



Programme d'Actions  
de **Prévention**  
des **Inondations**

# PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS 2026-2032

Bassin versant du gave de Pau aval

## 4 - PROGRAMME D' ACTIONS

Mars 2025





## Table des matières

1- Récapitulatif du programme .....	2
2- Tableau récapitulatif des actions .....	3
3- Calendrier prévisionnel de la mise en œuvre du PAPI .....	8
4- Plan de financement.....	13
5- Fiches actions .....	21



# 1- Récapitulatif du programme

Le programme d'actions présenté dans ce dossier découle de la stratégie concertée, élaborée par les membres du SMBGP, leurs partenaires ainsi que les différentes parties prenantes du territoire. Le programme prévisionnel du PAPI du bassin du gave de Pau est composé de 60 actions qui se déclinent selon les axes 0 à 7 définis par le cahier des charges PAPI 3 - 2023. Il a été construit sur 6 ans afin de répondre aux objectifs de la stratégie locale en tenant compte des moyens humains et financiers du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau, principal porteur des actions.

Le programme d'actions proposé est organisé selon les axes suivants :

- Axe 0 : pilotage, coordination et suivi des actions
- Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : alerte et gestion de crise
- Axe 4 : prise en compte du risque dans l'aménagement et l'urbanisme
- Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : gestion des écoulements
- Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques

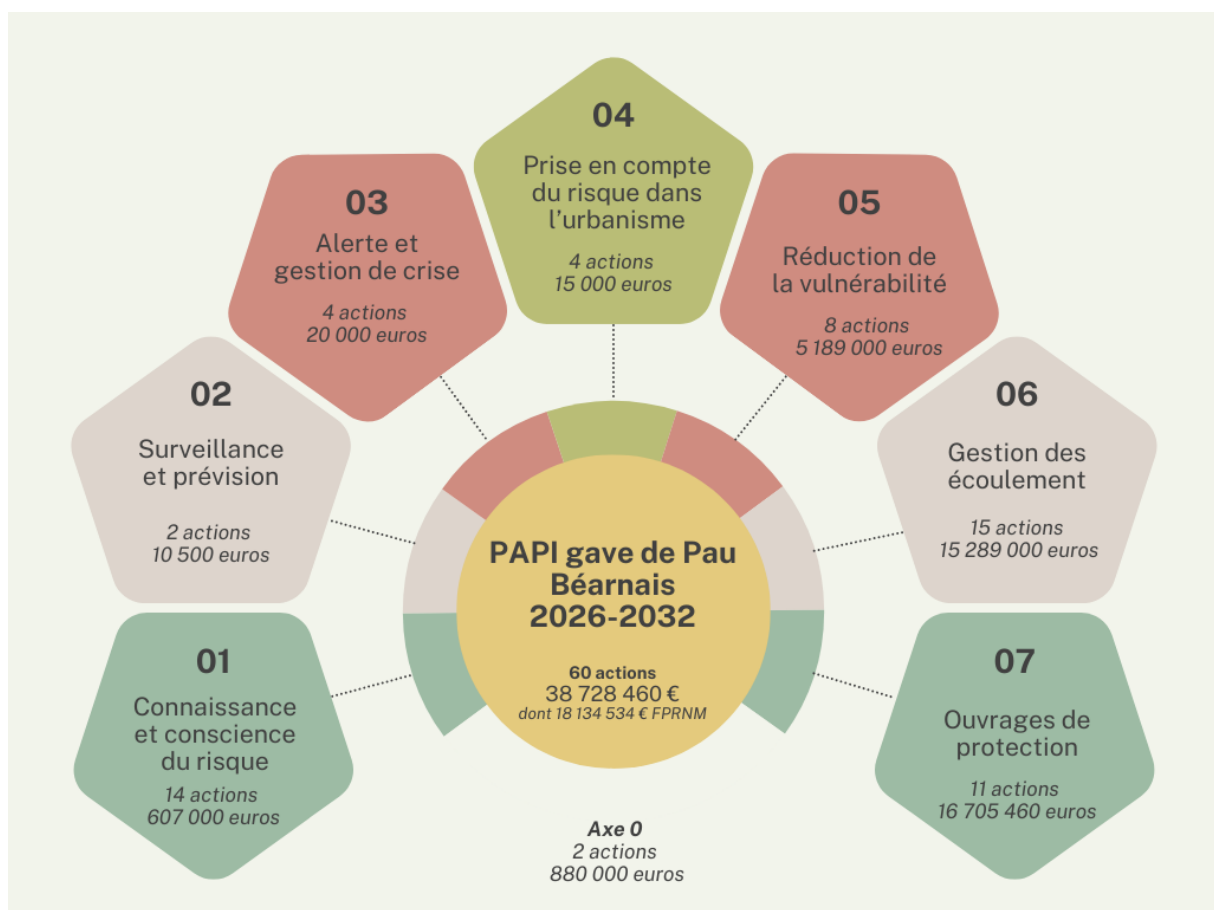


Figure 1: Nombre d'actions par axe et prévisionnel financier



## 2- Tableau récapitulatif des actions

Intitulé de l'action	Objectif principal	Maitrise d'ouvrage	Secteur concerné
<b>Axe 0 - Animer la démarche PAPI</b>			
0.1 - Animer la démarche PAPI	Assurer le pilotage du PAPI en conformité avec les objectifs et la stratégie	SMBGP	Tout le périmètre
0.2 – Rédaction du dossier PAPI 2	Appuyer le SMBGP dans la rédaction du PAPI ou d'un avenant au PAPI	SMBGP	Tout le périmètre
<b>Axe1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</b>			
1.1 - Sensibilisation au risque inondation dans les établissements scolaires	Développer la culture du risque chez les plus jeunes	SMBGP	Tout le périmètre
1.2 - Parcours de formation à destination des élus et agents des collectivités	Former et informer les décideurs locaux à la gestion des risques d'inondation, leur prise en compte dans l'urbanisme et la gestion de crise	SMBGP	Tout le périmètre
1.3 - Élaboration et l'actualisation des DICRIM	Améliorer l'appropriation des risques par les habitants	SMBGP/ Communes	Tout le périmètre
1.4 - Installation de repères de crues	Développer la culture du risque par l'entretien de la mémoire des catastrophes	SMBGP/ Communes	Tout le périmètre
1.5 - Mise en place d'échelles pédagogiques de crues	Sensibiliser la population tout en améliorant la surveillance des événements pour mieux anticiper la crise	SMBGP/ Communes	Tout le périmètre
1.6 - Outils de communication	Poursuivre la communication sur les risques d'inondations	SMBGP	Tout le périmètre
1.7 - Photothèque/vidéothèque et fonds documentaire sur les crues	Entretenir la mémoire des catastrophes historiques et futures	SMBGP	Tout le périmètre
1.8 –Évènements/soirées thématiques sur les crues	Concevoir de nouveaux événements de sensibilisation	SMBGP	Tout le périmètre
1.9 - Itinéraire pédagogique sur les crues	Concevoir de nouveaux vecteurs de sensibilisation	SMBGP	Tout le périmètre
1.10 - Recensement des initiatives locales de sensibilisation aux inondations et à la préservation des milieux aquatique	Promouvoir les initiatives locales de sensibilisation aux risques	SMBGP	Tout le périmètre
1.11 – Sensibiliser les agriculteurs au ruissellement	Limiter le ruissellement agricole	SMBGP -CA	Tout le périmètre



Intitulé de l'action	Objectif principal	Maitrise d'ouvrage	Secteur concerné
1.12 – Sensibilisation des notaires, agents/promoteurs immobiliers et constructeurs au risque d'inondation	Améliorer la transmission de l'information aux néo-acquéreurs pour limiter leur exposition au risque	SMBGP	Tout le périmètre
1.13 - Animation l'occasion de la JNR et autres évènements locaux	Sensibiliser les habitants et riverains au risque d'inondation. Appuyer l'engagement du SMBGP dans le développement de la culture du risque	SMBGP	Tout le périmètre
1.14 – Evaluation environnementale	Réaliser l'évaluation environnementale pour l'élaboration du PAPI 2 ou l'avenant du PAPI 1	SMBGP	Tout le périmètre
<b>Axe 2 – Surveillance et prévision des inondations</b>			
2.1 - Installation d'un capteur de suivi du niveau d'eau sur le Laa	Améliorer l'anticipation des crues	SMBGP	Communes riveraines du Laa
2.2 - Sensibiliser les élus aux dispositifs de veille hydro-météorologique	Améliorer la gestion de crise par une meilleure anticipation des phénomènes	SMBGP	Tout le périmètre
<b>Axe 3 – Alerte et gestion de crise</b>			
3.1 - Accompagnement méthodologique des élus à la gestion de crise communale et intercommunale	Assurer l'élaboration et l'opérationnalité des PCS et PICS sur le territoire	SMBGP	Tout le périmètre
3.2 - Réalisation d'exercices de crises communaux et inter-communaux	Favoriser la mutualisation des moyens lors de crises dépassant l'échelle communale	SMBGP / EPCI-FP / Communes	Tout le périmètre
3.3 - Formation des élus à la méthode de capitalisation des données post-crues	Accompagner et harmoniser la production de RETEX sur le territoire en cas d'inondation	SMBGP	Tout le périmètre
3.4 - Appui technique à l'élaboration/révision des PPMS	Assurer l'opérationnalité des PPMS sur le volet inondation	SMBGP EMS64	Établissements scolaires en zone inondable
<b>Axe 4 – Prise en compte du risque dans l'urbanisme</b>			
4.1 - Formation à l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme	Favoriser la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire et les documents de planification d'urbanisme	SMBGP	Tout le périmètre
4.2 - Appui technique à l'élaboration et la révision de documents d'urbanisme	Favoriser la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire	SMBGP	Tout le périmètre



Intitulé de l'action	Objectif principal	Maitrise d'ouvrage	Secteur concerné
4.3 – Alimentation de l'atlas cartographique des zones inondables	Mieux prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement du territoire	SMBGP	Tout le périmètre
4.4 - Révision/élaboration de Plans de prévention des risques d'inondations	Imposer réglementairement la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	DDTM64	Tout le périmètre
<b>Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes</b>			
5.1 - Diagnostic de vulnérabilité sur des biens à usage d'habitation	Réduire la vulnérabilité des habitations	SMBGP	Tout le périmètre
5.2 - Diagnostic de vulnérabilité sur des bâtiments publics	Réduire la vulnérabilité d'établissements recevant du public et optimiser la sauvegarde des populations	SMBGP	Tout le périmètre
5.3 - Diagnostics de vulnérabilité sur des bâtiments d'entreprises	Réduire la vulnérabilité des enjeux optimiser la continuité d'activité post-crue	SMBGP	Tout le périmètre
5.4 - Travaux de réduction de vulnérabilité sur des biens à usage d'habitation	Réduire la vulnérabilité des enjeux	Propriétaires d'habitations	Tout le périmètre
5.5 - Travaux de réduction de vulnérabilité sur des bâtiments publics	Réduire la vulnérabilité et optimiser la sauvegarde des populations	Collectivités propriétaires	Tout le périmètre
5.6 - Travaux de réduction de vulnérabilité sur des bâtiments d'entreprises	Réduire la vulnérabilité des enjeux et optimiser la continuité d'activité post-crue	Gestionnaires d'activités économiques	Tout le périmètre
5.7 – Acquisition préventive de biens en zone à risque (Bizanos)	Renaturer une zone d'expansion de crue urbaine et limiter l'exposition des biens et des personnes	Bizanos	Commune de Bizanos
5.8 - Acquisition préventive de biens en zone à risque (Orthez)	Renaturer une zone d'expansion de crue et limiter l'exposition des biens et des personnes	Orthez	Commune d'Orthez
<b>Axe 6 : Ralentissement dynamique des écoulements</b>			
6.1 - Travaux de création d'un bassin écrêteur sur la Baise aval	Mieux gérer les écoulements des versants afin de réduire les risques d'inondation sur les communes à l'aval de la Baise	SMBGP	Abos - Parbayse
6.2 – Amélioration des écoulements du Lagoin aval	Mieux gérer les écoulements dans la zone d'expansion de crues du Lagoin et réduire l'aléa sur l'aval du Lagoin	SMBGP	Aressy - Meillon

Intitulé de l'action	Objectif principal	Maitrise d'ouvrage	Secteur concerné
6.3 - Travaux de surélévation du bassin écreteur du Neez	Mieux gérer les écoulements des versants afin de réduire les risques d'inondation	SMBGP	Gan
6.4 – Travaux de renaturation du Lagnérot quartier Castetarbe	Renaturer un champ d'expansion de crues naturel	SMBGP	Orthez
6.5 - Travaux de construction d'ouvrages de prévention des inondations sur le bassin de l'Ousse-de-Bois	Mieux gérer les écoulements des versants afin de réduire les risques d'inondation sur les communes riveraines de l'Ousse-de-bois	CAPBP	Idron - Sendets
6.6 – Etude d'optimisation du bassin du Mourax sur Lons	Mieux gérer les écoulements des versants afin de réduire les risques d'inondation	CAPBP	Pau
6.7 - Étude de dimensionnement des travaux de remise à ciel ouvert du Laü et d'optimisation de l'ouvrage de régulation des crues	Mieux gérer les écoulements des versants afin de réduire les risques d'inondation	SMBGP	Arros-de-Nay
6.8 - Etude de dimensionnement des travaux de création et d'optimisation des bassins de régulation des crues du Laü sur Lescar	Mieux gérer les écoulements des versants afin de réduire les risques d'inondation	CAPBP	Lescar
6.9 - Inventaire des merlons situés le long de l'Ousse des bois et étude hydraulique pour le dimensionnement des travaux de reconnexion des zones d'expansion des crues et zones humides riveraines	Renaturer des zones d'expansion de crue et limiter l'exposition des biens et des personnes	CAPBP	Pau
6.10 - Démerlonnage Nousty-Artigueloutan	Favoriser l'étalement des crues dans les secteurs sans enjeux	SMBGP	Nousty-Artigueloutan
6.11 - Travaux de renaturation d'une zone d'expansion de crue à Bizanos - Quartier Rouy Broquart	Renaturer un champ d'expansion de crues en zone urbaine et limiter l'exposition des enjeux	Bizanos	Bizanos
6.12 - Travaux de redimensionnement d'un point noir hydraulique sur le Tolou	Augmenter la section d'écoulement d'un pont pour réduire les débordements	Gan	Gan

Intitulé de l'action	Objectif principal	Maitrise d'ouvrage	Secteur concerné
6.13 - Travaux de création du bassin écrêteur du Luz-de-Labassère	Mieux gérer les écoulements des versants afin de réduire les risques d'inondation	SMBGP	Arros-de-Nay
6.14 – Réduction du risque de capture du gave de Pau par les gravières de Baudreix et Mirepeix	Réduction du risque de défluviation et protéger des enjeux face aux risque d'érosion régressive et progressive	SMBGP	Baudreix et Mirepeix
6.15 - Définition d'une stratégie de préservation et de restauration des zones d'expansion de crue et des zones humides	Identification, préservation et restauration des zones d'expansion de crue et des zones humides	SMBGP	Périmètre PAPI
<b>Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection</b>			
7.1 - Travaux de réfection de la digue de Pardies	Réduire le risque inondation en limitant les débordements	SMBGP	Aressy-Meillon
7.2 - Travaux de prolongement de la digue de Pardies	Réduire le risque inondation en limitant les débordements	SMBGP	Pardies
7.3 - Travaux de création de la digue de Mourenx	Réduire le risque inondation en limitant les débordements	SMBGP	Mourenx
7.4 - Travaux de réfection de la digue de l'Aumette	Réduire le risque inondation en limitant les débordements	SMBGP	Pontacq
7.5 – Travaux de création de la digue de Nousty	Réduire le risque inondation en limitant les débordements	SMBGP	Nousty
7.6 – Travaux de création de la digue d'Artigueloutan	Réduire le risque inondation en limitant les débordements	SMBGP	Artigueloutan
7.7 - Travaux des aménagements hydrauliques sur l'aval de l'Ousse	Réduire le risque inondation en limitant les débordements	SMBGP	Idron - Bizanos
7.8 - Travaux de création du mur anti-crue à Nay	Réduire le risque inondation en limitant les débordements	SMBGP	Nay-Mirepeix
7.9 - Travaux de création de la digue de Gelos	Réduire le risque inondation en limitant les débordements	SMBGP	Gelos
7.10 - Travaux de création de la digue de Bordes	Réduire le risque inondation en limitant les débordements	SMBGP	Bordes
7.11 – Travaux de réfection de la digue de Nogaro	Réduire le risque inondation en limitant les débordements	CAPBP	Pau



### **3- Calendrier prévisionnel de la mise en œuvre du PAPI**

---

Intitulé de l'action	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<b>Axe 0 - Animer la démarche PAPI</b>						
0.1 - Animer la démarche PAPI	X	X	X	X	X	X
0.2 – Rédaction du dossier PAPI2				X	X	X
<b>Axe1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</b>						
1.1 - Sensibilisation au risque inondation dans les établissements scolaires	X	X	X	X	X	X
1.2 - Parcours de formation à destination des élus et agents des collectivités	X	X	X			
1.3 - Élaboration et l'actualisation des DICRIM	X	X				
1.4 - Installation de repères de crues	X	X	X	X	X	X
1.5 - Mise en place d'échelles pédagogiques de crues		X	X	X	X	X
1.6 - Outils de communication	X	X	X	X	X	X
1.7 - Photothèque/vidéothèque et fonds documentaire sur les crues	X					
1.8 –Évènements/soirées thématiques sur les crues	X	X	X	X	X	X
1.9 - Itinéraire pédagogique sur les crues			X			
1.10 - Recensement des initiatives locales de sensibilisation aux inondations et à la préservation des milieux aquatiques	X					
1.11 – Sensibiliser les agriculteurs au ruissellement				X		
1.12 – Sensibilisation des notaires, agents/promoteurs immobiliers et constructeurs au risque d'inondation		X				
1.13 - Animation à l'occasion de la JNR et autres évènements locaux	X	X	X	X	X	X
1.14 – Evaluation environnementale				X	X	X
<b>Axe 2 – Surveillance et prévision des inondations</b>						
2.1 - Installations de capteurs permettant de télésurveiller les ouvrages hydrauliques				X	X	X
2.2 - Installation d'un capteur de suivi du niveau d'eau sur le Laà	X					

Intitulé de l'action	2026	2027	2028	2029	2030	2031
2.3 - Sensibiliser les élus aux dispositifs de veille hydro-météorologique	X	X				
<b>Axe 3 – Alerte et gestion de crise</b>						
3.1 - Accompagnement méthodologique des élus à la gestion de crise communale et intercommunale	X	X	X	X	X	X
3.2 - Réalisation d'exercices de crises inter-communales		X	X			
3.3 - Formation des élus à la méthode de capitalisation des données post-crues	X	X				
3.4 - Appui technique à l'élaboration/révision des PPMS	X	X	X	X	X	X
<b>Axe 4 – Prise en compte du risque dans l'urbanisme</b>						
4.1 - Formation à l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme		X	X			
4.2 - Appui technique à l'élaboration et la révision de documents d'urbanisme	X	X	X	X	X	X
4.3 – Alimentation de l'atlas cartographique des zones inondables	X	X	X	X	X	X
4.4 - Révision/élaboration de Plans de prévention des risques d'inondations	X	X	X	X	X	X
<b>Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes</b>						
5.1 - Diagnostic de vulnérabilité sur des biens à usage d'habitation	X	X	X	X	X	X
5.2 - Diagnostic de vulnérabilité sur des bâtiments publics	X	X	X	X	X	X
5.3 - Diagnostics de vulnérabilité sur des bâtiments d'entreprises	X	X	X	X	X	X
5.4 - Travaux de réduction de vulnérabilité sur des biens à usage d'habitation	X	X	X	X	X	X
5.5 - Travaux de réduction de vulnérabilité sur des bâtiments publics	X	X	X	X	X	X
5.6 - Travaux de réduction de vulnérabilité sur des bâtiments d'entreprises	X	X	X	X	X	X



Intitulé de l'action	2026	2027	2028	2029	2030	2031
5.7 – Acquisition préventive de biens en zone à risque (Bizanos)	X	X	X			
5.8 - Acquisition préventive de biens en zone à risque (Orthez)	X	X	X			
<b>Axe 6 : Ralentissement dynamique des écoulements</b>						
6.1 - Travaux de création d'un bassin écrêteur Baïse aval	X	X	X			
6.2 – Amélioration des écoulements du Lagoin aval	X	X	X	X		
6.3 - Travaux de surélévation du bassin écrêteur du Neez	X			X	X	X
6.4 – Travaux de renaturation du Lagnérot quartier Castetarbe		X	X	X	X	
6.5 - Travaux de construction d'ouvrages de prévention des inondations sur le bassin de l'Ousse-de-Bois	X	X	X	X	X	X
6.6 – Etude d'optimisation du bassin du Mourax sur Lons	X					
6.7 - étude de dimensionnement des travaux de remise à ciel ouvert du Laü et d'optimisation de l'ouvrage de régulation des crues			X	X	X	
6.8 - Etude de dimensionnement des travaux de création et d'optimisation des bassins de régulation des crues du Laü sur Lescar	X	X	X	X	X	X
6.9 - Inventaire des merlons situés le long de l'Ousse des bois et étude hydraulique pour le dimensionnement des travaux de reconnexion des zones d'expansion des crues et zones humides riveraines				X	X	X
6.10 - Démerlonnage Nousty-Artigueloutan	X	X	X	X		
6.11 - Travaux de renaturation d'une zone d'expansion de crue à Bizanos - Quartier Rouy Broquart				X	X	X
6.12 - Travaux de redimensionnement d'un point noir hydraulique sur le Tolou		X				
6.13 - Travaux de création du bassin écrêteur du Luz-de-Labassère	X	X		X	X	X
6.14 – Réduction du risque de capture du gave de Pau par les gravières de Mirepeix et Baudreix	X	X		X	X	X
6.15 - Définition d'une stratégie de préservation et de restauration des zones d'expansion de crue et des zones humides		X	X	X		

Intitulé de l'action	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<b>Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection</b>						
7.1 - Travaux de réfection de la digue de Pardies	X	X	X			
7.2 - Travaux de prolongement de la digue de Pardies	X			X		
7.3 – Travaux de création de la digue de Mourenx	X			X		
7.4 - Travaux de réfection de la digue de l'Aumette à Pontacq	X	X	X	X		
7.5 – Travaux de création de la digue de Nousty	X	X	X	X	X	
7.6 – Travaux de création de la digue d'Artigueloutan	X	X	X	X	X	
7.7 – Travaux des aménagement hydrauliques sur l'aval de l'Ousse	X	X	X	X	X	
7.8 – Travaux de création du mur anti-crues de Nay	X	X	X	X		
7.9 - Travaux de création de la digue de Gelos	X			X	X	X
7.10 - Travaux de création de la digue de Bordes	X	X	X	X		
7.11 – Travaux de réfection de la digue de Nogaro	X	X				

## 4- Plan de financement

Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (€)	HT / TTC	% financement État FPRNM	Financement État FPRNM (€)	% financement Maitre d'ouvrage	Financement maitre d'ouvrage (€)
<b>Axe 0 - Animer la démarche PAPI</b>							
0.1 - Animer la démarche PAPI	SMBGP	780 000	TTC	50%	390 000	50%	390 000
0.2 – Rédaction du dossier PAPI2	SMBGP	100 000	TTC	50%	50 000	50%	50 000
<b>TOTAL AXE 0</b>	-	<b>880 000</b>	-	-	<b>440 000</b>	-	<b>440 000</b>
<b>Axe1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</b>							
1.1 - Sensibilisation au risque inondation dans les établissements scolaires	SMBGP	162 000	TTC	80%	129 600	20%	32 400
1.2 - Parcours de formation à destination des élus et agents des collectivités	SMBGP	35 000	TTC	80%	28 000	20%	7 000
1.3 - Élaboration et l'actualisation des DICRIM	SMBGP/Communes	5 000	TTC	80%	4 000	20%	1 000
1.4 - Installation de repères de crues	SMBGP	40 000	TTC	80%	32 000	20%	8 000
1.5 - Mise en place d'échelles pédagogiques de crues	SMBGP	20 000	TTC	80%	16 000	20%	4 000
1.6 - Outils de communication	SMBGP	85 000	TTC	80%	68 000	20%	17 000
1.7 – Photothèque / vidéothèque et fonds documentaire sur les crues	SMBGP	5 000	TTC	80%	4 000	20%	1 000
1.8 –Evènements/soirées thématiques sur les crues	SMBGP	20 000	TTC	80%	16 000	20%	4 000



Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (€)	HT / TTC	% financement État FPRNM	Financement État FPRNM (€)	% financement Maitre d'ouvrage	Financement maitre d'ouvrage (€)
1.9 - Itinéraire pédagogique sur les crues	SMBGP	20 000	TTC	80%	16 000	20%	4 000
1.10 - Recensement des initiatives locales de sensibilisation aux inondations et à la préservation des milieux aquatique	SMBGP	4 000	TTC	80%	3 200	20%	800
1.11 – Sensibiliser les agriculteurs au ruissellement	SMBGP	3 000	TTC	80%	2 400	20%	600
1.12 – Sensibilisation des notaires, agents/promoteurs immobiliers et constructeurs au risque d'inondation	SMBGP	8 000	TTC	80%	6 400	20%	1 600
1.13 - Animation à l'occasion de la JNR et autres évènements locaux	SMBGP	En régie	TTC	0%	0	100%	En régie
1.14 – Evaluation environnementale	SMBGP	200 000	TTC	50%	100 000	50%	100 000
<b>TOTAL AXE 1</b>	-	<b>607 000</b>	<b>TTC</b>	-	<b>425 600</b>	-	<b>181 400</b>
<b>Axe 2 – Surveillance et prévision des inondations</b>							
2.2 - Installation d'un capteur de suivi du niveau d'eau sur le Laa	SMBGP	25 500	TTC	50%	12 750	50%	12 750
2.3 - Sensibiliser les élus aux dispositifs de veille hydro-météorologique	SMBGP	En régie	TTC	0%	0	100%	En régie
<b>TOTAL AXE 2</b>	-	<b>22 500</b>	<b>TTC</b>	-	<b>12 750</b>	-	<b>12 750</b>

Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (€)	HT / TTC	% financement État FPRNM	Financement État FPRNM (€)	% financement Maitre d'ouvrage	Financement maitre d'ouvrage (€)
<b>Axe 3 – Alerte et gestion de crise</b>							
3.1 - Accompagnement méthodologique des élus à la gestion de crise communale et intercommunale	SMBGP	En régie	TTC	0	0	100%	En régie
3.2 - Réalisation d'exercices de crises inter-communales	SMBGP/EPCI-FP/Communes	20 000	TTC	0%	0	100%	20 000
3.3 - Formation des élus à la méthode de capitalisation des données post-crués	SMBGP	En régie	TTC	0	0	100%	En régie
3.4 - Appui technique à l'élaboration/révision des PPMS	SMBGP	En régie	TTC	0	0	100%	En régie
<b>TOTAL AXE 3</b>	-	<b>20 000</b>	<b>TTC</b>	-	<b>0</b>		<b>20 000</b>
<b>Axe 4 – Prise en compte du risque dans l'urbanisme</b>							
4.1 - Formation à l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme	SMBGP	15 000	TTC	50%	7 500	50%	7 500
4.2 - Appui technique à l'élaboration et la révision de documents d'urbanisme	SMBGP	En régie	TTC	0	0	100%	En régie
4.3 – Alimentation de l'atlas cartographique des zones inondables	SMBGP	En régie	TTC	0	0	100%	En régie

Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (€)	HT / TTC	% financement État FPRNM	Financement État FPRNM (€)	% financement Maitre d'ouvrage	Financement maitre d'ouvrage (€)
4.4 - Révision/élaboration de Plans de prévention des risques d'inondations	État/DDTM	En régie	TTC	0	0	100%	En régie
<b>TOTAL AXE 4</b>	-	<b>15 000</b>	-	-	<b>7 500</b>	-	<b>7 500</b>
<b>Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes</b>							
5.1 - Diagnostic de vulnérabilité sur des biens à usage d'habitation	SMBGP	636 750	TTC	50%	318 375	50%	318 375
5.2 - Diagnostic de vulnérabilité sur des bâtiments publics	SMBGP	39 000	TTC	50%	19 500	50%	19 500
5.3 - Diagnostics de vulnérabilité sur des bâtiments d'entreprises	SMBGP	63 750	TTC	50%	31 875	50%	31 875
5.4 - Travaux de réduction de vulnérabilité sur des biens à usage d'habitation	Particuliers	2 550 000	TTC	80%	2 040 000	20%	510 000
5.5 - Travaux de réduction de vulnérabilité sur des bâtiments publics	Collectivité	600 000	HT	50%	300 000	50%	300 000
5.6 - Travaux de réduction de vulnérabilité sur des bâtiments d'entreprises	Propriétaire	450 000	TTC	40%	180 000	60%	270 000
5.7 – Acquisition préventive de biens en zone à risque (Bizanos)	Commune de Bizanos	450 000	HT	0%	0	100%	450 000



Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (€)	HT / TTC	% financement État FPRNM	Financement État FPRNM (€)	% financement Maitre d'ouvrage	Financement maitre d'ouvrage (€)
5.8 - Acquisition préventive de biens en zone à risque (Orthez)	Commune d'Orthez	400 000	HT	0%	0 (+120 000 AEAG)	20%	80 000
<b>TOTAL AXE 5</b>	-	<b>5 189 500</b>	-	-	<b>2 889 750</b>	-	<b>1 979 750</b>
<b>Axe 6 : Ralentissement dynamique des écoulements</b>							
6.1 - Travaux de création d'un bassin écrêteur Baise aval	SMBGP	3 900 000	HT	50%	1 950 000	50%	1 950 000
6.2 – Amélioration des écoulements du Lagoin aval	SMBGP	3 000 000	HT	50%	1 500 000	50%	1 500 000
6.3 - Travaux de surélévation du bassin écrêteur du Neez	SMBGP	1 665 000	HT	50%	832 500	50%	832 500
6.4 – Travaux de renaturation du Lagnérot quartier Castetarbe	SMBGP	500 000	HT	50%	250 000 (+150 000 AEAG)	20%	100 000
6.5 - Travaux de construction d'ouvrages de prévention des inondations sur le bassin de l'Ousse-de-Bois	CAPBP	2 710 000	HT	50%	1 355 000	50%	1 355 000
6.6 – Etude d'optimisation du bassin du Mourax sur Lons	CAPBP	50 000	HT	50%	25 000	50%	25 000
6.7 - étude de dimensionnement des travaux de remise à ciel ouvert du Laü et d'optimisation de l'ouvrage de régulation des crues	CAPBP	75 000	HT	50%	37 500	50%	37 500
6.8 - Etude de dimensionnement des travaux	CAPBP	130 000	HT	50%	65 000	50%	65 000

Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (€)	HT / TTC	% financement État FPRNM	Financement État FPRNM (€)	% financement Maitre d'ouvrage	Financement maitre d'ouvrage (€)
de création et d'optimisation des bassins de régulation des crues du Laü sur Lescar							
6.9 - Inventaire des merlons situés le long de l'Ousse des bois et étude hydraulique pour le dimensionnement des travaux de reconnexion des zones d'expansion des crues et zones humides riveraines	CAPBP	35 000	HT	50%	17 500 (+ 10 500 AEAG)	20%	7000
6.10 - Démerlonnage Nousty-Artigueloutan	SMBGP	70 000	HT	50%	35 000 (+21 000 AEAG)	20%	14 000
6.11 - Travaux de renaturation d'une zone d'expansion de crue à Bizanos - Quartier Rouy Broquart	Commune de Bizanos	1 112 000	HT	50%	556 000	50%	556 000
6.12 - Travaux de redimensionnement d'un point noir hydraulique sur le tolou	Commune de Gan	200 000	HT	50%	100 000	50%	100 000
6.13 - Travaux de création du bassin écrêteur du Luz-de-Labassère	SMBGP	866 834	HT	50%	432 667	50%	432 667
6.14 - Réduction du risque de capture du gave de Pau par les gravières de Mirepeix et Baudreix	SMBGP	1 000 000	HT	50%	500 000	50%	500 000

Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (€)	HT / TTC	% financement État FPRNM	Financement État FPRNM (€)	% financement Maitre d'ouvrage	Financement maitre d'ouvrage (€)
6.15 - Définition d'une stratégie de préservation et de restauration des zones d'expansion de crue et des zones humides	SMBGP	100 000	TTC	50% +30 % AEAG	50 000 (+30 000 AGEAG)	20%	20 000
<b>TOTAL AXE 6</b>	-	<b>15 289 000</b>	-	-	7 677 000	-	7 465 500
<b>Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection</b>							
7.1 - Travaux de réfection de la digue de Pardies	SMBGP	200 000	HT	40%	80 000	60%	120 000
7.2 - Travaux de prolongement de la digue de Pardies	SMBGP	420 000	HT	40%	168 000	60%	252 000
7.3 – Travaux de création de la digue de Mourenx	SMBGP	243 000	HT	40%	97 200	60%	145 800
7.4 - Travaux de réfection de la digue de l'Aumette à Pontacq	SMBGP	380 860	HT	40%	152 344	60%	228 516
7.5 – Travaux de création de la digue de Nousty	SMBGP	277 000	HT	40%	110 800	60%	166 200
7.6 – Travaux de création de la digue d'Artigueloutan	SMBGP	245 000	HT	40%	98 000	60%	147 000
7.7 – Travaux des aménagement hydrauliques sur l'aval de l'Ousse	SMBGP	4 900 000	HT	40%	1 960 000	60%	2 940 000
7.8 – Travaux de création du mur anti-crues de Nay	SMBGP	1 803 600	HT	40%	721 440	60%	1 082 160
7.9 - Travaux de création de la digue de Gelos	SMBGP	4 460 000	HT	40%	1 784 000	60%	2 676 000

Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (€)	HT / TTC	% financement État FPRNM	Financement État FPRNM (€)	% financement Maitre d'ouvrage	Financement maitre d'ouvrage (€)
7.10 - Travaux de création de la digue de Bordes	SMBGP	3 546 000	HT	40%	1 418 400	60%	2 127 600
7.11 – Travaux de réfection de la digue de Nogaro	CAPBP	230 000	HT	40%	92 000	60%	138 000
<b>TOTAL AXE 7</b>	-	<b>16 705 460</b>	-	-	6 682 184	-	10 023 276
<b>TOTAL PAPI</b>	-	<b>38 728 460</b>	-	-	18 134 534	-	20 130 176

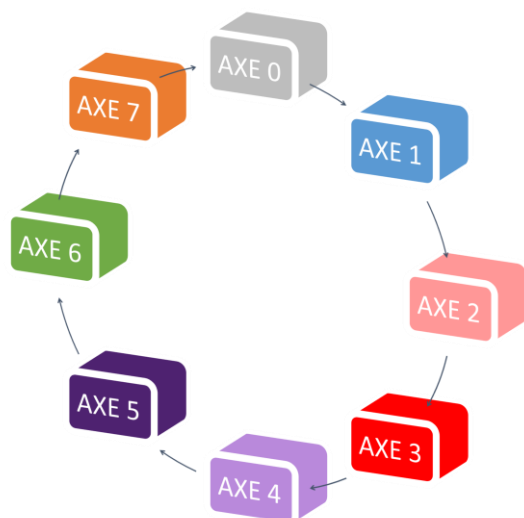
## 5- Fiches actions

---

## AXE 0

# ANIMER LA DÉMARCHE PAPI

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 0.1 : ANIMER LA DÉMARCHE PAPI



### OBJECTIFS VISES :

- Disposer d'une équipe compétente pour animer le PAPI
- Suivre la mise en œuvre du PAPI, faire émerger les éventuels besoins/ajustements et évaluer les acquis
- Assurer la mise en œuvre opérationnelle et le bon déroulement des actions, le respect des délais et des objectifs



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette fiche action porte sur le financement de 3 postes d'animation du PAPI. Ces postes, à plein temps, sont valables pour une durée de 6 ans, c'est-à-dire pour la durée du PAPI.

Poste 1 : 1 temps plein : suivi administratif de la démarche globale et de l'avancement du programme d'actions tout en garantissant la cohérence des actions à l'échelle du PAPI dans le respect de la stratégie. Cet agent mettra également en œuvre les actions des axes 1, 2 et 4 relatives à l'amélioration de la connaissance et de la culture du risque, la prévision des crues, et à l'intégration du risque dans les documents et projets d'urbanisme.

Poste 2 : 3 demi temps répartis sur 3 agents : animation de réunions, échanges avec les partenaires, appui technique et administratif à l'animatrice, supervision, encadrement.



Ces postes seront basés dans les locaux du SMBGP. Ils seront en constante relation avec les services de l'État et autres partenaires techniques et financiers du programme d'actions. Ils s'appuieront également sur les connaissances des autres agents de l'équipe.

Un bilan de mi-parcours sera produit en 2028 pour faire un point sur l'état d'avancement des différentes actions du PAPI et la mise à jour du calendrier prévisionnel pour les trois années à venir.

Le calcul du chiffrage se base sur un montant d'animation pour 3 postes à 130 000 € par an, soit 780 000 € pour 6 ans.



## Action 0.1 : Action 0.1 : ANIMER LA DÉMARCHE PAPI

<b>Territoire concerné</b>  Périphérie PAPI	<b>Modalité de mise en œuvre</b>  Syndicat mixte du bassin du gave de Pau	<b>Lien avec le PGRI et la SLGRI</b> PGRI : D.0.1 SLGRI : 1.1
---	---	---



**Plan de financement** : 780 000 € TTC

FPRNM	50 %	390 000 € TTC
SMBGP	50 %	390 000 € TTC



**Calendrier**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Animation de la démarche et mise en œuvre des actions						



**Indicateurs de suivi** : Animation de la démarche

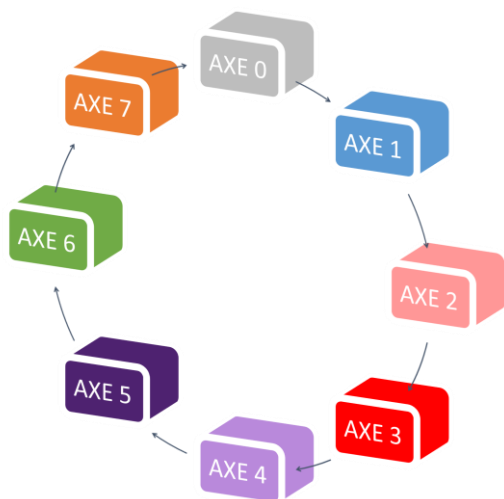
Mise à jour des tableaux de suivi technique, administratif et financier du PAPI

Assurer la mise en œuvre les actions des différents axes

## AXE 0

# ANIMER LA DÉMARCHE PAPI

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 0.2 : REDACTION DU DOSSIER PAPI2



### OBJECTIFS VISES :

- Appuyer le SMBGP dans l'élaboration du futur PAPI ou la rédaction d'un éventuel avenant
- Pérenniser la politique de gestion du risque sur le territoire



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Au terme du présent PAPI, et afin de poursuivre et pérenniser certaines actions, le territoire sera amené à élaborer un nouveau dossier de candidature PAPI.

La présente action vise donc à réaliser toutes les études nécessaires permettant de concevoir ce dossier de candidature (ou la rédaction d'un avenant) : actualisation du diagnostic approfondi du territoire, rédaction du bilan à mi-parcours du PAPI , bilan du PAPI1, mise à jour de la stratégie unifiée du territoire, définition du programme d'actions et de travaux structurels, etc.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage pourra alors être mobilisée.

## Action 0.2 : REDACTION DU DOSSIER PAPI2

### Territoire concerné



Périmètre PAPI

### Modalité de mise en œuvre



Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

### Lien avec le PGRI, la SLGRI et les autres fiches actions du PAPI

PGRI : D0.1

SLGRI : 1.1

PAPI : 1.14



**Plan de financement : 100 000 € TTC**

FPRNM	50 %	50 000 € TTC
SMBGP	50 %	50 000 € TTC



### Calendrier

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Préparation du dossier PAPI2 (ou avenant)						

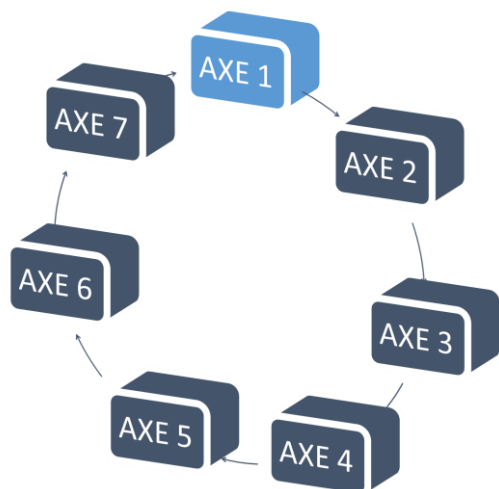


**Indicateurs de suivi :** Complétude du dossier de candidature (ou avenant) en adéquation avec les besoins du territoire

## AXE 1

# AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 1.1 : SENSIBILISATION AU RISQUE INONDATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



### OBJECTIFS VISES :

- Renforcer la culture du risque dès le plus jeune âge et favoriser le partage des connaissances
- Informer et sensibiliser le jeune public sur les risques d'inondations et les gestes à adopter



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Engagée dans le Programme d'études préalables au PAPI (action 1.7 et 1.8 du PEP), le SMBGP a sensibilisé près de 2000 élèves en 3 ans, au travers d'outils pédagogiques et ludiques spécifiquement adaptés aux spécificités du territoire (maquette interactive sur la réduction de la vulnérabilité, livret pédagogique, plateau de jeux sur le comportement à adopter avant, pendant et après une inondation). C'est l'association Ecocène qui a été sélectionnée pour appuyer le SMBGP dans la réalisation de ces animations.

Cette action s'inscrit dans la volonté de poursuivre ces interventions (avec l'appui d'animateurs spécialisés) dans des établissements scolaires de cycle 3 (CM1, CM2 et 6<sup>ième</sup>) mais aussi de cycle 4 (5<sup>ième</sup>, 4<sup>ième</sup> et/ou 3<sup>ième</sup>). En étroite coopération avec les enseignants, ces ateliers utiliseront des outils pédagogiques développés lors des précédentes animations, avec un nouveau livret pédagogique ainsi qu'un discours plus approfondi pour les classes de cycle 4.



Pour permettre une bonne appropriation des connaissances, 3 ateliers seront proposés pour chacune des classes désignées et se dérouleront comme suit :

- Atelier 1 : les inondations du bassin versant du gave de Pau
- Atelier 2 : comment se protéger des inondations
- Atelier 3 : vers une culture du risque inondation

Le SMBGP envisage de sensibiliser 150 classes sur la période 2026-2031 (25 classes par an). Les établissements scolaires situés en zone inondable seront priorités dans la stratégie de communication, puis les communes dans lesquelles on retrouve un nombre élevé d'habitants en zone inondable. Le projet sera ensuite ouvert à l'ensemble des établissements scolaires du périmètre du PAPI.

D'autre part, une nouvelle maquette du bassin versant finalisée fin 2024 permettra d'approfondir les apprentissages de l'atelier 1, notamment en ce qui concerne l'impact des outils et aménagements de gestion du risque.

## Action 1.1 : SENSIBILISATION AU RISQUE INONDATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

<p><b>Territoire concerné</b></p>  Périètre PAPI	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>  Syndicat mixte du bassin du gave de Pau Acteurs associés : Communes  <i>Les interventions seront confiées à un prestataire spécialisé dans l'éducation à l'environnement.</i>	<p><b>Lien avec le PGRI et la SLGRI</b></p> PGRI : D.0.1 ; D2.7 SLGRI : 0.1, 2.4
---	--	---



**Plan de financement : 162 000 € TTC**

FPRNM	80 %	129 600 € TTC
SMBGP	20 %	32 400 € TTC



**Montants prévisionnels détaillés et calendrier de réalisation**

	Montant prévisionnel	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Adaptation et impression du livret pédagogique au niveau collège	4 000						
Adaptation et impression du flyer de communication au niveau collège	3 000						
Impression des livrets pédagogiques niveau primaire	3 000						
Autres (outils supplémentaire coconstruit avec les collégiens)	2 000						
Animations scolaires	150 000 (25 000 par an)						

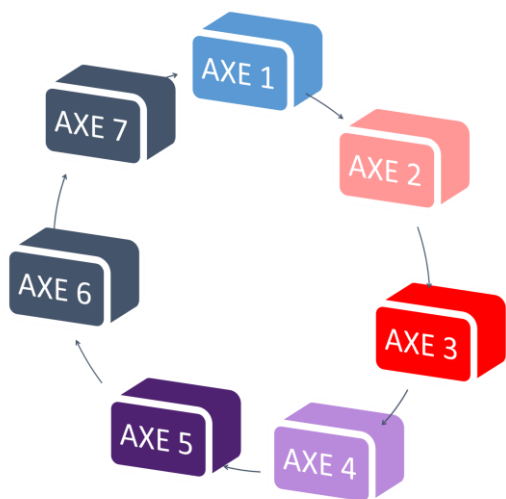


**Indicateurs de suivi** : Nombre d'animations scolaires réalisées, nombre de classes sensibilisées, appréciation des enseignants

## AXE 1

# AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 1.2 : PARCOURS DE FORMATION À DESTINATION DES ÉLUS ET AGENTS DES COLLECTIVITÉS



### OBJECTIFS VISES :

- Développer la culture du risque des élus et agents des collectivités territoriales pour favoriser une gestion cohérente et globale du risque inondation à l'échelle du bassin versant



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Lors des ateliers de travail organisés pour la construction du projet PAPI, les participants ont manifesté un besoin de formation sur le risque inondation à destination des élus et agents des collectivités, notamment en ce qui concerne les thématiques suivantes :

- La compréhension globale du phénomène d'inondation, des outils de prévision, de gestion ainsi que des dispositifs de réduction de vulnérabilité
- Le rôle et la responsabilité des élus dans la prévention du risque
- L'intégration du risque dans les projets d'aménagement du territoire et les documents d'urbanisme
- La gestion de crise appliquée aux inondations

Certaines actions de ce PAPI s'inscrivent dans cette formation :

- Promouvoir l'élaboration et l'actualisation des DICRIM (action 1.3)
- Sensibiliser et former les élus aux dispositifs existants de veille hydrométéorologique (action 2.3)
- Accompagnement méthodologique des élus à la gestion de crise (action 3.1)
- Formation des élus à la méthode de capitalisation des données post-crues (action 3.3)

Cette opération correspond donc à la réalisation d'un parcours de formation « à la carte » dans lequel les bénéficiaires pourront sélectionner les sessions de formation selon leurs besoins. Il sera élaboré en partenariat avec le syndicat gémapien intervenant sur l'amont du gave de Pau (PLVG) afin de promouvoir une gestion et une politique cohérente du risque inondation à l'échelle d'un même bassin versant.

Ce parcours de formation sera proposé aux élus et agents des différentes communes et intercommunalités du périmètre. Différents acteurs locaux et partenaires de la gestion du risque seront amenés à intervenir selon les spécificités techniques de chaque formation. Au-delà de l'information globale, ce parcours devra permettre de fournir aux participants les informations nécessaires au bon exercice de leurs missions de sauvegarde (en lien avec l'axe 2 et 3) et d'urbanisme (en lien avec l'axe 4).



## Action 1.2 : PARCOURS DE FORMATION À DESTINATION DES ÉLUS ET AGENTS DES COLLECTIVITÉS



Plusieurs partenaires pouvant proposer ce type de formation ont été identifiés pour l'élaboration de cette fiche action. Voici ci-dessous un tableau prévisionnel des grandes thématiques abordées, des structures intervenantes identifiées et du coût estimé. Ce tableau ne présente que la première étape de réflexion dans la construction de ce parcours qui fera l'objet d'une élaboration conjointe avec le PVLG et les partenaires techniques.

Des déplacements sur le terrain pourront venir compléter certains enseignements en salle.

Grandes thématiques	Structures potentiellement intervenantes	Coût prévisionnel	Nombre de sessions et sous-objectifs
Comprendre les inondations et les outils de gestion	Association spécialisée en gestion du risque inondation (ex : CEPRI, C-PRIM) Centre de recherche (ex : Cerema)	10 000 €	3 demi-journées <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître le risque inondation (aléa, enjeux, risque)</li> <li>- Modélisations hydrauliques</li> <li>- Anticipation des phénomènes hydro-météorologiques</li> <li>- La gestion des inondations</li> <li>- Cas du ruissellement</li> <li>- Solutions fondées sur la nature et ouvrages de protection</li> </ul>
Rôle et la responsabilité des élus dans la prévention du risque	Association spécialisée en gestion du risque inondation (ex : CEPRI, IRMA)	3 000 €	1 demi-journée <ul style="list-style-type: none"> <li>- La GEMAPI</li> <li>- Rôle des élus dans la gestion du risque</li> <li>- Sensibilisation de la population</li> </ul>
Le risque inondation et l'urbanisme	Association spécialisée en gestion du risque inondation (ex : CEPRI, C-PRIM) Agence d'urbanisme et centres spécialisés en urbanisme (ex : AUDAP CAUE, etc.)	10 000 €	3 demi-journées <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intégration du risque dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire</li> <li>- La réduction de vulnérabilité des bâtiments</li> </ul>
La gestion de crise appliquée aux inondations	Association spécialisée en gestion du risque inondation (ex : CEPRI, C-PRIM, IRMA)	12 000 €	4 demi-journées <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les agents et élus face à la crise</li> <li>- Opérationnalité d'un PCS</li> <li>- Développer le volet inondation dans son PCS</li> <li>- Mise en situation</li> </ul>

Cette action fera l'objet d'un marché permettant de sélectionner les différents prestataires intervenants.

## Action 1.2 : PARCOURS DE FORMATION À DESTINATION DES ÉLUS ET AGENTS DES COLLECTIVITÉS

<p><b>Territoire concerné</b></p>  Périètre PAPI + périètre PLVG	<p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p>  <p>Syndicat mixte du bassin du gave de Pau</p> <p>Acteurs associés : Communes - EPCI-FP - PLVG</p> <p><i>Certaines interventions seront confiées à des prestataires spécialisés dans les thématiques abordés, notamment la</i></p>	<p><b>Liens avec le PGRI, la SLGRI et actions PAPI</b></p> <p>PGRI : D0.1 ; D1.3 ; D2.6 ; D2.7 ; D2.8 ; D3.2, D3.3 ; D3.4 ; D3.6. D3.7, D3.11 ; D4.3 ; D4.4 ; D4.7, D4.9</p> <p>SLGRI :</p> <p>PAPI : 1.3, 2.3, 3.1, 3.3</p>
---	---	--



**Plan de financement :** 35 000 € TTC (PAPI gave de Pau béarnais)

FPRNM	80 %	28 000 € TTC
SMBGP	20 %	7 000 € TTC



**Calendrier**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mise en place du parcours de formation et coordination avec les différents intervenants						
Mise en œuvre du parcours de formation						

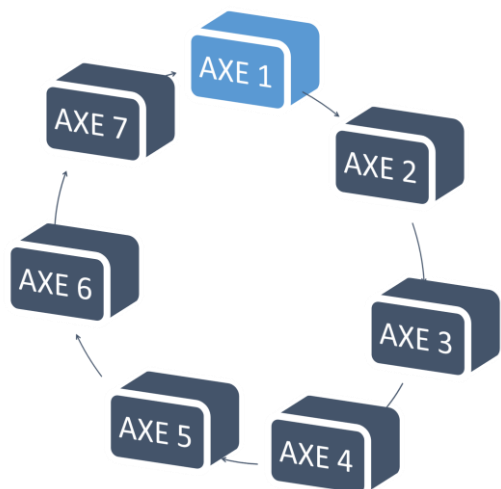


**Indicateurs de suivi :** Nombre de participants  
 Nombre de sessions de formation  
 Résultats du questionnaire de satisfaction

## AXE 1

# AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 1.3 APPUI À L'ÉLABORATION ET L'ACTUALISATION DES DICRIM



### OBJECTIFS VISES :

- Apporter un soutien aux communes dans le cadre de leur devoir d'information aux citoyens
- Informer la population des risques qui peuvent survenir sur le territoire ainsi que des mesures de prévention, de sauvegarde et d'alerte mises en place par la collectivité
- Permettre aux citoyens de devenir acteur de leur propre sécurité





### DESCRIPTION DE L'ACTION :


Dès lors qu'une commune est exposée à au moins un risque majeur, elle doit en informer ses administrés en élaborant et mettant à leur disposition un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Cet outil d'information préventive est indispensable pour préparer la population à bien réagir en cas de crise. Il contribue ainsi à responsabiliser chaque citoyen pour sa propre mise en sécurité, renforçant l'efficacité des mesures mises en œuvre par la collectivité dans le cadre de son plan communal de sauvegarde (PCS). Le maire fait ensuite connaître le DICRIM au public par tout moyen approprié (sites internet, événements municipaux, distribution de plaquettes, ...).

Dans le cadre du Programme d'études préalables au PAPI, le SMBGP a rédigé le contenu d'un DICRIM qui pourrait convenir et être adaptable à l'ensemble des communes du territoire. L'objectif est donc de développer une trame graphique pour l'élaboration des DICRIM. Il s'agira alors d'inciter les communes à utiliser cette mise en page et à l'adapter aux spécificités de leur commune.


Ainsi ce document sera présenté à l'occasion de la mise en place du parcours de formation (action 1.2). Un accompagnement individualisé sur demande pour les communes en difficultés pourra également être mis en place.

## Action 1.3 APPUI À L'ÉLABORATION ET L'ACTUALISATION DES DICRIM


<p><b>Territoire concerné</b></p>  Périètre PAPI	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>  Syndicat mixte du bassin du gave de Pau Acteurs associés : Communes	<p><b>Lien avec le PGRI et la SLGRI</b></p> <p>PGRI : D2.6, D2.7, D2.8 SLGRI : 2.1, 2.4</p>
---	--	---

 **Plan de financement** : 5 000 € TTC

FPRNM	80 %	4 000 € TTC
SMBGP	20 %	1 000 € TTC

 **Calendrier** :

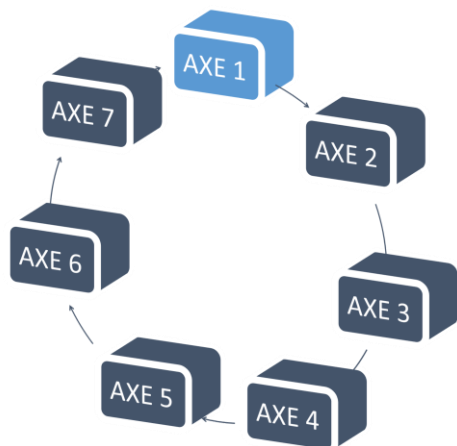
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réalisation des réunions						
Accompagnement des communes						

 **Indicateurs de suivi** : Nombre de DICRIM réalisés / mis à jour

## AXE 1

# AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

TRANSVERSALITE DE L'ACTION  
AVEC LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 1.4 : INSTALLATION DE REPÈRES DE CRUES HISTORIQUES



### OBJECTIFS VISES :

- Contribuer à l'information préventive
- Conserver et transmettre la mémoire des événements passés
- Sensibiliser la population aux phénomènes d'inondation pour développer une conscience du risque



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action s'inscrit dans le cadre réglementaire suivant : les communes soumises à un plan de prévention du risque inondation (PPRI) ont pour obligation d'informer les citoyens sur les risques majeurs qu'ils encourent, dont le risque d'inondation (loi n°2003-699 du 30 juillet 2003). Cette information passe par l'installation d'au moins un repère de crue.

Cette action qui s'inscrit dans la continuité de l'action 1.10 du PEP prévoit donc d'encourager les communes soumises à un aléa inondation d'installer des repères de crues. Chaque coopération fera l'objet d'une convention. Les sites retenus seront fréquentés et visibles, de préférence sur des terrains publics. Des panneaux de communication pourront être associés sur les sites les plus fréquentés.



Le SMBGP proposera aux communes les sites de pose (à partir des connaissances historiques des crues, études...), puis se chargera de l'achat et de l'installation des macarons.


Cette action, déjà engagée dans le programme d'études préalables au PAPI a permis d'installer 46 repères de crues. Il reste toutefois encore 29 communes couvertes par un PPRI n'ayant pas de repères de crue.

Ces installations seront également proposées aux communes soumises à un aléa inondation ne disposant pas de PPRI.


Au total, il est envisagé d'installer 80 repères de crue durant ce PAPI.

## Action 1.4 : INSTALLATION DE REPÈRES DE CRUES HISTORIQUES


<p><b>Territoire concerné</b></p>  Communes du périmètre PAPI soumise à un aléa inondation (avec ou sans PPRI)	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>  Syndicat mixte du bassin du gave de Pau	<p><b>Lien avec le PGRI et la SLGRI</b></p> <p>PGRI : D2.7, D2.8</p> <p>SLGRI : 2.2, 2.4</p>
---	---	--

 **Plan de financement :** 40 000 € TTC (500 euros par repères)

FPRNM	80 %	32 000 € TTC
SMBGP	20 %	8 000 € TTC

 **Calendrier :**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Définir les secteurs de pose						
Installation des repères						

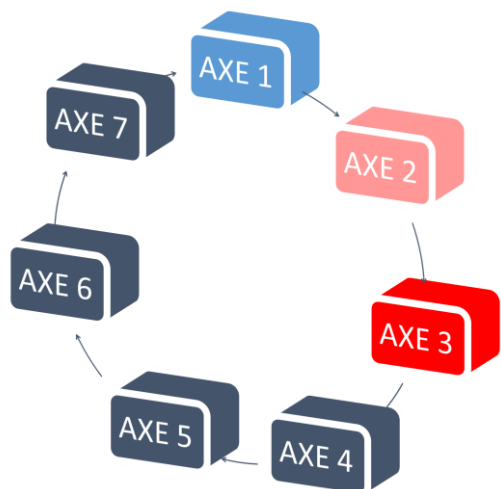
 **Indicateur de suivi :** Nombre de repères de crues installés  
Nombre de communes sollicitées



## AXE 1

# AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 1.5 : MISE EN PLACE D'ÉCHELLES DE CRUES PÉDAGOGIQUES



### OBJECTIFS VISES :

- Sensibiliser la population au risque inondation
- Améliorer la surveillance des crues
- Analyser rapidement la situation pour permettre une anticipation des dispositifs d'alertes indiqués dans les Plans Communaux de Sauvegarde



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action avait déjà été inscrite dans le PEP (action 1.5) mais n'a pas pu être mise en œuvre.

L'objectif est de développer des points d'observation de la montée des eaux grâce à des échelles de crues permettant une analyse rapide de la situation. Situées sur des zones visibles et si possible fréquentées, ces dispositifs seront conçus de manière simple et pédagogique afin que les citoyens puissent comprendre rapidement l'aléa auquel est soumis le secteur.



Les échelles de crues indiqueront les hauteurs d'eau en mètres NGF. Ces dernières seront accompagnées de repères de couleur pour favoriser la sensibilisation et une prise de décision rapide. Ils seront associés à des niveaux de réaction inscrits dans les Plans Communaux de Sauvegarde.


**1<sup>ère</sup> phase :** Définir les secteurs prioritaires en fonction des connaissances hydrauliques

**2<sup>ème</sup> phase :** Définir les seuils de mise en vigilance et d'alerte en fonction des connaissances issues des études hydrauliques récentes et en lien avec les PCS des communes concernées


**3<sup>ème</sup> phase :** Installer les échelles de crues. Le SMBGP envisage d'installer dix échelles de crue sur le Gave et ses principaux affluents.

## Action 1.5 : MISE EN PLACE D'ECHELLES DE CRUES PÉDAGOGIQUES


<p><b>Territoire concerné</b></p>  Secteurs exposés nécessitant une prise de décision rapide de gestion de crise	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>  Syndicat mixte du bassin du gave de Pau Acteurs associés : Communes	<p><b>Lien avec le PGRI et la SLGRI</b></p> PGRI : D2.7, D3.2 SLGRI : 2.4, 3.3
---	--	---

 **Plan de financement :** 20 000 € TTC (pour 10 échelles)

FPRNM	80 %	16 000 € TTC
SMBGP	20 %	4 000 € TTC

 **Calendrier :**

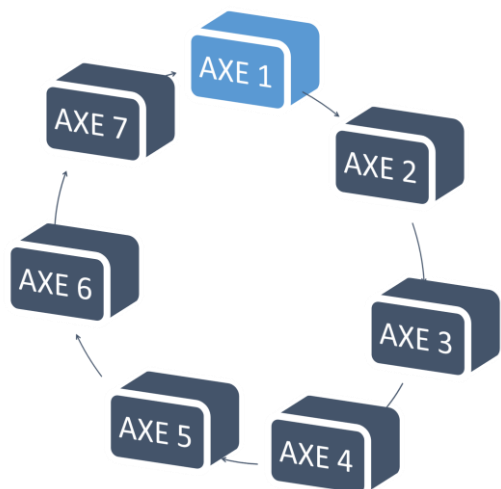
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réaliser la charte graphique (action 1.6)						
Définir les secteurs						
Installer les échelles						

 **Indicateurs de suivi :** Nombre d'échelles installées  
Intégration dans les PCS de chaque commune concernée

## AXE 1

# AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 1.6 : OUTILS DE COMMUNICATION



### OBJECTIFS VISES :

- Sensibiliser les citoyens au risque d'inondation et aux dispositifs de gestion du risque
- Informer la population des mesures de prévention, de sauvegarde et d'alerte mises en place par les collectivités
- Permettre aux citoyens de devenir acteur de leur propre sécurité
- Développer la conscience et la culture du risque



### DESCRIPTION DE L'ACTION :



Cette action a pour objectif de renforcer les démarches de sensibilisation et d'information des habitants du bassin versant du gave de Pau aval, en s'appuyant sur des idées innovantes et de nouveaux vecteurs de communication. L'objectif étant de maintenir la vigilance des populations et de les préparer au mieux au risque d'inondation. Il s'agit donc d'initier et de conduire un plan de communication en se dotant d'outils adaptés et décrits à la page suivante.

## Action 1.6 : OUTILS DE COMMUNICATION

Les supports de communication qu'il est envisagé de concevoir durant le PAPI pourraient être :

- La réalisation d'une plaquette sur les bons comportements à adopter en cas d'inondation (avant/pendant/après). La volonté de réaliser cette plaquette est issu de la consultation du public. En effet, les habitants du territoire semblent volontaires pour connaitre les bons comportements à adopter en cas d'inondation.
- La réalisation d'une plaquette présentant l'état d'avancement bisannuel du PAPI. Ce document permettra de présenter à l'ensemble des partenaires techniques et financiers, l'état d'avancement du PAPI. Il sera également communiqué lors de réunions techniques ou publiques, ainsi qu'aux différents représentants des EPCI-FP.
- La réalisation d'un kakémono sur la réduction de la vulnérabilité. Afin d'accompagner la maquette de la maison résiliente réalisée dans le cadre du programme d'études préalables au PAPI, ce kakémono pourra être exposé lors de manifestations grand public mais aussi servir d'appui aux réunions de présentation de la démarche ALABRI.
- La réalisation de vidéos explicatives sur les travaux et actions engagés dans le PAPI, notamment les chantiers de construction d'ouvrages (bassins écrêteurs et digues) mais aussi la réalisation de chantiers ayant recours à des solutions fondées sur la nature.
- Le développement de nouveaux supports interactifs de sensibilisation, notamment la conception d'une nouvelle maquette de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires.
- L'impression et le renouvellement de documents existants (plaquettes de présentation des diagnostics de vulnérabilité, flyer sur les animations scolaires, livrets pédagogiques, ...)
- Autres prestations graphiques à définir

## Action 1.6 : OUTILS DE COMMUNICATION

<b>Territoire concerné</b>  Périmètre du PAPI	<b>Modalité de mises en œuvre</b>  Syndicat mixte du bassin du gave de Pau	<b>Lien avec le PGRI et la SLGRI</b> PGRI : D2.6 ; D2.7 SLGRI : 2.4
---	--	---

 **Plan de financement : 85 000 € TTC**

FPRNM	80 %	68 000 € TTC
SMBGP	20 %	17 000 € TTC



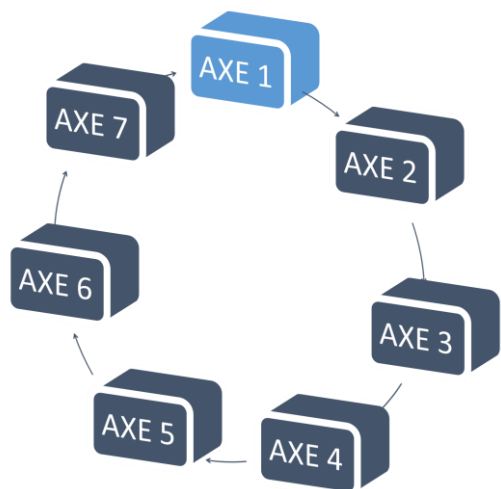
**Montant prévisionnel par action et calendrier de réalisation :**

	Montant prévisionnel	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Plaquette reflexes inondations	4 000 €						
Plaquette bilan et état d'avancement du PAPI	4 000 €						
Kakémono sur la réduction de vulnérabilité	1 500 €						
Vidéos explicatives sur les inondations et les outils de gestion	35 000 €						
Nouveaux supports interactifs de sensibilisation	15 000 €						
Impression et renouvellement de documents existants	15 000 €						
Autres prestations graphiques à définir	10 500 €						

## AXE 1

# AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 1.7 : PHOTOTHÈQUE/VIDEOTHÈQUE ET FONDS DOCUMENTAIRE SUR LES CRUES



### OBJECTIFS VISES :

- Développer la culture du risque à travers l'entretien de la mémoire des catastrophes
- Mieux connaître les événements historiques pour affiner les modélisations hydrauliques
- Evaluer la fréquence et l'intensité des phénomènes pour évaluer l'impact du changement climatique sur les crues du bassin du gave de Pau



### DESCRIPTION DE L'ACTION :



La perte de mémoire collective contribue au manque de sensibilisation de la population face au risque inondation. Il est donc important de conserver la mémoire des crues en rassemblant les archives, photos, vidéos, témoignages ou tous autres types de documents témoins des événements passés et futurs. Assurer leur diffusion est primordial pour entretenir cette mémoire des catastrophes.

Il s'agira donc de réaliser un inventaire des supports existants auprès des différents acteurs et habitants du territoire et de concevoir une base de données en ligne consultable par tous.

Cette action sera externalisée à un prestataire compétent dans ce domaine.



## Action 1.7 : PHOTOTHÈQUE/VIDEOTHÈQUE ET FONDS DOCUMENTAIRE SUR LES CRUES

<b>Territoire concerné</b>  Périphérie PAPI	<b>Modalité de mise en œuvre</b>  Syndicat mixte du bassin du gave de Pau	<b>Lien avec le PGRI et la SLGRI</b> PGRI : D2.6 ; D2.7 SLGRI : 2.2, 2.3, 2.4
---	---	---



**Plan de financement** : 5 000 € TTC

FPRNM	80 %	4 000 € TTC
SMBGP	20 %	1 000 € TTC



**Calendrier**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Réalisation et mise en ligne du fonds documentaire							

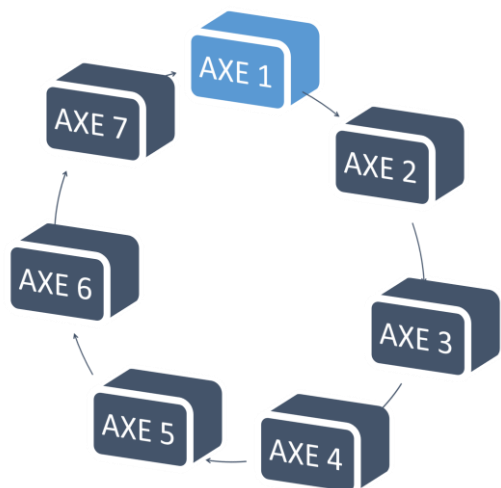


**Indicateurs de suivi** : Nombre de témoignages recueillis  
 Nombre de documents récoltés  
 Mise en ligne et promotion

## AXE 1

# AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 1.8 : ÉVÈNEMENTS/SOIRÉES THÉMATIQUES SUR LES CRUES



### OBJECTIFS VISES :

- Développer la culture du risque des habitants du territoire par l'éducation artistique et culturelle
- Utiliser le divertissement pour transmettre des messages clés



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'objectif que s'est fixé le SMBGP dans l'élaboration de ce PAPI est de développer différents supports/vecteurs de sensibilisation pour s'adapter à un maximum de public, de tout âge et tout horizon social. L'organisation d'évènements artistiques (spectacles, pièces de théâtre, animation de rue...) est remontée lors des ateliers de travail organisés pour bâtir le présent programme d'action. Ainsi, l'organisation de soirées thématiques (ou autres) sur les crues permettra de transmettre des informations de manière dynamique, ludique et artistique.

Ces manifestations pourront prendre la forme de : ciné-débat, pièces de théâtre, balades contées ou encore de spectacles. Axées principalement sur le risque inondation, les représentations pourront aborder d'autres problématiques liées à la protection de l'environnement et des milieux aquatiques (notamment par la présentation des solutions fondées sur la nature).

Voici ci-dessous une proposition de répartition géographique des manifestations (villes susceptibles d'être modifiées). L'objectif étant de parcourir le territoire du PAPI de l'amont à l'aval.

2026 : Gave de Pau (ex : Pau)

2027 : Ousse (ex : Soumoulou)

2028 : Gave de Pau (ex : Nay)



2029 : Gave de Pau (ex : Laroin)

2030 : Baise (ex : Mourenx)

2021 : Gave de Pau (ex : Orthez)

Le SMBGP envisage d'organiser au moins une manifestation par an durant toute la durée du PAPI. L'objectif étant de faire varier les styles de représentations ainsi que les secteurs d'organisation.

## Action 1.8 : ÉVÈNEMENTS/SOIRÉES THÉMATIQUES SUR LES CRUES

<p><b>Territoire concerné</b></p>  Tous le périmètre PAPI	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>  Syndicat mixte du bassin du gave de Pau	<p><b>Lien avec le PGRI et la SLGRI</b></p> <p>PGRI : D2.6 ; D2.7</p> <p>SLGRI : 0.1, 2.2, 2.4</p>
--	---	--



**Plan de financement : 20 000 € TTC**

FPRNM	80 %	16 000 € TTC
SMBGP	20 %	4 000 € TTC



**Calendrier**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Organisation des représentations						

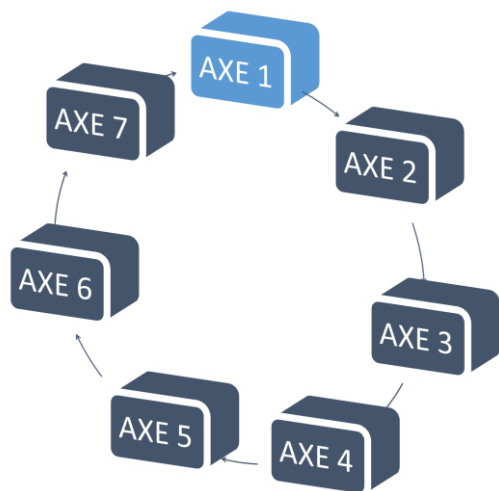


**Indicateurs de suivi :** Nombre de participants  
Nombre d'évènements organisés

## AXE 1

# AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 1.9 : CONCEPTION D'UN ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE SUR LES CRUES



### OBJECTIFS VISES :

- Développer la culture du risque des habitants sur les inondations par le jeu et la découverte en extérieur



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Dans la même logique que la fiche action 1.8, le SMBGP s'est fixé l'objectif de développer différents supports/vecteurs de sensibilisation. Ainsi, la conception d'un itinéraire pédagogique permettra de transmettre des informations de manière ludique sur les crues, tout en alliant les loisirs en extérieur.



La première étape consistera à sélectionner une commune impactée par des inondations ou bien ayant mis en œuvre des travaux de renaturation de zone d'expansion de crue ou d'ouvrages de protection. Puis, dans un travail de co-construction, il s'agira de concevoir un itinéraire permettant d'allier découverte du village/de la ville et compréhension des inondations. L'appel aux sens et au jeu seront les maîtres mots de cet itinéraire. Ainsi des tables de jeu, du mobilier interactif, ou encore des panneaux de jeux pourront être installés.




Le choix de la commune hôte pourra se faire en lien avec l'installation de repères et/ou d'échelles de crue afin d'agrémenter le parcours.



Figure 1: Exemple de réalisation pouvant être mise en place

## Action 1.9 : CONCEPTION D'UN ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE SUR LES CRUES

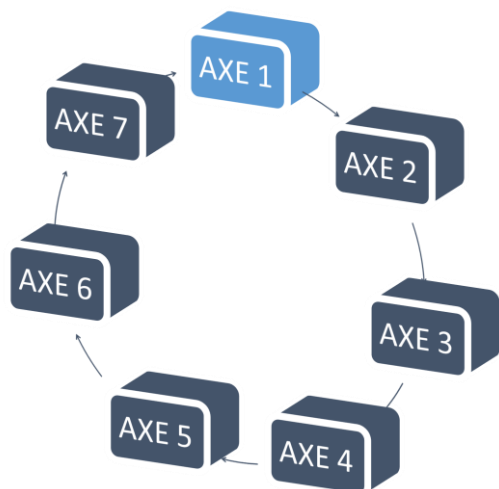
Territoire concerné	Modalité de mise en œuvre	Lien avec le PGRI et la SLGRI
 Une commune du périmètre PAPI à définir	 Syndicat mixte du bassin du gave de Pau  Acteurs associés : Commune hôte	PGRI : D2.6 ; D2.7  SLGRI : 2.2, 2.4

 <b>Plan de financement : 20 000 € TTC</b>						
FPRNM	80 %	16 000 € TTC				
SMBGP	20 %	4 000 € TTC				
 <b>Calendrier :</b>						
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Accompagner les communes						
 <b>Indicateurs de suivi :</b> Nombre de supports installés  Fréquentation du site						

## AXE 1

# AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 1.10 : RECENSEMENT DES INITIATIVES LOCALES DE SENSIBILISATION AUX INONDATIONS ET À LA PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES



### OBJECTIFS VISES :

- Promouvoir les initiatives locales de sensibilisation au risque inondation et à la préservation des milieux aquatiques
- Développer la culture du risque des habitants du territoire
- Favoriser les partenariats entre les acteurs locaux pour une meilleur diffusion des informations et acculturation de la population





### DESCRIPTION DE L'ACTION :


Plusieurs initiatives de sensibilisation au risque inondation et à la préservation des milieux aquatiques sont réalisées chaque année sur le bassin versant du gave de Pau ou à proximité. La population semble peu informée de la multiplicité des ces actions et des outils existants permettant d'en apprendre davantage sur la thématique. L'objectif est donc de concevoir un onglet spécifique sur le site internet du SMBGP pour promouvoir ces actions.

A travers le relais de l'information, l'objectif est aussi d'entretenir les relations avec les autres partenaires locaux (structures d'éducation à l'environnement, associations de riverains...) et de favoriser le développement d'actions communes de sensibilisation aux risques.


La création d'un compte spécifique au SMBGP sur les principaux réseaux sociaux existants permettra de valoriser davantage ces actions et par la même occasion communiquer sur les travaux mis en œuvre.

## Action 1.10 : RECENSEMENT DES INITIATIVES LOCALES DE SENSIBILISATION AUX INONDATIONS ET À LA PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES


<p><b>Territoire concerné</b></p>  Périètre PAPI	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>  Syndicat mixte du bassin du gave de Pau Acteurs associés : Partenaires locaux	<p><b>Lien avec le PGRI et la SLGRI</b></p> <p>PGRI : D2.6 ; D2.7 SLGRI : 2.2, 2.4</p>
---	--	--

 **Plan de financement** : 4 000 € TTC

FPRNM	80 %	3 200 € TTC
SMBGP	20 %	800 € TTC

 **Calendrier** :

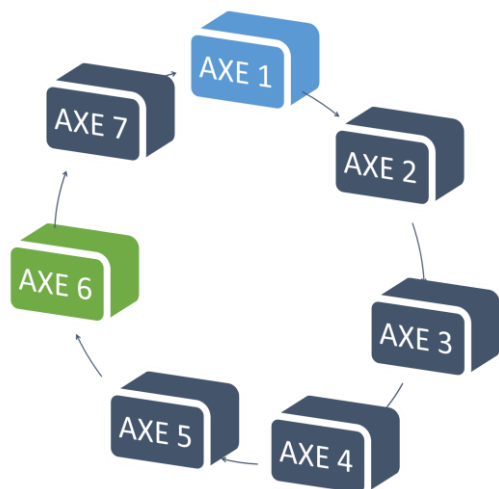
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Création des outils						
Communication et diffusion des informations						

 **Indicateurs de suivi** : Nombre de vue sur l'onglet crée. Nombre de partages et d'interactions sur les publications des réseaux sociaux

## AXE 1

# AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 1.11 : SENSIBILISATION DES ACTEURS AGRICOLES AUX PROBLEMATIQUES DU RUISSELLEMENT



### OBJECTIFS VISES :

- Limiter et maîtriser le ruissellement agricole
- Mettre en œuvre un accompagnement technique permettant le déploiement des programmes de maîtrise de ruissellement en zone rurale et d'éventuelles mesures agro-environnementales associées



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le monde agricole n'a pas été sensibilisé aux problématiques des inondations dans le cadre du Programme d'études préalables au PAPI. Une seule action était envisagée (6.6) mais elle n'a pas pu être réalisée par la DDTM.

Toutefois, lors des ateliers de travail, la thématique du ruissellement agricole a été identifiée comme étant une problématique sur certains secteurs du territoire.

Cette action s'attachera à :

- Evaluer les besoins du territoire et identifier les possibilités de réponses aux problématiques rencontrées
- Mener des réunions de concertation et d'échanges
- Développer un dépliant récapitulatif sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre



Un lien étroit avec la chambre d'agriculture ainsi que la DDTM64 sera indispensable au bon déroulement de ces actions, tant en ce qui concerne leur mise en œuvre de manière concrète et opérationnelle, que leur pérennisation.


Pour faire lien avec la fiche action prévue dans le PEP concernant la lutte contre les merlons illégaux en zone inondable, cette thématique pourra être abordée dans ces réunions de concertation.

Cette action de sensibilisation s'inscrit en complémentarité des mesures mises en œuvre par le SMBGP dans le cadre de ses programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques : opérations en lit mineur et majeur des cours d'eau.




## Action 1.11 : SENSIBILISATION DES ACTEURS AGRICOLES AUX PROBLEMATIQUES DU RUISSELLEMENT


<p><b>Territoire concerné</b></p> <p> Périètre PAPI</p>	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p> <p> Syndicat mixte du bassin du gave de Pau <i>Acteurs associés : Chambre d'agriculture</i></p>	<p><b>Lien avec le PGRI et la SLGRI</b></p> <p>PGRI : D2.6 ; D5.2 SLGRI : 2.6</p>
--	--	---

 **Plan de financement :** 5 000 € TTC

FPRNM	80 %	4 000 € TTC
SMBGP	20 %	1 000 € TTC

 **Coût prévisionnel par action et calendrier d'intervention :**

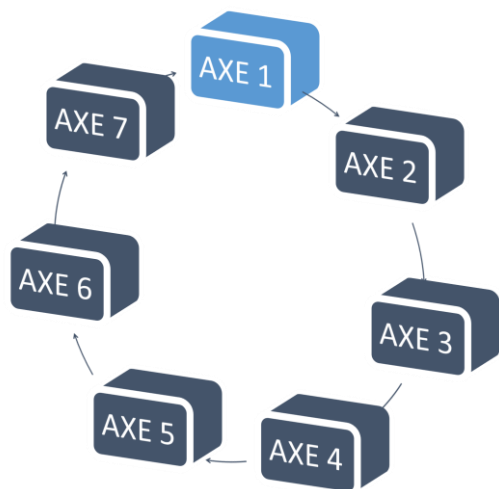
	Coût	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Evaluation des besoins du territoire	1 000						
Réunion de concertations et d'échanges	2 000						
Réalisation et impression d'un dépliant sur les bonnes pratiques	2 000						

 **Indicateurs de suivi :** Nombre d'agriculteurs sensibilisés, document réalisé

## AXE 1

# AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 1.12 : SENSIBILISATION DES NOTAIRES, AGENTS/PROMOTTEURS IMMOBILIERS ET CONSTRUCTEURS AU RISQUE D'INONDATION



### OBJECTIFS VISES :

- Sensibiliser les acteurs du domaine de l'immobilier au risque inondation pour favoriser une meilleure prise en compte et transmission de l'information concernant l'exposition aux risques aux futurs acquéreurs
- Mieux maîtriser l'urbanisation en zone inondable



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Dans le cadre du programme d'études préalables au PAPI, différents publics cibles ont été sensibilisés au risque inondation, notamment les élus, les scolaires et les habitants. Une nouvelle cible a été identifiée lors des étapes de concertation du PAPI : les promoteurs immobiliers, notaires et constructeurs. En effet, lors de la vente de certains bien, ou lors de la construction, le risque inondation est parfois méconnu ou alors mal pris en compte.



Ainsi, il a été identifié comme prioritaire de :

- Informer ces acteurs du risque inondation
- Présenter les solutions de réduction de vulnérabilité
- Élaborer et transmettre les documents à distribuer auprès des futurs acquéreurs pour favoriser une meilleure compréhension du risque

Cette opération consiste donc en la réalisation de sessions d'information à destination de ce type de public, avec l'appui d'organismes spécialisés. Un dépliant sur l'acquisition de biens en zone inondable à destination des futurs acquéreurs sera également développé pour faciliter la transmission de l'information.

Les différents acteurs du territoire seront dans un premier temps identifiés, puis 6 sessions d'information seront organisées à raison de 2 par an en 2027, 2029, et 2031. Le SMBGP proposera ensuite un appui technique sur le long terme pour toutes questions relatives aux inondations.

## Action 1.12 : SENSIBILISATION DES NOTAIRES, AGENTS/PROMOTTEURS IMMOBILIERS ET CONSTRUCTEURS AU RISQUE D'INONDATION

<p><b>Territoire concerné</b></p>  Périètre PAPI	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>  Syndicat mixte du bassin du gave de Pau	<p><b>Lien avec le PGRI et la SLGRI</b></p> <p>PGRI : D2.6 ; D2.7</p> <p>SLGRI : 2.1, 2.4, 4.1</p>
---	---	--



**Plan de financement : 8 000 € TTC**

FPRNM	80 %	6 400 € TTC
SMBGP	20 %	1 600 € TTC



**Calendrier**

	Coût	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Elaboration des sessions d'information et des documents ressources	3 000 €						
Sessions d'informations	5 000 €						

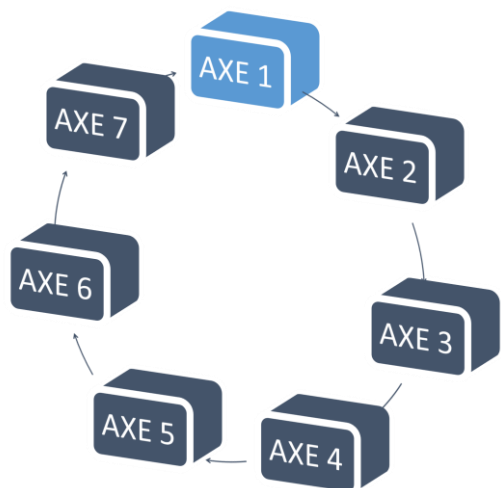


**Indicateurs de suivi : Nombre de participants**

## AXE 1

# AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 1.13 : ANIMATIONS À L'OCCASION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA RÉSILIENCE ET D'AUTRES ÉVÈNEMENTS LOCAUX



### OBJECTIFS VISES :

- Développer la culture du risque des habitants du territoire, notamment via la connaissance des dispositifs de réduction de vulnérabilité et une meilleure compréhension du fonctionnement du bassin versant
- Montrer un engagement fort du SMBGP dans les démarches de sensibilisation au risque d'inondation et notamment de la résilience des territoires
- Favoriser les partenariats entre les acteurs locaux pour une meilleur diffusion des informations et acculturation de la population
- Valoriser l'avancement des actions et outils de sensibilisation de l'axe 1 du PAPI





### DESCRIPTION DE L'ACTION :


La journée nationale de la résilience (JNR) est une initiative gouvernementale qui vise à diffuser la culture du risque et de la résilience auprès de l'ensemble des publics. L'objectif de cette journée dont le point d'orgue est le 13 octobre est que chaque citoyen puisse connaître les risques majeurs qui l'entourent et s'informer sur les comportements de sauvegarde à adopter, et les modalités en cas d'évènements graves.


Il s'agira donc de proposer tous les ans une animation à l'occasion de cette journée mais aussi de s'engager à participer aux évènements locaux de sensibilisation à l'environnement pour lesquels la problématique des inondations peut être intégrée. D'autres actions de sensibilisation mises en œuvre par le SMBGP, notamment celles décrites dans les fiches actions 1.8 pourront s'inscrire dans cette initiative.

Ainsi, le SMBGP envisage d'animer 3 stands par an.


## Action 1.13 : ANIMATIONS À L'OCCASION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA RÉSILIENCE ET D'AUTRES ÉVÈNEMENTS LOCAUX

<p><b>Territoire concerné</b></p>  Périètre PAPI	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>  Syndicat mixte du bassin du gave de Pau	<p><b>Lien avec le PGRI et la SLGRI</b></p> <p>PGRI : D2.6 ; D2.7</p> <p>SLGRI : 2.2, 2.4</p>
---	---	---

 **Plan de financement : réalisé en régie**

 **Calendrier**

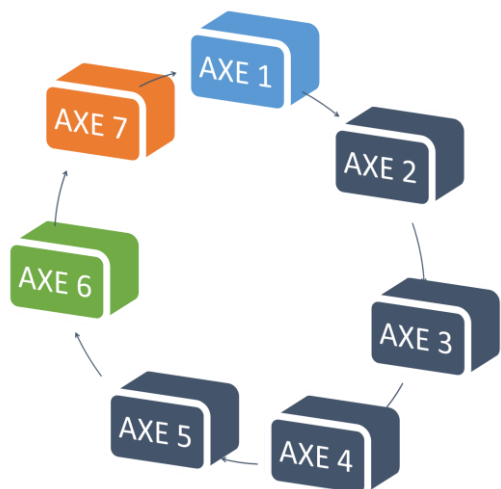
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Animation de sensibilisation						

 **Indicateurs de suivi** : Nombre de journées de sensibilisation réalisées  
 Nombre de participants

## AXE 1

# AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 1.14 : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA REALISATION DU PAPI2



### OBJECTIFS VISES :

- Prendre en compte les enjeux environnementaux dans la stratégie du PAPI2.
- Respecter la séquence « éviter / réduire / compenser » pour l'ensemble des projets proposés



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Les PAPI sont soumis à évaluation environnementale en application de la directive 2011/42/CE relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et des articles L. 122-4 et suivants, et de l'article R.122-17 du code de l'environnement.



En application du décret N°2023-504 du 22 juin 2023 portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale des plans et des programmes, l'obligation de réaliser une évaluation environnementale concerne les PAPI dont la déclaration d'intention est postérieure au 25 juin 2023.




Le PAPI du gave de Pau aval a fait l'objet d'une déclaration d'intention antérieure à cette date. Le dossier initial du PAPI n'a donc pas fait l'objet d'une évaluation environnementale, mais d'une analyse environnementale.

Toutefois, le SMBGP projette l'élaboration d'un second PAPI en 2032, pour lequel la réalisation d'une évaluation environnementale sera obligatoire. Ainsi, elle sera réalisée suivant les recommandations émises par les services de l'Etat dans le Cahier des Charges PAPI 3 2023 et le guide méthodologique rédigé par la DGPR (attendu début 2025). Dans l'hypothèse où un avenant complet serait nécessaire sur la période 2026-2032, cette fiche action pourra également être mise en œuvre pour produire l'évaluation environnementale nécessaire.

Cette action est liée à celle 0.2 et sera réalisé avec l'appui d'un prestataire via une AMO.

## Action 1.14 : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA REALISATION DU PAPI2

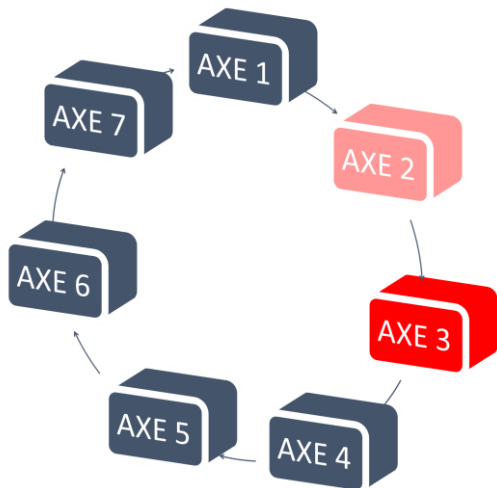
<b>Territoire concerné</b>  Périètre PAPI	<b>Modalité de mise en œuvre</b>  Syndicat mixte du bassin du gave de Pau <i>Appui d'un prestataire spécialisé</i>	<b>Lien avec le PGRI et la SLGRI</b> PGRI : D6.1 ; D6.3 SLGRI : 1.1 PAPI : 0.2
---	---	---

 <b>Plan de financement : 200 000 euros</b>						
FPRNM	50 %	100 000 TTC				
SMBGP	50 %	100 000 TTC				
 <b>Calendrier :</b>						
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réalisation de l'étude						
 <b>Indicateur de suivi : Etudes réalisées</b> Réunions de suivi et de concertation						

## AXE 2

# SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 2.1 : INSTALLATION D'UN CAPTEUR DE SUIVI DU NIVEAU D'EAU SUR LE LAA



### OBJECTIFS VISES :

- Améliorer l'anticipation des crues pour favoriser la mise en sécurité des populations
- Anticiper les crues en amont de secteurs vulnérables
- Définir des seuils d'alertes et les associer aux actions inscrites dans les Plans Communaux de Sauvegarde



### Descriptions de l'action :

Le territoire du PAPI est relativement bien couvert par des dispositifs de prévision et de suivi des cours d'eau : 7 stations Vigicrues permettent de suivre le niveau du gave de Pau (dont 3 sur le périmètre de ce PAPI) et 35 autres stations de mesures ont été installés sur les affluents par différents acteurs et servent également à gestion de crise. Seuls quelques cours d'eau restent orphelins en données et mériteraient une instrumentation dédiée. C'est notamment le cas du Laà qui a été identifié lors des ateliers de concertation du territoire. En effet, ce cours d'eau n'a aucun ouvrage de protection existant ou en projet sur lequel un dispositif de suivi en continu fourni des données ou pourrait les fournir, et son fonctionnement hydrologique est aujourd'hui peu connu.

Il s'agira donc de définir un secteur propice à l'installation d'une station de mesure et de travailler avec les communes situées en aval pour l'intégration des données à leur fonctionnement en temps de crise, notamment via l'activation de leur PCS.

Cette installation se déroulera en étroite collaboration avec le SPC et la DDTM64.



## Action 2.1 : INSTALLATION D'UN CAPTEUR DE SUIVI DU NIVEAU D'EAU SUR LE LAA

### Territoire concerné



Vielleségure, Sauvelade, Loubieng,  
Laà-Mondrans

### Modalité de mise en œuvre



Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

Acteurs associés : communes et EPCI-FP,  
service prévision de crue (SPC), DDTM 64

### Lien avec le PGRI et la SLGRI

PGRI : D3.2

SLGRI : 3.3



**Plan de financement :** 25 500 € TTC (pour 1 site équipé)

FPRNM	50 %	12 750 € TTC
SMBGP	50 %	12 750 € TTC



**Calendrier :**

	Coût	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Etude d'opportunité et de faisabilité de l'installation	15 000 €						
Installation de la station de mesure	10 500 €						

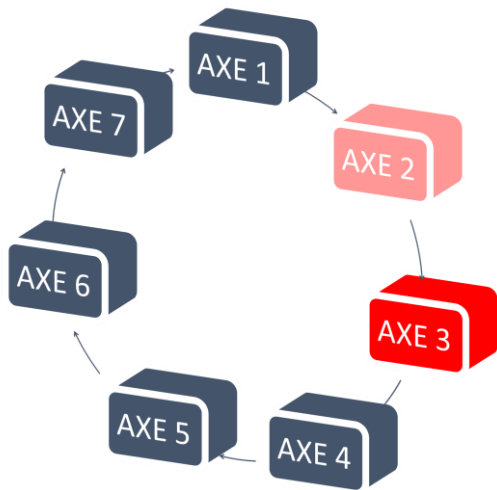


**Indicateur de suivi :** Installation du capteur et appropriation des données par les communes riveraines

## AXE 2

# SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 2.2 : SENSIBILISER LES ÉLUS AUX DISPOSITIFS DE VEILLE HYDRO-MÉTÉOROLOGIQUE



### OBJECTIFS VISES :

- Mieux comprendre le risque inondation et ses outils de prévision
- Améliorer l'anticipation des crues pour favoriser la mise en sécurité des populations
- Améliorer la gestion de crise



### Description de l'action :

Au-delà des appareillages de suivi du niveau d'eau (Vigicrue et autres stations de mesures) installés sur le gave et ses affluents, une partie du territoire du PAPI est éligible à différents dispositifs nationaux tels des abonnements APIC pour les précipitations et VigicrueFlash pour les crues soudaines. Le diagnostic du territoire a montré que ces outils sont très peu utilisés par les communes.

La concertation avec les acteurs du territoire et principalement les élus locaux a confirmé que des sessions d'information au suivi et à la vigilance hydrométéorologique permettraient l'appropriation de ces outils et ainsi une meilleure anticipation des phénomènes.

Ainsi, au minimum trois sessions d'information seront proposées sur cette thématique. Elles seront ouvertes aux élus mais aussi aux agents des collectivités volontaires. Ces sessions s'inscriront dans le cadre du parcours de formation décrit dans l'action 1.2 du PAPI.

## Action 2.2 : SENSIBILISER LES ÉLUS AUX DISPOSITIFS DE VEILLE HYDRO-MÉTÉOROLOGIQUE

### Territoire concerné



Périmètre PAPI

### Public concerné



Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

### Liens avec le PGRI, la SLGRI et les actions PAPI :

PGRI : D3.1 ; D3.2 ; D3.3

SLGRI : 2.4, 3.1, 3.3

PAPI : 1.2



**Plan de financement :** Action réalisée en régie



**Calendrier :**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réalisation des sessions d'information						

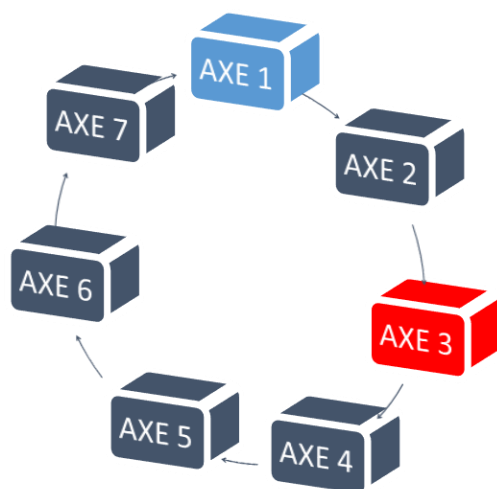


**Indicateur de suivi :** Nombre de participants aux sessions d'information

## AXE 3

# ALERTE ET GESTION DE CRISE

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 3.1 : ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE DES ÉLUS ET AGENTS DES COLLECTIVITÉ À LA GESTION DE CRISE



### OBJECTIFS VISES :

- Sensibiliser et informer les élus et agents des collectivités à la gestion de crise communale et intercommunale
- Garantir la mise en place de dispositifs de gestion de crise performants à l'échelle du bassin versant par la réalisation et/ou l'amélioration de l'opérationnalité des PCS et PICS



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 (dite « MATRAS ») a considérablement élargie le périmètre des communes devant disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). D'après le diagnostic territorial, certains PCS sont absents et d'autres PCS manquent d'opérationnalité. De plus, dans la majorité des cas, les limites et défaillances potentielles des ouvrages hydrauliques ne sont pas prises en compte.

D'autres part, en 2026, chaque intercommunalité comprenant une commune soumise à l'obligation d'élaborer un PCS, devra obligatoirement réaliser un Plan intercommunal de sauvegarde (PICS). Aujourd'hui seule la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a élaboré le sien. Les 8 autres intercommunalités du périmètre du PAI n'en disposent pas.



Cette action s'inscrit donc dans le parcours de formation multithématique à destination des élus décrit dans la fiche action 1.2.

Les objectifs sont :

- Transmettre les informations essentielles pour l'élaboration de documents gestion de crise performants et opérationnels
- Intégrer l'emprise des zones inondables, déterminées dans les différentes études hydrauliques (modélisations récentes), dans les cartographies opérationnelles de gestion de crise
- Prendre en compte systématique les limites de protection et les potentiels risques de défaillance des ouvrages avec des mesures de sauvegarde spécifiques

Au-delà des sessions de formation, le SMBGP restera à disposition de chaque collectivité en fournissant les connaissances hydrauliques acquises.


## Action 3.1 : ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE DES ÉLUS ET AGENTS DES COLLECTIVITÉ À LA GESTION DE CRISE

<p><b>Territoire concerné</b></p>  <p>Périmètre du PAPI</p>	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>  <p>Syndicat mixte du bassin du gave de Pau</p>	<p><b>Lien avec le PGRI et la SLGRI</b></p> <p>PGRI : D3.1 ; D3.4 ; D3.6 ; D3.11</p> <p>SLGRI :</p>
--	--	---

 **Plan de financement** : Réalisée en régie

 **Calendrier** :

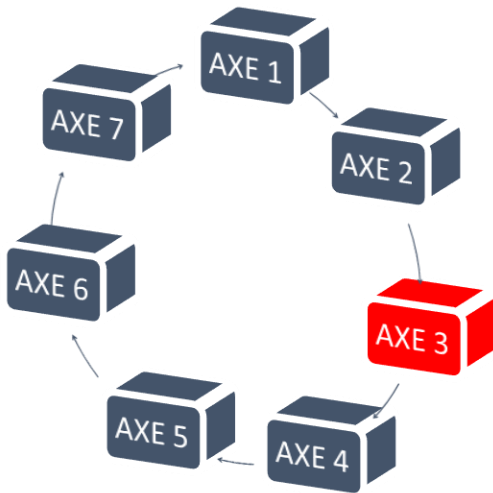
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mise en place du parcours de formation et coordination avec les différents intervenants (1.2)						
Mise en œuvre du parcours de formation						
Accompagnement ponctuel et appui technique à l'élaboration des PCS/PICS						

 **Indicateurs de suivi** : Nombre de participants  
 Nombre de collectivités souhaitant un accompagnement spécifique

## AXE 3

# ALERTE ET GESTION DE CRISE

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 3.2 : EXERCICES DE CRISE COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX



### OBJECTIFS VISES :

- S'assurer de l'opérationnalité des PCS
- Vérifier l'efficacité de la coordination entre les différents échelons de la gestion de crise (communes, SDIS, préfecture, SMBGP, EPCI-FP...)
- Réaliser des retours d'expérience dans un objectif d'amélioration de la gestion de crise



### Descriptions de l'action :

Le caractère opérationnel des documents de gestion de crise nécessite d'être testé régulièrement à travers des exercices de mise en situation, sur table et/ou sur le terrain. Il est alors primordial que l'ensemble des dispositions et actions soient bien compris par l'ensemble agents et élus susceptibles d'intervenir.

Dans le cadre de ce PAPI, le SMBGP souhaite organiser :



- 1 journée d'entraînement à la gestion de crise pour les élus et agents des collectivités du bassin versant du gave de Pau. Cette session d'entraînement se déroulera en salle et reposera sur une simulation de gestion de crise globale ou chaque participant se verra attribuer un rôle précis. Suivant le nombre de participants, différentes cellules d'animation seront mises en place.
- 2 exercices terrains d'ampleur dont le scénario concernera plusieurs communes. A partir d'un scénario d'évènement d'inondation, les participants devront mettre en œuvre l'ensemble des mesures nécessaires à la sauvegarde de la population en coordonnant et mobilisant du mieux possible les moyens humains et matériels disponibles.


Un prestataire accompagnera le SMBGP dans la préparation, et l'organisation de ces exercices.

Au-delà de l'organisation de ces exercices, SMBGP envisage d'accompagner méthodologiquement les communes dans la réalisation de leur exercice de crise.


Un exercice d'ampleur sera coconstruit en partenariat avec le syndicat amont (PLVG) afin de mobiliser et mettre en situation les communes à l'aval de leur territoire et celles à l'amont de celui du SMBGP.

## Action 3.2 : EXERCICES DE CRISE COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX


<b>Territoire concerné</b>  Communes à définir	<b>Modalité de mise en œuvre</b>  SMBGP/EPCI-FP	<b>Lien avec le PGRI et la SLGRI</b> PGRI : D3.6 SLGRI :
---	--	--

 **Plan de financement : 20 000 TTC**

FPRNM	0 %	0 € TTC
SMBGP	100 %	20 000 € TTC

 **Calendrier :**

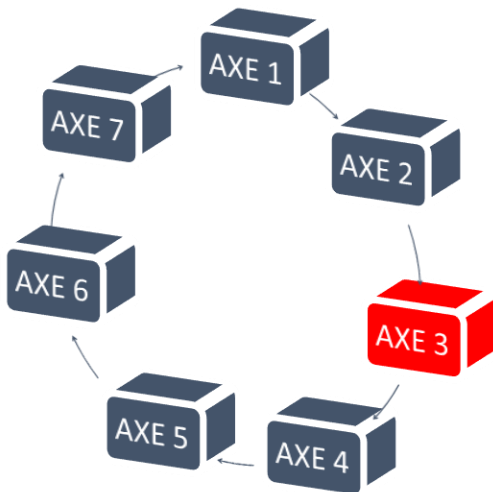
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Journée d'entraînement à la gestion de crise						
Exercices terrain						

 **Indicateurs de suivi :** Nombre d'acteurs mobilisés  
 Nombre de mesures d'amélioration recensées  
 Réalisation du retour d'expérience

## AXE 3

# ALERTE ET GESTION DE CRISE

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 3.3 : FORMATION DES ÉLUS À LA MÉTHODE DE CAPITALISATION DES DONNÉES POST-CRUE



### OBJECTIFS VISES :

- Capitaliser la connaissance des hauteurs d'eau des différentes crues pour affiner les connaissances hydrauliques du territoire
- Entretenir la mémoire des catastrophes



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

A travers cette action, le SMBGP souhaite inciter les différentes communes à capitaliser les données post-crue afin d'entretenir la mémoire des catastrophes mais aussi affiner les connaissances hydrauliques des secteurs concernés.



Il existe plusieurs méthodes afin de relever et enregistrer les hauteurs d'eau atteintes par une crue, notamment :




- Une grille élaborée par l'État à compléter
- Une application conçue par le CEREMA dénommée CRISI (Collecte et relevé d'informations suite à une inondation)

L'objectif est donc d'inciter les élus à utiliser ces outils et à transmettre les informations collectées.



## Action 3.3 : FORMATION DES ÉLUS À LA MÉTHODE DE CAPITALISATION DES DONNÉES POST-CRUE

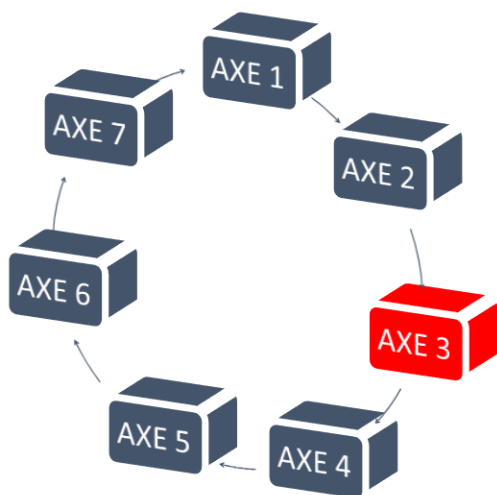
<b>Territoire concerné</b>  Périmètre PAPI	<b>Modalité de mise en œuvre</b>  Syndicat mixte du bassin du gave de Pau	<b>Lien avec le PGRI et la SLGRI</b> PGRI : D3.11 SLGRI :
---	--	---

 <b>Plan de financement</b> : Réalisée en régie						
 <b>Calendrier</b> :						
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Formation des élus						
 <b>Indicateurs de suivi</b> : Nombre d'élus formés Nombre des données capitalisées post crue						

## AXE 3

# ALERTE ET GESTION DE CRISE

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 3.4 : APPUI TECHNIQUE À L'ÉLABORATION ET LA RÉVISION DES PPMS VOLET INONDATION



### OBJECTIFS VISES :

- S'assurer de l'opérationnalité des PPMS des établissements scolaires en zone inondable
- Vérifier l'efficacité de la coordination entre le personnel chargé de mettre en sécurité les enfants
- Faire le lien entre le PCS et le PPMS de chaque commune concernée ;
- Réaliser des exercices d'entraînement et échanger avec les enseignants et élèves sur le bon comportement à adopter en cas d'inondation





### DESCRIPTION DE L'ACTION :


Selon le diagnostic territorial, il y a au total 33 établissements scolaires situés en zone inondable sur le périmètre de ce PAPI, dont 31 dans les Pyrénées-Atlantiques. Il est donc nécessaire de s'assurer que la mise en sécurité des élèves est correctement effectuée en cas d'inondation, notamment à travers le PPMS (Plan particulier de mise en sûreté). Ce plan doit également être intégré à la stratégie de gestion de crise définie dans le PCS de chaque commune concernée. Bien que certains ouvrages de protection limiteront l'exposition de ces établissements scolaires aux débordements, il est nécessaire de prendre en compte le risque de dépassement du niveau de protection ou bien leur risque de défaillance.


Dans le département des Pyrénées-Atlantiques c'est l'équipe mobile de sécurité qui se charge de l'élaboration et la révision des PPMS. Les connaissances concernant l'aléa inondation pour chaque établissement restent toutefois sommaires.

Cette action vise donc à apporter un appui technique à l'élaboration des PPMS en apportant une information précise sur l'inondabilité des bâtiments et sur la mise en sécurité envisageable. Cet appui s'étendra aussi à la réalisation d'exercices inondation et au debriefing post-exercice dans l'objectif d'améliorer la gestion de ce type d'évènement.


## Action 3.4 : APPUI TECHNIQUE À L'ÉLABORATION ET LA RÉVISION DES PPMS VOLET INONDATION

<b>Territoire concerné</b>  Établissements scolaires en zone inondable	<b>Modalités de mise en œuvre</b>  Syndicat mixte du bassin du gave de Pau	<b>Liens avec le PGRI et la SLGRI</b> PGRI : D3.6 ; D3.7 ; D2.7
---	---	--

 **Plan de financement** : Réalisée en régie

 **Calendrier** :

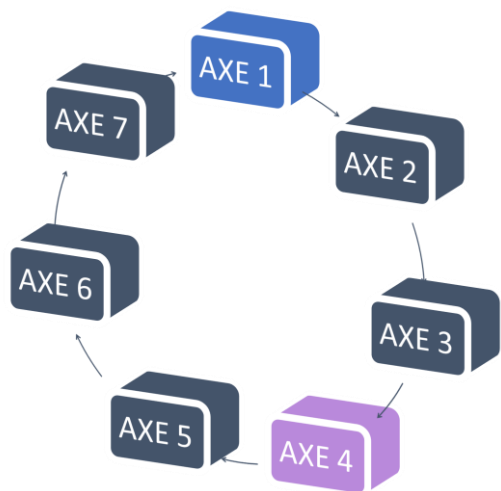
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Appui technique à l'élaboration/révision des PPMS						
Réalisation d'exercices de crise inondation						

 **Indicateurs de suivi** : Nombre de PPMS révisés  
Nombre d'exercices réalisés  
Nombre de personnel enseignants et d'élèves impliqués

## AXE 4

# PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 4.1 : FORMATION À L'INTÉGRATION DU RISQUE INONDATION DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME



### OBJECTIFS VISES :

- Favoriser une meilleure intégration du risque dans les documents d'urbanisme
- Traduire les cartographies de l'aléa inondation dans les PLU/PLUi et les documents stratégiques d'aménagement du territoire (SCOT)
- Maîtriser l'évolution de l'urbanisation en zone inondable et promouvoir les démarches d'infiltration des eaux dans le sol



### DESCRIPTION DE L'ACTION :



La prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire est primordiale pour réduire la vulnérabilité du territoire. En effet, sur le périmètre du PAPI ce sont près de 15 000 habitants qui résident en zone inondable. Le diagnostic territorial a permis de mettre en exergue une hétérogénéité de prise en compte de ce risque par les différentes collectivités. Un réel besoin d'accompagnement semble émaner du territoire concernant cette thématique.


Ainsi, le SMBGP, avec l'accompagnement de structures locales spécialisées (CAUE, AUDAP, CEPRI etc.), souhaite :

- Mettre en place de sessions de formation/d'information à l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme à destination des élus et agents des collectivités en charge de la compétence urbanisme. Entre 3 et 5 sessions de formations pourront être organisées pour favoriser les échanges.
- Elaborer un outil d'aide de type « guide méthodologique » des démarches à entreprendre et des bonnes pratiques. Afin de faciliter l'intégration de ce guide et favoriser son opérationnalité, il sera co-construit avec les différents acteurs concernés. Ce document se veut « récapitulatif » et au plus près des besoins du territoire. Il pourra réorienter les lecteurs vers des documents ressources et guides méthodologiques existants mais aussi apporter des compléments concernant les spécificités locales. Sa forme reste à définir, le document papier ne représente pas la seule option possible (étudier la faisabilité de réalisation d'une vidéo). La réalisation de ce « guide » sera confié à un prestataire.


Cette démarche sera menée en collaboration étroite avec le syndicat amont (PLVG) afin de favoriser une politique d'aménagement du territoire cohérente et commune à l'échelle d'un même bassin versant.

## Action 4.1 : FORMATION À L'INTÉGRATION DU RISQUE INONDATION DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME


<p><b>Territoire concerné</b></p>  <p>Périmètre PAPI</p>	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>  <p>Syndicat mixte du bassin du gave de Pau, CAUE, AUDAP</p> <p>PLVG, DDTM</p>	<p><b>Lien avec le PGRI et la SLGRI</b></p> <p>PGRI : D4.3 ; D4.4 ; D4.7 ; D4.9</p> <p>SLGRI : 4.1</p>
---	---	--

 **Plan de financement : 15 000 € TTC**

FPRNM	50 %	7 500 € TTC
SMBGP	50 %	7 500 € TTC

 **Calendrier :**

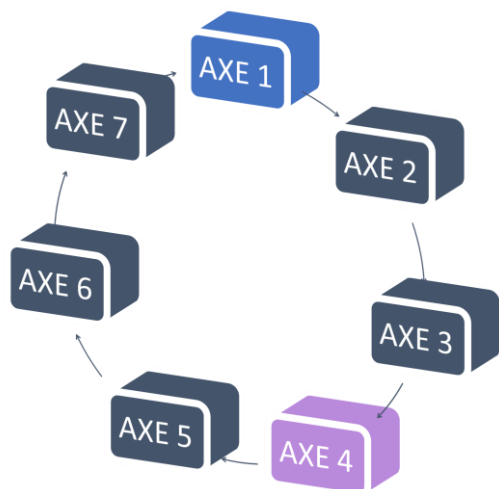
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Préparation de la formation et réalisation du guide méthodologique						
Réalisation des formations/rencontres						

 **Indicateurs de suivi : Nombre de participants**

## AXE 4

# PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 4.2 : APPUI TECHNIQUE À L'ÉLABORATION ET LA RÉVISION DES DOCUMENTS D'URBANISME



### OBJECTIFS VISES :

- Promouvoir la prise en compte des cartographies de l'aléa inondation de référence issues des nouvelles études hydrauliques dans les PLU et PLUi
- Maîtriser l'évolution de l'urbanisation en zone inondable






### DESCRIPTION DE L'ACTION :


La maîtrise de l'urbanisation en zone inondable est un prérequis à la mise en œuvre d'une politique de prévention du risque inondation sur un territoire. Ainsi, une politique de gestion du risque inondation doit venir s'appuyer sur une réglementation de l'occupation du sol adaptée. Les Plans de Prévention des Risques d'inondation ne constituent pas la seule source d'information à prendre en compte et toutes les connaissances complémentaires des risques disponibles doivent être exploitées pour apprécier le risque, en particulier pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

En complément de l'action 4.1, le SMBGP s'engage à participer aux réunions de travail concernant l'élaboration des documents structurants d'aménagement du territoire élaborés sur le périmètre du PAPI. Il fournira alors l'ensemble des données relatives aux risques d'inondation et apportera un regard technique et critique sur les études menées.


## Action 4.2 : APPUI TECHNIQUE À L'ÉLABORATION ET LA RÉVISION DES DOCUMENTS D'URBANISME

<p><b>Territoire concerné</b></p>  <p>Périmètre PAPI</p>	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>  <p>Syndicat mixte du bassin du gave de Pau</p>	<p><b>Liens avec le PGRI et la SLGRI</b></p> <p>PGRI : D4.3 ; D4.4 ; D4.7 ; D4.9</p>
---	--	--

 **Plan de financement :** Réalisée en régie

 **Calendrier :**

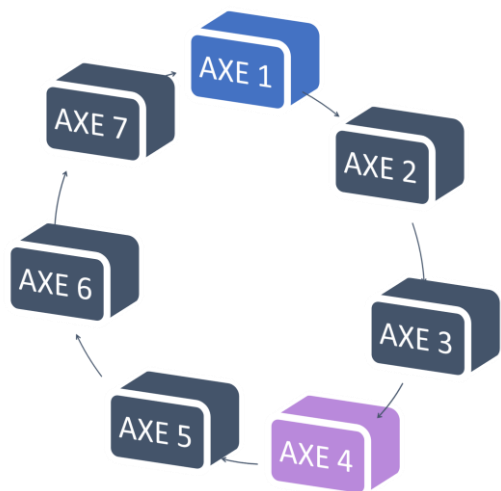
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Appui technique à destination des différentes collectivités						

 **Indicateurs de suivi :** Nombre d'échanges et de réunions de travail

## AXE 4

# PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 4.3 : ATLAS CARTOGRAPHIQUE DES ZONES INONDABLES A L'ECHELLE COMMUNALE



### OBJECTIFS VISES :

- Informer les élus et la population du risque inondation
- Traduire les cartographies de l'aléa inondation de référence issues des nouvelles études hydrauliques dans les PLU et PLUi
- Maîtriser l'évolution de l'urbanisation en zone inondable
- Mettre à jour les nouvelles connaissances



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cet atlas cartographique vise à informer les citoyens et les décideurs sur le risque d'inondation. Il n'a pas de portée réglementaire et ne peut se substituer à un document d'urbanisme ou un Plan de Prévention des risques d'inondations (PPRi). Néanmoins, il permet aux citoyens et aux responsables (maires, élus ou administratifs) de mieux apprécier l'étendue des zones qui présentent un risque d'inondation important ou qui favorisent l'étalement des eaux. L'atlas est un outil d'information et d'aide à la décision, il ne peut être ignoré notamment dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme et la délivrance des permis de construire. Pour chaque secteur concerné par une étude hydraulique, les communes recevront un atlas cartographique communal compilant l'ensemble des informations existantes (études hydrauliques et Plans de Préventions des risques d'inondations).

Le risque inondation sera représenté sur les cartographies en fonction de deux paramètres :



- Les hauteurs d'eau (3 classes)
- La probabilité d'occurrence (crue décennale, crue cinquantiennale et crue centennale)

Ces cartographies seront accompagnées d'une note de recommandation et appuyées par un Porté à connaissance (PAC) élaboré par le préfet et transmis aux communes.

L'ensemble des études existantes préalables à ce PAPI ont déjà été communiquées aux communes dans le cadre du programme d'études préalables au PAPI. Cette fiche action concerne donc les futures études qui caractériseront de nouveaux aléas.



## Action 4.3 : ATLAS CARTOGRAPHIQUE DES ZONES INONDABLES A L'ECHELLE COMMUNALE

<p><b>Territoire concerné</b></p>  <p>Périmètre PAPI. Communes bénéficiant d'une actualisation des connaissances hydrauliques</p>	<p><b>Liens avec le PGRI et la SLGRI</b></p>  <p>Syndicat mixte du bassin du gave de Pau</p> <p>DDTM</p>	<p><b>Liens avec le PGRI et la SLGRI</b></p> <p>PGRI : D2.1 ; D4.3 ; D4.7 ; D4.9</p>
--	---	--

 **Plan de financement : Réalisée en régie**

 **Calendrier :**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Alimentation de l'atlas cartographique						

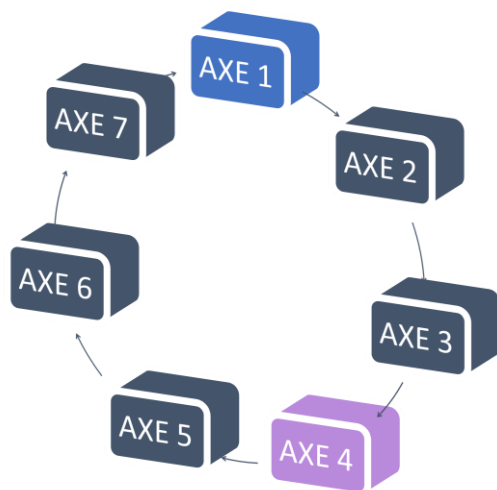
 **Indicateurs de suivi :** Nombre de cartes des zones inondables réalisées

- Nombre de PLU/ PLUi actualisés
- Nombre de portés à connaissance

## AXE 4

# PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 4.4 : ÉLABORATION ET RÉVISION DE PPRI



### OBJECTIFS VISES :

- Imposer une meilleure prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme
- Instaurer une réglementation cohérente à l'échelle d'un même bassin versant
- Actualiser les PPRI anciens à l'aide de données hydrauliques récentes



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRI) est un document opposable qui délimite les zones exposées aux risques d'inondation et y réglemente les usages (interdictions, des prescriptions spécifiques portant sur des constructions, ouvrages, aménagements, exploitations...).

La couverture du territoire en PPRI est assez hétérogène et présente certaines limites :

- Des secteurs à enjeux n'ont pas de PPRI malgré l'existence d'études hydrauliques indiquant une forte exposition à l'aléa inondation, avec des hauteurs d'eau parfois considérables ;
- Certains PPRI sont datés et présentent d'importants écarts avec les études récentes ce qui engendre des incohérences et un mécontentement entre les politiques de développement urbain et leur acceptabilité par les riverains.

Par cette fiche action, il s'agira donc définir les secteurs prioritaires pour la révision ou l'élaboration de nouveaux PPRI et d'engager les démarches auprès des services de l'État. Le principal objectif de cette stratégie sera d'aboutir à une politique d'aménagement du territoire cohérente et globale à l'échelle d'un même bassin versant.

## Action 4.4 : ÉLABORATION ET RÉVISION DE PPRI

Voici ci-dessous les priorités identifiées dans le cadre du diagnostic territorial du PAPI :

Elaboration d'un PPRI		
Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
Lestelle-Bétharram, Coarraze, Igon, Beuste, Bénéjacq, Gomer, Lucgarier, Hours, Livron, Barzun, Lamarque-Pontacq, Loubajac, Barlest, Lahourcade, Monein, Puyoo, Ramous	Aussevielle, Poey-de-Lescar	Lacommande, Parbayse, Laroin

Tableau 1: Priorités identifiées pour l'élaboration d'un PPRI

Révision d'un PPRI		
Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
Nay, Mirepeix, Gelos, Jurançon, Uzos, Mazères-Lezons, Nousty, Soumoulou, Espoey, Lons	Abos, Mourens, Os-Marsillon, Idron	Lagos, Bordères, Angais,

Tableau 2: Priorités identifiées pour la révision d'un PPRI

## Action 4.4 : ÉLABORATION ET RÉVISION DE PPRi

### Territoire concerné



Périmètre PAPI

### Modalité de mise en œuvre



État (DDTM64, DDT65)

### Lien avec le PGRI et la SLGRI

PGRI : D4.1 ; D4.2

SLGRI : 4.4



**Plan de financement :** DDT(M)



**Calendrier :**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Élaboration/révision de PPRi						

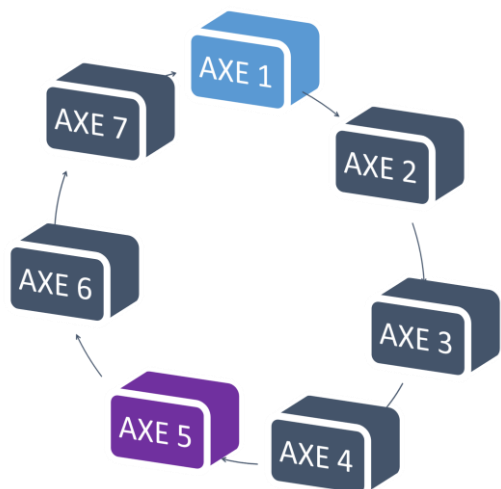


**Indicateurs de suivi :** Nombre d'élaboration et/ou de révision de PPRi

## AXE 5

# REDUCTION DE LA VULNÉRABILITE DES PERSONNES ET BIENS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 5.1 : DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ DES HABITATIONS



### OBJECTIFS VISES :

- Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des logements situés en zone inondable
- Proposer et accompagner les propriétaires dans la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité
- Identifier et mettre en œuvre les aides techniques et financières pour une adaptation résiliente des habitations



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Les diagnostics des habitations en zones inondables ont pour objectifs d'évaluer la vulnérabilité des logements face aux inondations et d'aider les propriétaires à identifier des solutions techniques à mettre en œuvre afin de réduire les dommages potentiels.

Les diagnostics de vulnérabilité devront :

- Evaluer la vulnérabilité du bâtiment et caractériser les conséquences potentielles (ou réelles) des inondations : sources de danger, dégâts directs et indirects, coût de la remise en état, délai de retour à la normale
- Proposer et identifier des mesures permettant de réduire l'exposition au risque : mesures techniques ou mesures organisationnelles
- Etablir un rapport de synthèse du diagnostic de l'habitation
- Accompagner les propriétaires dans le montage du dossier de subventions jusqu'à son dépôt aux services de l'Etat.

Dans le cadre du programme d'études préalables, plus de 500 diagnostics de vulnérabilité ont été menés, c'est une démarche qui intéresse la population et permet une meilleure appropriation du risque par les habitants.

Le coût de réalisation d'un diagnostic a été estimé à 750 euros pour un bâtiment à usage d'habitation.

Afin d'estimer un nombre de diagnostics à réaliser dans ce PAPI plusieurs critères ont été pris en compte :

- Le nombre de bâtiments en zone inondable par commune
- Le retour d'expérience du Programme d'études préalables au PAPI (nombre de courriers envoyés, nombre de diagnostics réalisés)
- Le retour d'expérience des autres porteurs, notamment de l'expérimentation MIRAPI

Le tableau suivant récapitule les objectifs dans le cadre du PAPI :



EPCI-FP	CAPBP	CCLO	CCPN	CCNEB	CCVO	CCPOA	CCBG	CCHB	CATLP
Nombre de bâtiments d'habitations en zone inondable (Q100)	4223	717	961	528	62	5	26	16	109
Objectifs de diagnostics en nombre	500	100	150	55	10	3	6	5	20
Coût prévisionnel	375 000 €	75 000 €	112 500 €	41 250 €	7 500 €	2 250 €	4 500 €	3 750 €	15 000 €

Cette action étant étroitement liée avec la stratégie de communication, le planning de réalisation des diagnostics est le suivant :

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Nombre de diagnostics	150	150	150	150	150	100	850

Au-delà de la stratégie d'intervention et de communication décrite ci-dessus, le SMBGP s'engage à répondre à toutes les sollicitations situées dans le périmètre du PAPI se trouvant confrontées à des problématiques d'inondations (par débordements de cours d'eau et/ou ruissellement), même si l'habitation se situe en dehors du zonage d'un PPRI et/ou d'une étude hydraulique. En annexe du dossier PAPI, la stratégie de ce RV PAPI est clairement détaillée.

## Action 5.1 : DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE DES HABITATIONS

<b>Territoire concerné</b>  Périmètre PAPI	<b>Modalité de mise en œuvre</b>  Syndicat mixte du bassin du gave de Pau	<b>Liens avec le PGRI, la SLGRI et le PAPI :</b> PGRI : D4.8 SLGRI : 4.2 PAPI : 5.4
---	--	--



**Plan de financement :** 636 750 € TTC (pour 850 biens diagnostiqués)

FPRNM	50 %	318 375 € TTC
Propriétaires	50 %	318 375 € TTC



**Calendrier :**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réalisation de diagnostics						
Constitution de dossier de financement						

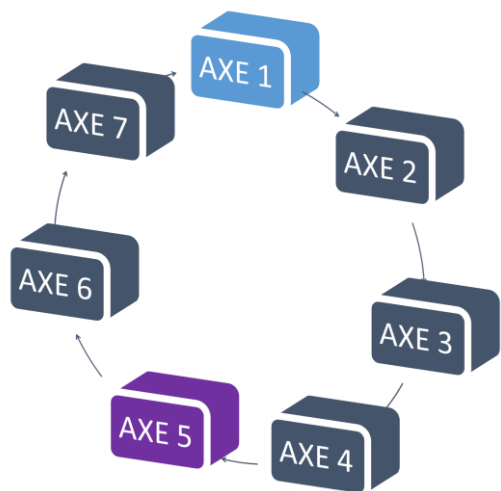


**Indicateurs de suivi :** Nombre de diagnostics réalisés

## AXE 5

# REDUCTION DE LA VULNÉRABILITE DES PERSONNES ET BIENS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 5.2 : DIAGNOSTIC DE VULNERABILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC



### OBJECTIFS VISES :

- Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des établissements scolaires et des Mairies en zones inondables
- Proposer et accompagner les collectivités dans la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité
- Identifier et mettre en œuvre les aides techniques et financières pour une adaptation résiliente des enjeux d'intérêt général



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Les diagnostics des établissements recevant du public ont pour objectif d'évaluer la vulnérabilité des bâtiments face aux inondations. Le SMBGP a pour mission d'aider les collectivités à identifier des solutions techniques et organisationnelles à mettre en œuvre afin de réduire les dommages potentiels et de faciliter un retour à la normale optimum.

Les diagnostics de vulnérabilité devront :

- Evaluer la vulnérabilité du bâtiment et caractériser les conséquences potentielles (ou réelles) des inondations : sources de danger, dégâts directs et indirects, coût de la remise en état, délai de retour à la normale
- Proposer et identifier des mesures permettant de réduire l'exposition aux risques : mesures techniques ou mesures organisationnelles
- Etablir un rapport de synthèse du diagnostic du bâtiment
- Accompagner les collectivités dans le montage du dossier de subventions jusqu'à son dépôt aux services de l'Etat.





Afin d'estimer un nombre de diagnostics à réaliser dans ce PAPI, plusieurs critères ont été pris en compte, notamment le nombre d'établissements scolaires et de mairies en zone inondable centennale. Les communes marquées en gras sont celles disposant d'un PPRI pouvant donc bénéficier de subventions EAPCT.

	33 Établissements scolaires en zone inondable (dont 24 avec PPRI)	21 Mairies en zone inondable (dont 15 avec PPRI)
Structures publiques identifiées comme prioritaires pour bénéficier de la démarche ALABRI	<b>5 crèches</b> ( <b>Mourenx</b> , Poey-de-Lescar, <b>Bizanos (2)</b> , <b>Pontacq</b> )	
	<b>1 école maternelle</b> (Livron)	
	<b>6 écoles élémentaires</b> ( <b>Bizanos</b> , <b>Bordères</b> , Beuste, Ramous, <b>Os-Marsillon</b> , Gan)	
	<b>18 écoles primaires</b> (Lamarque-Pontacq, <b>Barzun</b> , <b>Artigueloutan</b> , <b>Ousse</b> , <b>Bizanos</b> , Beuste, <b>Angais</b> , <b>Aressy</b> , <b>Gelos</b> , <b>Arbus</b> , <b>Tarsacq</b> , Aussevielle, <b>Uzos</b> , Puyoo, <b>Mourenx</b> , <b>Abos</b> , <b>Pardies-Piétat</b> , Gan)	Loubajac, <b>Uzos</b> , <b>Pardies-Piétat</b> , <b>Gan</b> , Aussevielle, Lamarque-Pontacq, Puyoo, <b>Os-Marsillon</b> , <b>Abos</b> , Poey- de-Lescar, <b>Gelos</b> , <b>Balirros</b> , <b>Arros-de-Nay</b> , <b>Lagos</b> , Beuste, <b>Angais</b> , <b>Lee</b> , <b>Ousse</b> , <b>Livron</b> , <b>Aressy</b> , <b>Tarsacq</b>
	<b>1 collège</b> (Lestelle-Bétharram)	
<b>2 lycées/SEGPA</b> ( <b>Jurançon</b> , Lestelle-Bétharram)		

Le contact avec ces établissements permettra également d'aborder la mise à jour des PPMS (Plans particuliers de mise en sûreté) et PCS (Plans communaux de sauvegarde) de chaque établissements et communes. La maquette maison résiliente pourra également être présentée à l'occasion de ces réunions.

Le coût de réalisation d'un diagnostic a été estimé à 1000 euros avec un objectif de nombre de réalisation de diagnostics fixés à 39 biens.

## Action 5.2 : DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

<p><b>Territoire concerné</b></p>  <p>Périmètre PAPI</p>	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>  <p>Syndicat mixte du bassin du gave de Pau</p>	<p><b>Liens avec le PGRI et la SLGRI</b></p> <p>PGRI : D4.8</p> <p>SLGRI : 4.2</p> <p>PAPI : 5.5</p>
---	--	--



**Plan de financement :** 39 000 € TTC pour 39 biens diagnostiqués

FPRNM	50 %	19 500 TTC
Collectivité territoriales	50 %	19 500 TTC



**Calendrier :**

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réalisation des diagnostics						

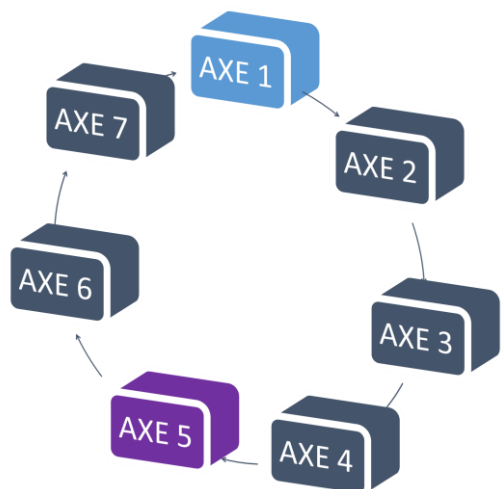


**Indicateurs de suivi :** Nombre d'actions de sensibilisation réalisées  
Nombre de diagnostics réalisés

## AXE 5

# REDUCTION DE LA VULNÉRABILITE DES PERSONNES ET BIENS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 5.3 : DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ DES BÂTIMENTS D'ENTREPRISES EN ZONE INONDABLE



### OBJECTIFS VISES :

- Proposer et accompagner les entreprises de moins de 20 salariés dans la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité sur leurs bâtiments
- Identifier et mettre en œuvre les aides techniques et financières pour rendre l'activité résiliente et améliorer le retour à la normale post-inondation



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Les diagnostics des entreprises ont pour objectif d'évaluer la vulnérabilité des bâtiments face aux inondations. Le SMBGP a pour mission d'aider ces structures à identifier des solutions techniques et organisationnelles à mettre en œuvre afin de réduire les dommages potentiels et de faciliter un retour à la normale optimum.



Les diagnostics de vulnérabilité devront :

- Evaluer la vulnérabilité du bâtiment et caractériser les conséquences potentielles (ou réelles) des inondations : sources de danger, dégâts directs et indirects, coût de la remise en état, délai de retour à la normale
- Proposer et identifier des mesures permettant de réduire l'exposition au risque : mesures techniques ou mesures organisationnelles
- Editer un rapport de synthèse du diagnostic du bâtiment
- Accompagner les entreprises dans le montage du dossier de subventions jusqu'à son dépôt aux services de l'Etat

D'après le diagnostic territorial et selon la BD Sirene, 251 entreprises de moins de 20 salariés se trouvent en zones inondables. Durant la durée du PAPI, le SMBGP envisage de réaliser des diagnostics dans 30% de ces structures, donc au total 75 diagnostics, notamment concernant les entreprises présentant les hauteurs d'eau les plus importantes.

Le coût de réalisation d'un diagnostic sur des biens d'entreprises a été estimé à 850 euros.

## Action 5.3 : DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ DES BÂTIMENTS D'ENTREPRISES EN ZONE INONDABLE

<p><b>Territoire concerné</b></p>  <p>Périmètre PAPI</p>	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>  <p>Syndicat mixte du bassin du gave de Pau</p>	<p><b>Liens avec le PGRI et la SLGRI</b></p> <p>PGRI : D4.8</p> <p>SLGRI : 4.2</p> <p>PAPI : 5.6</p>
---	--	--



**Plan de financement :** 63 750 € TTC (pour 75 biens diagnostiqués)

FPRNM	50 %	31 875 TTC
Collectivité territoriales	50 %	31 875 TTC



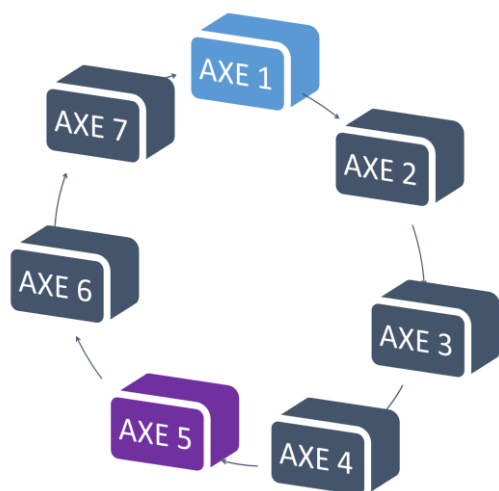
**Calendrier :**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Rencontre des entreprises et présentation de la démarche						
Réalisation des diagnostics						

## AXE 5

# REDUCTION DE LA VULNÉRABILITE DES PERSONNES ET BIENS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 5.4 : TRAVAUX DE RÉDUCTION DE VULNÉRABILITÉ DES HABITATIONS



### OBJECTIFS VISES :

Suite aux diagnostics des habitations réalisés dans le cadre de l'action 5.1 du PAPI, cette fiche action a pour objectif de réaliser les travaux qui auront été préconisés dans les diagnostics de vulnérabilité.





### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Afin de quantifier des objectifs de réalisation de travaux deux paramètres ont été considérés

- Un coût des travaux estimé à 10 000 euros (prix calculé à partir d'une médiane effectuée sur la base d'une fourchette de prix allant de 5 000 à 15 000 euros). Le plafond étant fixé à 36 000 euros ou 50% de la valeur vénale du bien.
- Un retour d'expérience global estimant un taux de réalisation des travaux post diagnostic à 30%.

Ainsi dans le respect de l'objectif de réalisation fixé dans la fiche action 5.1, sur un total de 850 diagnostics, il est estimé que 255 biens soit équipés d'ici la fin du PAPI.

## Action 5.4 : TRAVAUX DE RÉDUCTION DE VULNÉRABILITÉ DES HABITATIONS

<p><b>Territoire concerné</b></p>  <p>Périmètre PAPI</p>	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>  <p>Particuliers</p>	<p><b>Liens avec le PGRI et la SLGRI</b></p> <p>PGRI : D4.8</p> <p>SLGRI : 4.2</p> <p>PAPI : 5.1</p>
---	---	--

 **Plan de financement : 2 550 000 € TTC**

FPRNM	80 %	2 040 000 € TTC
Propriétaires	20 %	510 000 € TTC

 **Calendrier :**

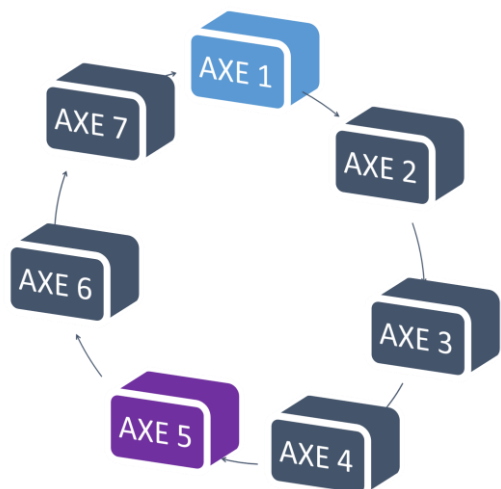
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réalisation de travaux de réduction de vulnérabilité post-diagnostics						

 **Indicateurs de suivi : Nombre de travaux réalisés**

## AXE 5

# REDUCTION DE LA VULNÉRABILITE DES PERSONNES ET BIENS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 5.5 : TRAVAUX DE RÉDUCTION DE VULNÉRABILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC



### OBJECTIFS VISES :

Suite aux diagnostics des établissements scolaires et mairies en zone inondable réalisés dans le cadre de l'action 5.2, cette fiche action a pour objectif de réaliser les travaux qui auront été préconisés dans les diagnostics de vulnérabilité.





### DESCRIPTION DE L'ACTION :




Afin de quantifier des objectifs de réalisation de travaux deux paramètres ont été considérés, notamment en fonction des retours d'expériences d'autres porteurs PAPI :

- Un coût moyen des travaux estimé à 30 000 euros (prix calculé à partir d'une médiane effectuée sur la base d'une fourchette de prix allant de 20 000 à 40 000 euros). Subvention étant attribuée uniquement si la commune concernée dispose d'un PPRI prescrit ou approuvé.
- Un taux de réalisation des travaux après un diagnostic estimé à 50 %.

Ainsi dans le respect de l'objectif de réalisation fixé dans la fiche action 5.2, sur un total de 39 diagnostics à réaliser, il est estimé que 20 biens soit équipés d'ici la fin du PAPI.

## Action 5.5 : TRAVAUX DE RÉDUCTION DE VULNÉRABILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

<p><b>Territoire concerné</b></p>  <p>Périmètre PAPI</p>	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>  <p>Collectivités</p>	<p><b>Liens avec le PGRI, la SLGRI et le PAPI</b></p> <p>PGRI : D4.8</p> <p>SLGRI : 4.2</p> <p>PAPI : 5.2</p>
---	--	---

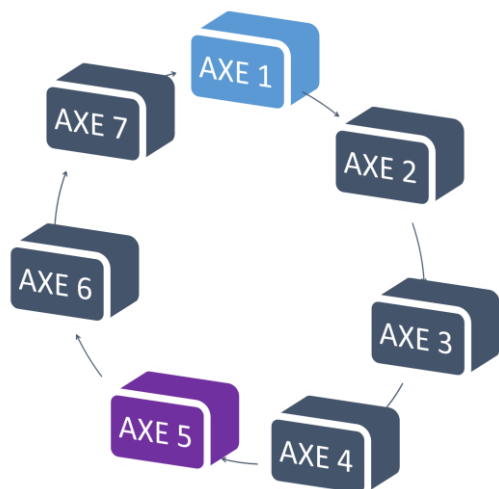
 <p><b>Plan de financement : 600 000 € TTC</b></p>						
FPRNM	50 %	300 000 TTC				
Collectivité territoriales	50 %	300 000 TTC				
 <p><b>Calendrier :</b></p>						
Réalisation de travaux de réduction de vulnérabilité post-diagnostics	2026	2027	2028	2029	2030	2031
 <p><b>Indicateurs de suivi : Nombre de travaux réalisés</b></p>						



## AXE 5

# REDUCTION DE LA VULNÉRABILITE DES PERSONNES ET BIENS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 5.6 : TRAVAUX DE RÉDUCTION DE VULNÉRABILITÉ DES BÂTIMENTS D'ENTREPRISES EN ZONE INONDABLE



### OBJECTIFS VISES :

Suite aux diagnostics des bâtiments d'entreprises en zone inondable réalisés dans le cadre de l'action 5.3, cette fiche action a pour objectif de réaliser les travaux qui auront été préconisés dans les diagnostics de vulnérabilité.





### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Afin de quantifier des objectifs de réalisation de travaux deux paramètres ont été considérés, notamment en fonction des retours d'expériences d'autres porteurs PAPI :

- Un coût moyen des travaux estimé à 15 000 euros (prix calculé à partir d'une médiane effectuée sur la base d'une fourchette de prix allant de 20 000 à 30 000 euros). Le plafond étant fixé à 10% de la valeur vénale du bien.
- Un taux de réalisation des travaux après un diagnostic estimé à 40%.

Ainsi dans le respect de l'objectif de réalisation fixé dans la fiche action 5.3, sur un total de 75 diagnostics à réaliser, il est estimé que 30 biens soit équipés d'ici la fin du PAPI.

## Action 5.3 : DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ DES BÂTIMENTS D'ENTREPRISES EN ZONE INONDABLE

<b>Territoire concerné</b>   Périimètre PAPI	<b>Modalité de mise en œuvre</b>   Propriétaires	<b>Liens avec le PGRI, la SLGRI et le PAPI :</b>  PGRI : D4.8  SLGRI : 4.2  PAPI : 5.3
---	---	--

 **Plan de financement :** 450 000 € TTC

FPRNM	40 %	180 000 € TTC
Entreprises	60 %	270 000 € TTC



**Calendrier :**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Rencontre des entreprises et présentation de la démarche						
Réalisation des diagnostics						

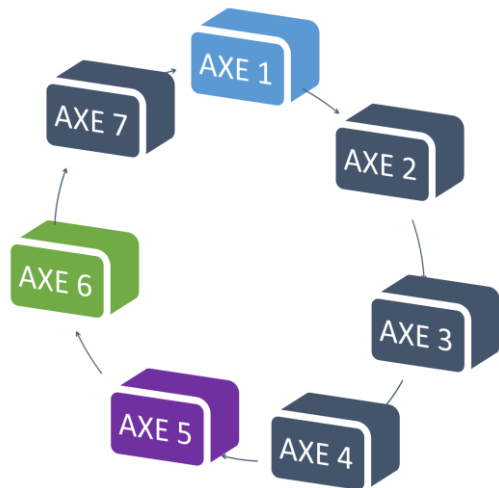


**Indicateurs de suivi :** Nombre de diagnostics réalisés

## AXE 5

# REDUCTION DE LA VULNÉRABILITE DES PERSONNES ET BIENS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 5.7 : ACQUISITION PRÉVENTIVE DE BIENS EN ZONE INONDATION À BIZANOS – QUARTIER ROUY BROQUART



### OBJECTIFS VISES :

- Renaturer une zone d'expansion de crue urbaines et désimperméabiliser les terrains
- Requalifier des friches industrielles à travers une opération de renaturation
- Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Situé dans le centre bourg de Bizanos, le site « Rouy-Broquart » assimilé à une friche comprend des bâtiments industriels et des habitations individuelles qui sont construites en bordure de la rue d'accès, rue Pasteur. La zone se situe dans une cuvette d'après les courbes de niveaux (visibles sur la carte PPRI). Elle se remplit lors des inondations avec l'augmentation du niveau de l'eau de l'Ousse. D'une superficie totale de 1,7 ha, le site est en partie classé en zone rouge au PPRI, seuls 0,85 ha y restent constructibles.

Le principal objectif de ce projet réside dans la désimperméabilisation du site avec pour objectif la protection des biens et des personnes. Dans ce contexte et avec ces objectifs la commune de Bizanos envisage de faire réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place de travaux de désimperméabilisations et de renaturation des sols.

L'analyse hydraulique aura pour but de préciser les caractéristiques de l'aléa Inondation au droit du projet et aux abords, en complément du PPRI existant. Les écoulements de l'Ousse seront modélisés au droit du projet pour les crues d'occurrence décennale, cinquantennale et centennale. Le bureau d'études assistera le concepteur du projet pour la gestion des eaux pluviales, tant pour la conception des équipements que pour ses incidences sur les débits de l'Ousse.

Afin de permettre l'infiltration des eaux de ruissellement sur cet espace, de participer à la prévention des risques d'inondations et à la protection des biens et des personnes, des travaux de désimperméabilisations de sols seront donc envisagés, couplé à la création d'un espace vert.

Au-delà des enjeux de renouvellement urbain et hydraulique, ce site présente un intérêt pour la fonctionnalité de la trame verte et bleue du territoire dans un secteur dense urbain.

## Action 5.7 : ACQUISITION PRÉVENTIVE DE BIENS EN ZONE INONDATION À BIZANOS – QUARTIER ROUY BROQUART



Figure 1 : Zonage du PPRI de Bizanos





Figure 2 : Projet de renaturation du secteur

Dans un premier temps, la commune de Bizanos souhaite quantifier les enjeux soumis au risque d'inondation et à la gestion des eaux pluviales sur le périmètre défini. Les résultats de l'étude permettront d'envisager différentes possibilités, dont l'acquisition amiable des biens sinistrés dans le PAPI (2025) et sa renaturation.

Dans le cadre d'une succession, cette friche va vraisemblablement être proposée à la vente. Eu égard à son classement en zone rouge au PPRI, la collectivité sera sollicitée pour une acquisition amiable. C'est donc dans ce contexte que s'inscrit cette fiche action.

## Action 5.7 : ACQUISITION PRÉVENTIVE DE BIENS EN ZONE INONDATION À BIZANOS – QUARTIER ROUY BROQUART

<p><b>Territoire concerné</b></p>  <p>Bizanos</p>	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>  <p>Commune de Bizanos</p>	<p><b>Liens avec le PGRI et la SLGRI</b></p> <p>PGRI : D4.4, D4.9, D5.2</p> <p>SLGRI : 4.3, 5.1, 5.6</p> <p>PAPI : 6.11</p>
--	---	---

 **Plan de financement :** 450 000 € HT

Fonds FPRNM	0 %	0 € HT
Commune de Bizanos	100%	450 000 € HT



**Calendrier :**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Acquisition préventive						

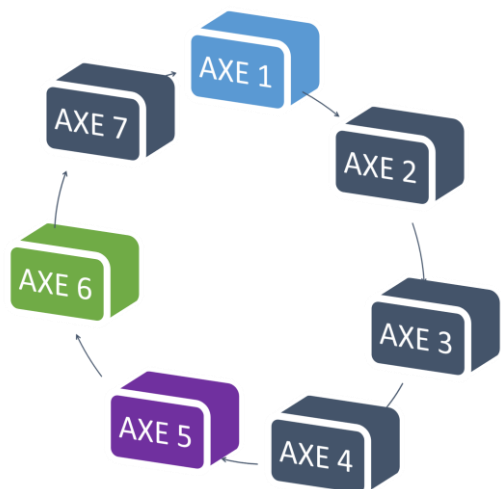


**Indicateurs de suivi :** Nombre d'acquisitions réalisées

## AXE 5

# REDUCTION DE LA VULNÉRABILITE DES PERSONNES ET BIENS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 5.8 : ACQUISITION PRÉVENTIVE DE BIENS EN ZONE INONDABLE À ORTHEZ – QUARTIER CASTETARBE



### OBJECTIFS VISES :

- Créer une zone d'expansion de crue urbaine et désimperméabiliser les terrains
- Suppression de la zone commerciale et d'habitat à travers une opération de renaturation
- Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Situé à l'Ouest de la commune d'Orthez le quartier Castetarbe est sujet à des inondations régulières (août 1983, mai 2000, février 2009, mai 2013, juin 2014, avril 2020 – la plus importante en hauteur de submersion).

Le cours d'eau du Lagnérot, qui traverse ce quartier, a connu progressivement divers aménagements qui réduisent de manière notable ses capacités d'écoulement : la construction de la voie ferrée et de la route départementale avant 1938 ont considérablement réduit la section d'écoulement du cours d'eau, avec une section sous la voie ferrée ne laissant transiter qu'une crue inférieure à la décennale avant mise en charge. A cette époque, l'absence d'enjeux à proximité ne causait pas de risque.

A partir des années 1955-1957, le secteur en amont des voies de communication a commencé à être aménagé avec la création d'une zone commerciale et d'habitats dans un rayon élargi. En 1977, la zone était complètement aménagée, imperméabilisée et le Lagnérot busé sur une centaine de mètres.

Le PPRi de la commune classe l'emprise de cette zone commerciale en orange (zone d'expansion de crue et zone où le risque est important), mais la dernière crue de 2020 (Q50 à Q100) a montré que les inondations dépassaient largement cette zone située dans une cuvette topographique en touchant les maisons riveraines.

Les enjeux concernés par une crue centennale sont :

- Zone commerciale composée de 6 à 8 emplacements commerciaux, de divers garages et d'un logement à l'étage
- 10 parcelles urbanisées avec des maisons individuelles
- 400 m de voirie départementale à grand trafic avec des hauteurs d'eau supérieures à 1 m sur 100 ml.

## Action 5.8 : ACQUISITION PRÉVENTIVE DE BIENS EN ZONE INONDABLE À ORTHEZ – QUARTIER CASTETARBE

Depuis 2001, pas moins de 6 études ont dressé un diagnostic de la situation et proposé diverses solutions : création d'un bassin écrêteur en amont, suppression du verrou hydraulique sous la voie ferrée, renaturation de la zone.

Le stockage amont et l'élargissement du busage du Lagnérot ont longtemps été priorités. Pour des raisons techniques, de disponibilité foncière, financières ou environnementales, les 2 premières solutions ont finalement été écartées et tout récemment, le choix de la commune et de l'intercommunalité s'est porté sur la renaturation de cette zone qui passe par le rachat, la démolition, la désimperméabilisation et la remise à ciel ouvert du cours d'eau du Lagnérot. Soit une surface d'environ 4 800 m<sup>2</sup> qui sera en outre traitée d'un point de vue paysagers en espace vert.

Ce projet vise donc à traiter les enjeux hydrauliques par la prévention des risques d'inondation sur la zone elle-même mais aussi pour les maisons riveraines, puisque la création de cette espace va aussi permettre de ralentir et stocker temporairement les eaux de crue du Lagnérot dont le passage sous la voie ferré et la route départementale restera contraint. En même temps, cette opération de renaturation qui fait partie des solutions dites fondées sur la nature s'intègre dans une démarche de renouvellement urbain par la suppression de ce qui est devenu une friche suite à la crue d'avril 2020 ayant entrainer le départ de la plupart des commerces.

Les objectifs visés sont pour une crue cinquantennale :

- Suppression de l'enjeu le plus exposé (zone commerciale, garages et logement à l'étage)
- Suppression de l'inondation pour 4 maisons sur 5 et réduction des hauteurs sur cette dernière
- Division par 4 du linéaire de voirie inondée et réduction de hauteur des 100 m restants (< 0,5 m contre > 1 m)
- Désimperméabilisation et renaturation d'un site très fortement anthropisé

Cette fiche action a pour objet l'acquisition des parcelles, des bâtiments et éventuellement des baux restants en vu des travaux de démolition, désimperméabilisation et renaturation. Elle est complémentaire de la fiche action 6.4 portant sur les études préalables, la maîtrise d'œuvre et les travaux.



# Action 5.8 : ACQUISITION PRÉVENTIVE DE BIENS EN ZONE INONDABLE À ORTHEZ – QUARTIER CASTETARBE



Figure 1 : Dégâts suite à la crue d'avril 2020

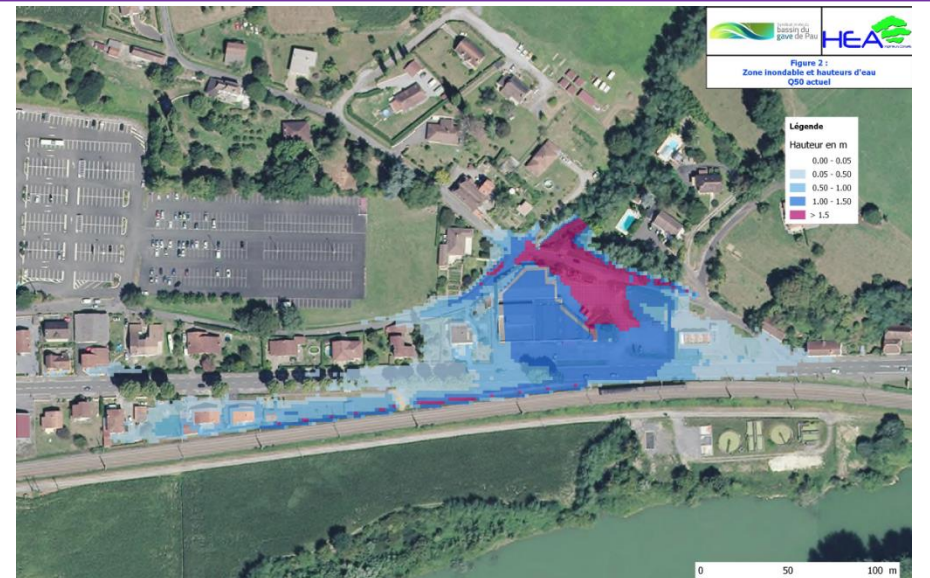
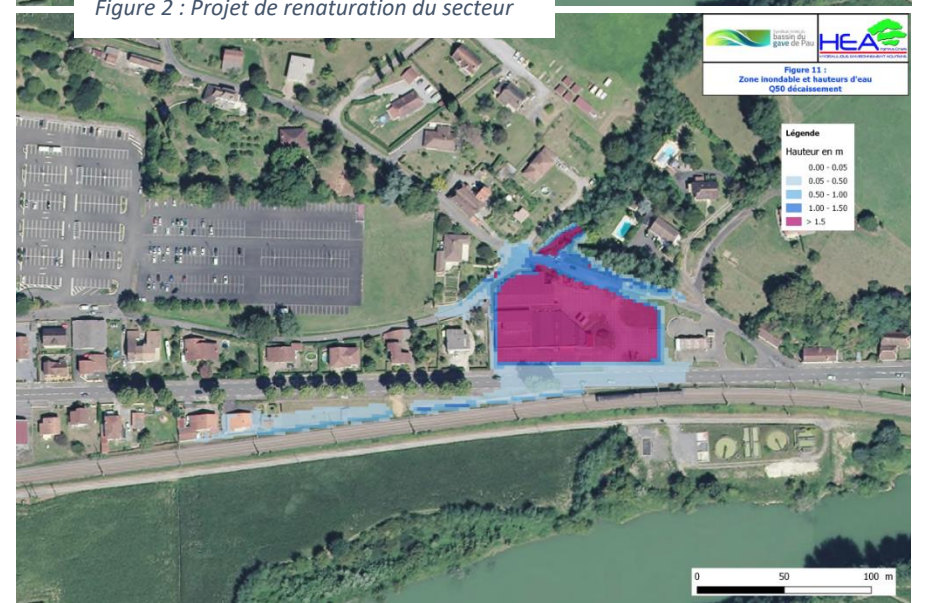




Figure 2 : Projet de renaturation du secteur





## Action 5.8 : ACQUISITION PRÉVENTIVE DE BIENS EN ZONE INONDABLE À ORTHEZ – QUARTIER CASTETARBE

<p><b>Territoire concerné</b></p>  <p>Commune d'Orthez</p>	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>  <p>MOA : Syndicat mixte du bassin du gave de Pau</p> <p>Prestations externalisées : maitrise d'œuvre et exécution des travaux</p>	<p><b>Liens avec le PGRI et la SLGRI</b></p> <p>PGRI : D4.4, D4.9, D5.2</p> <p>SLGRI : 4.3, 5.1, 5.6</p> <p>PAPI : 6.4</p>
---	---	--



**Plan de financement :** 400 000 € HT (base estimation des domaines)

FPRNM	0 %	0 € HT
Agence de l'eau Adour-Garonne	30 %	120 000 € HT
SMBGP	20%	80 000 € HT



**Calendrier :**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Acquisition préventive						

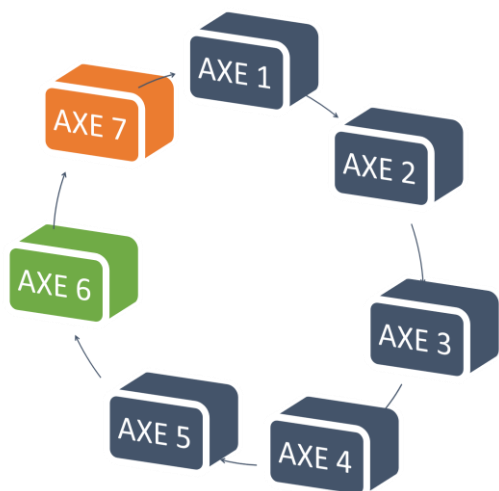


**Indicateurs de suivi :** Nombre d'acquisitions réalisées

## AXE 6

# RALENTIR LES ECOULEMENTS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 6.1 : REALISATION D'UN BARRAGE ÉCRETEUR DE CRUES SUR LES COMMUNES D'ABOS et PARBAYSE



### OBJECTIFS VISES :

- Réduire les inondations sur les communes d'Abos, Pardies, Noguères, Mourenx et Os Marsillon
- Diminution de l'aléa et/ou suppression des inondations en crue centennale pour 448 logements et 63 entreprises
- Construction d'un ouvrage de ralentissement dynamique des crues



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Deux études hydrauliques de 2009 et 2019 (ISL) ont précisé l'hydrologie du bassin de la Baïse et du Luzoué et l'aléa inondation des principaux enjeux. L'étude de 2019 a testé plusieurs solutions de réduction des inondations sur les enjeux bâtis au stade faisabilité – Choix du scénario retenu par le copil : Construction d'un barrage écrêteur (objet de la présente fiche), renforcement et extension de la digue de Pardies, construction d'une digue à Mourenx

L'étude AVP PRO et dossiers réglementaires 2023 (ISL) de ce complexe est menée dans le cadre du programme d'études préalables au PAPI. La restitution est prévue en juin – juillet 2025

Les principales caractéristiques de l'aménagement envisagé sont :

- Longueur : 1098 ml
- Hauteur maximale : 5.7 ml
- Volume de stockage maximal : 2.7 Mm<sup>3</sup>
- Surface en eau pour Q100 : 140 ha

Les études complémentaires et travaux à inscrire dans le PAPI :

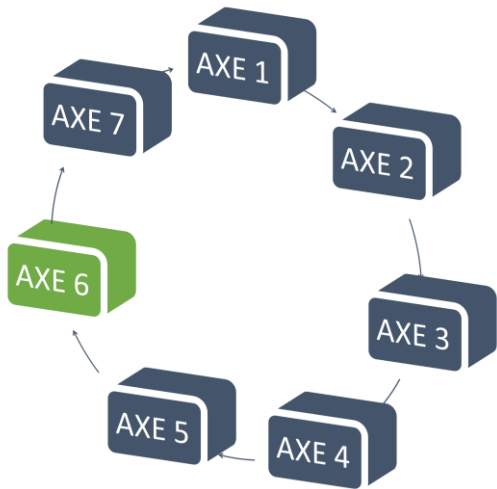
- Marché de maîtrise d'œuvre : Missions EXE – VISA – ACT - OPC- DET - AOR et dossiers réglementaires
- Acquisitions foncières
- Travaux et missions spécifiques de suivi de chantier (suivi des compactage, suivi environnemental...)

Les éléments techniques détaillant les travaux ainsi que l'analyse socio-économiques seront disponibles à compter de mars 2025 (AVP) et mai 2025 pour la partie PROJET

## AXE 6

# RALENTIR LES ECOULEMENTS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 6.1 : REALISATION D'UN BARRAGE ÉCRETEUR DE CRUES SUR LES COMMUNES D'ABOS et PARBAYSE

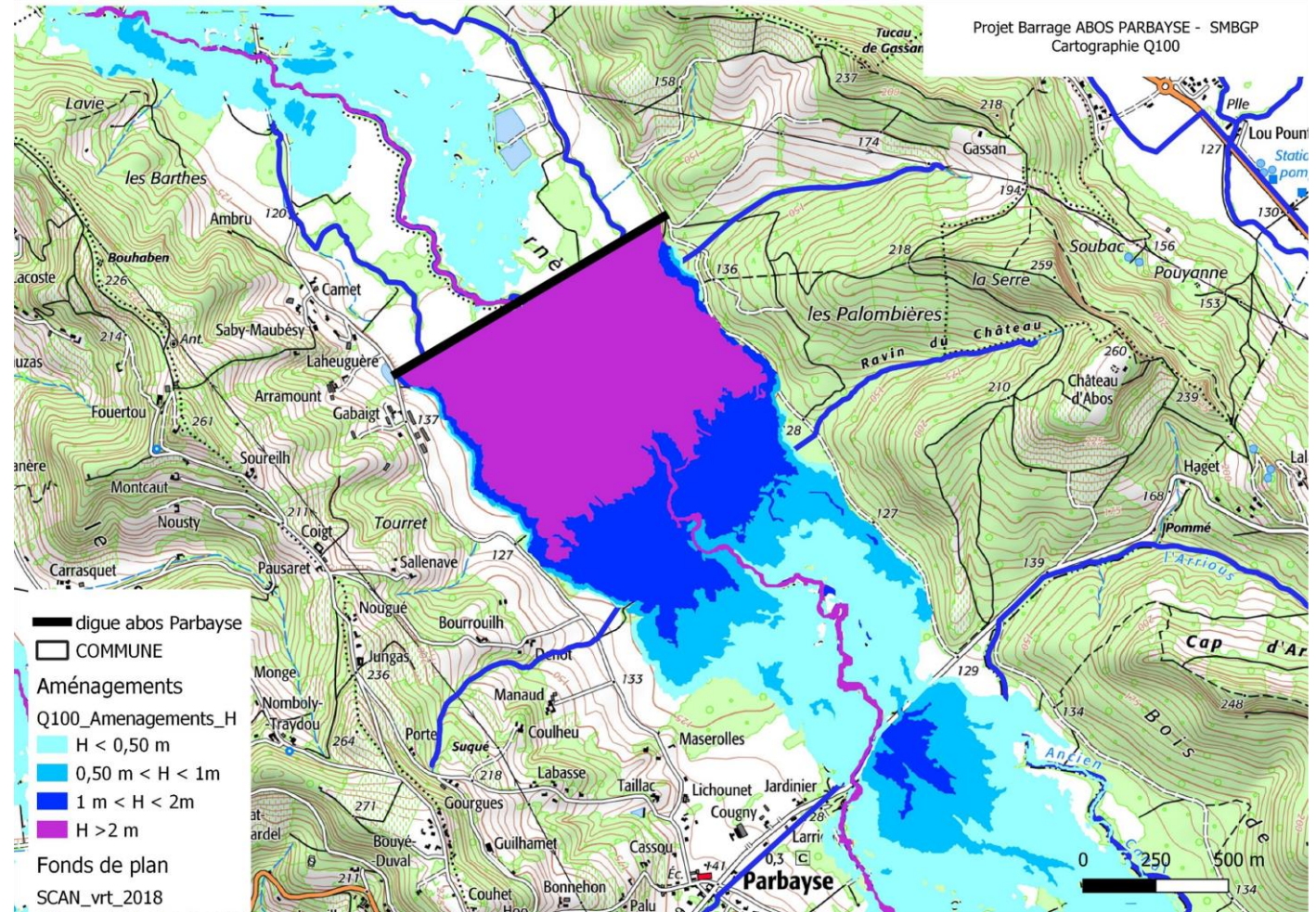


Figure 1 : Cartographie de l'emprise de l'aménagement

## Action 6.1 : REALISATION D'UN BARRAGE ÉCRETEUR DE CRUES SUR LES COMMUNES D'ABOS et PARBAYSE

### Territoire concerné



Communes d'Abos Parbayse (barrage) et Pardies, Noguères, Mourenx, Os Marsillon pour la zone d'influence

### Modalité de mise en œuvre



MOA : Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

Prestations externalisées : maîtrise d'œuvre et exécution des travaux

### Liens avec le PGRI et la SLGRI

PGRI : 6.1, 5.2

SLGRI : 6.1



**Plan de financement : 3 900 000 € HT (base étude de faisabilité) Hors acquisitions foncières (200 000€)**

FPRNM	50 %	1 350 000 € à 1 950 000 €
SMBGP	50 %	1 350 000 € à 1 950 000 €



### Calendrier :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réalisation des études						
Réalisation des travaux						

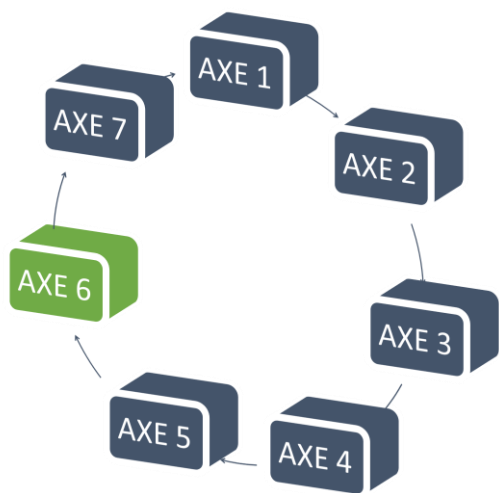


**Indicateur de suivi :** Validation des dossiers réglementaires via un arrêté préfectoral /Validation finale du plan de financement/ maîtrise foncière avant travaux pouvant nécessiter une DUP donc un retard dans la réalisation / réalisation des ouvrages

## AXE 6

# RALENTIR LES ECOULEMENTS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 6.2 : TRAVAUX D'AMELIORATION DES ECOULEMENTS DU LAGOIN AVAL



### OBJECTIFS VISES :

- Réduire significativement la zone inondable sur la commune d'Aressy jusqu'à T = 20-30 ans, et sans aggravation jusqu'à T = 100 ans
- Supprimer la zone inondable sur la commune de Meillon jusqu'à T = 100 ans



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'étude hydraulique des crues du Lagoon (2021) a montré que le cours d'eau débordait au droit des communes de Meillon et d'Aressy, dans des zones urbanisées présentant différents enjeux bâtis.

Les aménagements consistent en la suppression d'un point noir (verrou) hydraulique sur la commune d'Aressy par création d'un ouvrage sous le remblai routier de la RD 937, associée à la création de divers bras de délestage du Lagoon et fossés de ressuyage, qui se situent conjointement sur les communes de Meillon et d'Aressy. En complément, à l'amont du secteur, une digue de protection sur la commune de Meillon vient réduire l'aléa sur plusieurs zones habitées. Les aménagements constituent un ensemble permettant de réduire le risque inondation et ne peuvent être envisagés séparément.

Les caractéristiques des ouvrages sont :

- Canal de délestage rive droite + ouvrage de franchissement sous la RD 937 : dimensionné pour Q20/30 ; longueur : 850 m, profondeur comprise entre 1.1 et 1.9 m, largeur en fond : 4 m, section OH : 16 m<sup>2</sup>
- Fossé amont rive gauche : dimensionné pour Q20/30 ; longueur : 450 m, profondeur comprise entre 0.1 et 0.6 m, largeur en fond : 5 m, largeur en berge : entre 5 et 12 m
- Fossé aval rive gauche : dimensionné pour Q20/30 ; longueur : 150 m, profondeur comprise entre 0.1 et 0.6 m, largeur en fond : 4 m, largeur en berge : entre 4 et 8 m
- Digue : dimensionnée pour Q100 ; longueur : 940 m, hauteur comprise entre 0.4 et 1.2 m

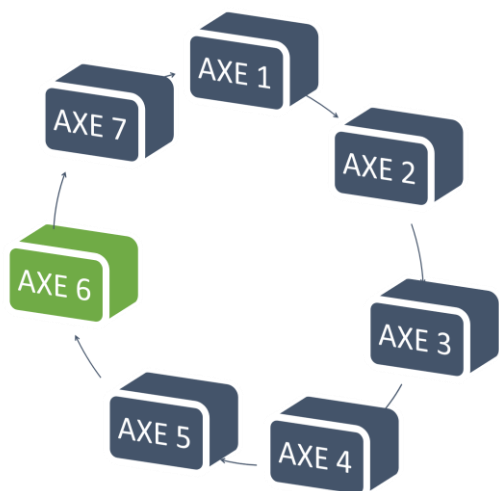
Les aménagements permettent de réduire significativement les inondations sur la commune de Meillon jusqu'à la crue T = 100 ans et jusqu'à la crue T = 20 – 30 ans sur la commune d'Aressy.



## AXE 6

# RALENTIR LES ECOULEMENTS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 6.2 : TRAVAUX D'AMELIORATION DES ECOULEMENTS DU LAGOIN AVAL

Le phasage des travaux est tel que le bras de délestage et l'ouvrage sous la RD 937, ainsi que les fossés de ressuyage, seront réalisés en amont de la digue de protection.

Ces aménagements sont issus d'un projet optimisé à la suite d'un diagnostic du territoire, d'une analyse du meilleur rapport coût / efficacité et de la considération des enjeux sociaux, économiques et environnementaux. L'étude de plusieurs tracés de digue et de bras de délestage a permis de faire émerger les aménagements finaux.

Enjeux (stade faisabilité de 2021) :

Pour la Q100, en zone inondable	Population	Bâtiments	Equipements publics
Actuel	1 460	590 dont 12 entreprises	22 517 m <sup>2</sup>
Après projet	1 220	497 dont 10 entreprises	9 600 m <sup>2</sup>

Une ACB sera menée sur la base du PRO (2<sup>nd</sup> trimestre 2025). Le résultat de l'ACB de la faisabilité (2021) donne une VAN de 252 309 € et un rapport B/C de 11 (à 50 ans).

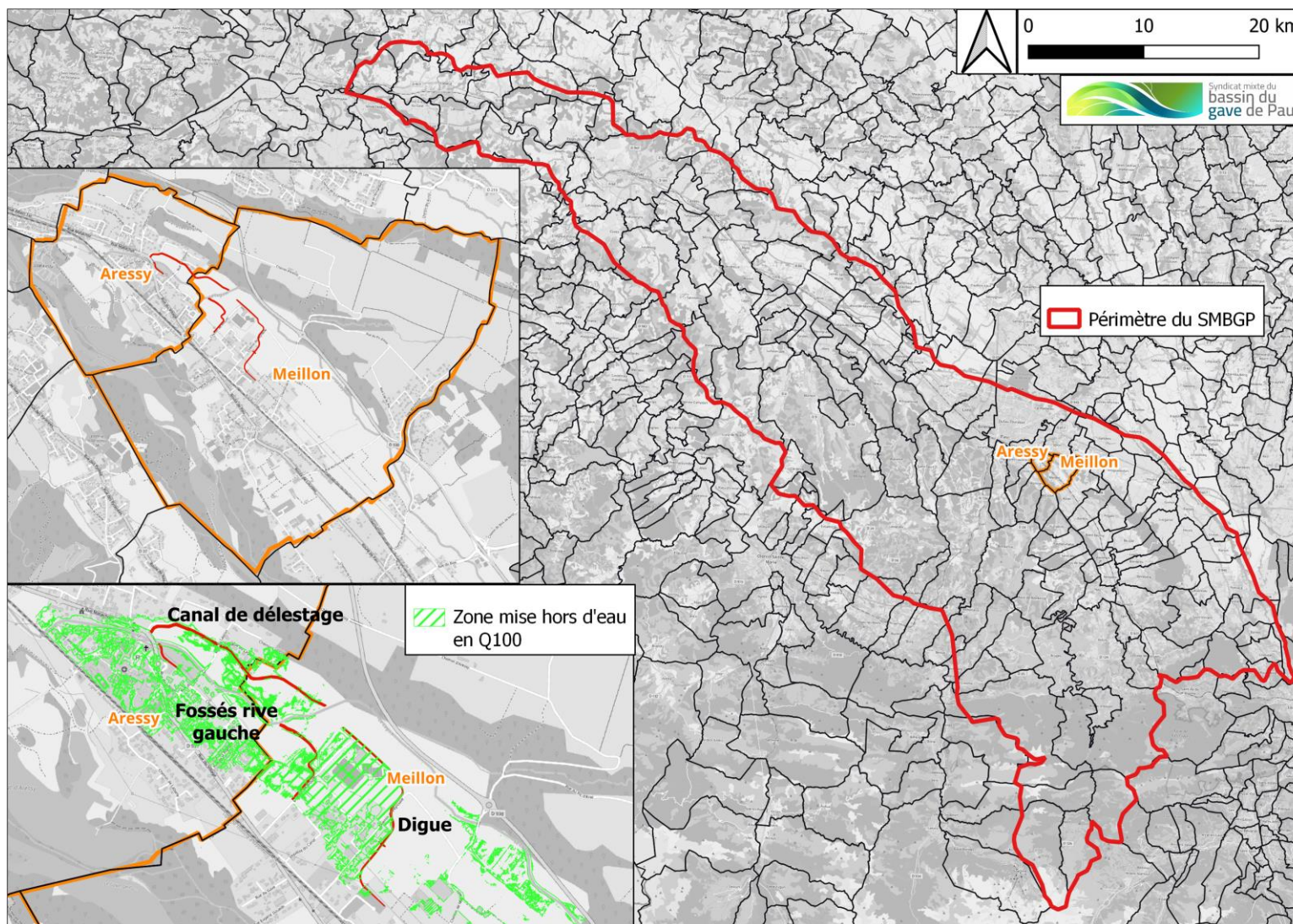
Les études complémentaires et/ou travaux à inscrire dans le PAPI :

- Acquisition foncière
- Marché de maîtrise d'œuvre : Missions EXE – VISA – ACT - OPC- DET – AOR
- Procédures réglementaires
- Travaux et missions spécifiques de suivi de chantier (suivi des compactage, suivi environnemental, ...)
- Opération de communication

L'étude AVP-PRO des aménagements pour réduire les inondations sur les communes de Meillon et d'Aressy est en cours de réalisation. Les éléments techniques détaillant les travaux ainsi que l'analyse socio-économiques seront

## Action 6.2 : TRAVAUX D'AMELIORATION DES ECOULEMENTS DU LAGOIN AVAL

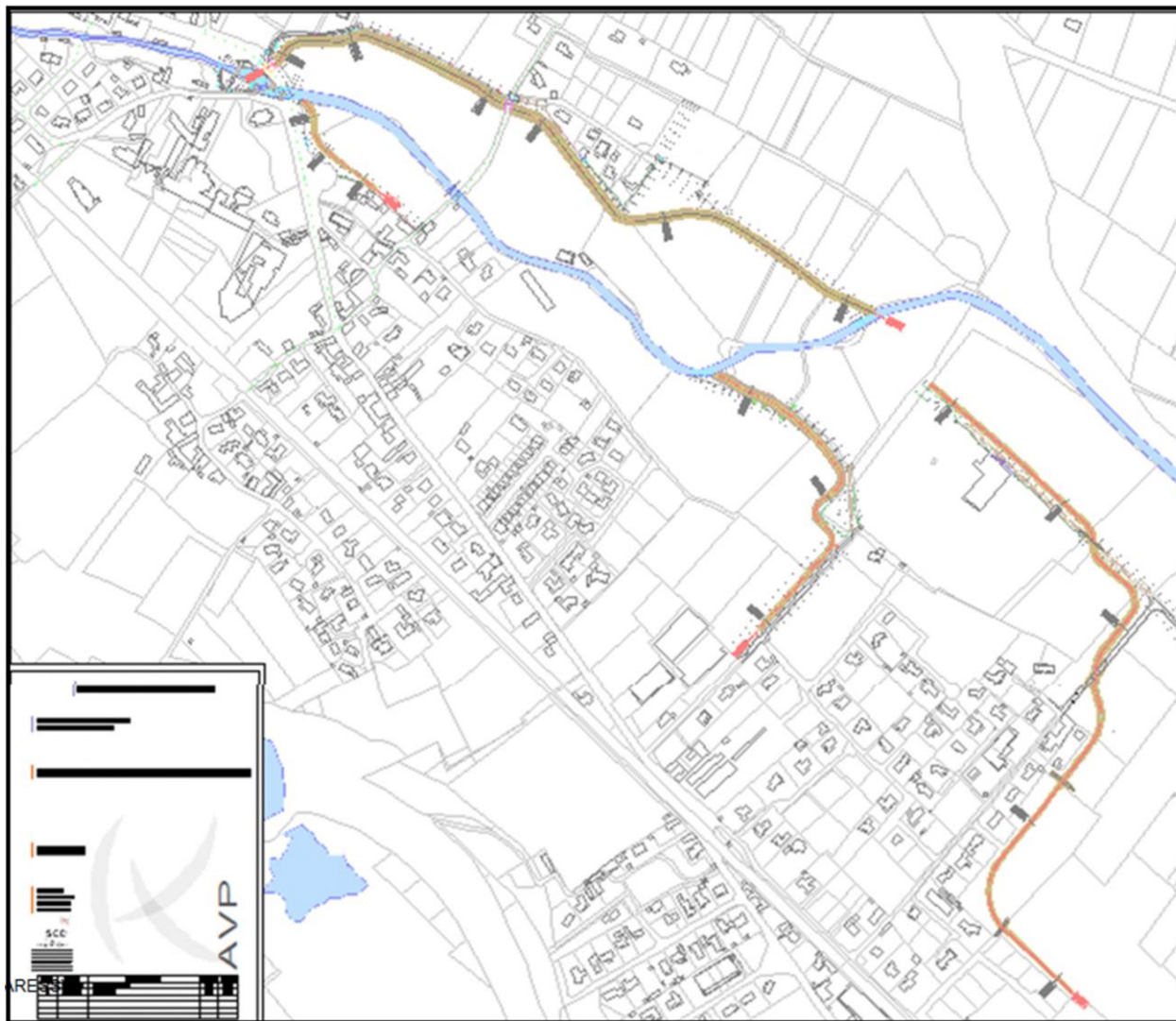
Localisation :





## Action 6.2 : TRAVAUX D'AMELIORATION DES ECOULEMENTS DU LAGOIN AVAL

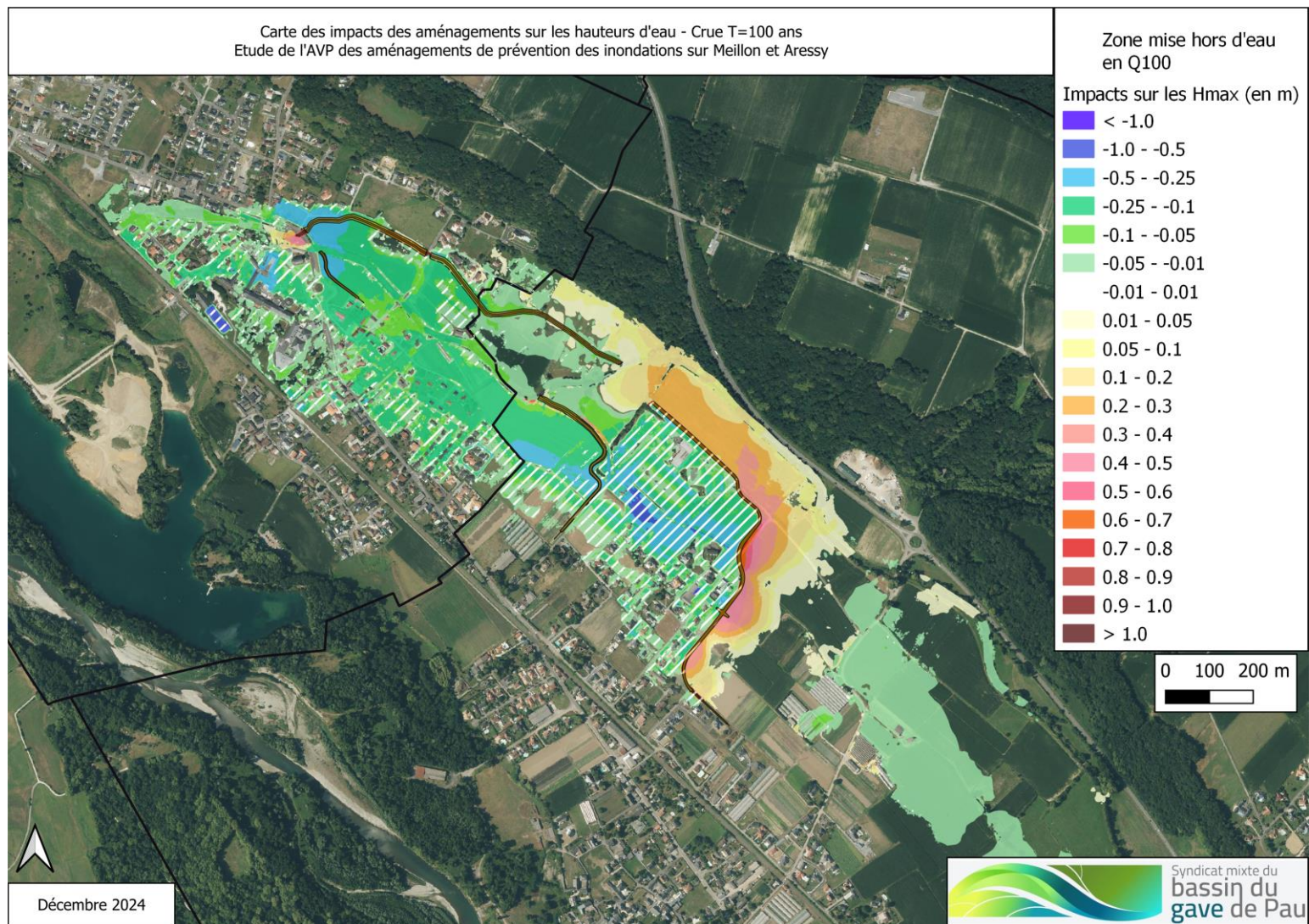
Cartographie des aménagements (Base AVP – Décembre 2024) :





## Action 6.2 : TRAVAUX D'AMELIORATION DES ECOULEMENTS DU LAGOIN AVAL

Cartographie des impacts sur les hauteurs d'eau pour la crue T = 100 ans (Base AVP – Décembre 2024) :



## Action 6.16 : TRAVAUX D'AMELIORATION DES ECOULEMENTS DU LAGOIN AVAL

### Territoire concerné



Communes de Meillon et d'Aressy

### Modalité de mise en œuvre



MOA : Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

Prestations externalisées : maitrise d'œuvre et exécution des travaux

### Liens avec le PGRI et la SLGRI



**Plan de financement : 3 000 000 € HT (Base AVP en cours d'étude)**

Etudes :

FPRNM	50 %	€ HT
SMBGP	50 %	€ HT

Travaux :

FPRNM	50 %	€ HT
SMBGP	50 %	€ HT

## Action 6.16 : TRAVAUX D'AMELIORATION DES ECOULEMENTS DU LAGOIN AVAL

### Territoire concerné



Communes de Meillon et d'Aressy

### Modalité de mise en œuvre



MOA : Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

Prestations externalisées : maitrise d'œuvre et exécution des travaux

### Liens avec le PGRI et la SLGRI



### Calendrier :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réalisation des études						
Réalisation des travaux						

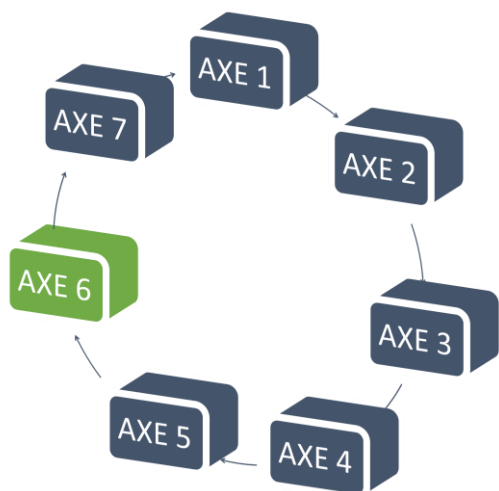


**Indicateur de suivi :** *Obtention des autorisations administratives et maitrise foncière / respect du planning prévisionnel des travaux / PV de réception de l'ouvrage.*

## AXE 6

# RALENTIR LES ÉCOULEMENTS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 6.3 : REALISATION DE TRAVAUX DE REHAUSSE DU BASSIN ÉCRETEUR DU NEEZ SUR LA COMMUNE DE GAN



### OBJECTIFS VISES :

- Augmenter la capacité de stockage de l'ouvrage actuel, sans surverse jusqu'à la crue centennale (surverse actuelle pour une crue comprise entre Q50 et Q100),
- Réduire les Plus Hautes Eaux de l'ordre de 0.1 à 0.2 m dans les bourgs de Gan et de Jurançon pour la crue centennale,
- Enjeux protégés par le projet, pour la Q100 : 77 habitants sortis de la zone inondable, 4 810 m<sup>2</sup> de surface habitable mise hors d'eau.



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'étude hydraulique du bassin versant du Neez (2020) a mis en évidence l'efficacité du bassin écreteur du Neez mais aussi ses limites, notamment pour les crues supérieures à la crue cinquantiennale (activation du déversoir de crue). Pour augmenter la capacité de stockage de l'ouvrage, la solution se porte sur une réhausse du bassin écreteur de 1,3 m, associée à une réduction de la section du pertuis actuel de 10 %. Le volume supplémentaire stocké est de l'ordre de 65 000 m<sup>3</sup> (volume à confirmer par le BE – stade AVP en cours).

L'étude AVP-PRO est en cours de réalisation (restitution AVP prévue mars 2025, PRO mai 2025).

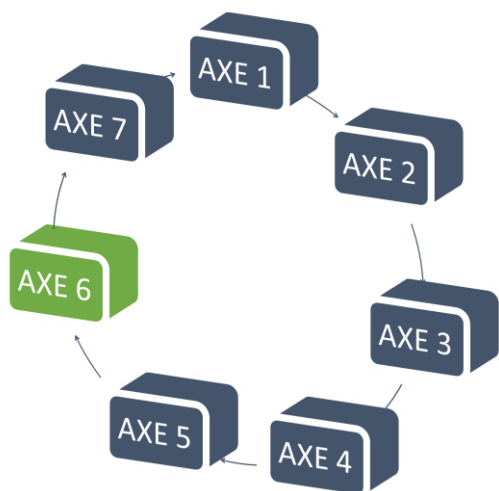
Les principales caractéristiques de l'ouvrage réhaussé (*stade AVP en cours de réalisation*), par un mur en L ancré dans l'ouvrage existant, d'une hauteur comprise entre 1.27 m et de 1.5 m et de 0.3 m de large, sont :

- Volume et surface de la retenue avant déversement : 185 000 m<sup>3</sup> et 6.2 ha
- Cote de la crête : 226.50 m NGF, soit 6.1 m / TN amont en rive gauche
- Cote du déversoir : 225.02 m NGF, soit 5.2 m / TN amont et 7.7 m / fond du pertuis
- Largeur de la crête : 5 m
- Longueur déversante et largeur du déversoir : 42 m et 5 m
- Pertuis (mis en place d'une poutre en amont pour obstruction) : cadre béton L 3 m x H 1.8 m ; 14 m de long

## AXE 6

# RALENTIR LES ÉCOULEMENTS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 6.3 : REALISATION DE TRAVAUX DE REHAUSSE DU BASSIN ÉCRETEUR DU NEEZ SUR LA COMMUNE DE GAN

Le projet est issu d'une réflexion qui a analysé différentes techniques (réhausse par l'amont, par l'aval, par un mur en L ancré) et qui a considéré l'environnement et la géotechnique pour l'optimisation du rapport coût / bénéfice / efficacité.

Enjeux (stade faisabilité de 2021) :

Pour la Q100, en zone inondable	Population	Surface d'habitat	Bâti (habitats pavillonnaires, entreprises)	Equipements publics	Activité agricole
Actuel	1 205	66 070 m <sup>2</sup>	477 dont 45 entreprises	23 132 m <sup>2</sup>	42 ha
Après projet	1 128	61 262 m <sup>2</sup>	442 dont 43 entreprises	23 132 m <sup>2</sup>	42 ha

Une ACB sera menée sur la base du PRO (2<sup>nd</sup> trimestre 2025). Le résultat de l'ACB de la faisabilité (2021) donne une VAN de 139 454 € et un rapport B/C de 10 (à 50 ans).

Les études complémentaires et/ou travaux à inscrire dans le PAPI :

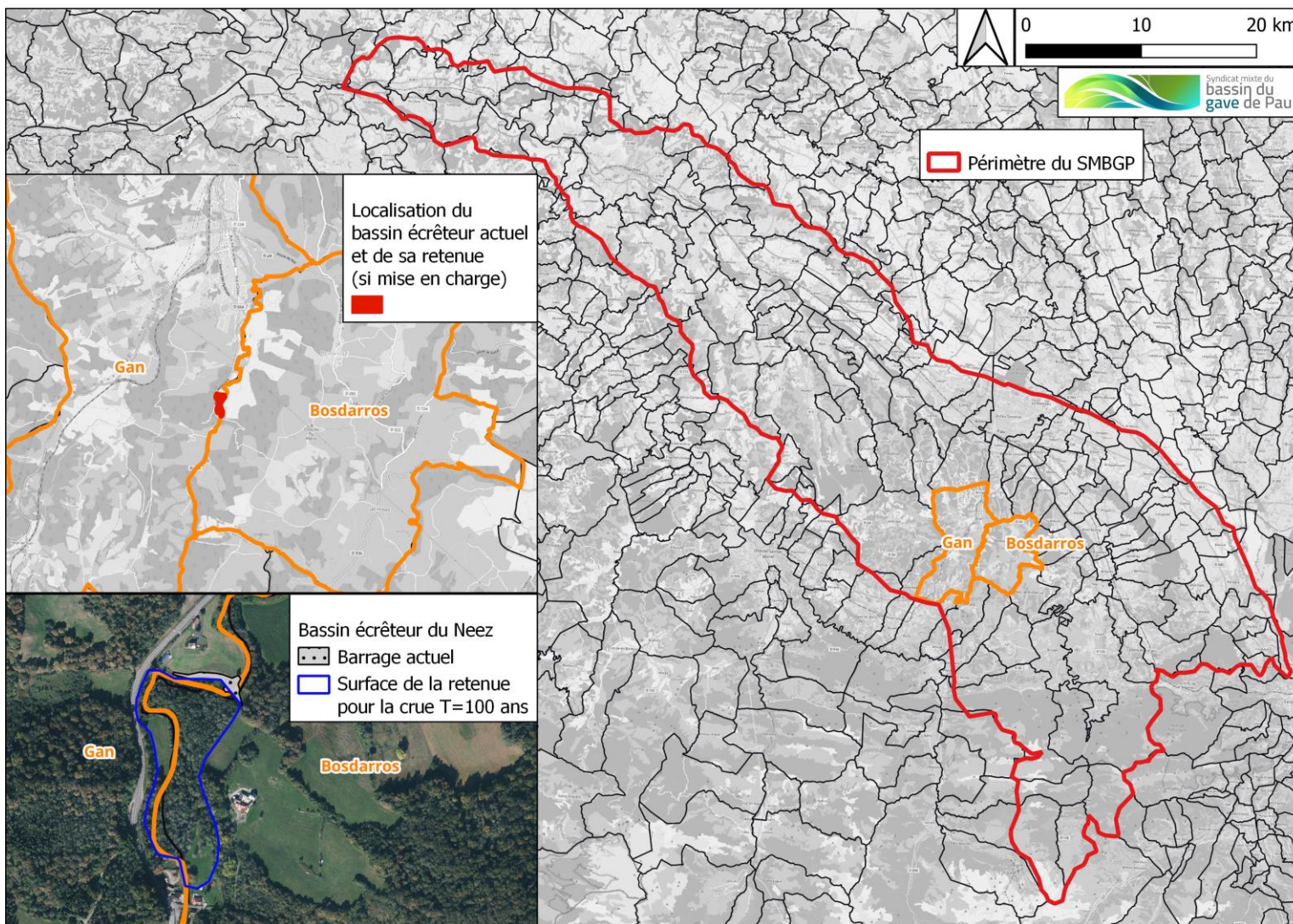
- Acquisition foncière,
- Marché de maîtrise d'œuvre : Missions EXE – VISA – ACT - OPC- DET – AOR
- Procédures réglementaires : dossier loi sur l'eau pour la destruction et compensation de zone humide (1 200 m<sup>2</sup>),
- Travaux et missions spécifiques de suivi de chantier (suivi des compactage, suivi environnemental, ...)
- Opération de communication

Les éléments techniques détaillant les travaux ainsi que l'analyse socio-économiques seront disponibles à compter de mars 2025 (AVP) et mai 2025 pour la partie PROJET.



# Action 6.3 : REALISATION DE TRAVAUX DE REHAUSSE DU BASSIN ÉCRETEUR DU NEEZ SUR LA COMMUNE DE GAN

Localisation :

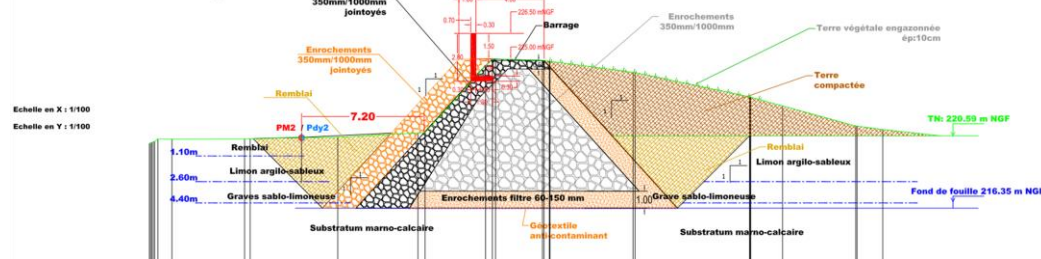




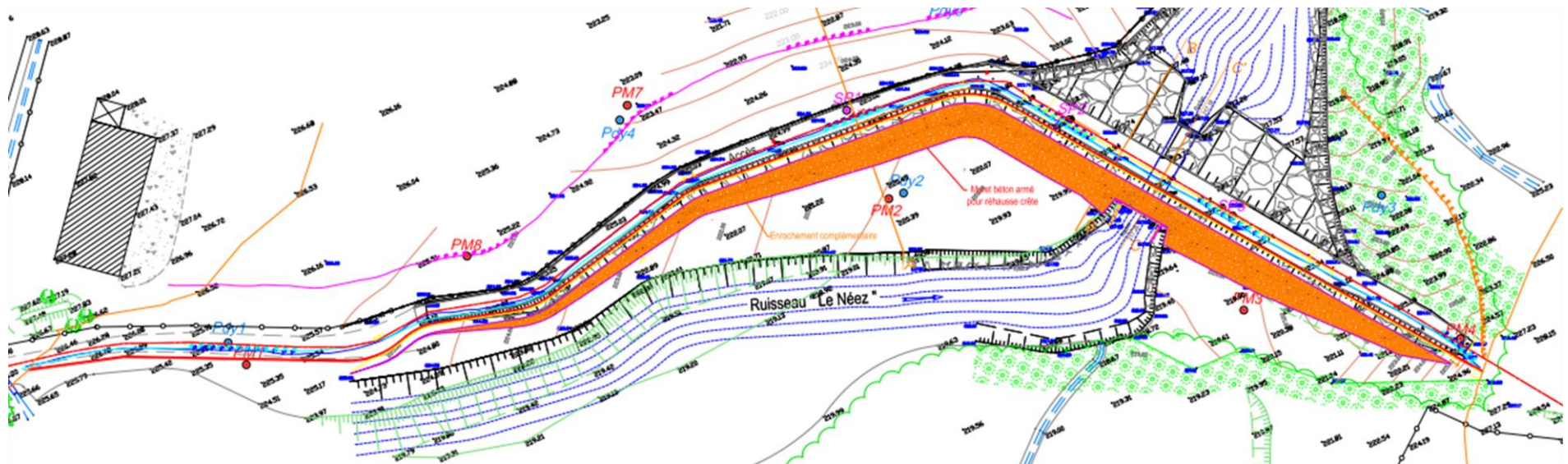
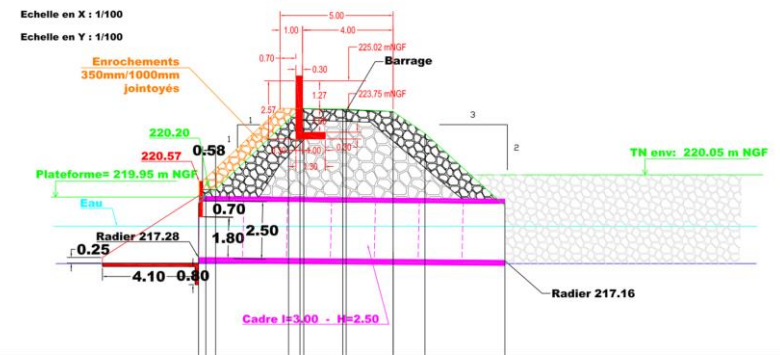
# Action 6.3 : REALISATION DE TRAVAUX DE REHAUSSE DU BASSIN ÉCRETEUR DU NEEZ SUR LA COMMUNE DE GAN

Profils en travers et vue en plan du principe de la réhausse du bassin écreteur existant et de la réduction du pertuis (Base AVP) :

**Profil AA' - Avant-Projet**

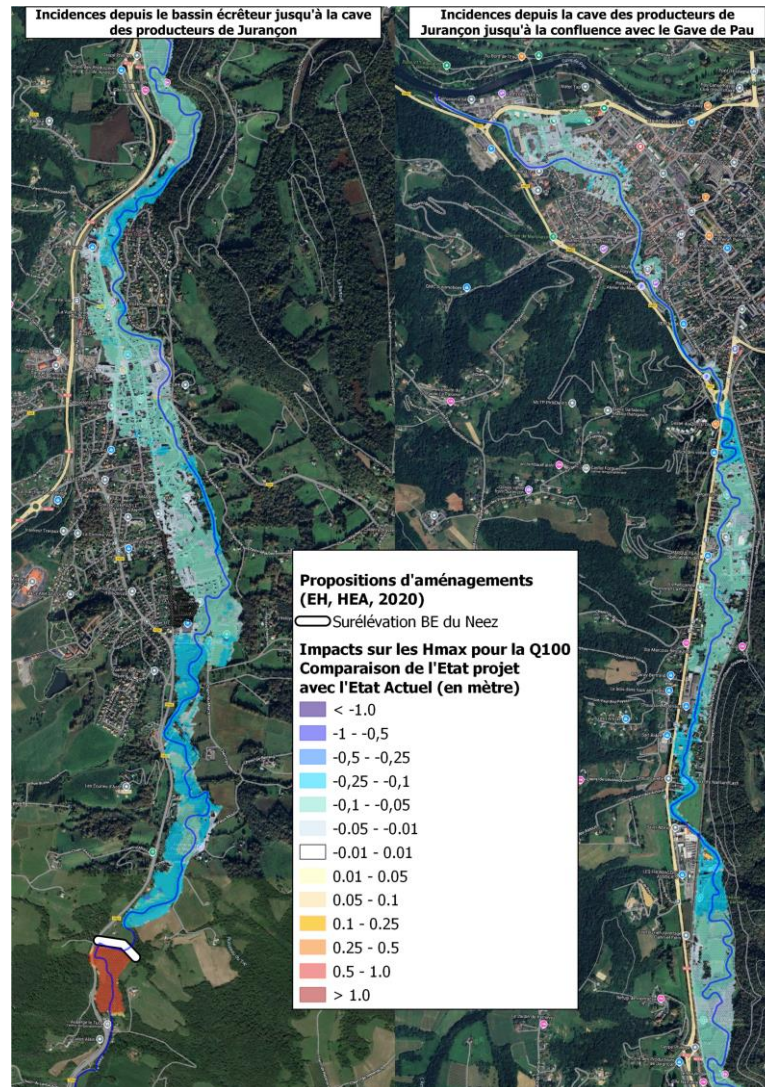


**Profil CC'- Avant-Projet**



## Action 6.3 : REALISATION DE TRAVAUX DE REHAUSSE DU BASSIN ÉCRETEUR DU NEEZ SUR LA COMMUNE DE GAN

Cartographie des impacts du projet sur les hauteurs, pour la crue T=100 ans, en aval du bassin écreteur :





## Action 6.3 : REALISATION DE TRAVAUX DE REHAUSSE DU BASSIN ÉCRETEUR DU NEEZ SUR LA COMMUNE DE GAN

### Territoire concerné



Commune de Gan

### Modalité de mise en œuvre



MOA : Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

Prestations externalisées : maitrise d'œuvre et exécution des travaux

### Liens avec le PGRI et la SLGRI

PGRI : 6.1, 5.2

SLGRI : 6.1



**Plan de financement : 1 665 000 € HT (Base faisabilité 2021) (montant en cours d'étude [AVP pour février 2025])**

Etudes :

FPRNM	50 %	832 500 € HT
SMBGP	50 %	832 500 € HT

Travaux :

FPRNM	50 %	832 500 € HT
SMBGP	50 %	832 500 € HT

## Action 6.3 : REALISATION DE TRAVAUX DE REHAUSSE DU BASSIN ÉCRETEUR DU NEEZ SUR LA COMMUNE DE GAN

### Territoire concerné



Commune de Gan

### Modalité de mise en œuvre



MOA : Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

Prestations externalisées : maîtrise d'œuvre et exécution des travaux

### Liens avec le PGRI et la SLGRI

PGRI : 6.1, 5.2

SLGRI : 6.1



### Calendrier :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réalisation des études						
Réalisation des travaux						

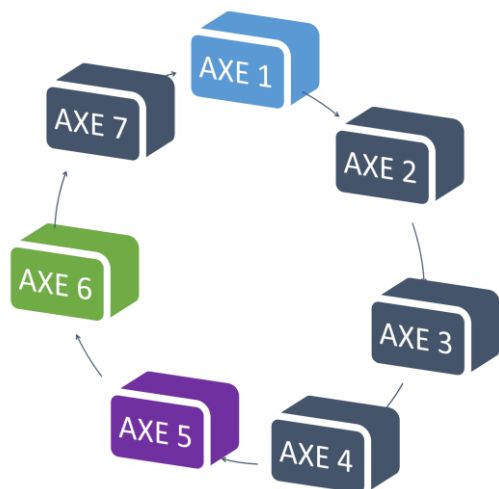


**Indicateur de suivi :** *Obtention des autorisations administratives et maîtrise foncière / respect du planning prévisionnel des travaux / PV de réception de l'ouvrage.*

## AXE 6

# REDUCTION DE LA VULNÉRABILITE DES PERSONNES ET BIENS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 6.4 : TRAVAUX DE RENATURATION DE LA ZONE D'EXPANSION DE CRUE À ORTHEZ – QUARTIER CASTETARBE



### OBJECTIFS VISES :

- Créer une zone d'expansion de crue urbaine et désimperméabiliser les terrains
- Suppression de la zone commerciale et d'habitat à travers une opération de renaturation
- Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Situé à l'Ouest de la commune d'Orthez le quartier Castetarbe est sujet à des inondations régulières (août 1983, mai 2000, février 2009, mai 2013, juin 2014, avril 2020 – la plus importante en hauteur de submersion).

Le cours d'eau du Lagnérot, qui traverse ce quartier, a connu progressivement divers aménagements qui réduisent de manière notable ses capacités d'écoulement : la construction de la voie ferrée et de la route départementale avant 1938 ont considérablement réduit la section d'écoulement du cours d'eau, avec une section sous la voie ferrée ne laissant transiter qu'une crue inférieure à la décennale avant mise en charge. A cette époque, l'absence d'enjeux à proximité ne causait pas de risque.

A partir des années 1955-1957, le secteur en amont des voies de communication a commencé à être aménagé avec la création d'une zone commerciale et d'habitats dans un rayon élargi. En 1977, la zone était complètement aménagée, imperméabilisée et le Lagnérot busé sur une centaine de mètres.

Le PPRi de la commune classe l'emprise de cette zone commerciale en orange (zone d'expansion de crue et zone où le risque est important), mais la dernière crue de 2020 (Q50 à Q100) a montré que les inondations dépassaient largement cette zone située dans une cuvette topographique en touchant les maisons riveraines.

Les enjeux concernés par une crue centennale sont :

- Zone commerciale composée de 6 à 8 emplacements commerciaux, de divers garages et d'un logement à l'étage
- 10 parcelles urbanisées avec des maisons individuelles
- 400 m de voirie départementale à grand trafic avec des hauteurs d'eau supérieures à 1 m sur 100 ml.

## Action 6.4 : TRAVAUX DE RENATURATION DE LA ZONE D'EXPANSION DE CRUE À ORTHEZ – QUARTIER CASTETARBE

Depuis 2001, pas moins de 6 études ont dressé un diagnostic de la situation et proposé diverses solutions : création d'un bassin écrêteur en amont, suppression du verrou hydraulique sous la voie ferrée, renaturation de la zone.

Le stockage amont et l'élargissement du busage du Lagnérot ont longtemps été priorités. Pour des raisons techniques, de disponibilité foncière, financières ou environnementales, les 2 premières solutions ont finalement été écartées et tout récemment, le choix de la commune et de l'intercommunalité s'est porté sur la renaturation de cette zone qui passe par le rachat, la démolition, la désimperméabilisation et la remise à ciel ouvert du cours d'eau du Lagnérot. Soit une surface d'environ 4 800 m<sup>2</sup> qui sera en outre traitée d'un point de vue paysagers en espace vert.

Ce projet vise donc à traiter les enjeux hydrauliques par la prévention des risques d'inondation sur la zone elle-même mais aussi pour les maisons riveraines, puisque la création de cette espace va aussi permettre de ralentir et stocker temporairement les eaux de crue du Lagnérot dont le passage sous la voie ferrée et la route départementale restera contraint. En même temps, cette opération de renaturation qui fait partie des solutions dites fondées sur la nature s'intègre dans une démarche de renouvellement urbain par la suppression de ce qui est devenu une friche suite à la crue d'avril 2020 ayant entraîné le départ de la plupart des commerces.

Les objectifs visés sont pour une crue cinquantennale :

- Suppression de l'enjeu le plus exposé (zone commerciale, garages et logement à l'étage), y compris désamiantage
- Suppression de l'inondation pour 4 maisons sur 5 et réduction des hauteurs sur cette dernière
- Division par 4 du linéaire de voirie inondée et réduction de hauteur des 100 m restants (< 0,5 m contre > 1 m)
- Désimperméabilisation et renaturation d'un site très fortement anthropisé

Cette fiche action porte sur la réalisation des travaux de renaturation déjà testés hydrauliquement et plus précisément :

- Marché de maîtrise d'œuvre : Missions AVP-PRO - EXE – VISA – ACT - OPC- DET – AOR
- Procédures réglementaires
- Travaux et missions spécifiques de suivi de chantier
- Opération de communication



## Action 6.4 : TRAVAUX DE RENATURATION DE LA ZONE D'EXPANSION DE CRUE À ORTHEZ – QUARTIER CASTETARBE





Figure 1 : Dégâts suite à la crue d'avril 2020



Figure 2 : Projet de renaturation du secteur



## Action 6.4 : TRAVAUX DE RENATURATION DE LA ZONE D'EXPANSION DE CRUE À ORTHEZ – QUARTIER CASTETARBE

<p><b>Territoire concerné</b></p>  <p>Commune d'Orthez</p>	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>  <p>MOA : Syndicat mixte du bassin du gave de Pau</p> <p>Prestations externalisées : maîtrise d'œuvre et exécution des travaux</p>	<p><b>Liens avec le PGRI et la SLGRI</b></p> <p>PGRI : D4.4, D4.9, D5.2</p> <p>SLGRI : 4.3, 5.1, 5.6</p> <p>PAPI : 6.4</p>
---	---	--



**Plan de financement : 500 000 € HT**

FPRNM	50 %	250 000 € HT
Agence de l'eau Adour-Garonne	30 %	150 000 € HT
SMBGP	20%	100 000 € HT



**Calendrier :**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Etudes						
Réalisation des travaux						

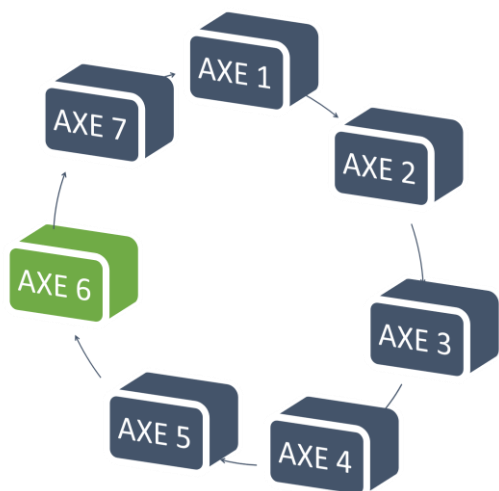


**Indicateurs de suivi** : Obtention des autorisations administratives / respect du planning prévisionnel des travaux / PV de réception.

## AXE 6

# RALENTIR LES ECOULEMENTS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 6.5 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE PRÉVENTION DES INONDATIONS SUR LE BASSIN DE L'OUSSE-DES-BOIS



### OBJECTIFS VISES :

- Réduire les risques d'inondations principalement sur la zone urbaine du bassin sur les communes de Pau, Lons, Lescar, et Poey-de-Lescar



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) regroupe 31 communes et 162 000 habitants. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, elle exerce la compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" (GEMAPI) sur les bassins versants des cours d'eau dits « urbains » de l'Ousse des bois et du Laü.

Afin de définir un programme de réduction du risque d'inondation sur ces bassins versants de l'Ousse des Bois et du Laü, la CAPBP a confié au bureau d'études ARTELIA la réalisation d'une étude hydraulique dans le cadre d'une démarche globale pour la gestion intégrée des cours d'eau et zones humides. Le recensement des enjeux, réalisé dans le cadre de cette étude, a mis en évidence la présence de 678 bâtiments, 1 713 habitants et 146 entreprises situés en zones inondables sur ce territoire considéré à enjeux.

Le rapport relatif à l'étude hydraulique et la définition d'un programme de réduction du risque d'inondation a été remis en avril 2021 et a permis d'identifier plusieurs scénarios dont un scénario 1 incluant :

- la création de 2 aménagements hydrauliques (bassins écrêteurs) sur les communes d'Idron et Sendets, en amont de la zone urbaine de Pau (stockage 380 000 m<sup>3</sup> en Q<sub>50</sub>) et sur la commune de Pau (stockage 60 000 m<sup>3</sup> en Q<sub>50</sub>) ;
- la reconstruction d'un système d'endiguement dans le quartier Nogaro à Pau (niveau de protection fixé à la Q<sub>50</sub>) (fiche action 7.11)

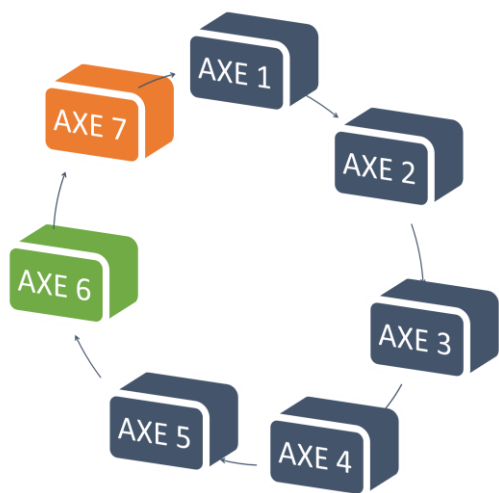
Une analyse coût-bénéfice globale a été établie pour l'ensemble du scénario. Le ratio B/C (bénéfices générés par le projet / surcoûts liés au projet) était positif avec une note égale à 1,35. Ainsi, le scénario établi et incluant ces aménagements a été validé en comité de pilotage le 19 mars 2021 et en bureau des Maires le 6 mai 2021.



## AXE 6

# RALENTIR LES ECOULEMENTS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI

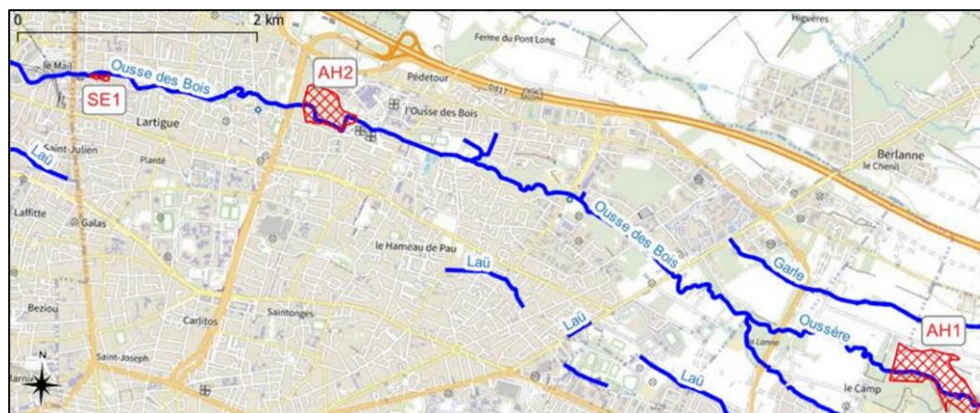


## Action 6.5 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE PRÉVENTION DES INONDATIONS SUR LE BASSIN DE L'OUSSE-DES-BOIS

Les actions 6.13, 6.14 et 7.4 du Programme d'études Préalables au PAPI ont ensuite permis de lancer les études de maîtrise d'œuvre pour le dimensionnement au stade PRO des 3 ouvrages incluant les études complémentaires (géotechniques, agricoles, foncières, topographiques). Les études permettront également d'engager les démarches réglementaires. Les études de dimensionnement seront finalisées en septembre 2025.

Les ouvrages pour la prévention des inondations sur le bassin de l'Ousse des bois auront pour objet de réduire les risques d'inondations principalement sur la zone urbaine du bassin sur les communes de Pau, Lons, Lescar, et Poey de Lescar :

- Populations protégées après réalisation des travaux :
  - En  $Q_{50}$  : 188 personnes protégées par rapport à l'état actuel (diminution de 38% du nombre de personnes en zone inondable) ;
  - En  $Q_{100}$  : 477 personnes protégées par rapport à l'état actuel (diminution de 54% du nombre de personnes en zone inondable).
- Réduction des dommages aux biens après travaux :
  - En  $Q_{50}$  : 1 513 380 € économisés (diminution de 23% par rapport aux montants des dommages actuels en cas de crue) ;
  - En  $Q_{100}$  : 3 516 514 € économisés (diminution de 37% par rapport aux montants des dommages actuels en cas de crue).



Plan des aménagements envisagés



## Action 6.5 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE PRÉVENTION DES INONDATIONS SUR LE BASSIN DE L'OUSSE-DES-BOIS

Les caractéristiques des aménagements hydrauliques sont détaillées ci-dessous :

### Aménagement hydraulique amont (AH1) :

Type :	Bassin écrêteur
Localisation :	Communes de Sendets et Idron
Cours d'eau :	<u>Ousse des bois</u>
Temps de remplissage et d'évacuation :	En cours de définition
Niveau de protection :	Q50
Niveau de sureté :	Q1000
Volume :	380 000 m <sup>3</sup>
Hauteur maximum :	6 m
Largeur maximum :	35 m
Longueur :	710 m
Caractéristiques du déversoir :	L = 16 m x H = 1 m
Emprise au sol de l'ouvrage :	2 ha
Surface de la retenue du plan d'eau avant déversement :	20 ha

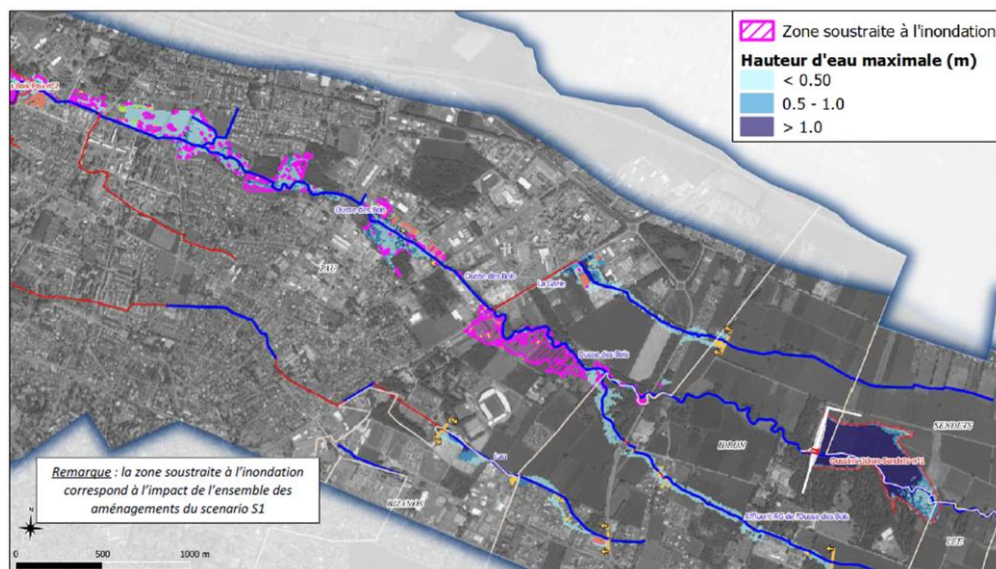
### Aménagement hydraulique aval (AH2) :

Type :	Ouvrage de régulation mobile avec digue
Localisation :	Commune de Pau (bois de l'Hôpital)
Cours d'eau :	<u>Ousse des bois</u>
Temps de remplissage et d'évacuation :	En cours de définition
Niveau de protection :	Q50
Niveau de sureté :	Q1000
Volume :	En cours de définition
Hauteur maximum :	1.50 m
Largeur maximum :	En cours de définition
Longueur :	En cours de définition
Caractéristiques du déversoir :	En cours de définition
Emprise au sol de l'ouvrage :	En cours de définition
Surface de la retenue du plan d'eau avant déversement :	6 ha

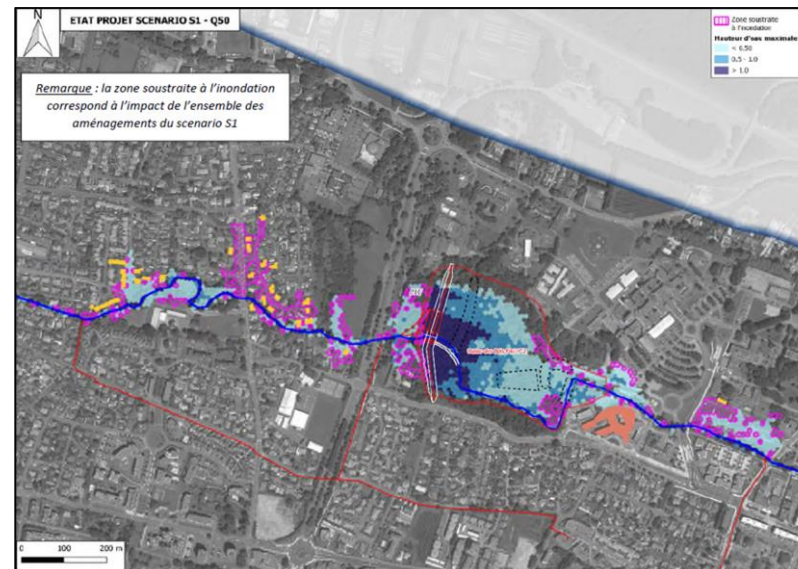
### Actions à inscrire dans le PAPI :

- Acquisition foncière,
- Missions de maîtrise d'œuvre - Phase exécution (ACT – DET – VISA – AOR),
- Procédures réglementaires,
- Travaux et missions spécifiques de suivi de chantier (suivi du compactage, suivi environnemental...),
- Opérations d'information et de communication.

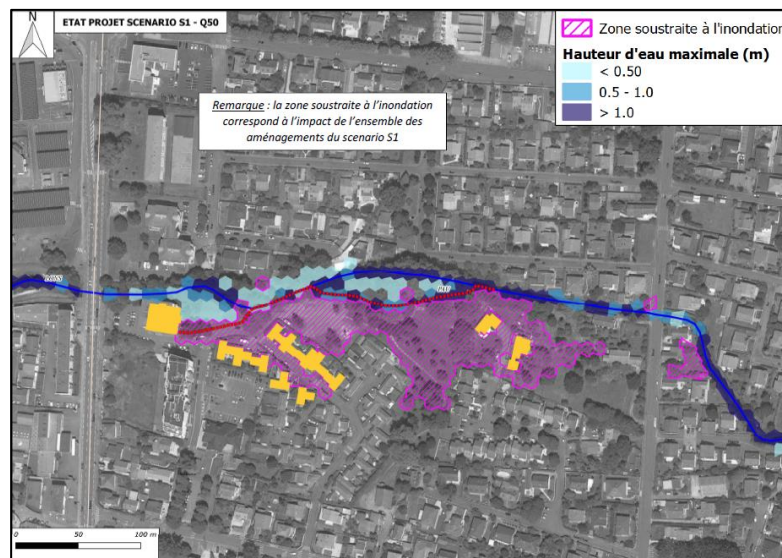
## Action 6.5 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE PRÉVENTION DES INONDATIONS SUR LE BASSIN DE L'OUSSE-DES-BOIS



Aménagement AH1



Aménagement AH2



Système d'endiguement SE1

## Action 6.5 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE PRÉVENTION DES INONDATIONS SUR LE BASSIN DE L'OUSSE-DES-BOIS

### Territoire concerné



Communes de Pau, Lons, Lescar, et Poey de Lescar

### Modalité de mise en œuvre



MOA : CAPBP

Prestations externalisées : maîtrise d'œuvre et exécution des travaux

### Liens avec le PGRI et la SLGRI



**Plan de financement : 2 710 000 € HT**

FPRNM	50 %	1 355 000 € HT
CAPBP	50 %	1 355 000 € HT



**Calendrier :**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
AH1 étude						
AH2 étude						
AH1 travaux						
AH2 travaux						

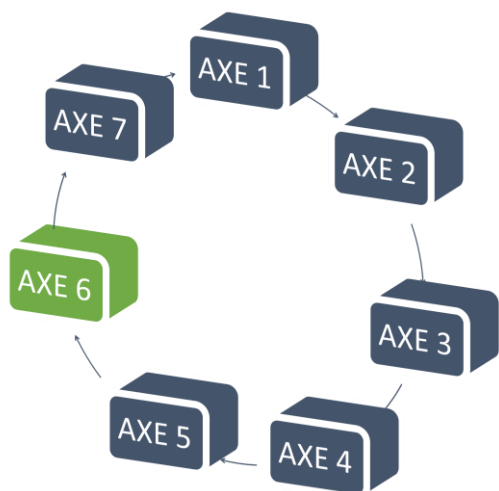


**Indicateur de suivi :** *Obtention des autorisations administratives et maîtrise foncière / respect du planning prévisionnel des travaux / PV de réception de*

## AXE 6

# RALENTIR LES ÉCOULEMENTS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 6.6 : ÉTUDE D'OPTIMISATION DU BASSIN ECRETEUR DU MOURAX SUR LA COMMUNE DE LONS



### OBJECTIFS VISES :

- réduire les risques d'inondations en aval immédiat de l'ouvrage en sécurisant le fonctionnement de l'ouvrage et en modifiant le pertuis de régulation afin d'augmenter la fréquence de remplissage et permettre d'écrêter les crues plus fréquentes



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) regroupe 31 communes et 162 000 habitants. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, elle exerce la compétence GEMAPI sur les bassins versants des cours d'eau dits « urbains » de l'Ousse des bois et du Laü.

Afin de définir un programme de réduction du risque d'inondation sur ces bassins, la CAPBP a confié au bureau d'études ARTELIA la réalisation d'une étude hydraulique dans le cadre d'une démarche globale pour la gestion intégrée des cours d'eau. Le recensement des enjeux, réalisé dans le cadre de cette étude, a mis en évidence la présence de 678 bâtiments, 1 713 habitants et 146 entreprises situés en zones inondables sur ce territoire considéré à enjeux.

Le rapport relatif à l'étude hydraulique a mis en évidence les fonctions en matière de prévention des inondations du bassin écrêteur du Mourax créé en 1989 par la commune de Lons (classé anciennement en classe D au sens de l'article R214-112 du Code de l'Environnement). Cet ouvrage d'un volume de stockage de 3 200 m<sup>3</sup> et situé sur le ruisseau du Lacabette permet en effet de réduire les risques d'inondations en aval immédiat. Le scénario 1 établi dans le cadre de l'étude hydraulique, validé en comité de pilotage le 19 mars 2021 et en bureau des Maires le 6 mai 2021, a également proposé une action d'optimisation de l'ouvrage.

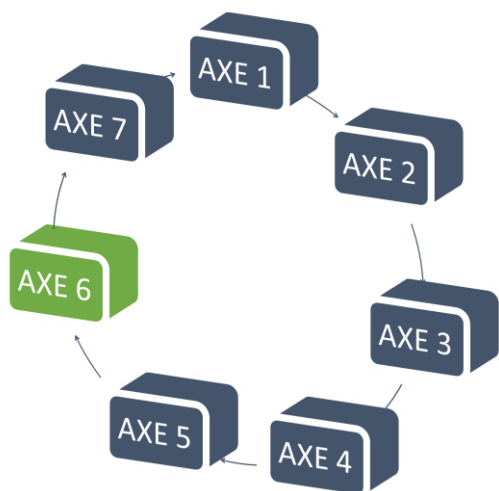
L'action 7.5 du Programme d'études Préalables au PAPI a ensuite permis la réalisation d'un diagnostic technique et le dimensionnement des travaux d'optimisation à l'appui d'une étude complémentaire géotechnique remise le 18 février 2025 et ayant démontré la stabilité de l'ouvrage dans les scénarios les plus défavorables. Cependant, la mise en place de travaux correctifs est apparue nécessaire afin d'assurer un fonctionnement optimal de l'ouvrage.

L'étude d'optimisation a pour objet d'étudier au stade PRO le dimensionnement des travaux correctifs permettant d'optimiser le fonctionnement de l'ouvrage et d'assurer sa sécurité en fonctionnement lors des crues.

## AXE 6

# RALENTIR LES ECOULEMENTS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 6.6 : ÉTUDE D'OPTIMISATION DU BASSIN ECRETEUR DU MOURAX SUR LA COMMUNE DE LONS

Type :	Bassin écrêteur
Localisation :	Commune de Lons
Cours d'eau :	Lacabette (affluent du Laü)
Temps de remplissage et d'évacuation :	En cours de définition
Niveau de protection :	Q10
Niveau de sureté :	Non défini
Volume :	3 200 m <sup>3</sup>
Hauteur maximum :	4.30 m
Largeur maximum :	Non définie
Longueur :	85 m
Ouvrage de régulation :	Buse Ø1200 mm
Caractéristiques du déversoir :	2.40 m de largeur
Emprise au sol de l'ouvrage :	Non définie
Surface de la retenue du plan d'eau avant déversement :	1 150 m <sup>2</sup>

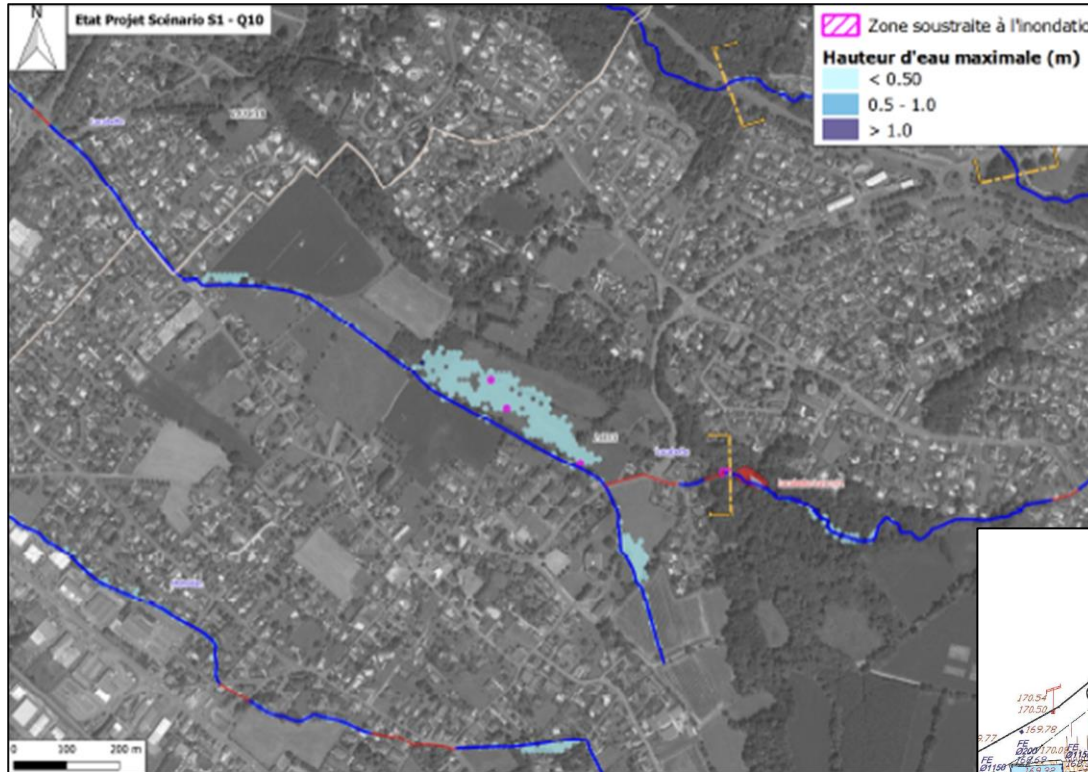
Figure 1 : caractéristiques de l'aménagement

Objectifs de protection :

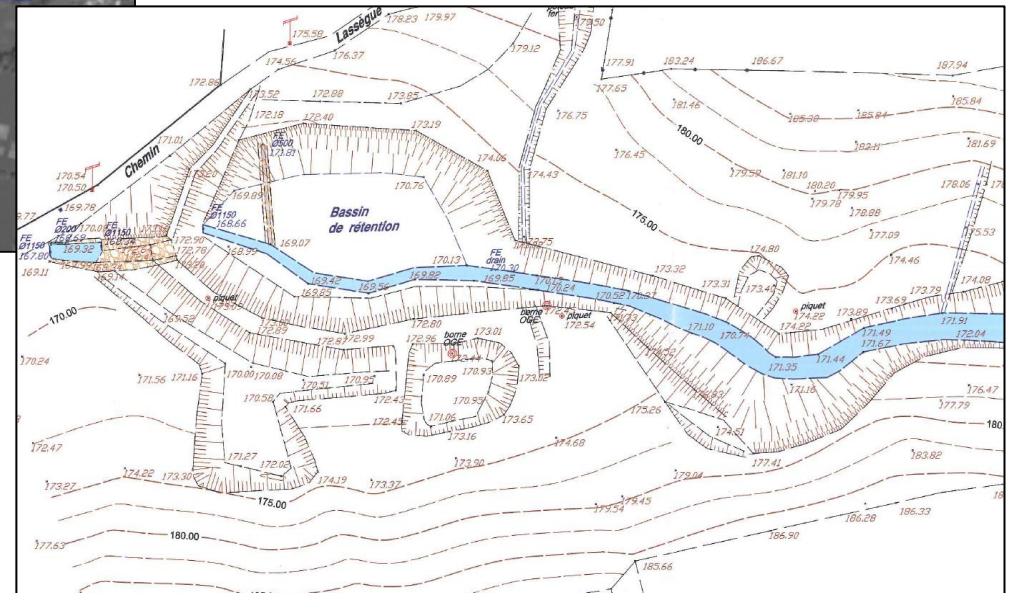
- Populations protégées après réalisation des travaux en Q<sub>100</sub> : 18 personnes protégées soit -27% par rapport à l'état actuel.
- Réduction des dommages aux biens après travaux en Q<sub>100</sub> : 15 764 € économisés soit -10% par rapport aux dommages actuels en cas de crue.



# Action 6.6 : ÉTUDE D'OPTIMISATION DU BASSIN ECRETEUR DU MOURAX SUR LA COMMUNE DE LONS



Localisation du bassin du Mourax



Plan topographique du bassin du Mourax

## Action 6.6 : ÉTUDE D'OPTIMISATION DU BASSIN ECRETEUR DU MOURAX SUR LA COMMUNE DE LONS

### Territoire concerné



Communes de Lons

### Modalité de mise en œuvre



MOA : CAPBP

### Liens avec le PGRI et la SLGRI



**Plan de financement : 50 000 € HT**

FPRNM	50 %	25 000 € HT
CAPBP	50 %	25 000 € HT



**Calendrier :**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réalisation de l'étude						



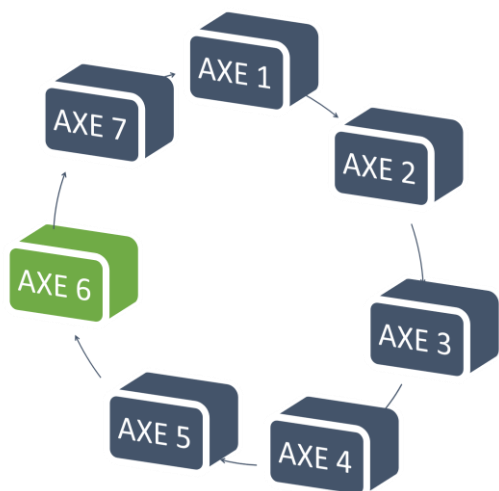
**Indicateur de suivi :** *Obtention des autorisations administratives / respect du planning prévisionnel des travaux / PV de réception de l'ouvrage.*



## AXE 6

# RALENTIR LES ECOULEMENTS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 6.7 : ETUDE DE DIMENSIONNEMENT DES TRAVAUX DE REMISE À CIEL OUVERT DU LAÜ ET D'OPTIMISATION DE L'OUVRAGE DE RÉGULATION DES CRUES AU NIVEAU DU PARC PESQUIDOUX À PAU



### OBJECTIFS VISES :

- Renaturer un cours d'eau par remise à ciel ouvert et augmentation de la capacité de stockage du bassin pour la régulation des crues en zone urbaine.



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) regroupe 31 communes et 162 000 habitants. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, elle exerce la compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" (GEMAPI) sur les bassins versants des cours d'eau dits « urbains » de l'Ousse des bois et du Laü.

Le Laü est un affluent urbain du gave de Pau de 13 km, ayant fait l'objet de travaux de busage sur environ 4,5 km (34 % de son linéaire). Lors des orages de juin 2023, des habitations, les locaux d'une Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) et un centre commercial ont été inondés en aval de l'avenue du Loup à Pau. Aussi, afin d'optimiser les capacités de stockage en crue dans une zone non urbanisée, un programme de renaturation est envisagé sur 600 mètres actuellement busés au niveau du parc Pesquidoux situé à Pau.

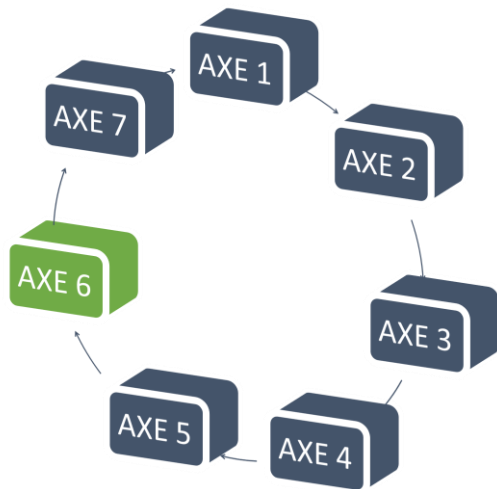
Une étude de faisabilité a été menée dans le cadre d'un stage de fin d'étude durant l'été 2025 (Master 2 Gestion de l'environnement, parcours Gestion des Milieux Aquatiques Restauration et Conservation – Université de Lorraine). Basée sur des retours d'expérience similaires réalisés sur le territoire national et tenant compte des contraintes et opportunités, l'étude a permis de définir un scénario de restauration du cours d'eau et d'optimisation de l'espace actuellement inondé lors des crues. Des études complémentaires sont désormais nécessaires afin de définir de façon plus précise le dimensionnement du projet.

L'objectif est donc de renaturer le cours d'eau par la remise à ciel ouvert et l'augmentation de la capacité de stockage du bassin pour la régulation des crues en zone urbaine.

## AXE 6

# RALENTIR LES ECOULEMENTS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 6.7 : ETUDE DE DIMENSIONNEMENT DES TRAVAUX DE REMISE À CIEL OUVERT DU LAU ET D'OPTIMISATION DE L'OUVRAGE DE RÉGULATION DES CRUES AU NIVEAU DU PARC PESQUIDOUX À PAU

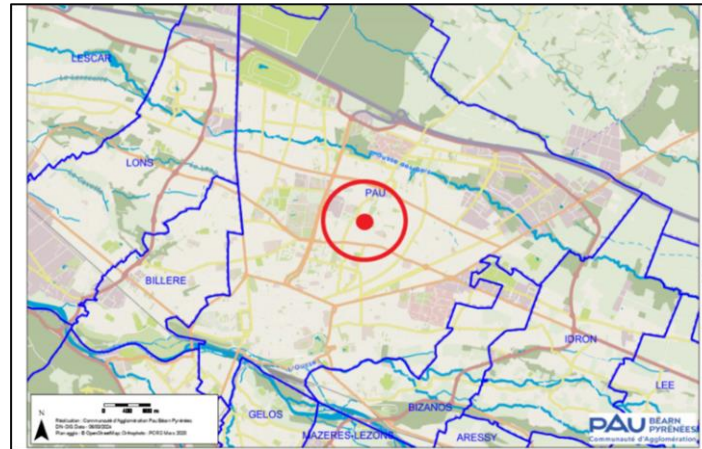
Les caractéristiques de l'aménagement sont les suivantes :

Type :	Débusage de cours d'eau et augmentation du volume du bassin écreteur existant
Localisation :	Commune de Pau
Cours d'eau :	Laü
Niveau de protection :	Q50
Niveau de sûreté :	A définir
Volume :	10 500 m <sup>3</sup> en 1ère approche (contre 3 200 m <sup>3</sup> en état actuel)

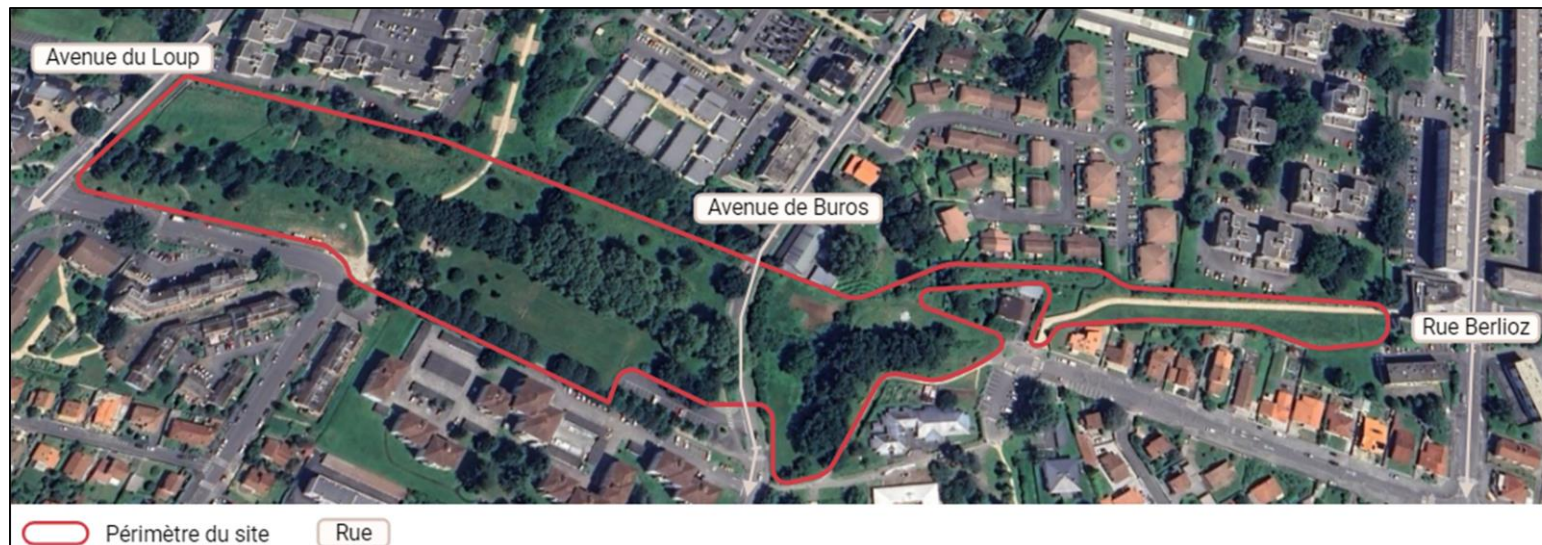
### Actions à inscrire dans le PAPI :

- Etudes de maîtrise d'œuvre (missions AVP / PRO / COMP)
- Analyse économique
- Etudes réglementaires
- Etudes complémentaires (hydrauliques, géotechniques, etc.)

## Action 6.7 : ETUDE DE DIMENSIONNEMENT DES TRAVAUX DE REMISE À CIEL OUVERT DU LAU ET D'OPTIMISATION DE L'OUVRAGE DE RÉGULATION DES CRUES AU NIVEAU DU PARC PESQUIDOUX À PAU



Localisation du site



Emplacement du parc Pesquidoux et du site projet

## Action 6.7 : ETUDE DE DIMENSIONNEMENT DES TRAVAUX DE REMISE À CIEL OUVERT DU LAU ET D'OPTIMISATION DE L'OUVRAGE DE RÉGULATION DES CRUES AU NIVEAU DU PARC PESQUIDOUX À PAU

### Territoire concerné



Communes de Pau

### Modalité de mise en œuvre



MOA : CAPBP

Prestations externalisées : maîtrise d'œuvre et exécution des travaux

### Liens avec le PGRI et la SLGRI



**Plan de financement : 75 000 € HT**

FPRNM	50 %	37 500 € HT
SMBGP	50 %	37 500 € HT



**Calendrier :**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réalisation de l'action						

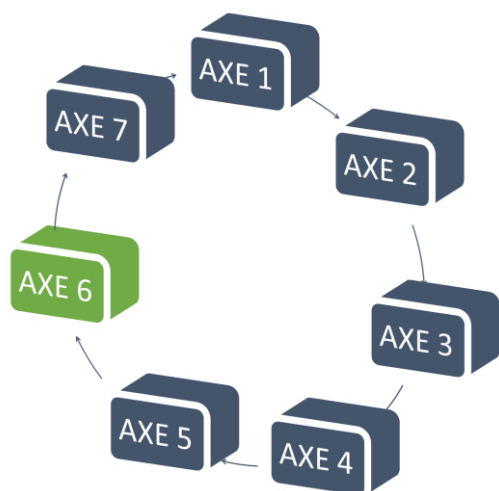


**Indicateur de suivi : Réalisation de l'étude**

## AXE 6

# REDUCTION DE LA VULNÉRABILITE DES PERSONNES ET BIENS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 6.8 : ETUDE DE DIMENSIONNEMENT DES TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE CONSTRUCTION DES BASSINS DE RÉGULATION DES CRUES DU LAU SUR LA COMMUNE DE LESCAR



### OBJECTIFS VISES :

- Analyser la faisabilité de la restauration du bassin amont (Novella) et la création du bassin aval pour un volume de stockage de 28 300 m<sup>3</sup> lors des crues du Laü (enjeux importants sur la zone d'étude)



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) regroupe 31 communes et 162 000 habitants. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, elle exerce la compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" (GEMAPI) sur les bassins versants des cours d'eau dits « urbains » de l'Ousse des bois et du Laü.

Afin de définir un programme de réduction du risque d'inondation sur ces bassins, la CAPBP a confié au bureau d'études ARTELIA la réalisation d'une étude hydraulique dans le cadre d'une démarche globale pour la gestion intégrée des cours d'eau et zones humides. Le recensement des enjeux réalisé dans le cadre de cette étude a mis en évidence la présence de 678 bâtiments, 1 713 habitants et 146 entreprises situés en zones inondables sur ce territoire considéré à enjeux.

Le rapport relatif à l'étude hydraulique et la définition d'un programme de réduction du risque d'inondation a été remis en avril 2021 et a permis d'identifier plusieurs scénarios dont un scénario 1 incluant :

- L'optimisation des bassins Novella situés sur le Laü à Lescar

Et un scénario 2 incluant notamment :

- La création d'un bassin écrêteur en aval et construit en déblai (alimenté par surverse).

Le projet d'optimisation des bassins Novella a été étudié dans le cadre d'un diagnostic technique réalisé lors la mise en œuvre de l'action 7.5 du PeP au PAPI. Compte tenu du mauvais état des ouvrages, le choix a été fait d'étudier la restauration des ouvrages.

## Action 6.8 : ETUDE DE DIMENSIONNEMENT DES TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE CONSTRUCTION DES BASSINS DE RÉGULATION DES CRUES DU LAÜ SUR LA COMMUNE DE LESCAR

Aussi, l'étude de la restauration de ces ouvrages pourrait être couplée avec le projet de création d'un autre bassin écrêteur situé plus en aval sur un emplacement réservé du PLUi. En effet, les 2 ouvrages étant interdépendants, il est apparu cohérent de proposer une étude de faisabilité globale dans le cadre du PAPI complet.

### Bassins existant amont Novella :

Type :	2 bassins écrêteurs en série
Localisation :	Lescar
Cours d'eau :	Laü
Niveau de protection :	Q10
Volume :	8 600 m <sup>3</sup> (4400 + 4200 m <sup>3</sup> )

### Bassins projetés aval (en surverse) :

Type :	Bassin écrêteur
Localisation :	Lescar
Cours d'eau :	Laü
Niveau de protection :	Q10
Volume :	13 000 m <sup>3</sup>

L'objectif de l'étude est donc d'analyser la faisabilité de la restauration du bassin amont (Novella) et la création du bassin aval pour un volume de stockage de 28 300 m<sup>3</sup> lors des crues du Laü (enjeux importants sur la zone d'étude).

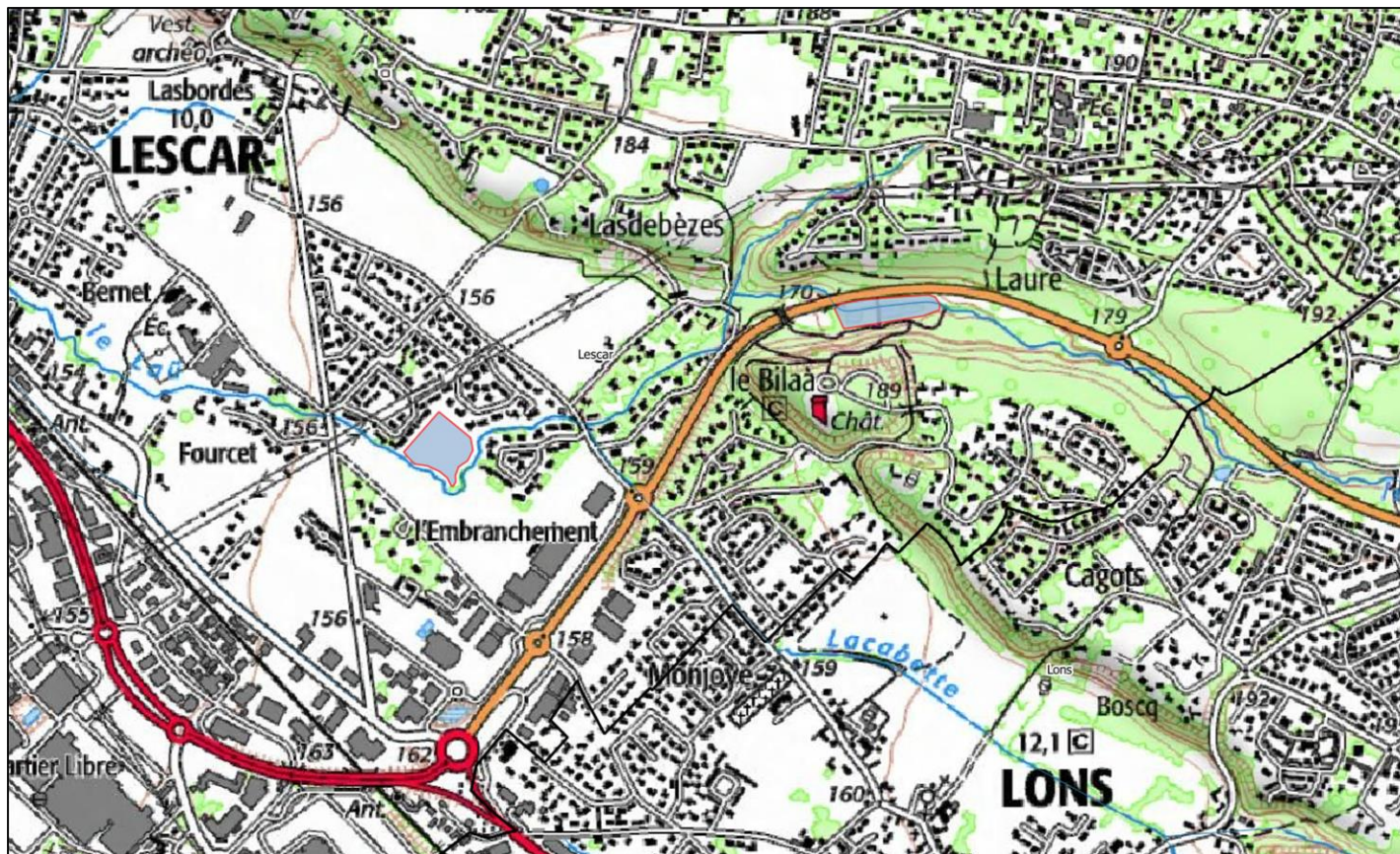
### 3/Actions à inscrire dans le PAPI :

- Etudes de maîtrise d'œuvre (missions EP-DIA / AVP / PRO / COMP)
- Analyse économique
- Etudes réglementaires
- Etudes complémentaires (hydrauliques, géotechniques, etc.)



## Action 6.8 : ETUDE DE DIMENSIONNEMENT DES TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE CONSTRUCTION DES BASSINS DE RÉGULATION DES CRUES DU LAU SUR LA COMMUNE DE LESCAR

Plans des aménagements :

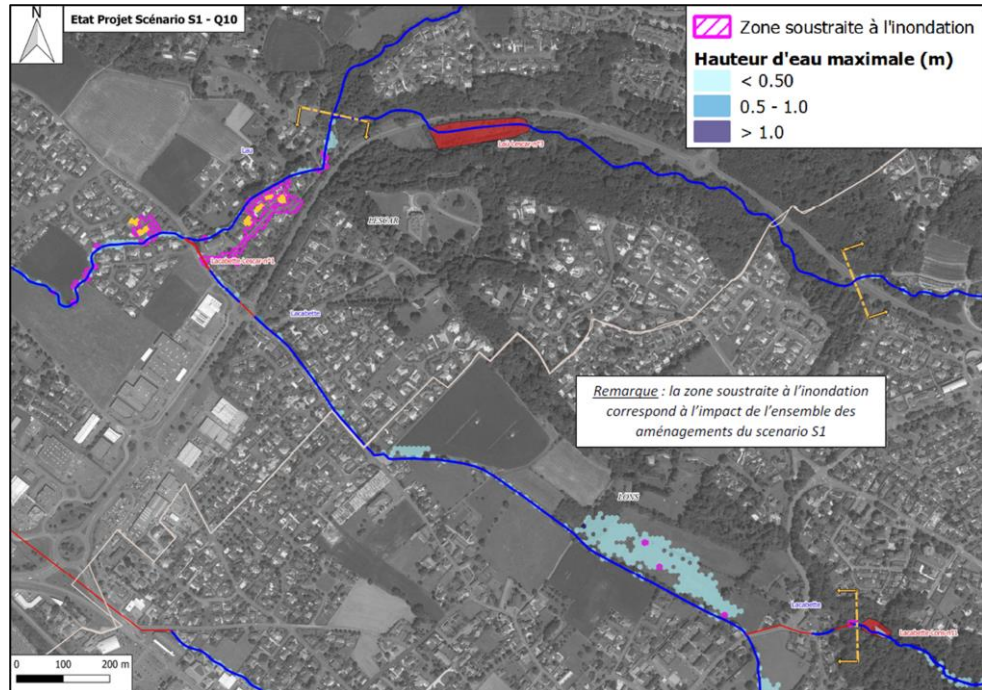


*Localisation des bassins amont et aval sur le Lau à Lescar*

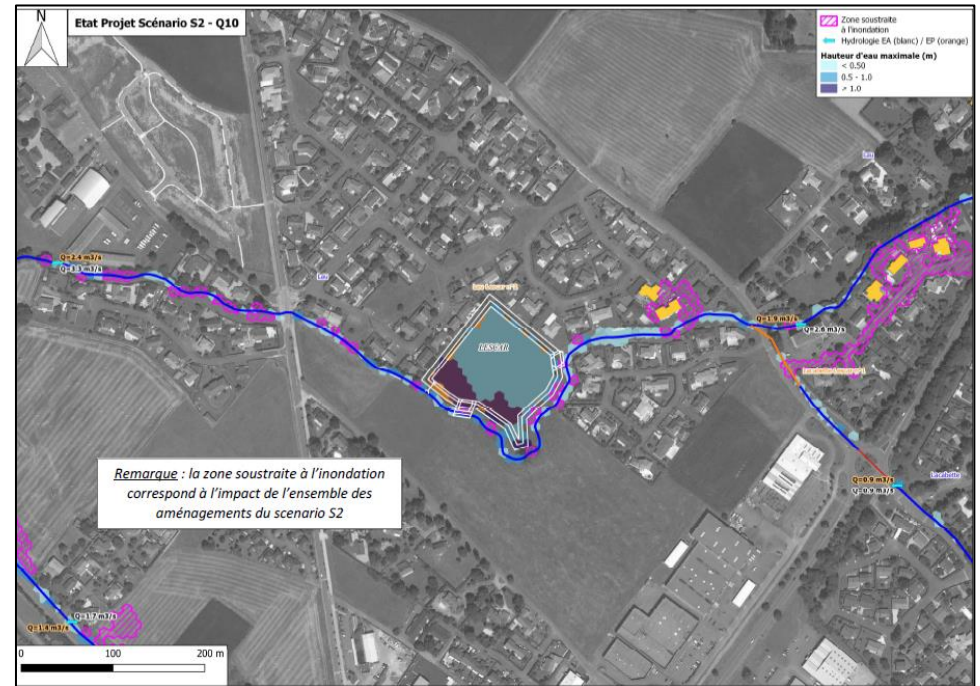


# Action 6.8 : ETUDE DE DIMENSIONNEMENT DES TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE CONSTRUCTION DES BASSINS DE RÉGULATION DES CRUES DU LAU SUR LA COMMUNE DE LESCAR

Plans des aménagements :





Bassin amont (Novella) en état actuel



Bassin aval alimenté par surverse (création)

## Action 6.8 : ETUDE DE DIMENSIONNEMENT DES TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE CONSTRUCTION DES BASSINS DE RÉGULATION DES CRUES DU LAU SUR LA COMMUNE DE LESCAR

<p><b>Territoire concerné</b></p> <div style="text-align: center;">                   Lescar             </div>	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p> <div style="text-align: center;">                   CAPBP             </div>	<p><b>Liens avec le PGRI et la SLGRI</b></p>
--	---	--

 **Plan de financement :** 130 000 € HT

FPRNM	50 %	65 000 € HT
CAPBP	50%	65 000 € HT

 **Calendrier :**

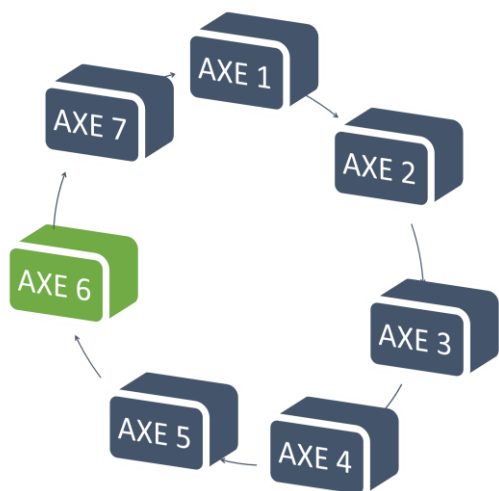
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réalisation de l'étude						
Réalisation des travaux						

 **Indicateurs de suivi :** Réalisation de l'étude

## AXE 6

# RALENTIR LES ECOULEMENTS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 6.9 : INVENTAIRE DES MERLONS DE L'OUSSE DES BOIS ET ETUDE HYDRAULIQUE POUR LE DIMENSIONNEMENT DES TRAVAUX DE RECONNEXION DES ZONES D'EXPANSION DES CRUES ET ZONES HUMIDES RIVERAINES



### OBJECTIFS VISES :

- Réaliser l'inventaire des merlons situés de part et d'autre de l'Ousse-des-bois et étudier la faisabilité de la restauration des zones d'expansion naturelles des crues.



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) regroupe 31 communes et 162 000 habitants. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, elle exerce la compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" (GEMAPI) sur les bassins versants des cours d'eau dits « urbains » de l'Ousse des bois et du Laü.

De part et d'autre de l'Ousse des bois, en particulier sur la partie aval (communes de Lescar, Poey-de-Lescar, Aussevielle et Denguin), des merlons ont été mis en place dans le passé, principalement en contexte agricole. Ces derniers ont une fonction lors des petites crues (Q annuelle voir Q10) mais posent un certain nombre de problèmes lors de crue de récurrences plus importantes (exemple Q50) :

- Surverse lors des crues et blocage des écoulements qui ne peuvent pas retourner au cours d'eau lors de la décrue
- Risque de ruptures brutales par création de brèches lors des surverses
- Blocage des écoulements issus du ruissellement des versants (exemple : cas d'Aussevielle)
- Déconnexion des zones d'expansion naturelle de l'eau et des zones humides attenantes

Lors de l'étude hydraulique réalisée par Artelia en 2021, 2.8 km de merlons ont été identifiés notamment sur un secteur situé sur Aussevielle (cf. figure page suivante). La hauteur maximale est de l'ordre de 0.80 m.

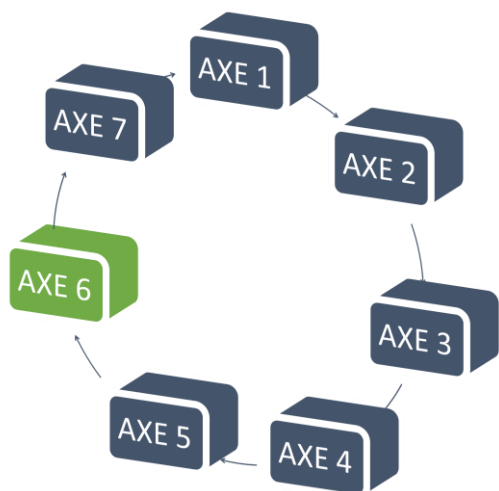
L'objet de l'étude serait d'inventorier et cartographier ces merlons afin d'étudier les possibilités de les arraser et restaurer des zones d'expansion naturelles des crues. Ces travaux permettraient également de reconnecter le cours d'eau avec les zones humides riveraines.

L'objectif est donc de réaliser l'inventaire des merlons situés de part et d'autre de l'Ousse des bois et étudier la faisabilité de la restauration des zones d'expansion naturelles des crues.

## AXE 6

# RALENTIR LES ECOULEMENTS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 6.9 : INVENTAIRE DES MERLONS DE L'OUSSE DES BOIS ET ETUDE HYDRAULIQUE POUR LE DIMENSIONNEMENT DES TRAVAUX DE RECONNEXION DES ZONES D'EXPANSION DES CRUES ET ZONES HUMIDES RIVERAINES

### Actions à inscrire dans le PAPI :

- Etudes de maîtrise d'œuvre (missions EP-DIA / AVP)
- Etudes réglementaires
- Etudes complémentaires (levés topographiques, modélisation hydraulique)

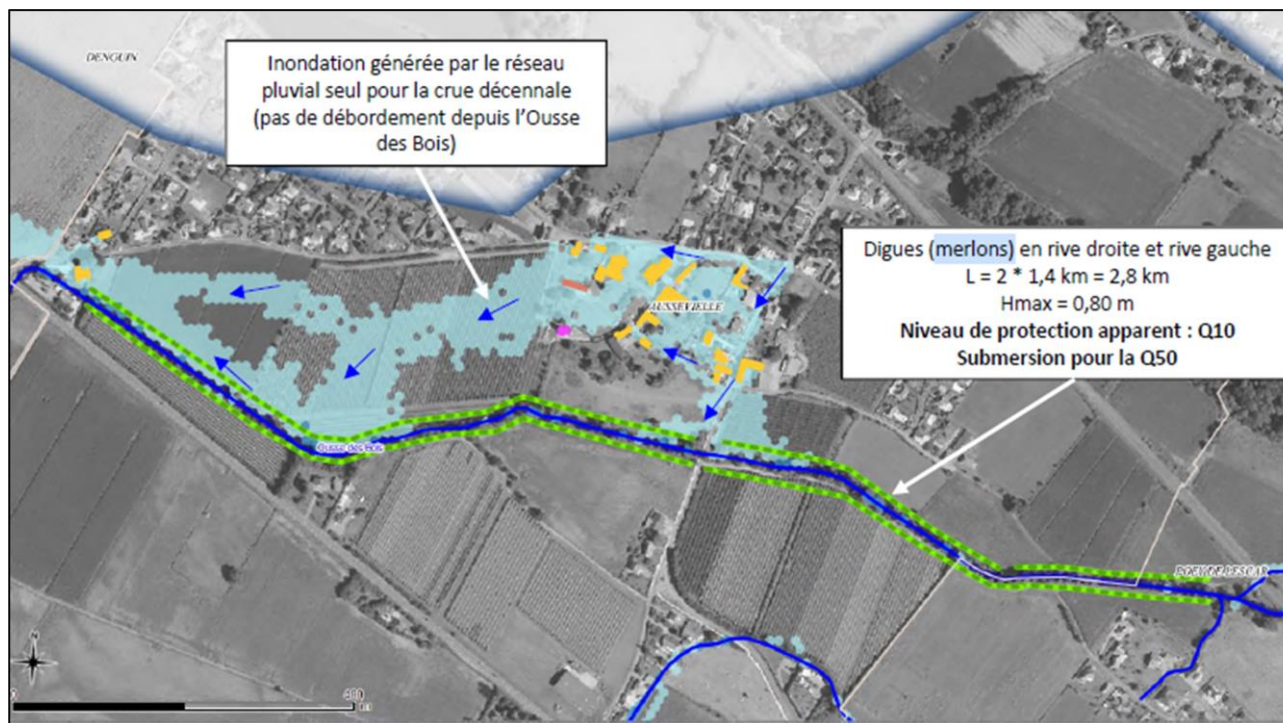


Illustration de l'effet des merlons sur la commune d'Aussevielle

## Action 6.9 : INVENTAIRE DES MERLONS DE L'OUSSE DES BOIS ET ETUDE HYDRAULIQUE POUR LE DIMENSIONNEMENT DES TRAVAUX DE RECONNEXION DES ZONES D'EXPANSION DES CRUES ET ZONES HUMIDES RIVERAINES

### Territoire concerné



Communes de Lescar, Poey-de-Lescar, Aussevielle et Denguin

### Modalité de mise en œuvre



MOA : CAPBP

### Liens avec le PGRI et la SLGRI

PGRI : 5.2, 6.3,

SLGRI : 4.3, 5.1, 5.5, 5.6



**Plan de financement : 35 000 € HT**

FPRNM	50 %	17 500 € HT
AEAG	30 %	10 500 € HT
CAPBP	20 %	7 000 € HT



**Calendrier :**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réalisation de l'étude						



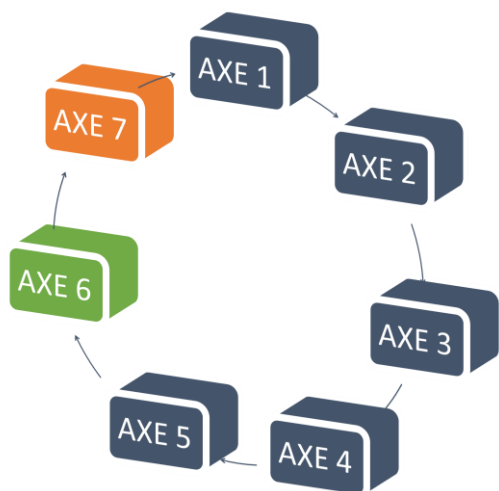
**Indicateur de suivi :** Réalisation des études. Linéaire de merlons à araser



## AXE 6

# RALENTIR LES ECOULEMENTS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 6.10 : RESTAURATION DE CHAMPS D'EXPANSION DE CRUE DES COMMUNES DE NOUSTY ET ARTIGUELOUTAN



### OBJECTIFS VISES :

- Retrouver des zones d'expansion de crues par suppression de merlons en bordure de l'Ousse, en lien notamment avec le projet de construction de digue sur Artigueloutan
- Abaissement de la ligne d'eau au droit des lieux habités, retrouver des zones d'expansion dès les crues courantes/ Amélioration de la fonctionnalité du cours d'eau

### DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'étude hydraulique du bassin de l'Ousse (SUEZ HEA - 2023-2024) a mis à jour les connaissances hydrologiques et hydrauliques de l'Ousse et ses affluents. Notamment, l'arasement des merlons existants couplé à des propositions d'aménagement pour réduire la vulnérabilité ont été testés hydrauliquement. Le comité de pilotage de juillet 2023 a priorisé les ouvrages et aménagements retenus et établi une stratégie à l'échelle de la vallée. Les opérations classées en priorité 1 doivent être précisées au stade avant projet / projet au moyen d'études spécifiques.

Les opérations du secteur Nousty-Artigueloutan consistent à rendre transparents les merlons positionnés en haut de berges de l'Ousse afin de reconquérir les champs d'expansion de crues (hors enjeux habités), reconnecter les zones humides en lit majeur et favoriser la recharge naturelle de la nape d'accompagnement afin d'apporter de la résilience à ce cours d'eau lors des étiages. Prévisionnellement, les opérations s'étendront sur environ 800 ml sur Artigueloutan et 1000 ml sur Nousty.

La mise en transparence de ces ouvrages passe par leur ouverture partielle sur des longueurs à définir en phase AVP PRO à l'aide du modèle hydraulique et en tenant compte des habitats et espèces présentes. Les zones démerlonnées feront l'objet de plantations afin de reconstituer une ripisylve de qualité.

Les opérations situées en amont de la digue d'Artigueloutan devront être réalisés après la mise en place de l'ouvrage.

Les études complémentaires et travaux à inscrire dans le PAPI sont :

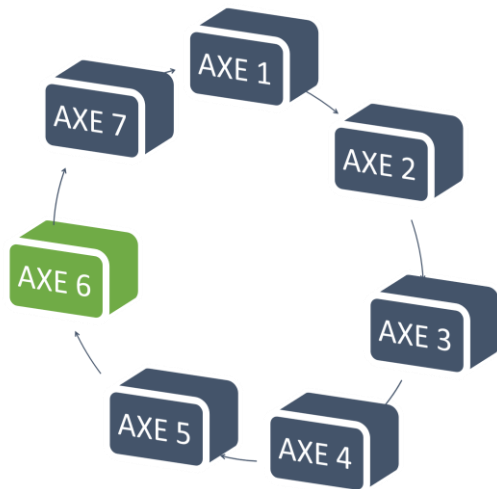
- Marché de maîtrise d'œuvre : Missions AVP – PRO -Dossiers réglementaires-
- Travaux

Les éléments techniques détaillant les travaux seront disponibles au niveau AVP fin 2026.

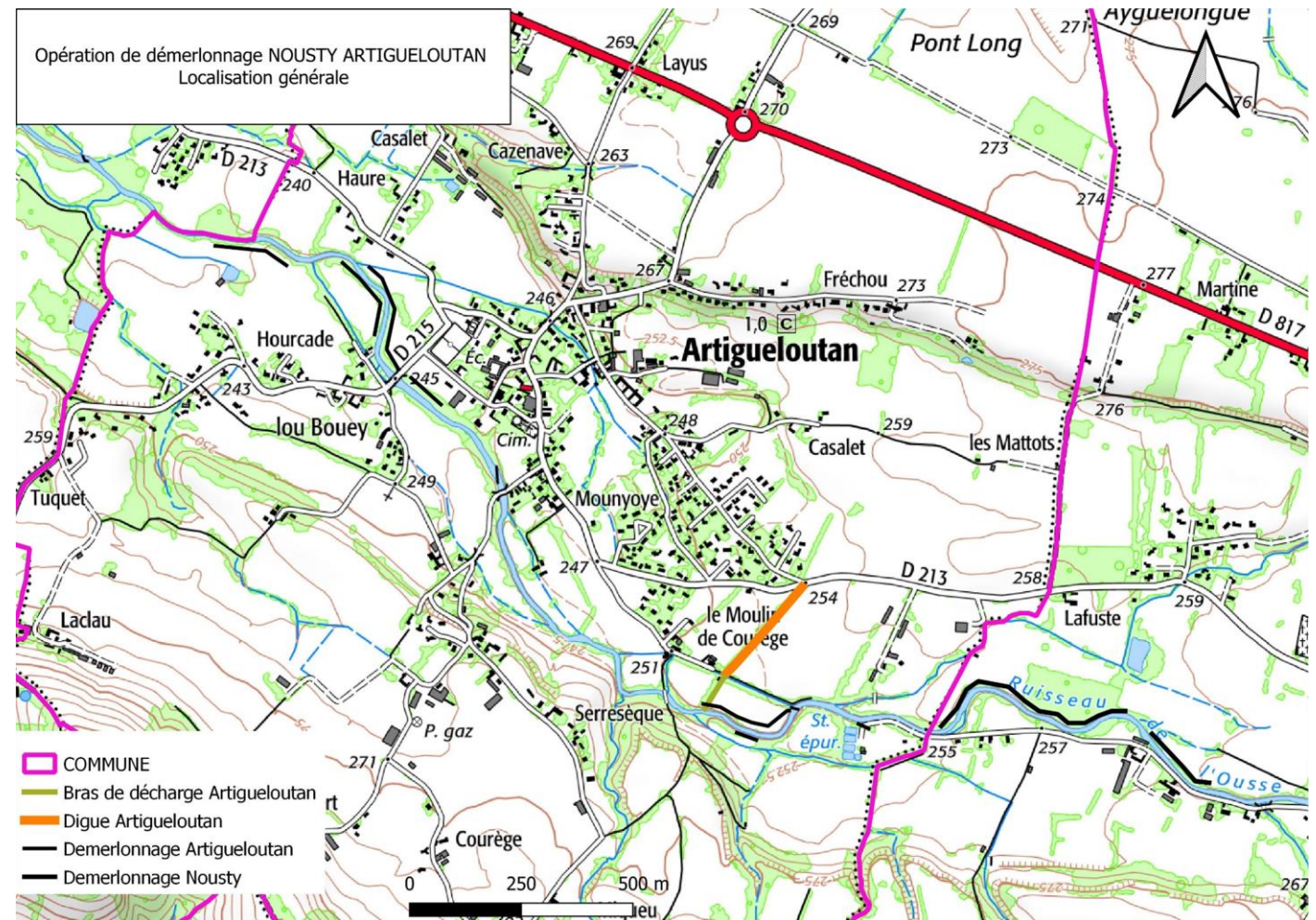
## AXE 6

# RALENTIR LES ECOULEMENTS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 6.10 : RESTAURATION DE CHAMPS D'EXPANSION DE CRUE DES COMMUNES DE NOUSTY ET ARTIGUELOUTAN



Cartographie de l'emprise de l'aménagement



## Action 6.10 : RESTAURATION DE CHAMPS D'EXPANSION DE CRUE DES COMMUNES DE NOUSTY ET ARTIGUELOUTAN

### Territoire concerné



Communes de NOUSTY et ARTIGUELOUTAN

### Modalité de mise en œuvre



MOA : Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

Prestations externalisées : maîtrise d'œuvre et exécution des travaux

### Liens avec le PGRI et le SLGRI :

PGRI : 5.2, 6.3,

SLGRI : 4.3, 5.1, 5.5, 5.6



**Plan de financement : 70 000 € HT Y compris plantation, études AVP PRO et dossiers réglementaires**

FPRNM	50 %	35 000 €
AEAG	30 %	21 000 €
SMBGP	20 %	14 000 €



**Calendrier : Une partie des travaux doit être réalisée après la création de l'ouvrage sur Artigueloutan**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réalisation des études						
Réalisation des travaux						

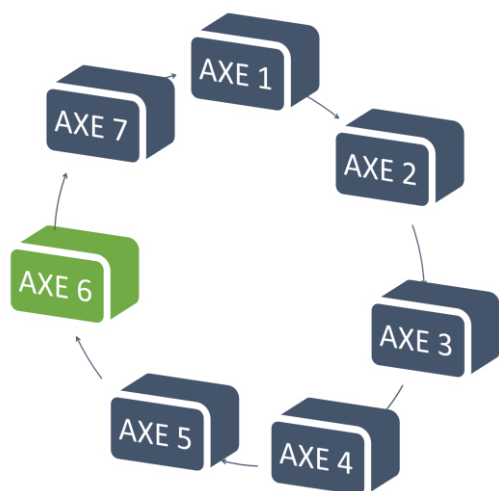


**Indicateur de suivi :** *Obtention des autorisations administratives, accord des propriétaire riverains, respect du planning prévisionnel travaux, PV de réception*

## AXE 6

# REDUCTION DE LA VULNÉRABILITE DES PERSONNES ET BIENS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 6.11 : TRAVAUX DE RENATURATION DE LA ZONE D'EXPANSION DE CRUE À BIZANOS – QUARTIER ROUY BROQUART



### OBJECTIFS VISES :

- Renaturer une zone d'expansion de crue urbaines et désimperméabiliser les berges
- Requalifier des friches industrielles à travers une opération de renaturation
- Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Situé dans le centre bourg de Bizanos, le site « Rouy-Broquart » assimilé à une friche comprend des bâtiments industriels et des habitations individuelles qui sont construites en bordure de la rue d'accès, rue Pasteur. La zone se situe dans une cuvette d'après les courbes de niveaux (visibles sur la carte PPRI). Elle se remplit lors des inondations avec l'augmentation du niveau de l'eau de l'Ousse. D'une superficie totale de 1,7 ha, le site est en partie classé en zone rouge au PPRI, seuls 0,85 ha y restent constructibles.

Le principal objectif de ce projet réside dans la désimperméabilisation du site avec pour objectif la protection des biens et des personnes. Dans ce contexte et avec ces objectifs la commune de Bizanos envisage de faire réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place de travaux de désimperméabilisations et de renaturation des sols.

L'analyse hydraulique aura pour but de préciser les caractéristiques de l'aléa Inondation au droit du projet et aux abords, en complément du PPRI existant. Les écoulements de l'Ousse seront modélisés au droit du projet pour les crues d'occurrence décennale, cinquantiennale et centennale. Le bureau d'études (HEA) assistera le concepteur du projet pour la gestion des eaux pluviales, tant pour la conception des équipements que pour ses incidences sur les débits de l'Ousse.

Afin de permettre l'infiltration des eaux de ruissellement sur cet espace, de participer à la prévention des risques d'inondations et à la protection des biens et des personnes, des travaux de désimperméabilisations de sols seront donc envisagés, couplé à la création d'un espace vert.

Au-delà des enjeux de renouvellement urbain et hydraulique, ce site présente un intérêt pour la fonctionnalité de la trame verte et bleue du territoire dans un secteur dense urbain.

## Action 6.11 : TRAVAUX DE RENATURATION DE LA ZONE D'EXPANSION DE CRUE À BIZANOS – QUARTIER ROUY BROQUART



Figure 1 : Zonage du PPRi de Bizanos





Figure 2 : Projet de renaturation du secteur

Dans un premier temps, la commune de Bizanos souhaite quantifier les enjeux soumis au risque d'inondation et à la gestion des eaux pluviales sur le périmètre défini. Les résultats de l'étude permettront d'envisager différentes possibilités, dont l'acquisition amiable des biens sinistrés dans le PAPI (2025) et sa renaturation. Cette fiche action porte donc sur la réalisation de l'étude ainsi que sur les travaux de renaturation.

La commune souhaite donc inscrire au PAPI :

- Etude de faisabilité - AVP-PRO - EXE – VISA – ACT - OPC- DET – AOR
- Procédures réglementaires
- Travaux et missions spécifiques de suivi de chantier
- Opération de communication

## Action 6.11 : TRAVAUX DE RENATURATION DE LA ZONE D'EXPANSION DE CRUE À BIZANOS – QUARTIER ROUY BROQUART

<p><b>Territoire concerné</b></p>  <p>Bizanos</p>	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>  <p>Commune de Bizanos</p> <p>Prestations externalisées : maîtrise d'œuvre et exécution des travaux</p>	<p><b>Liens avec le PGRI et la SLGRI</b></p> <p>PGRI : D4.4, D4.9, D5.2</p> <p>SLGRI : 4.3, 5.1, 5.6</p> <p>PAPI : 5.7</p>
--	--	--



**Plan de financement :** 1 112 000 € HT

FPRNM	50 %	556 000 € HT
Commune de Bizanos	50%	556 000 € HT



**Calendrier :**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réalisation des travaux						

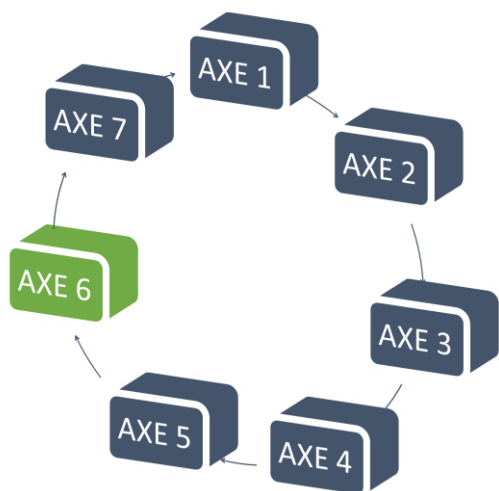


**Indicateurs de suivi :** Réalisation des travaux, Obtention des autorisations administratives et maîtrise foncière / respect du planning prévisionnel des travaux / PV de réception de l'ouvrage.

## AXE 6

# RALENTIR LES ÉCOULEMENTS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 6.12 : REDIMENSIONNEMENT D'UN OUVRAGE HYDRAULIQUE (TOLOU) RUE D'OSSAU



### OBJECTIFS VISES :

- Réduire les inondations sur les parcelles bâties bordant le ruisseau Tolou (Habitations + route communale) en augmentant la capacité hydraulique du pont de la rue d'Ossau



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le ruisseau de Tolou (également dénommé Arrayo) est un affluent rive gauche du Neez, qui rejoint celui-ci dans le bourg de Gan. Ce cours d'eau draine un bassin versant agricole sur la partie en amont de la rue Léo Ferré, puis bâti (zone résidentielle) en aval jusqu'au Neez.

L'étude de remplacement de cet ouvrage de franchissement a été menée dans le cadre du Programme d'études préalables au PAPI, l'étude de faisabilité est en cours.

L'action menée par le maître d'œuvre (HEA) permettrait à la collectivité d'améliorer l'hydraulique de ce ruisseau en redimensionnant l'ouvrage sous la voie communale 'Rue d'Ossau ».

La commune de Gan a confié une maîtrise d'œuvre à la société Hydraulique Aquitaine pour les missions AVP -PRO-EXE-VISA-ACT-OPC-DET-AOR.

Le montant de l'opération est estimé à 200 000 € HT en prenant en compte le déplacement des réseaux.

## Action 6.12 : RÉALISATION D'UN REDIMENSIONNEMENT D'UN OUVRAGE HYDRAULIQUE (TOLOU) RUE D'OSSAU

### Territoire concerné



Commune de Gan

### Modalité de mise en œuvre



MOA : Mairie de Gan

Prestations externalisées : maîtrise d'œuvre et exécution des travaux

### Liens avec le PGRI et la SLGRI



**Plan de financement** : 200 000 € HT

FPRNM	50 %	100 000 € HT
COMMUNE DE GAN	50 %	100 000 € HT



**Calendrier** :

	2026	2027	2028	2029	2029	2030	2031
Réalisation des travaux							

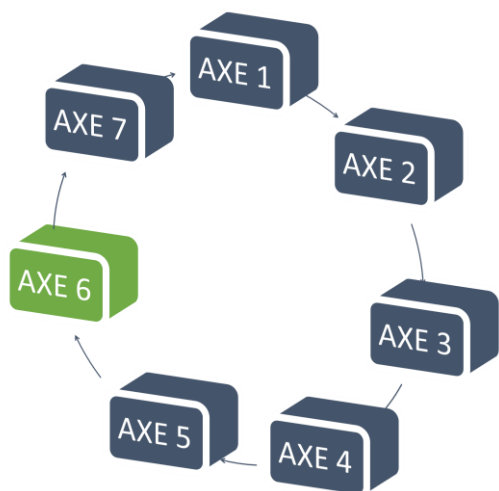


**Indicateur de suivi** : Obtention des autorisations administratives et maîtrise foncière / respect du planning prévisionnel des travaux / PV de réception de l'ouvrage.

## AXE 6

# RALENTIR LES ECOULEMENTS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 6.13 : REALISATION D'UN BASSIN ÉCRETEUR SUR LA COMMUNE D'ARROS-DE-NAY



### OBJECTIFS VISES :

- Réduire l'aléa inondation sur les communes d'Arros-de-Nay, Saint-Abit, Pardies-Piétat, Baliros, pour les crues du Luz.



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Un schéma d'aménagement du bassin du Luz et du Gest a été réalisé en janvier 1999, préconisant la réalisation de deux bassins écrêteurs des crues du Luz. Un premier bassin écrêteur a été construit sur le Luz de Casalis (affluent rive gauche du Luz) en 2008-2009, sur la commune d'Arros-de-Nay (volume stockable de 290 000 m<sup>3</sup>). Une étude de définition du bassin écrêteur de crue du Luz-de-Labassères (Luz en amont de la confluence avec le Luz de Casalis) a été réalisée en 2017, définissant au stade d'Avant-Projet le dimensionnement de l'ouvrage.

Lancée en 2024, l'étude hydraulique du cours d'eau du Luz, considérant les deux bassins écrêteurs de crues, est en cours de réalisation. Cette étude déterminera l'efficacité du bassin écrêteur, sa zone protégée et une analyse Coûts-Bénéfices (restitution prévue en mars 2025).

Les principales caractéristiques du bassin écrêteur du Luz-de-Labassères sont (stade AVP – 2017) :

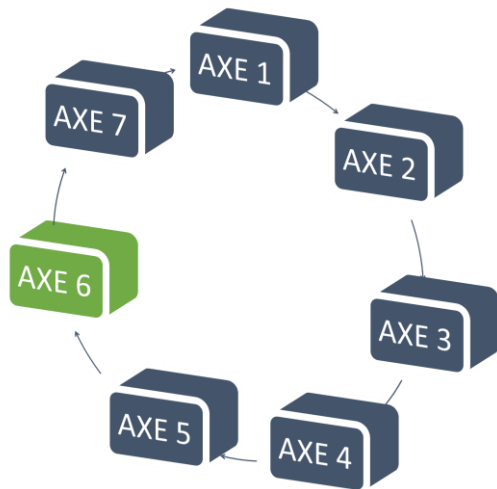
- A sec en temps normal ; ne se remplit qu'en période de crue,
- Niveau de protection : stockage de la crue centennale sans déversement ; volume stocké : 138 000 m<sup>3</sup>,
- Barrage poids homogène en terre compactée,
- Longueur : 150 m,
- Hauteur maximale / TN : 8 m,
- Largeur en crête : 4 m,
- Largeur maximale au sol : 45 m,
- Volume total des remblais : environ 24 000 m<sup>3</sup>,
- Evacuateur de crue en enrochements bétonnés, linéaire de 20 m,
- Ouvrage de restitution des débits de section 0.5 m<sup>2</sup>.



## AXE 6

# RALENTIR LES ECOULEMENTS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 6.13 : REALISATION D'UN BASSIN ÉCRETEUR SUR LA COMMUNE D'ARROS-DE-NAY

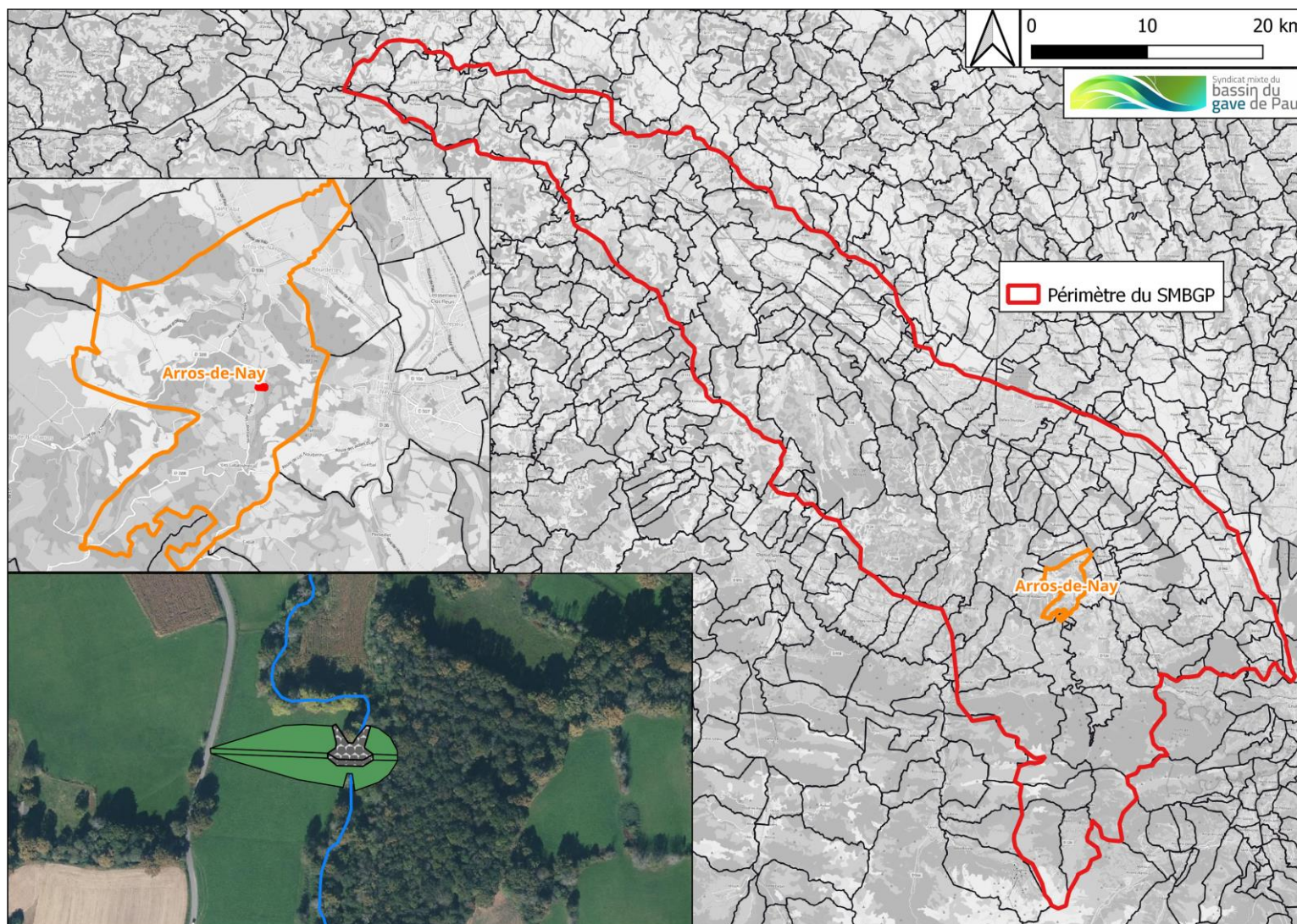
Les études complémentaires et/ou travaux à inscrire dans le PAPI sont :

- Marché de maîtrise d'œuvre : Missions AVP (mise à jour) – PRO - EXE – VISA – ACT - OPC- DET - AOR
- Acquisitions foncières
- Procédures réglementaires
- Travaux et missions spécifiques de suivi de chantier (suivi des compactage, suivi environnemental, ...)
- Opération de communication

Les éléments techniques de l'étude hydraulique seront disponibles au premier trimestre 2025. Le dimensionnement AVP (mis à jour) puis PRO ainsi que l'analyse socio-économiques seront à réaliser dans le PAPI.

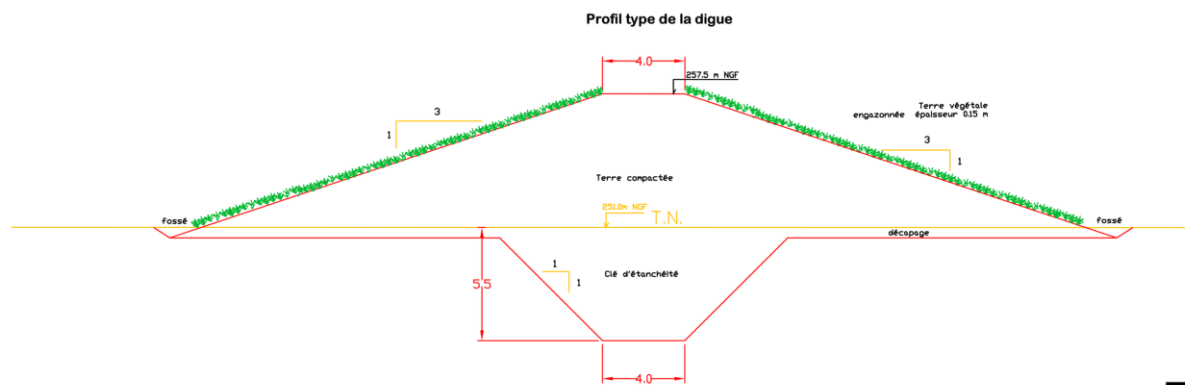
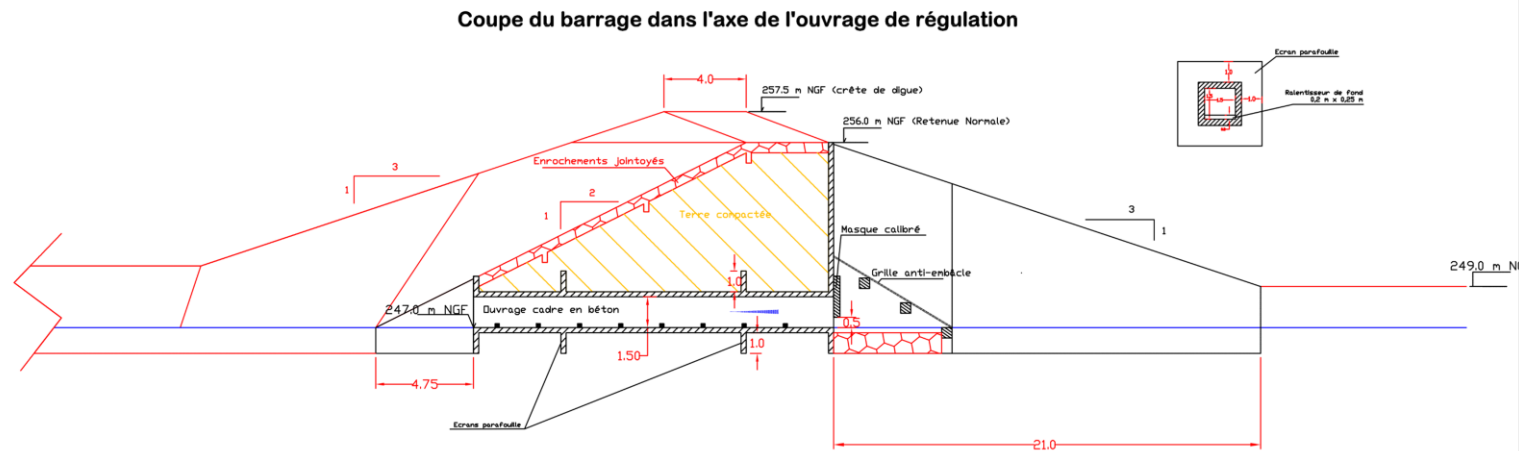
## Action 6.13 : REALISATION D'UN BASSIN ÉCRETEUR SUR LA COMMUNE D'ARROS-DE-NAY

Localisation :



# Action 6.13 : REALISATION D'UN BASSIN ÉCRETEUR SUR LA COMMUNE D'ARROS-DE-NAY

Coupes du bassin écreteur du Luz de Labassères à Arros-de-Nay (AVP - 2017) :



<b>SMBGP</b>	
<i>Bassin écreteur du Luz des Labassères</i>	
<b>Coupes types du barrage</b>	
	Affaire N° : A.17.03.03
	Plan N° : 4
	Echelle : 1/200
	Date : 30/08/2017
Dessiné par : BL	

## Action 6.13 : REALISATION D'UN BASSIN ÉCRETEUR SUR LA COMMUNE D'ARROS-DE-NAY

### Territoire concerné



Commune d'Arros-de-Nay

### Modalité de mise en œuvre



MOA : Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

Prestations externalisées : maîtrise d'œuvre et exécution des travaux

### Liens avec le PGRI et la SLGRI

PGRI : 6.1, 5.2

SLGRI : 6.1



**Plan de financement : 866 834 € HT (sur la base de l'AVP de 2017)**

Etudes, dont maîtrise d'œuvre en phase chantier : 341 500 € HT

FPRNM	50 %	170 750 € HT
SMBGP	50 %	170 750 € HT

Travaux : 525 334 € HT

FPRNM	50 %	262 667 € HT
SMBGP	50 %	262 667 € HT

## Action 6.13 : REALISATION D'UN BASSIN ÉCRETEUR SUR LA COMMUNE D'ARROS-DE-NAY

### Territoire concerné



Commune d'Arros-de-Nay

### Modalité de mise en œuvre



MOA : Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

Prestations externalisées : maîtrise d'œuvre et exécution des travaux

### Liens avec le PGRI et la SLGRI



### Calendrier :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réalisation des études						
Réalisation des travaux						

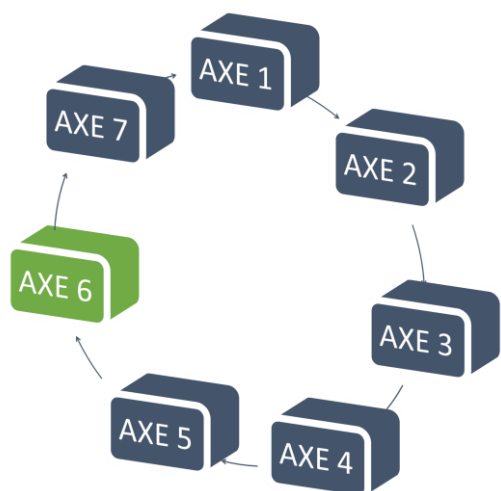


**Indicateur de suivi :** Validation des dossiers réglementaires via un arrêté préfectoral, Validation finale du plan de financement, Maitrise foncière avant travaux pouvant nécessiter une DUP donc un retard dans la réalisation, Suivi des travaux et PV de réception de l'ouvrage

## AXE 6

# REDUCTION DE LA VULNÉRABILITE DES PERSONNES ET BIENS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 6.14 : TRAVAUX DE REDUCTION DU RISQUE DE CAPTURE DU GAVE DE PAU PAR LES GRAVIERES DE MIREPEIX ET BAUDREIX



### OBJECTIFS VISES :

- Réduire le risque de défluviation du gave de Pau à travers les gravières de Mirepeix et Baudreix
- Sécuriser les nombreux enjeux du secteur face aux risques d'érosions régressives et progressives
- Limiter l'impact des inondations sur les enjeux à l'aval des gravières



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

En 1989, des travaux de scindement d'un méandre du gave de Pau au niveau des communes de Baudreix et Mirepeix ont été réalisés par l'Institution Adour. Ils avaient pour objet de permettre la poursuite des opérations d'extraction de granulats, initialement mises en œuvre dans le lit mineur puis déportées dans le lit majeur. Un seuil de fond (Baudreix) de lit a été construit pour le stabiliser et éviter une incision trop importante.

L'exploitation de la gravière, dite de Mirepeix, aurait débuté dans les années 1930. A la suite du scindement du méandre et de l'aménagement hydraulique du secteur, a débuté l'exploitation du secteur aval (Baudreix). Ce plan d'eau, dont l'exploitation est terminée, fait aujourd'hui l'objet d'une valorisation en base de loisirs. Le plan d'eau amont (majoritairement sur Mirepeix) est encore exploité à ce jour par le groupe Daniel.

Lors de la crue du gave de Pau de juin 2013, une surverse du cours d'eau dans le lac amont a créé une brèche sur une vingtaine de mètres qui a nécessité des travaux d'urgence réalisés par l'Institution Adour. Les volumes d'eau pénétrés dans la gravière ont à leur tour surversé dans le lac aval créant des inondations sur la base de loisirs et les enjeux à l'aval.

Lors des crues de décembre 2021 et janvier 2022, un phénomène de surverse a de nouveau été constaté mais avec des conséquences moins importantes en raison de débits inférieurs liés à une moindre intensité des crues. Lors de la crue de décembre 2021, une érosion s'est créée au droit de ce déversement sur la partie intérieure de la berge, en contact avec la gravière. Ce front d'érosion n'est pas localisé dans le segment ayant provoqué une capture partielle du gave de Pau en juin 2013.



## Action 6.14 : TRAVAUX DE REDUCTION DU RISQUE DE CAPTURE DU GAVE DE PAU PAR LES GRAVIERES DE MIREPEIX ET BAUDREIX

Dans le cadre de sa fin d'exploitation du lac amont prévue pour 2023, le groupe Daniel doit mettre en place un déversoir entre les 2 lacs pour éviter la capture en cascade du gave de Pau par les lacs. La berge séparant le cours d'eau du lac amont est considérée comme non pérenne mais, de manière surprenante ne fait l'objet d'aucune prescription réglementaire.

Par ailleurs, un projet pour la création d'une troisième gravière en rive gauche, sur la commune de Bourdettes, est autorisé. Il nécessitera l'implantation d'une passerelle sur le gave de Pau pour le transport des matériaux extraits rive gauche vers les installations de traitement des granulats qui resteront rive droite.

La capture en cascade des 2 lacs provoquerait une érosion régressive et probablement progressive très importante an raison de la différence de profondeur entre le fond des gravières et le fond du lit mineur du gave de Pau (10 à 15 m) et du volumes constitué par ces 2 lacs voisin de 1 Mm<sup>3</sup>(figure 2).

Les conséquences de la capture du gave de Pau seraient dans un premier temps : une déstabilisation du fond du lit et des berges jusqu'au seuil de Mirepeix (premier seuil amont), une baisse des niveaux de la nappe accentuant la déstabilisation des berges menaçant les enjeux suivants : voie verte, saligues et terres agricoles, centrale hydroélectrique de Mirepeix (RD), 5 bâtiments agricoles (RD). Si l'érosion régressive provoque l'effondrement du seuil de Mirepeix (probable), de nouveaux enjeux seront impactés : bâtiment industriel au droit du seuil de Mirepeix, 15 à 20 bâtiments en RG et 1 bâtiment en RD, la poste de Nay, le seuil de Claracq qui soutient le pont de Claracq emprunté par la RD 936. Si le seuil de Claracq venait lui aussi à s'effondrer ce serait l'intégralité de la traversée de Nay qui serait menacée.

Au-delà des conséquences considérables de cette érosion régressive, la défluviation du gave de Pau provoquerait l'arrêt de l'écoulement sur le seuil de Baudreix et menacerait : la station d'alerte pollution de Pyrén'eau et son champ captant d'eau potable aval (3 forages - 500 à 800 m<sup>3</sup>/h), la passerelle sur le gave de Pau et les nombreux réseaux d'eau potable et d'assainissement qui y transitent, la base de loisirs, les voiries...

Plusieurs études ont mis en exergue cette situation de fragilité, diagnostiqué les vulnérabilités, proposé et testé des solutions. L'étude Artélia de 2018 a dimensionné et évalué un déversoir de sortie du lac de Baudreix (figure 3). L'étude ISL de 2024 a caractérisé la précarité de la berge séparant le gave de Pau de la gravière de Mirepeix et proposé plusieurs scénarios de sécurisation. Au regard des contraintes hydrauliques, géotechniques et environnementales, le comité de pilotage regroupant l'ensemble des parties prenantes (collectivités, DDTM, DREAL, AEAG, groupe Daniel) a retenu le scénario de création de 2 déversoirs (entrée gravière de Mirepeix et sortie lac de Baudreix) avec ou sans renforcement de la berge existante.

Cette fiche action porte sur la réalisation des études et travaux de conception et dimensionnement d'un déversoir entre le Gave et la gravière de Mirepeix et d'un déversoir à l'aval du lac de Baudreix vers le gave de Pau avec ou sans renforcement de la berge actuelle. Ce scénario devra être confirmé hydrauliquement et plus précisément :

- Marché de maîtrise d'œuvre : Missions AVP-PRO - EXE – VISA – ACT - OPC- DET – AOR
- Procédures réglementaires
- Travaux et missions spécifiques de suivi de chantier
- Opérations de communication



# Action 6.14 : TRAVAUX DE REDUCTION DU RISQUE DE CAPTURE DU GAVE DE PAU PAR LES GRAVIERES DE MIREPEIX ET BAUDREIX

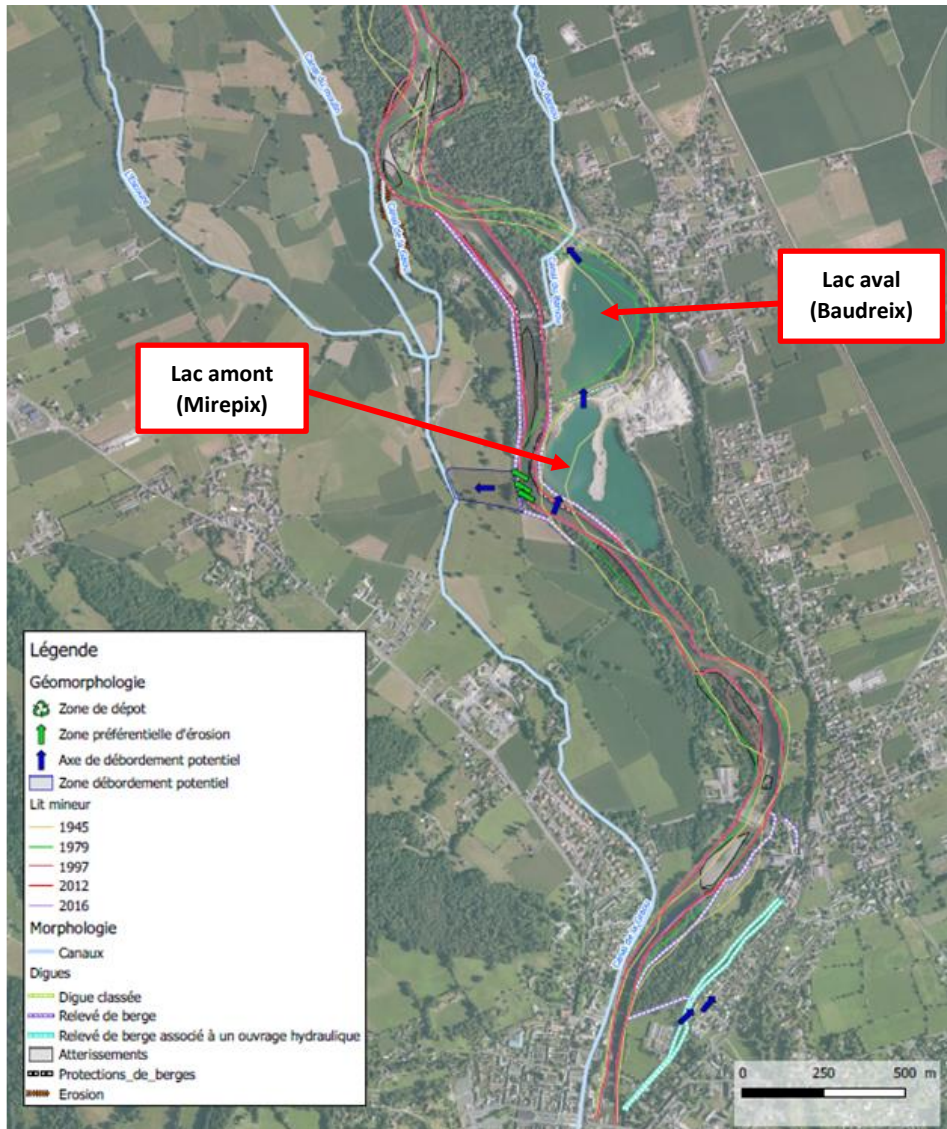


Figure 1 : Géomorphologie et zones de débordement de la crue de juin 2013 (Artelia 2018)

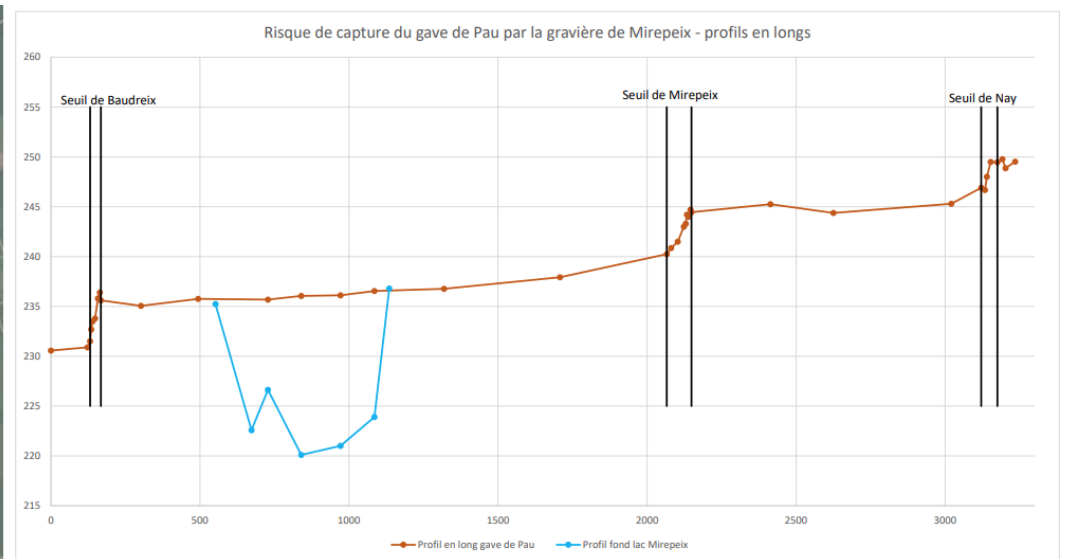


Figure 2 : Profil en long du gave de Pau et report du fond de la gravière de Mirepeix (ISL – 2024)

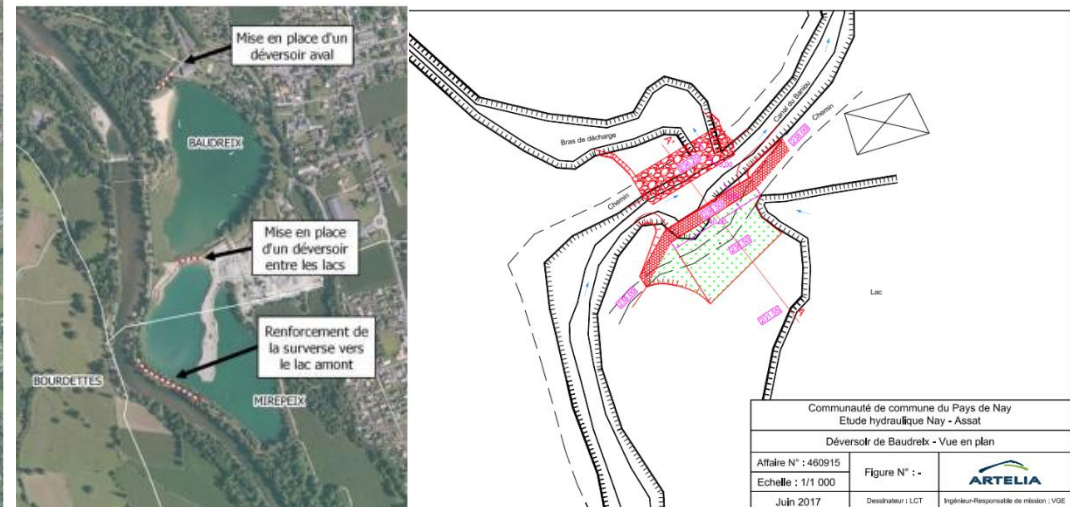




Figure 3 : Scénario de sécurisation (Artelia - 2018)

## Action 6.14 : TRAVAUX DE REDUCTION DU RISQUE DE CAPTURE DU GAVE DE PAU PAR LES GRAVIERES DE MIREPEIX ET BAUDREIX

<p><b>Territoire concerné</b></p>  <p>Communes de Mirepeix et Baudreix</p>	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>  <p>MOA : Syndicat mixte du bassin du gave de Pau</p> <p>Prestations externalisées : maîtrise d'œuvre et exécution des travaux</p>	<p><b>Liens avec le PGRI et la SLGRI</b></p>
---	---	--



**Plan de financement :** 1 000 000 € HT

FPRNM	50 %	500 000 € HT
SMBGP	50%	500 000 € HT



**Calendrier :**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Etudes						
Réalisation des travaux						

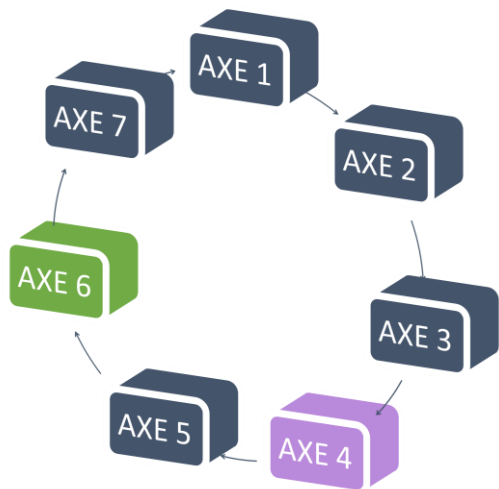


**Indicateurs de suivi :** Obtention des autorisations administratives / respect du planning prévisionnel des travaux / PV de réception.

## AXE 6

# REDUCTION DE LA VULNÉRABILITE DES PERSONNES ET BIENS

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 6.15 : DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE ET DES ZONES HUMIDES



### OBJECTIFS VISES :

- Préserver les zones d'expansion de crue non urbanisées lorsque celles-ci sont pleinement fonctionnelles permettant alors un stockage et une libre expansion des eaux en leur sein
- Prendre en compte l'espace de mobilité du Gave dans les documents d'urbanisme
- Restaurer des zones d'expansion des crues et zones humides dans le cas où celles-ci ont été artificialisées altérant ainsi leur fonctionnalité.



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le développement des activités humaines a conduit à une artificialisation intensive des lits mineurs et des lits majeurs des cours d'eau. Cette évolution anthropique a conduit à un changement de l'occupation des sols en lit majeur des cours d'eau limitant ainsi leur rôle tampon et provoquant la régression des zones humides dans les vallées. La capacité d'infiltration des eaux au sein de ces parcelles a été réduite diminuant significativement le stockage en période de crue et favorisant le phénomène de ruissellement.

Fort de ce constat, préalablement à l'élaboration de la stratégie de préservation et de restauration des zones humides et d'expansion des crues, l'action consistera à collecter le recensement des zones naturelles pouvant assurer le stockage des eaux sur chaque EPCI-FP du périmètre PAPI. Un inventaire des zones humides a déjà été réalisé sur le périmètre de la CAPBP. Il s'agira donc d'identifier les zones humides sur le reste du territoire et de délimiter les zones d'expansion de crues. Après une hiérarchisation et l'identification des zones prioritaires l'étude portera sur l'identification des moyens et des mesures à mettre en place pour préserver, voire réhabiliter ces espaces.

Une fois le panel de solutions élaboré, la concertation entre les différents acteurs locaux impliqués (collectivités, services de l'État, professions agricoles et forestières, etc.), permettra d'élaborer une stratégie adaptée à l'échelle du bassin du gave de Pau pour la préservation et la restauration de zones d'expansion de crues. En ce sens, les secteurs identifiés pourront faire l'objet de travaux et d'opérations dans le cadre du prochain PAPI. Les zones

## **Action 6.15 : DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE ET DES ZONES HUMIDES**



Cette action se découpera donc en 4 phases :


- Etude préalable : Identification et hiérarchisations des ZEC et ZH à partir des données existantes
- AVP : Définition des scénarios de préservation et de restauration des zones prioritaires en concertation avec les acteurs locaux et propriétaires. Ces scénarios permettront d'aboutir à un chiffrage des actions projetées
- Définition d'une stratégie d'intervention en concertation avec les acteurs locaux
- Intégration dans les documents d'urbanisme

Les inventaires existants pourront être complétés dans le cadre d'interventions spécifiques hors PAPI selon les lacunes identifiées. L'étude menée par l'Institution Adour permettant de pré-localiser ces zones pourra donc être précisée avec un inventaire terrain mené avec le soutien de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.


Une analyse du foncier sur les ZEC à restaurer ainsi que sur les mesures compensatoires en cas d'impacts sur les activités agricoles existantes. Une hiérarchisation objective d'intervention pourra alors être définie.

## Action 6.15 : DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE ET DES ZONES HUMIDES


<p><b>Territoire concerné</b></p>  <p>Périmètre PAPI</p>	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>  <p>Syndicat mixte du bassin du gave de Pau IA, EPCI-FP, DDTM</p>	<p><b>Liens avec le PGRI et la SLGRI</b></p> <p>PGRI : D4.3 ; D4.9 ; D5.2 ; D5.1 SLGRI : 4.3 7.4, 7.5, 7.6</p>
---	--	--

 **Plan de financement : 100 000 € TTC**

FPRNM	50 %	50 000 € TTC
AEAG	30 %	30 000 € TTC
SMBGP	50 %	20 000 € TTC

 **Calendrier :**

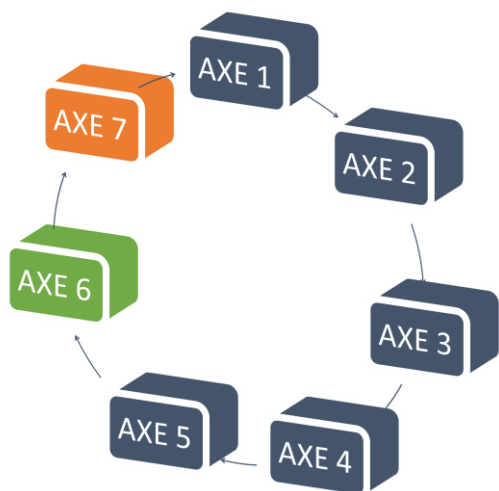
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Définition de la stratégie						

 **Indicateur de suivi :** Nombre de secteurs identifiés. Nombre de mesures proposées. Volume potentiel de stockage préservé et/ou restauré. Élaboration d'une stratégie de préservation et de restauration des zones d'expansion de crues

## AXE 7

# GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 7.1 : TRAVAUX DE REFECTION DE LA DIGUE DE PARDIES



### OBJECTIFS VISES :

- Sécuriser et augmenter le niveau de protection de la digue classée de Pardies
- S'inscrire dans le scénario de protection retenu à l'échelle du bassin aval de la Baise



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Deux études hydrauliques de 2009 et 2019 (ISL) ont précisé l'hydrologie du bassin de la Baise et du Luzoué et l'aléa inondation des principaux enjeux. L'étude de 2019 a testé plusieurs solutions de réduction des inondations sur les enjeux bâtis au stade faisabilité – Choix du scénario retenu par le copil : Construction d'un barrage écrêteur, renforcement (objet de la présente fiche), et extension de la digue de Pardies, construction d'une digue à Mourenx. L'étude AVP PRO et dossiers réglementaires 2023 (ISL) de ce complexe est menée dans le cadre du programme d'études préalables au PAPI. La restitution est prévue en juin – juillet 2025.

Suite à la régularisation du système d'endiguement de Pardies, l'ouvrage, dimensionné pour un niveau de protection voisin de la crue centennale, a été déclassé à un niveau de protection décennal en raison de caractéristiques géotechniques incompatibles avec les exigences de robustesse pour une crue centennale.

Les principales caractéristiques de la réfection envisagée (en cours d'étude) consistent en un confortement de l'existant par surlargeur de remblai et mise en place d'une membrane. Le linéaire de digue classée est de 1100 ml qui a été divisé en 3 secteurs. Les travaux de confortement portent principalement sur le secteur amont (1) et le secteur aval (2). Les travaux permettront de passer à un niveau de protection centennal.

Les enjeux protégés sont : 66 logements, 1 complexe sportif (200 personnes max)

Les études complémentaires et travaux à inscrire dans le PAPI sont :

- Marché de maîtrise d'œuvre : Missions EXE – VISA – ACT -OPC – DET - AOR
- Acquisitions foncières
- Travaux et missions spécifiques de suivi de chantier (suivi des compactages, suivi environnemental...)

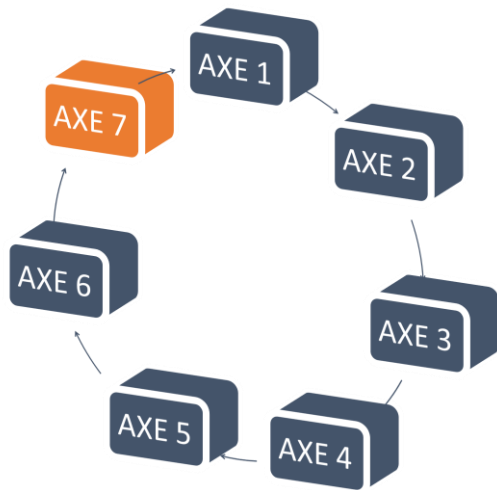
Les éléments techniques détaillant les travaux seront disponibles au niveau AVP en mars 2025.



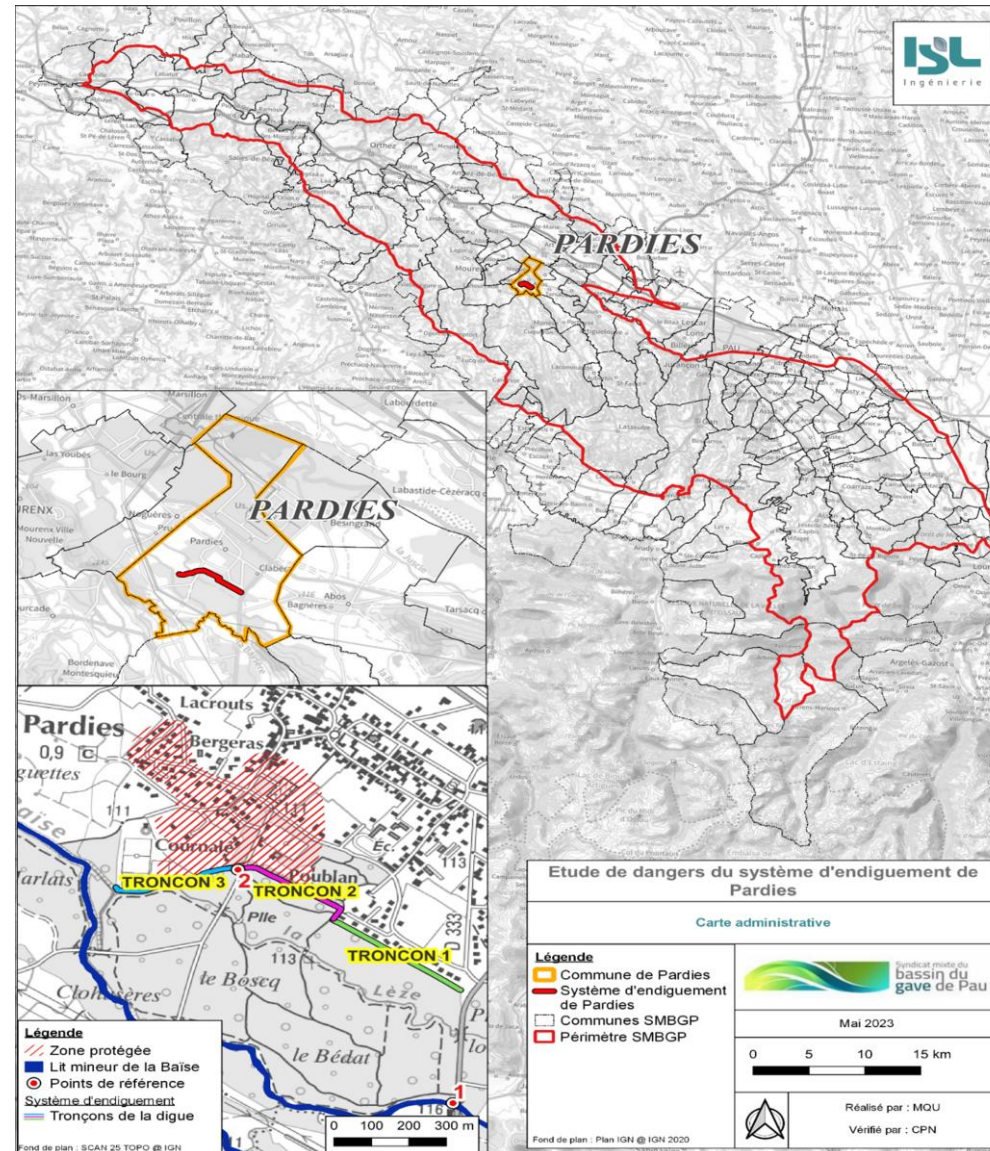
## AXE 7

# GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI





## Action 7.1 : TRAVAUX DE REFECTION DE LA DIGUE DE PARDIES





## Action 7.1 : TRAVAUX DE REFECTION DE LA DIGUE DE PARDIES

<p><b>Territoire concerné</b></p>  <p>Commune de PARDIES</p>	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>  <p>MOA : Syndicat mixte du bassin du gave de Pau</p> <p>Prestations externalisées : Maitrise d'œuvre et exécution des travaux</p>	<p><b>Liens avec le PGRI et la SLGRI</b></p> <p>PGRI : 6.1</p> <p>SLGRI : 6.1</p> <p>PAPI : 6.1, 7.2, 7.3</p>
---	---	---

 **Plan de financement : 200 000 € HT (BASE ETUDE DE FAISABILITE)**

FPRNM	40 %	80 000 € HT
SMBGP	60 %	120 000 € HT



**Calendrier :**

	2026	2027	2028	2029	2029	2030	2031
Réalisation des études							
Réalisation des travaux							

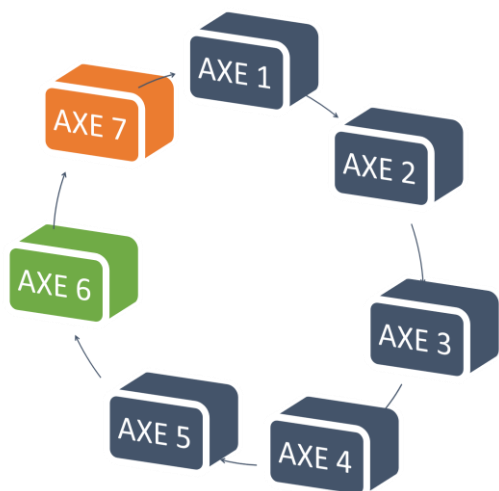


**Indicateur de suivi :** *Obtention des autorisations administratives, validation du plan de financement, consultation d'entreprise, respect du calendrier des travaux, obtention du niveau de protection centennial*

## AXE 7

# GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 7.2 : TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA DIGUE DE PARDIES



### OBJECTIFS VISES :

- Réduction voire suppression de l'aléa inondation sur les communes de Noguères, Mourenx, Os Marsillon
- S'inscrire dans le scénario de protection retenu à l'échelle du bassin aval de la Baïse



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Deux études hydrauliques de 2009 et 2019 (ISL) ont précisé l'hydrologie du bassin de la Baïse et du Luzoué et l'aléa inondation des principaux enjeux. L'étude de 2019 a testé plusieurs solutions de réduction des inondations sur les enjeux bâtis au stade faisabilité – Choix du scénario retenu par le copil : Construction d'un barrage écrêteur, renforcement et extension de la digue de Pardies (objet de la présente fiche), construction d'une digue à Mourenx. L'étude AVP PRO et dossiers réglementaires 2023 (ISL) de ce complexe est menée dans le cadre du programme d'études préalables au PAPI. La restitution est prévue en juin – juillet 2025.

Les principales caractéristiques de l'aménagement envisagé sont :

- Extension de la digue de Pardies vers l'aval sur 770 ml
- Hauteur de digue : de 1ml à 1.5 ml
- Le nombre d'enjeux protégés n'est pas définie pour cet ouvrage seul. Il fait partie du schéma de protection de la Baïse aval qui pour une crue centennale protégera 448 logements et 63 entreprises

Les études complémentaires et travaux à inscrire dans le PAPI :

- Marché de maîtrise d'œuvre : Missions EXE – VISA – ACT – OPC - DET - OPC - AOR + dossier sréglementaires
- Acquisitions foncières
- Travaux et missions spécifiques de suivi de chantier (suivi des compactages, suivi environnemental...)

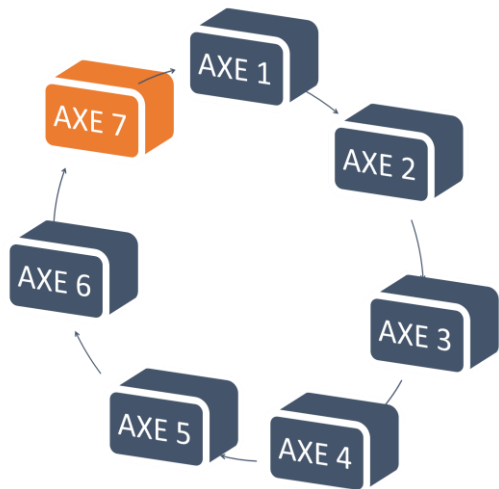
Les éléments techniques détaillant les travaux seront disponibles au niveau AVP en mars 2025 et au niveau PRO en juillet 2025

Les travaux doivent être réalisés après la création du barrage Abos Parbayse.

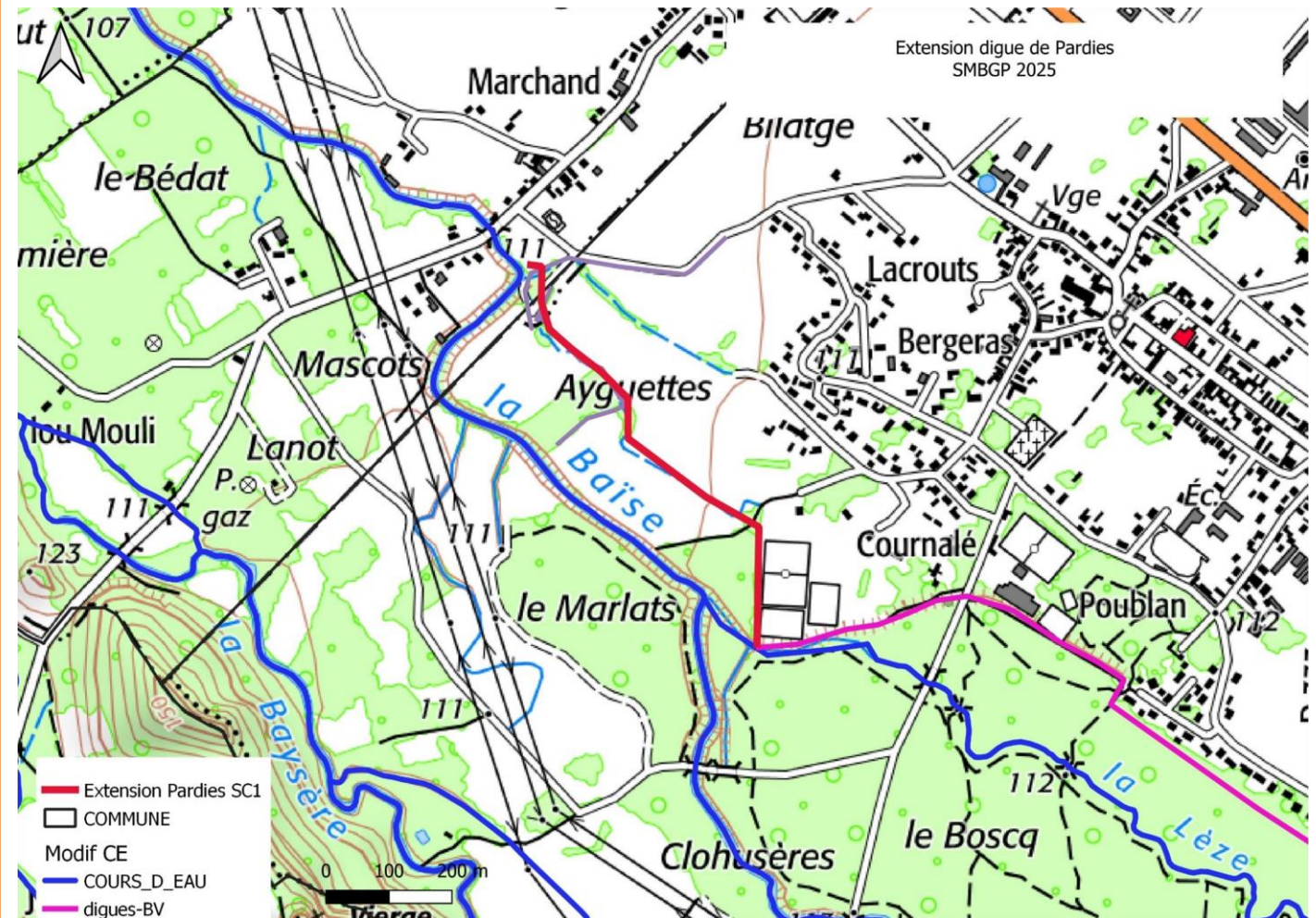
## AXE 7

# GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI





## Action 7.2 : TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA DIGUE DE PARDIES



Cartographie de l'emprise de l'aménagement

## Action 7.2 : TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA DIGUE DE PARDIES

<p><b>Territoire concerné</b></p>  <p>Commune de PARDIES</p>	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>  <p>MOA : Syndicat mixte du bassin du gave de Pau</p> <p>Prestations externalisées : Maitrise d'œuvre et exécution des travaux</p>	<p><b>Liens avec le PGRI et la SLGRI</b></p> <p>PGRI : 6.1</p> <p>SLGRI : 6.1</p> <p>PAPI : 6.1, 7.1, 7.3</p>
---	---	---



**Plan de financement : 420 000 € HT (BASE ETUDE DE FAISABILITE) y compris acquisitions foncières**

FPRNM	40 %	168 000 € HT
SMBGP	60 %	252 000 € HT



**Calendrier :**

	2026	2027	2028	2029	2029	2030	2031
Réalisation des études							
Réalisation des travaux							

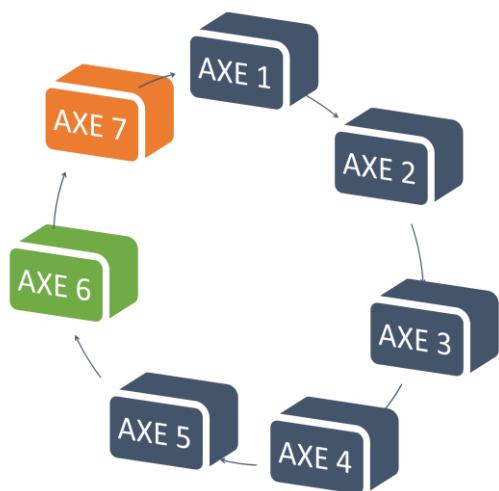


**Indicateur de suivi :** *Obtention des autorisations administratives, validation du plan de financement, consultation d'entreprise, respect du calendrier des travaux, obtention du niveau de protection centennial*

## AXE 7

# GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 7.3 : TRAVAUX DE CREATION DE LA DIGUE DE MOURENX



### OBJECTIFS VISES :

- Réduction voire suppression de l'aléa inondation sur les communes de Mourenx et Os Marsillon
- Nombre d'enjeux protégés : Non définie pour cet ouvrage seul, fait partie du schéma de protection de la Baïse aval / Pour Q100 : 448 logements et 63 entreprises



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Deux études hydrauliques de 2009 et 2019 (ISL) ont précisé l'hydrologie du bassin de la Baïse et du Luzoué et l'aléa inondation des principaux enjeux. L'étude de 2019 a testé plusieurs solutions de réduction des inondations sur les enjeux bâtis au stade faisabilité – Choix du scénario retenu par le copil : Construction d'un barrage écrêteur, renforcement et extension de la digue de Pardies, construction d'une digue à Mourenx (objet de la présente fiche). L'étude AVP PRO et dossiers réglementaires 2023 (ISL) de ce complexe est menée dans le cadre du programme d'études préalables au PAPI. La restitution est prévue en juin – juillet 2025.

Principales caractéristiques de l'aménagement envisagé :

- Linéaire de digue : 188 ml
- Hauteur de digue : 0.8 ml
- Le nombre d'enjeux protégés n'est pas définie pour cet ouvrage seul. Il fait partie du schéma de protection de la Baïse aval qui pour une crue centennale protégera 448 logements et 63 entreprises

Les études complémentaires et travaux à inscrire dans le PAPI sont :

- Marché de maîtrise d'œuvre : Missions EXE – VISA – ACT -OPC – DET – AOR, dossiers réglementaires
- Acquisitions foncières
- Travaux

Les éléments techniques détaillant les travaux seront disponibles au niveau AVP en mars 2025 et au niveau PRO en juillet 2025.

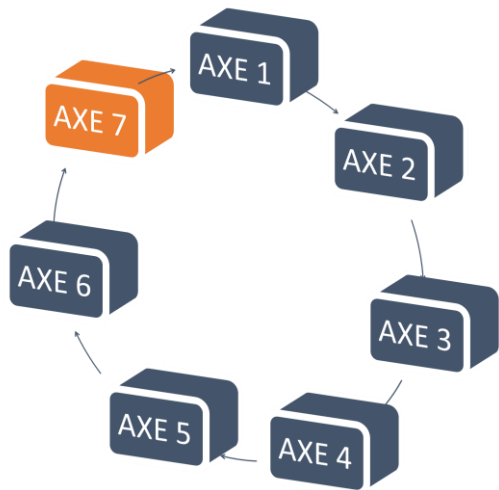
Les travaux doivent être réalisés après la création du barrage Abos Parbayse



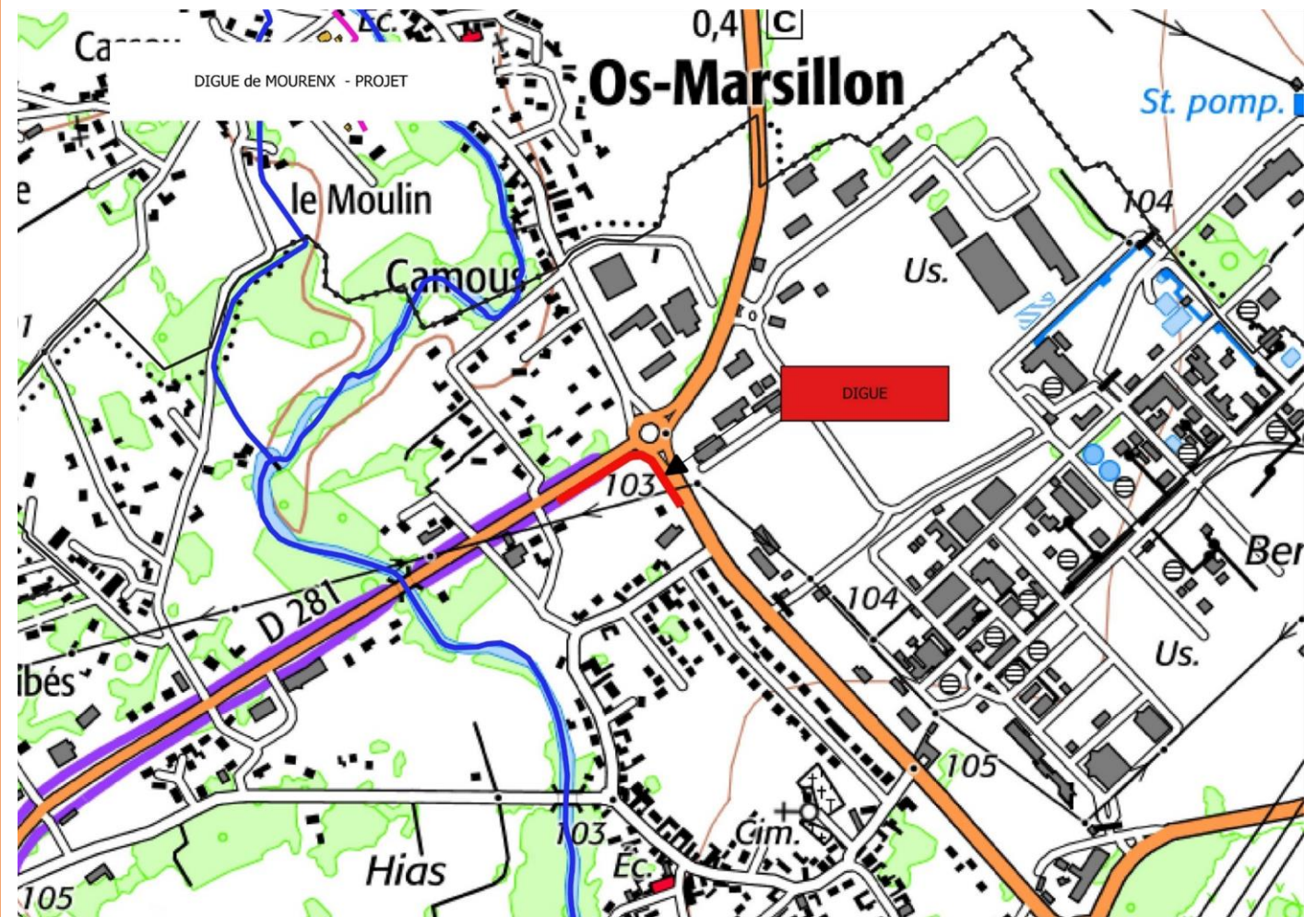
## AXE 7

# GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI





## Action 7.3 : TRAVAUX DE CREATION DE LA DIGUE DE MOURENX



Cartographie de l'emprise de l'aménagement

## Action 7.3 : TRAVAUX DE CREATION DE LA DIGUE DE MOURENX

<p><b>Territoire concerné</b></p>  <p>Commune de MOURENX</p>	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>  <p>MOA : Syndicat mixte du bassin du gave de Pau</p> <p>Prestations externalisées : Maitrise d'œuvre et exécution des travaux</p>	<p><b>Liens avec le PGRI et la SLGRI</b></p> <p>PGRI : 6.1</p> <p>SLGRI : 6.1</p> <p>PAPI : 6.1, 7.1, 7.2</p>
---	---	---



**Plan de financement : 243 000 € HT (BASE ETUDE DE FAISABILITE) acquisitions foncières incluse**

FPRNM	40 %	97 200 € HT
SMBGP	60 %	145 800 € HT



**Calendrier :**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2031
Réalisation des études							
Réalisation des travaux							



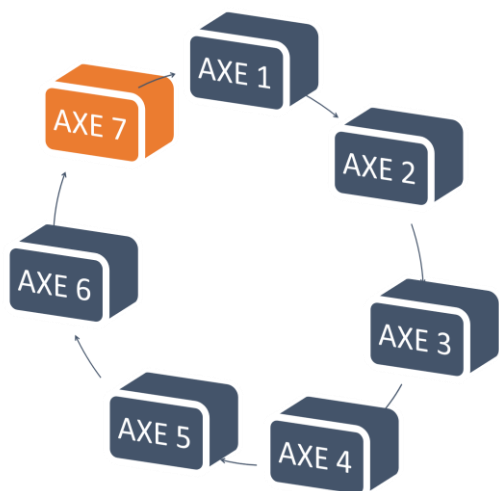
**Indicateur de suivi :** *Obtention des autorisations administratives, validation du plan de financement, consultation d'entreprise, respect du calendrier des travaux, obtention du niveau de protection centennial*



## AXE 7

# GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 7.4 : REFECTION DE LA DIGUE DE L'AUMETTE A PONTACQ



### OBJECTIFS VISES :

- Classer la digue de l'Aumette en système d'endiguement
- Sécuriser le niveau de protection de la digue de l'Aumette par la réfection totale de l'ouvrage



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'étude hydraulique du bassin de l'Ousse (SUEZ HEA - 2023-2024) a mis à jour les connaissances hydrologiques et hydrauliques de l'Ousse et ses affluents. Notamment, l'arasement des merlons existants couplé à des propositions d'aménagement pour réduire la vulnérabilité ont été testés hydrauliquement. Le comité de pilotage de juillet 2023 a priorisé les ouvrages et aménagements retenus et établi une stratégie à l'échelle de la vallée. Les opérations classées en priorité 1 doivent être précisées au stade avant projet / projet au moyen d'études spécifiques.

L'ouvrage de l'Aumette n'est pas en mesure d'assurer une protection pérenne en raison de sa constitution. Plusieurs modélisations et scénarios alternatifs ont été testés et présentés afin de limiter l'inondabilité de la ville de Pontacq. Aucune solution alternative n'a été retenue en l'absence d'efficacité ou de sur inondations d'enjeux existants.

Le scénario retenu consiste en un démontage et une reconstruction de l'ouvrage « à l'identique » (Mur anti crue : hauteur 0.7 ml, longueur 216ml) avec les caractéristiques requises permettant de répondre aux règles de l'art actuelles relatives aux digues de protection. Le niveau de protection visé est la crue décennale pour un nombre d'enjeux protégés établi à 60 logements.

Les études complémentaires et travaux à inscrire dans le PAPI :

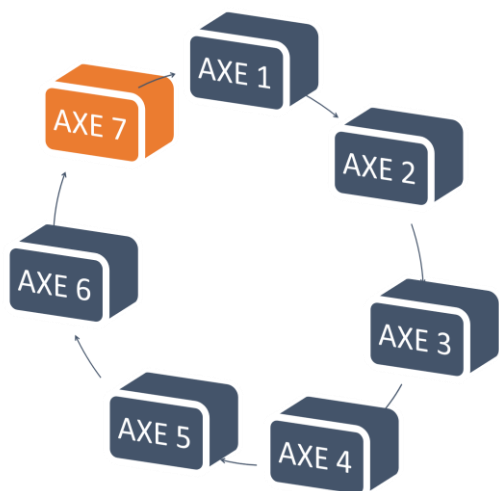
- Marché de maîtrise d'œuvre : Missions AVP – PRO -Dossiers réglementaires- EXE – VISA – ACT -OPC – DET - AOR
- Acquisitions foncières
- Travaux

Les éléments techniques détaillant les travaux seront disponibles au niveau AVP fin 2026.

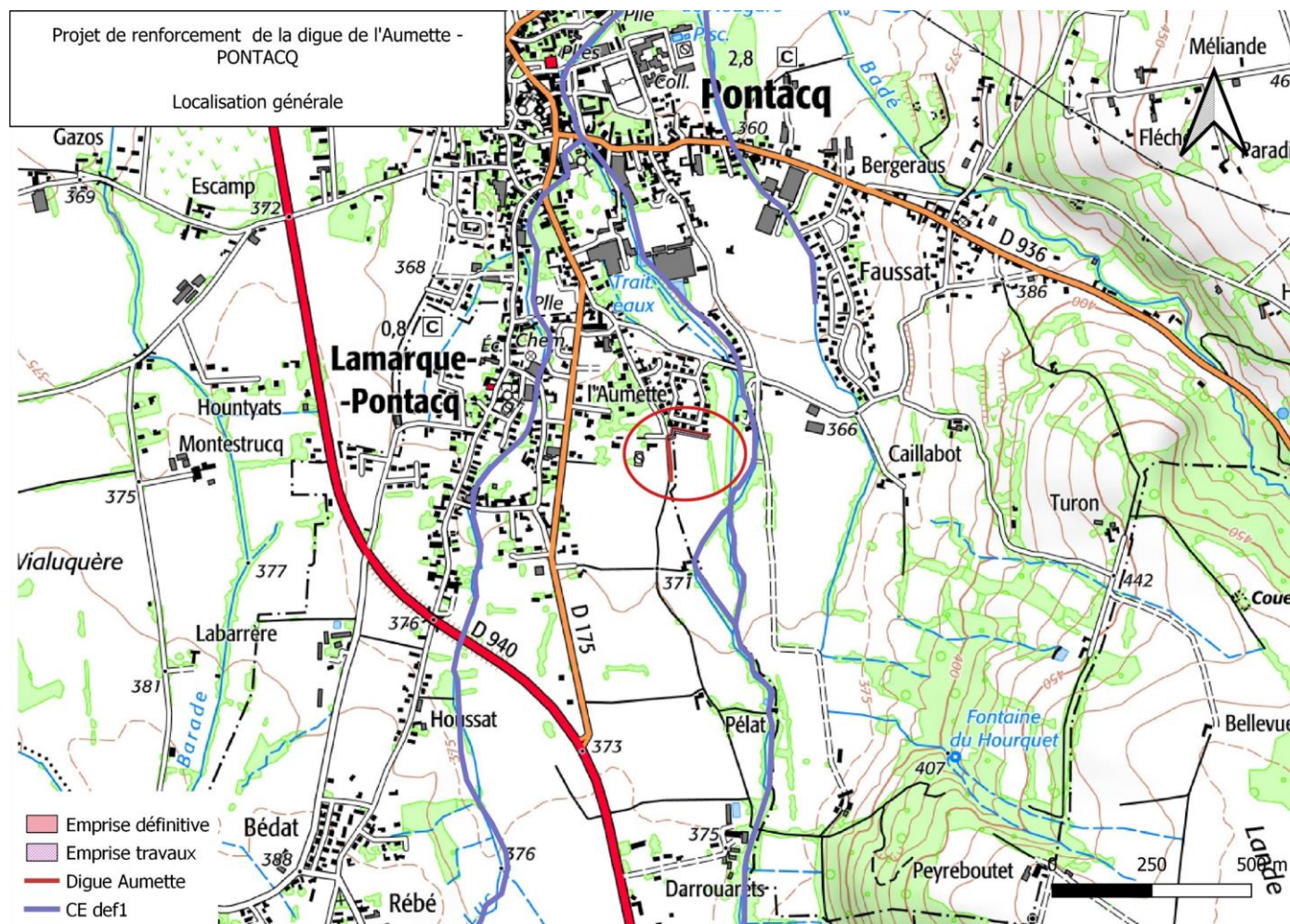
## AXE 7

# GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI





## Action 7.4 : REFECTION DE LA DIGUE DE L'AUMETTE A PONTACQ



Localisation de la digue de l'Aumette

## Action 7.4 : REFECTION DE LA DIGUE DE L'AUMETTE A PONTACQ

<p><b>Territoire concerné</b></p>  <p>Commune de PONTACQ</p>	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>  <p>MOA : Syndicat mixte du bassin du gave de Pau</p> <p>Prestations externalisées : Maitrise d'œuvre et exécution des travaux</p>	<p><b>Liens avec le PGRI et la SLGRI</b></p> <p>PGRI : 6.1</p> <p>SLGRI : 6.1</p>
---	---	---

 **Plan de financement : 380 860 € HT (BASE ETUDE DE FAISABILITE)**

FPRNM	40 %	152 344 € HT
SMBGP	60 %	228 516 € HT



**Calendrier :**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réalisation des études et délais d'instruction						
Réalisation des travaux						

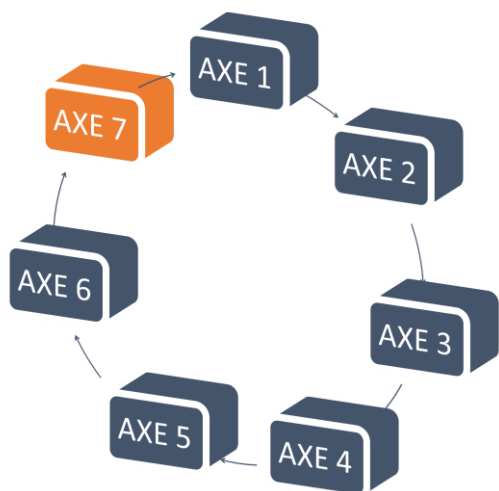


**Indicateur de suivi :** *Obtention des autorisations administratives, maitrise foncière, respect du planning prévisionnel travaux, PV de réception de l'ouvrage*

## AXE 7

# GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 7.5 : TRAVAUX DE CREATION DE LA DIGUE DE NOUSTY



### OBJECTIFS VISES :

- Mise hors d'eau du bourg de Nousty pour Q10 et diminution significative de la ligne d'eau pour Q100
- Mise hors d'eau de 20 logements pour Q100 et réduction des inondations pour 100 logements (Q100)



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'étude hydraulique du bassin de l'Ousse (SUEZ HEA - 2023-2024) a mis à jour les connaissances hydrologiques et hydrauliques de l'Ousse et ses affluents. Notamment, l'arasement des merlons existants couplé à des propositions d'aménagement pour réduire la vulnérabilité ont été testés hydrauliquement. Le comité de pilotage de juillet 2023 a priorisé les ouvrages et aménagements retenus et établi une stratégie à l'échelle de la vallée. Les opérations classées en priorité 1 doivent être précisées au stade avant projet / projet au moyen d'études spécifiques.

L'ouvrage envisagé en amont du bourg de NOUSTY est une digue en remblai d'une longueur de 350 ml et d'une hauteur inférieure à 1ml. Elle sera complétée par un ouvrage déversoir au niveau du canal du moulin permettant le retour des eaux débordées vers l'Ousse Cet aménagement est amélioré hydrauliquement par les travaux décrits fiche 6.10. La définition précise de cet ouvrage sera réalisée en phase AVP/PRO. Le niveau de protection reste à définir précisément il sera compris entre Q50 et Q100.

Les études complémentaires et travaux à inscrire dans le PAPI :

- Marché de maîtrise d'œuvre : Missions AVP – PRO -Dossiers réglementaires- EXE – VISA – ACT -OPC – DET - AOR
- Acquisitions foncières
- Travaux et suivi spécifique

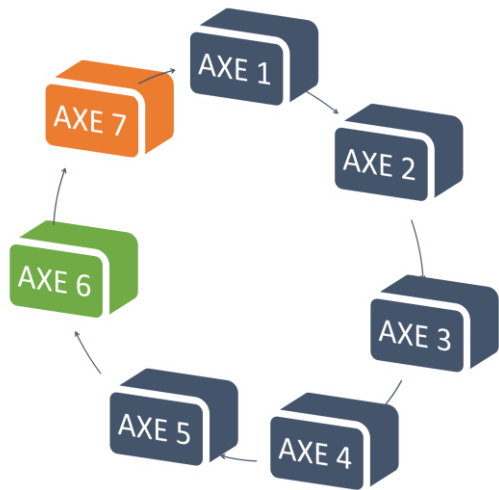
Les éléments techniques détaillant les travaux seront disponibles au niveau AVP fin 2026.



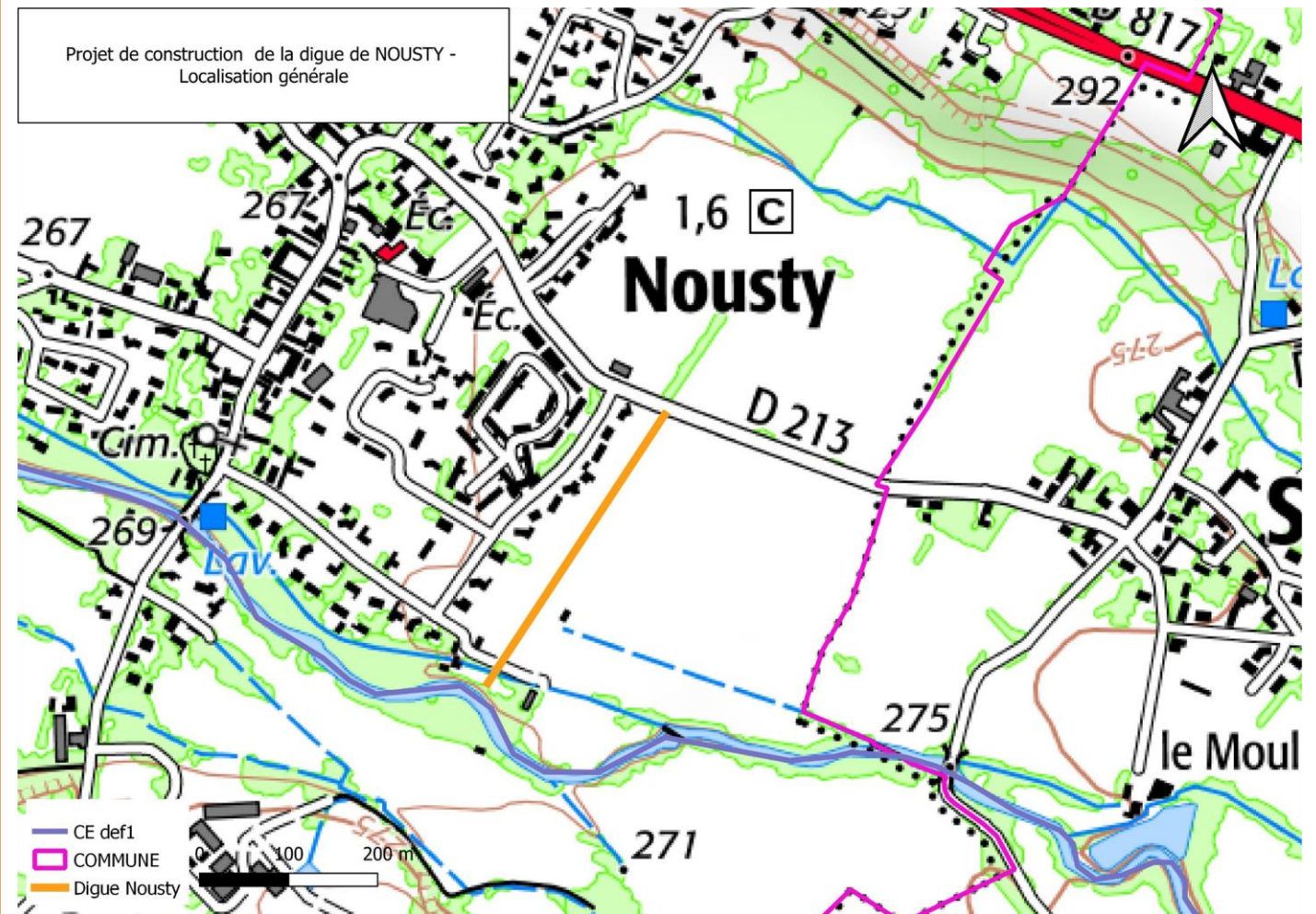
## AXE 7

# GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 7.5 : TRAVAUX DE CREATION DE LA DIGUE DE NOUSTY



Cartographie de l'emprise de l'aménagement

## Action 7.5 : TRAVAUX DE CREATION DE LA DIGUE DE NOUSTY

### Territoire concerné



Commune de NOUSTY

### Modalité de mise en œuvre



MOA : Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

Prestations externalisées : Maitrise d'œuvre et exécution des travaux

### Liens avec le PGRI et la SLGRI



**Plan de financement : 277 000 € HT (BASE ETUDE DE FAISABILITE) y compris études et maitrise d'œuvre, acquisitions foncières, dossiers réglementaires**

FPRNM	40 %	110 800 € HT
SMBGP	60 %	166 200 € HT



### Calendrier :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réalisation des études, acquisition foncière et délais d'instruction						
Réalisation des travaux						



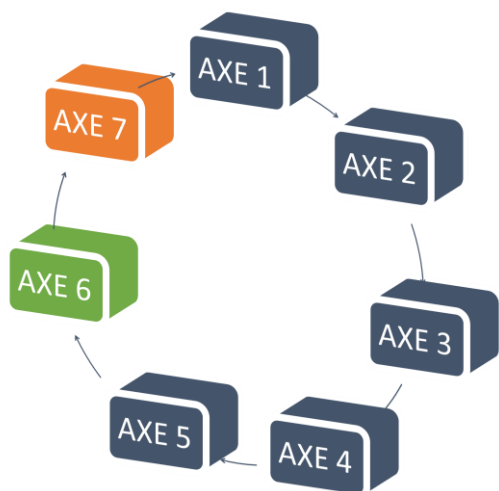
**Indicateur de suivi :** *Obtention des autorisations administratives, maitrise foncière, respect du planning prévisionnel travaux, PV de réception de l'ouvrage*



## AXE 7

# GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 7.6 : TRAVAUX DE CREATION DE LA DIGUE D'ARTIGUELOUTAN ET DEMERLONNAGE DE L'OUSSE



### OBJECTIFS VISES :

- Réduction voire suppression des inondations courantes dans le village d'Artigueloutan
- Mise hors d'eau de 70 maisons pour Q10



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'étude hydraulique du bassin de l'Ousse (SUEZ HEA - 2023-2024) a mis à jour les connaissances hydrologiques et hydrauliques de l'Ousse et ses affluents. Notamment, l'arasement des merlons existants couplé à des propositions d'aménagement pour réduire la vulnérabilité ont été testés hydrauliquement. Le comité de pilotage de juillet 2023 a priorisé les ouvrages et aménagements retenus et établi une stratégie à l'échelle de la vallée. Les opérations classées en priorité 1 doivent être précisées au stade avant projet / projet au moyen d'études spécifiques.

L'ouvrage envisagé en amont du bourg d'ARTIGUELOUTAN est une digue en remblai d'une longueur de 250 ml et d'une hauteur inférieure à 1ml. Elle sera complétée par un ouvrage déversoir au niveau du canal du moulin de Courege permettant le retour des eaux débordées vers l'Ousse. Cet aménagement est amélioré hydrauliquement par les travaux décrits fiche 6.10. La définition précise de cet ouvrage sera réalisée en phase AVP/PRO. Le niveau de protection à ce stade de la réflexion est de type Q10 avec un niveau de sureté à Q50. Les études AVP /PRO permettront une optimisation du niveau de protection.

Les études complémentaires et travaux à inscrire dans le PAPI :

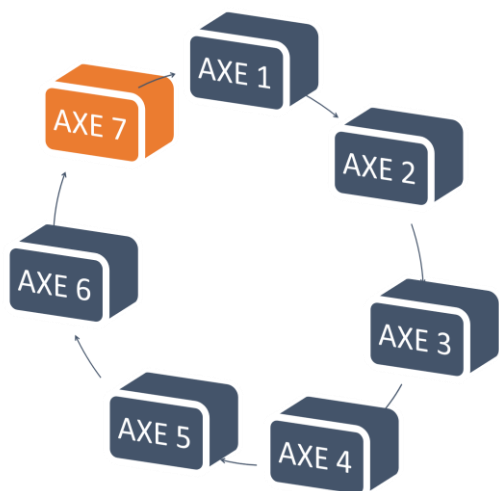
- Marché de maîtrise d'œuvre : Missions AVP – PRO -Dossiers réglementaires- EXE – VISA – ACT -OPC – DET - AOR
- Acquisitions foncières
- Travaux et suivi spécifique

Les éléments techniques détaillant les travaux seront disponibles au niveau AVP fin 2026.

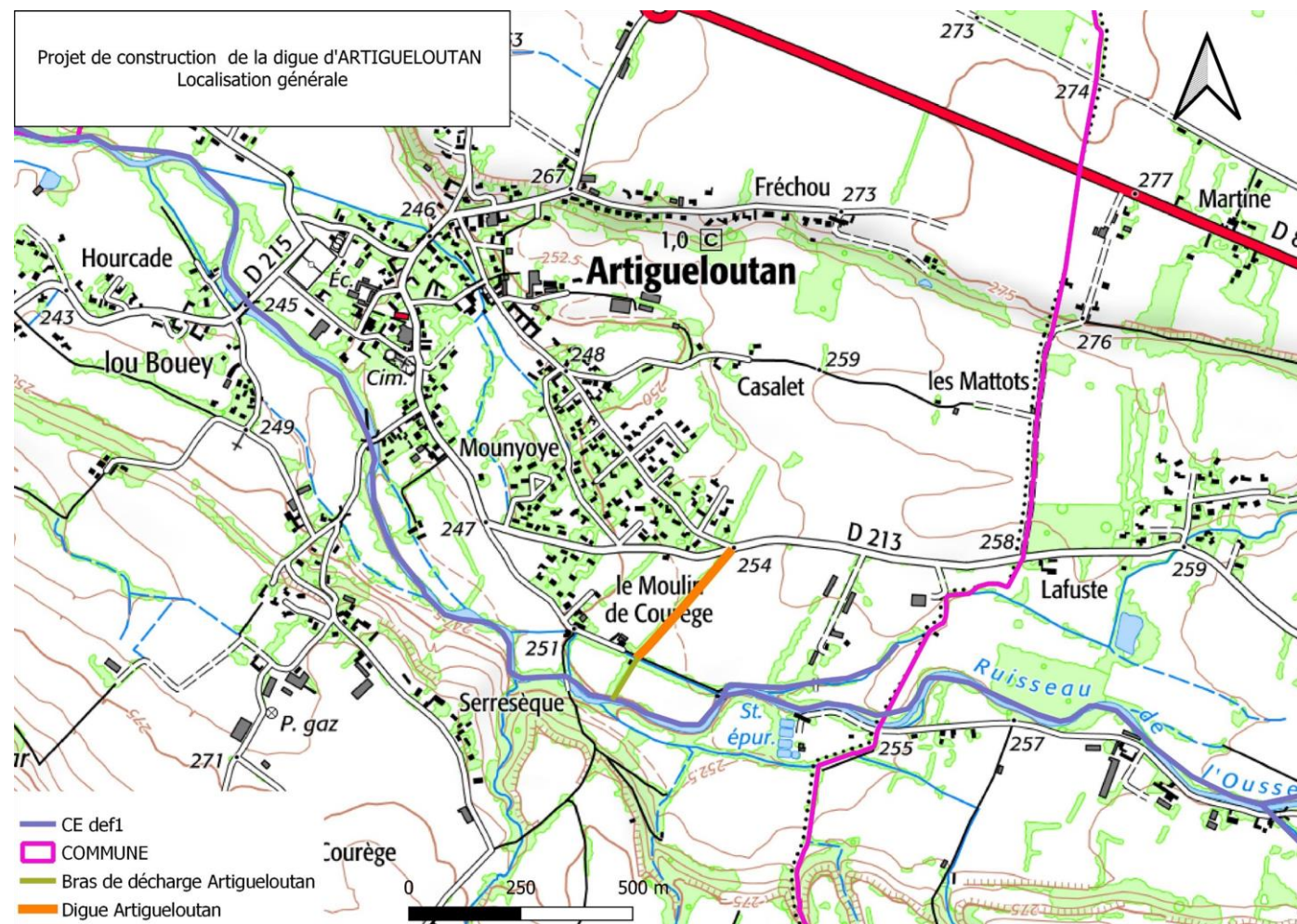
## AXE 7

# GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 7.6 : TRAVAUX DE CREATION DE LA DIGUE D'ARTIGUELOUTAN ET DEMERLONNAGE DE L'OUSSE



Cartographie de l'emprise de l'aménagement

## Action 7.6 : TRAVAUX DE CREATION DE LA DIGUE D'ARTIGUELOUTAN ET DEMERLONNAGE DE L'OUSSE

### Territoire concerné



Commune d'ARTIGUELOUTAN

### Modalité de mise en œuvre



MOA : Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

Prestations externalisées : Maitrise d'œuvre et exécution des travaux

### Liens avec le PGRI et la SLGRI

PGRI : 6.1

SLGRI : 6.1



**Plan de financement : 245 000 € HT (BASE ETUDE DE FAISABILITE) y compris études et maitrise d'œuvre, acquisitions foncières, dossiers réglementaires**

FPRNM	40 %	98 000 € HT
SMBGP	60 %	147 000 € HT



### Calendrier :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réalisation des études, acquisition foncière et délais d'instruction						
Réalisation des travaux						

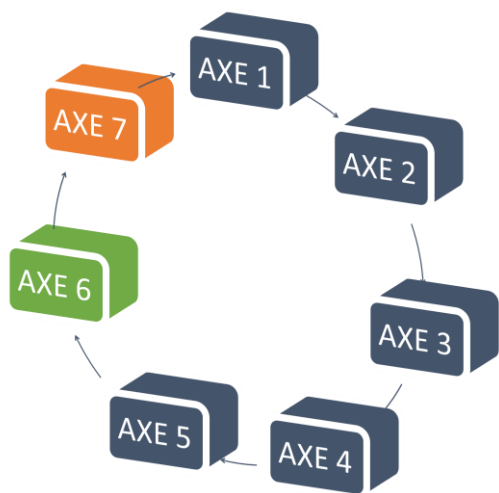


**Indicateur de suivi :** *Obtention des autorisations administratives, maitrise foncière, respect du planning prévisionnel travaux, PV de réception de l'ouvrage*

## AXE 7

# GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 7.7 : SCHEMA DE PROTECTION RAPPROCHEE : DEMERLONNAGE – ENDIGUEMENT - STOCKAGE - COMMUNE D'IDRON



### OBJECTIFS VISES :

- Réduction voire suppression des inondations courantes sur la commune d'IDRON
- Mise hors d'eau de 170 maisons pour Q10 et réduction des inondations sur 70 maisons pour Q10



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'étude hydraulique du bassin de l'Ousse (SUEZ HEA - 2023-2024) a mis à jour les connaissances hydrologiques et hydrauliques de l'Ousse et ses affluents. Notamment, l'arasement des merlons existants couplé à des propositions d'aménagement pour réduire la vulnérabilité ont été testés hydrauliquement. Le comité de pilotage de juillet 2023 a priorisé les ouvrages et aménagements et établi une stratégie à l'échelle de la vallée. Les opérations classées en priorité 1 seront précisées au stade avant projet / projet au moyen d'études spécifiques.

Les aménagements envisagés consistent en la création d'un système d'endiguement positionné au plus près des enjeux, tout en rendant transparents les merlons positionnés en haut de berge afin de reconquérir les champs d'expansion de crue naturels, reconnecter l'Ousse à ses zones humides riveraines et favoriser la recharge naturelle de la nappe d'accompagnement pour une meilleure résilience lors des étiages. Le système sera complété par la création d'une risberme inondable de l'Arriou Merdé, sur un secteur où la mise en place d'un endiguement n'est pas possible. Enfin le système se terminera par la création d'une zone de stockage par décaissement des terrains agricoles en amont de la RD 802 (Rocade de PAU).

Les caractéristiques principales des aménagements sont : création d'un système d'endiguement sur 3300 ml, suppression de 4300ml de merlons – Augmentation du gabarit de l'Arriou Merde sur 500ml (7ml de largeur), création d'une zone de stockage en amont de la RD 802 sur 8 ha par décaissement. **Ces aménagements sont indissociables.**

Les études complémentaires et travaux à inscrire dans le PAPI sont :

- Marché de maîtrise d'œuvre : Missions AVP – PRO -Dossiers réglementaires- EXE – VISA – ACT -OPC – DET - AOR
- Acquisitions foncières
- Travaux et suivi spécifique

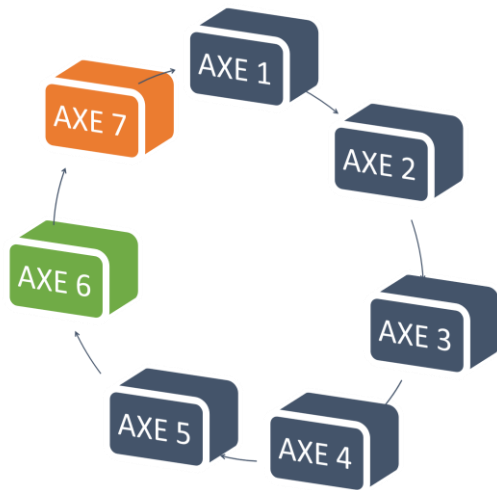
Les éléments techniques détaillant les travaux seront disponibles au niveau AVP fin 2026.



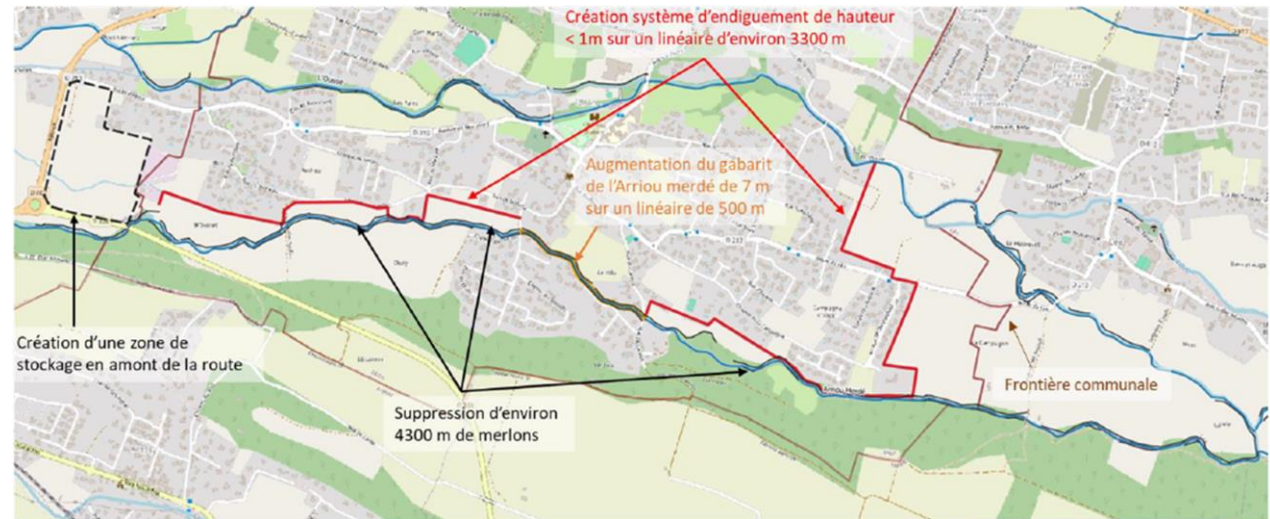
## AXE 7

# GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

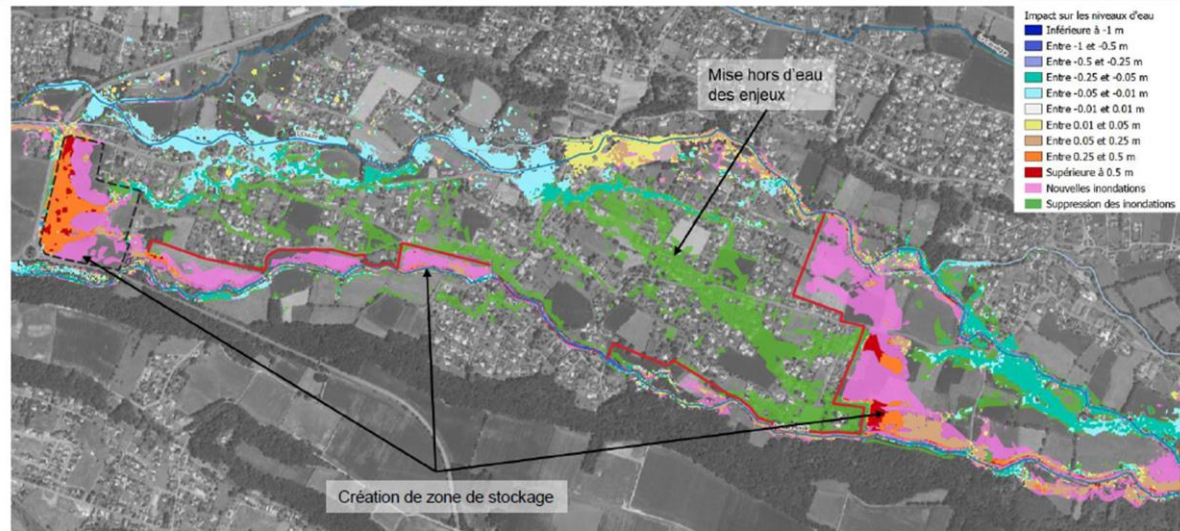
TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 7.7 : SCHEMA DE PROTECTION RAPPROCHEE : DEMERLONNAGE/ENDIGUEMENT/STOCKAGE - IDRON





Emplacement du scénario de protection rapprochée à Idron



Impact du scénario de

## Action 7.7 : SCHEMA DE PROTECTION RAPPROCHEE : DEMERLONNAGE – ENDIGUEMENT - STOCKAGE - COMMUNE D'IDRON


<p><b>Territoire concerné</b></p> <div style="text-align: center;">  <p>Communes d'IDRON et BIZANOS</p> </div>	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p> <div style="text-align: center;">  <p>MOA : Syndicat mixte du bassin du gave de Pau</p> <p>Prestations externalisées : Maitrise d'œuvre et exécution des travaux</p> </div>	<p><b>Liens avec le PGRI et la SLGRI</b></p> <p>PGRI : 6.1</p> <p>SLGRI : 6.1</p>
---	--	---

 **Plan de financement : 4 900 000 € HT (BASE ETUDE DE FAISABILITE) y compris études et maitrise d'œuvre, acquisitions foncières, dossiers réglementaires**

FPRNM	40 %	1 960 000 € HT
SMBGP	60 %	2 940 000 € HT

 **Calendrier :**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réalisation des études, acquisition foncière et délais d'instruction						
Réalisation des travaux						

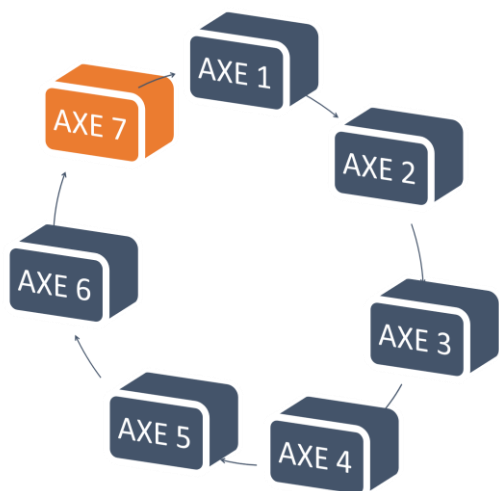
 **Indicateur de suivi :** Finalisation phase PRO et validation COPIL, obtention des autorisations administratives, maitrise foncière, respect du planning prévisionnel travaux, PV de réception de l'ouvrage



## AXE 7

# GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 7.8 : TRAVAUX DE REALISATION D'UNE DIGUE (MUR ANTI-CRUE) SUR LA COMMUNE DE NAY



### OBJECTIFS VISES :

- Protection d'habitations (91) sur les communes de Nay et Mirepeix.



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Lors de la crue du gave de Pau de juin 2013, classée sur une occurrence voisine de la cinquantennale au niveau de Nay, de nombreux enjeux (essentiellement maison d'habitations) ont été inondés. Plusieurs études hydrauliques ont été lancées pour analyser la dynamique de cette crue, actualiser l'hydrologie du gave de Pau, proposer des espaces de divagation et de bon fonctionnement du cours d'eau, améliorer les connaissances sur l'aléa inondation à partir de modélisations en 2D et tester, pour les enjeux les plus exposés, des solutions de protection adaptées.

Sur le secteur compris entre le pont des grottes à Lestelle-Bétharram et le seuil de Mirepeix, l'étude hydraulique confiée au bureau d'études Artelia (2019-2021) a étudié la mise en sécurité de plusieurs secteurs. Le comité de pilotage a retenu comme prioritaire la création d'une digue (mur anti-crue) sur la commune de Nay avec comme zone d'influence les communes de Nay et Mirepeix. Les contraintes liées à l'occupation du sol ont orienté le projet et confirmé la faisabilité d'un ouvrage de génie civil permettant de protéger environ 90 maisons pour une crue centennale. Une analyse coûts/bénéfices s'est révélée positive.

L'étude de conception d'un mur anti-crue au niveau AVP-PRO, inscrite au programme d'études préalable au PAPI a été lancée le 05/11/2024. L'AVP est envisagé fin 2025.

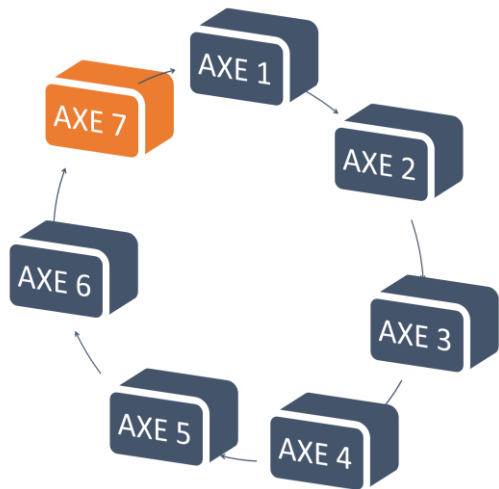
### Les principales caractéristiques de l'aménagement envisagé sont :

- Esquisse dimensionnée pour une crue centennale
- Ouvrage de génie civil mur anti-crue, longueur 220 ml
- Hauteur moyenne de 1,5 m

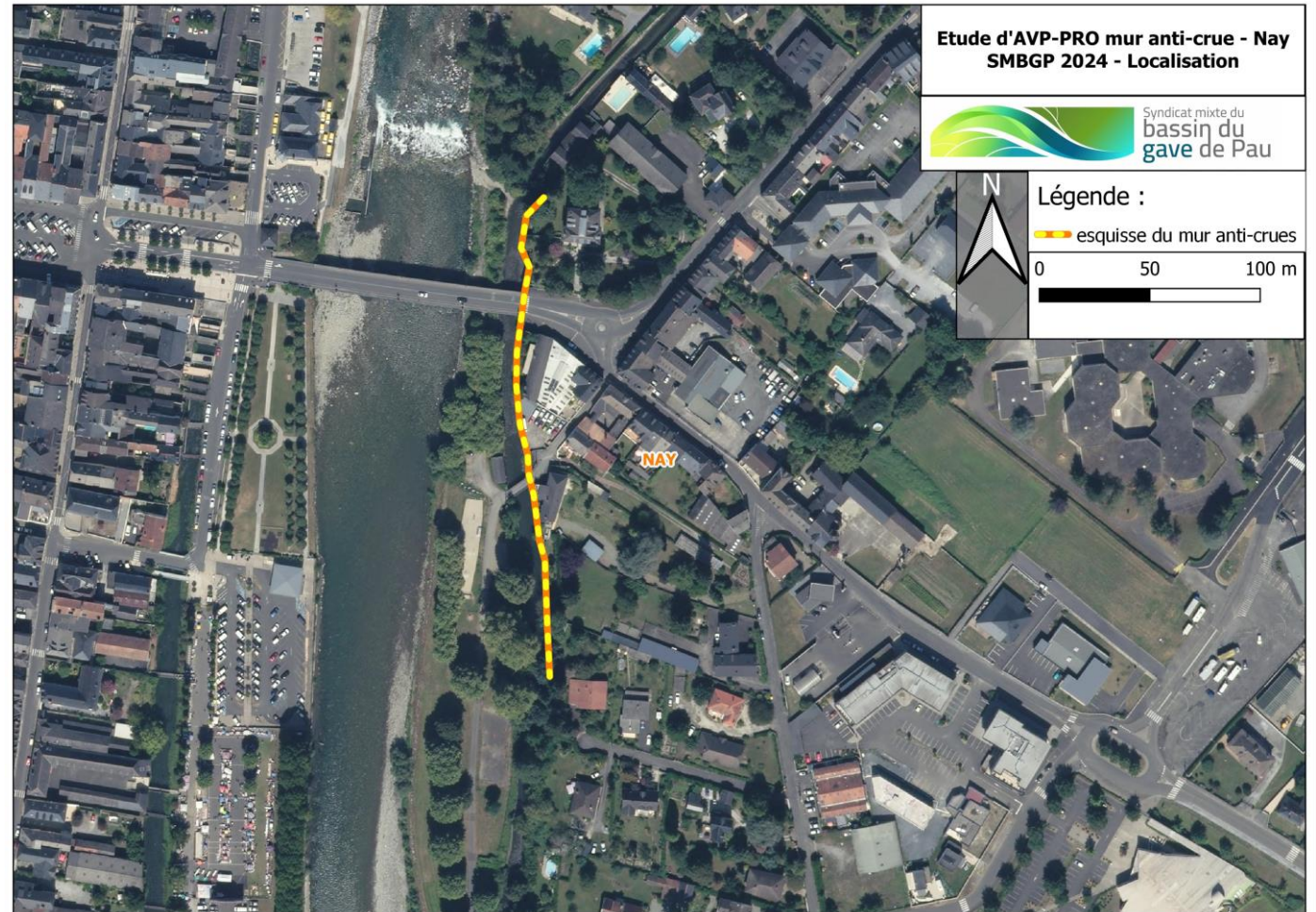
## AXE 7

# GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 7.8 : TRAVAUX DE REALISATION D'UNE DIGUE (MUR ANTI-CRUE) SUR LA COMMUNE DE NAY

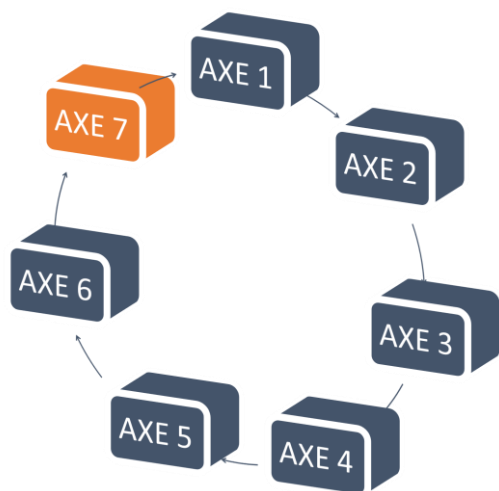


*Cartographie de l'emprise de l'aménagement*

## AXE 7

# GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 7.8 : TRAVAUX DE REALISATION D'UNE DIGUE (MUR ANTI-CRUE) SUR LA COMMUNE DE NAY

Les études complémentaires et/ou travaux à inscrire dans le PAPI sont :

- Marché de maîtrise d'œuvre : EXE – VISA – ACT – OPC – DET - AOR
- Acquisitions foncières
- Travaux et missions spécifiques de suivi de chantier (suivi géotechnique, suivi environnemental, ...)
- Procédures réglementaires
- Opération de communication

Les éléments techniques détaillant les travaux ainsi que l'analyse socio-économiques sont disponibles en annexe de ce dossier. *(Joindre l'AVP et les justifications socio-économiques)*

## Action 7.8 : TRAVAUX DE REALISATION D'UNE DIGUE (MUR ANTI-CRUE) SUR LA COMMUNE DE NAY

### Territoire concerné



Communes de NAY et MIREPEIX

### Modalité de mise en œuvre



Maître d'ouvrage : SMBGP

Prestations externalisées : maîtrise d'œuvre et exécution des travaux

### Liens avec le PGRI et la SLGRI

PGRI : 6.1

SLGRI : 6.1



**Plan de financement : 1 803 600 € TTC estimés (travaux + MOE + acquisitions + divers et aléas)**

FPRNM	40 %	721 440
SMBGP	60 %	1 082 160



### Calendrier :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Finalisation des études de conception						
Réalisation des travaux						

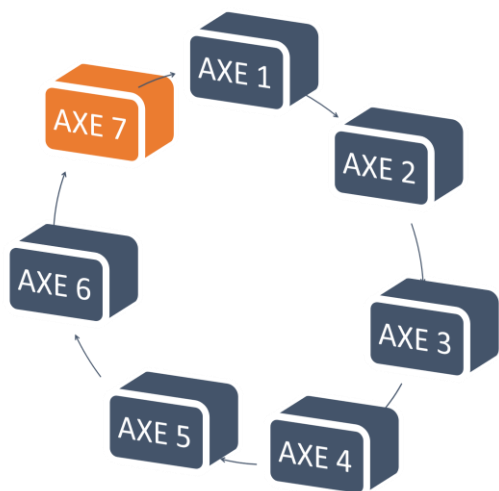


**Indicateur de suivi :** *Obtention des autorisations administratives et maîtrise foncière / respect du planning prévisionnel des travaux / PV de réception de l'ouvrage.*

## AXE 7

# GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 7.9 : TRAVAUX DE REALISATION D'UNE DIGUE SUR LA COMMUNE DE GELOS



### OBJECTIFS VISES :

- La digue de Gelos a pour objectif de prémunir les enjeux tels que le quartier de la Paloumette et la mairie contre les crues du gave de Pau, dont les hauteurs des eaux débordées peuvent dépasser le mètre au droit d'habitations pour la crue de période de retour comprise entre 20 et 50 ans, représentant la crue vécue en 2013.



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'étude hydraulique du gave de Pau, sur le secteur de la CAPBP (2019), a permis de quantifier les zones inondables et les hauteurs d'eau des crues du gave de Pau. Le quartier de la Paloumette à Gelos (72 résidences, 3 immeubles, 2 commerces, 1 bâtiment industriel désaffecté), particulièrement impacté par les eaux débordées en rive gauche du Gave, est inondé dès la crue T=20-50 ans, avec des fortes hauteurs. Les dispositifs individuels (batardeaux) n'étant pas adaptés pour ces hauteurs d'eau, un ouvrage de type digue permettrait de réduire significativement le risque inondation sur les enjeux.

L'étude AVP-PRO de l'ouvrage digue, inscrite au programme d'études préalables au PAPI, est en cours de réalisation (restitution de l'AVP en mars 2025, du PRO juin 2025). Elle étudie des scénarios de digue pour mettre en zone protégée les enjeux impactés (linéaire, emplacement et niveau de protection en cours d'étude).

Les caractéristiques de la digue (niveau AVP - en cours d'étude) sont :

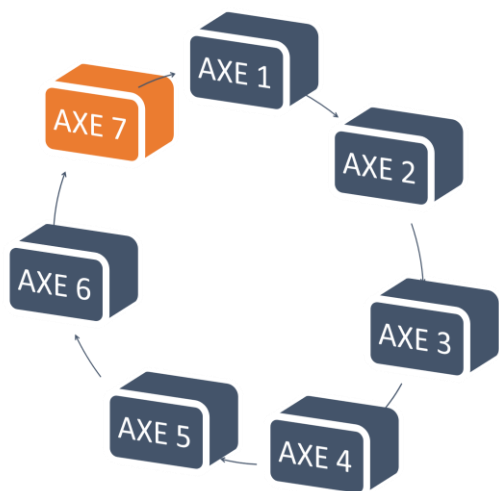
- Digue en remblai compacté en majeure partie avec un secteur éventuellement en mur anti-crue
- Niveau de protection : en cours d'étude (entre 20-30 ans et 100 ans)
- Longueur : dépend du niveau de protection retenu ; entre 580 m et 1 200 m
- Hauteur, emprise : en cours d'étude (dépend du niveau de protection)
- Traversée d'un canal, nécessitant la mise en place de batardeaux et de pompes
- Les débordements du Soust seront pris en compte pour les évacuations au-delà de la digue



## AXE 7

# GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 7.9 : TRAVAUX DE REALISATION D'UNE DIGUE SUR LA COMMUNE DE GELOS

Différents tracés de digue et de niveau de protection ont été étudiés, ayant pour objectif de retenir le projet avec le meilleur rapport coûts / bénéfices et efficacité, tout en considérant le diagnostic du territoire, les enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

Enjeux (données issues de la faisabilité de 2019 : tracé de la digue, niveau de protection centennal et comprenant l'ouvrage anti-crues sur le Soust, non inclus dans cette fiche action) :

	Crue de 2013 (Q20-30)	Q100
Logements en zone protégée	67	121
Population protégée	142	226
Dommages évités sur les logements	736 000 €	2 162 000 €

Une ACB sera menée sur la base du PRO (3<sup>ème</sup> trimestre 2025). Le résultat de l'ACB de la faisabilité de 2019 (comprenant l'ouvrage anti-crues sur le Soust, non inclus dans cette fiche action) donne une VAN de -405 200 € et un rapport B/C de 0.84 (à 50 ans). L'optimisation du tracé de la digue étudié en AVP, puis développé au PRO, prévoit une optimisation des indicateurs de l'ACB.

Les études complémentaires et/ou travaux à inscrire dans le PAPI :

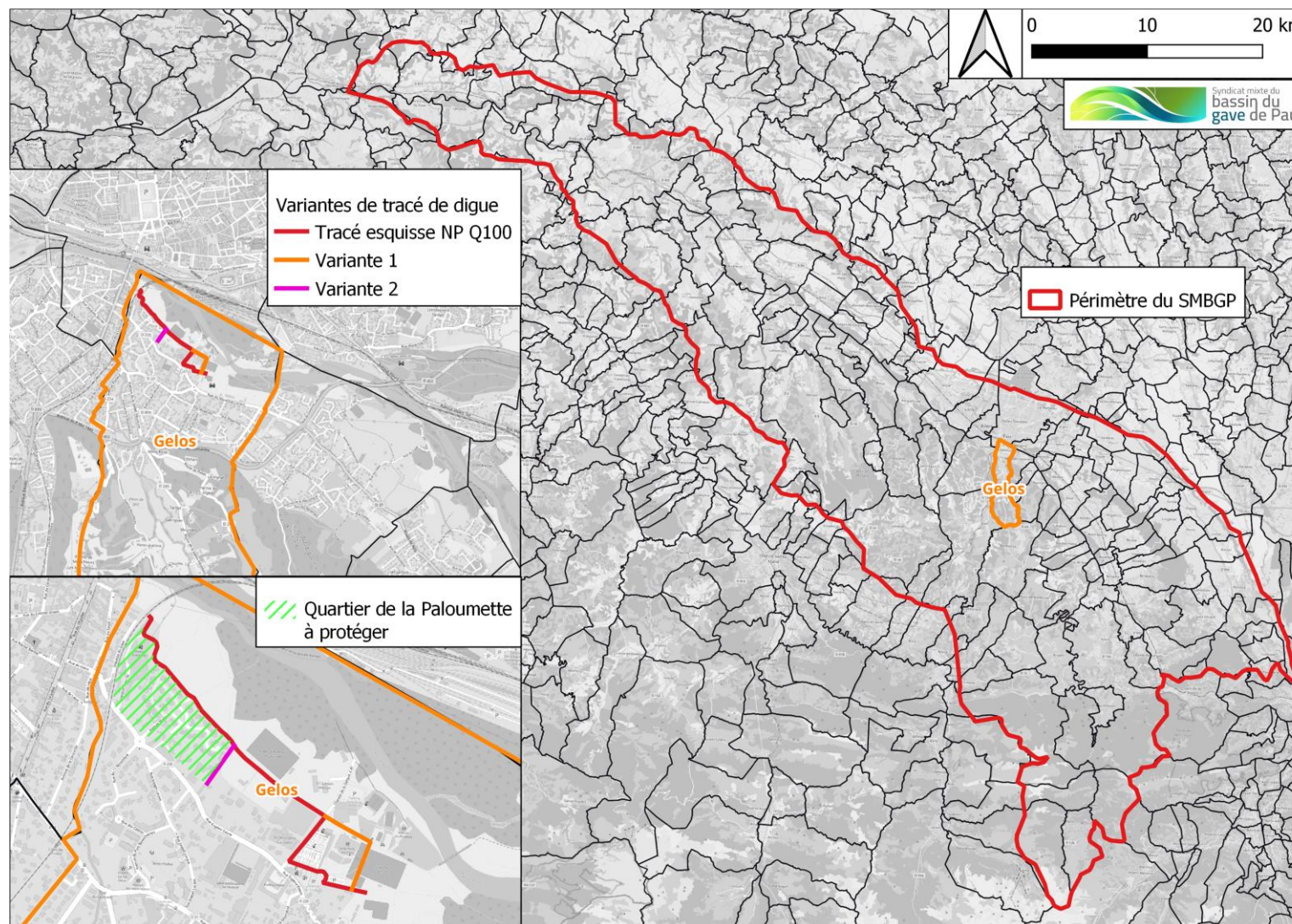
- Acquisition foncière
- Marché de maîtrise d'œuvre : Missions EXE – VISA – ACT - OPC- DET – AOR
- Procédures réglementaires
- Travaux et missions spécifiques de suivi de chantier (suivi des compactage, suivi environnemental, ...)
- Opération de communication

Les éléments techniques détaillant les travaux ainsi que l'analyse socio-économiques seront disponibles à compter du 2<sup>nd</sup> trimestre de 2025 (AVP) et du 3<sup>ème</sup> trimestre de 2025 pour la partie PROJET.



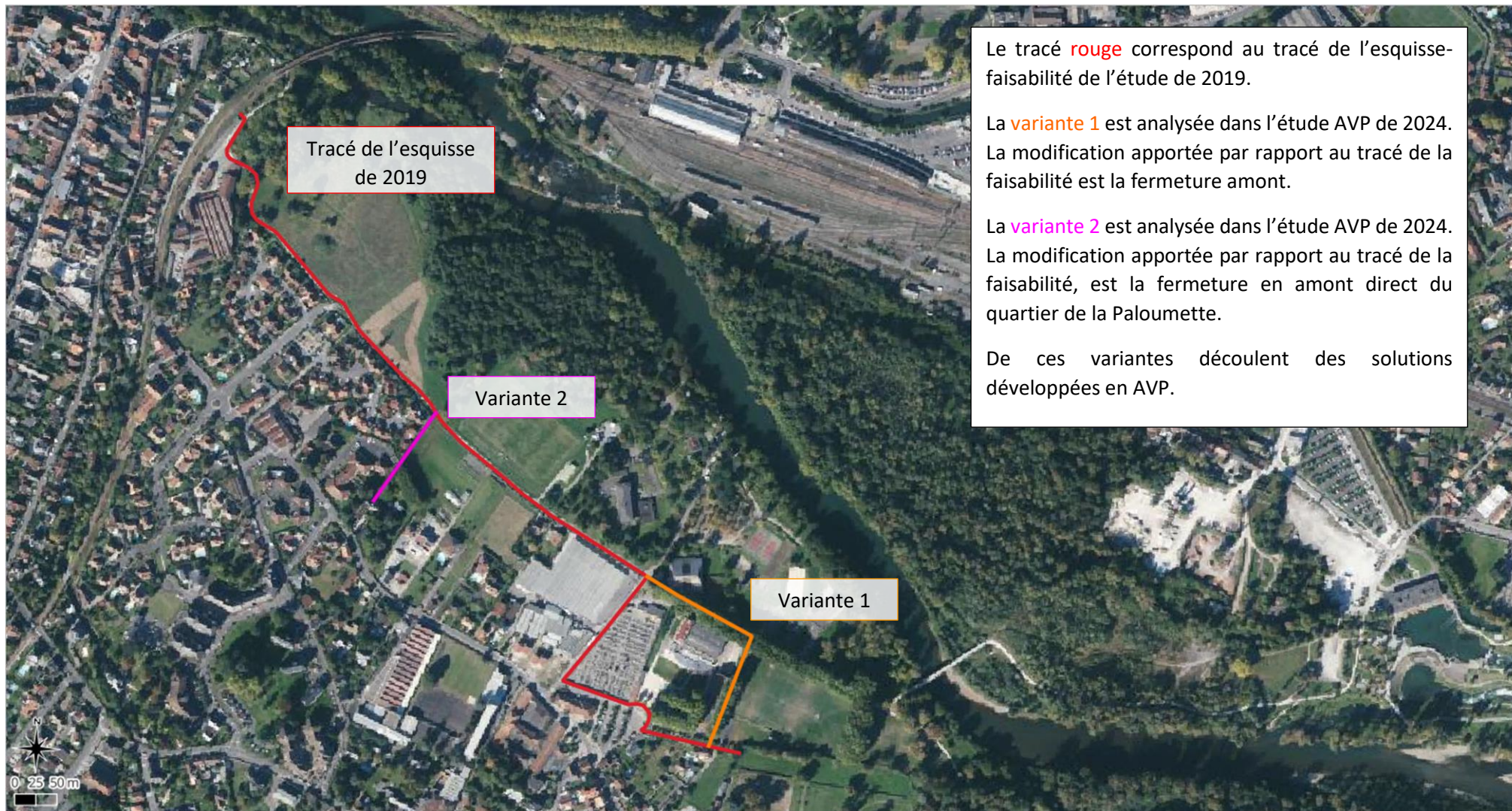
## Action 7.9 : TRAVAUX DE REALISATION D'UNE DIGUE SUR LA COMMUNE DE GELOS

Localisation :





## Action 7.9 : TRAVAUX DE REALISATION D'UNE DIGUE SUR LA COMMUNE DE GELOS



Le tracé **rouge** correspond au tracé de l'esquisse-faisabilité de l'étude de 2019.

La **variante 1** est analysée dans l'étude AVP de 2024. La modification apportée par rapport au tracé de la faisabilité est la fermeture amont.

La **variante 2** est analysée dans l'étude AVP de 2024. La modification apportée par rapport au tracé de la faisabilité, est la fermeture en amont direct du quartier de la Paloumette.

De ces variantes découlent des solutions développées en AVP.



## Action 7.9 : TRAVAUX DE REALISATION D'UNE DIGUE SUR LA COMMUNE DE GELOS

Solution 1 – Niveau de protection crue de 2013 ou T =50 ans



Solution 2 – Niveau de protection crue de 2013



## Action 7.9 : TRAVAUX DE REALISATION D'UNE DIGUE SUR LA COMMUNE DE GELOS

### Territoire concerné



Commune de Gelos

### Modalité de mise en œuvre



MOA : Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

Prestations externalisées : maîtrise d'œuvre et exécution des travaux

### Liens avec le PGRI et la SLGRI



**Plan de financement : 4 460 000 € HT**

Etudes :

FPRNM	50 %	€ HT
SMBGP	50 %	€ HT

Travaux :

Fonds <b>BARNIER</b>	40 %	1 784 000 € HT
SMBGP	60 %	2 676 000 € HT

## Action 7.9 : TRAVAUX DE REALISATION D'UNE DIGUE SUR LA COMMUNE DE GELOS

### Territoire concerné



Commune de Gelos

### Modalité de mise en œuvre



MOA : Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

Prestations externalisées : maîtrise d'œuvre et exécution des travaux

### Liens avec le PGRI et la SLGRI



### Calendrier :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réalisation des études						
Réalisation des travaux						

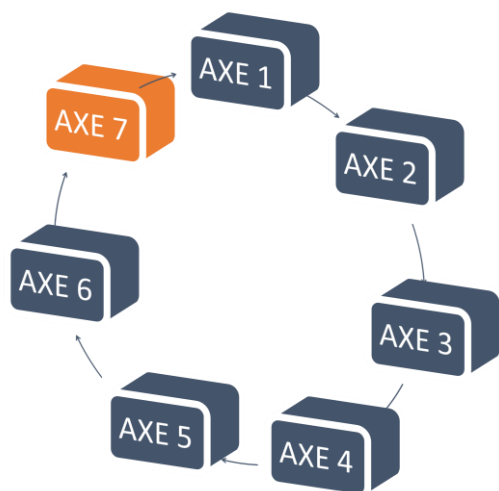


**Indicateur de suivi :** *Obtention des autorisations administratives et maîtrise foncière / respect du planning prévisionnel des travaux / PV de réception de l'ouvrage.*

## AXE 7

# GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 7.10 : TRAVAUX DE REALISATION D'UNE DIGUE SUR LES COMMUNES DE BORDES ET ASSAT



### OBJECTIFS VISES :

- Protection d'un lotissement (40 habitations), d'un site industriel (> 2000 salariés) et d'une station d'épuration (15 000 équivalents/habitants)



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Lors de la crue du gave de Pau de juin 2013, classée sur une occurrence comprise entre la cinquantennale et la trentennale au niveau de Bordes, de nombreux enjeux (particulièrement économiques : entreprise SAFRAN) ont été inondés. Plusieurs études hydrauliques ont été lancées pour analyser la dynamique de cette crue, actualiser l'hydrologie du gave de Pau, proposer des espaces de divagation et de bon fonctionnement du cours d'eau, améliorer les connaissances sur l'aléa inondation à partir de modélisations en 2D et tester, pour les enjeux les plus exposés, des solutions de protection adaptées.

Sur le secteur compris entre le seuil de Mirepeix et le seuil d'Assat, l'étude hydraulique confiée au bureau d'études Artelia (2015-2018) a étudié la mise en sécurité de plusieurs secteurs. Le comité de pilotage a retenu comme prioritaire la création d'une digue de protection sur la commune de Bordes protégeant une quarantaine d'habitations, un site industriel majeur en Béarn et une station d'épuration. Une analyse coûts/bénéfices s'est révélée positive.

L'étude de conception de l'ouvrage au niveau AVP-PRO, inscrite au programme d'études préalable au PAPI a été lancée le 18/03/2024. Les analyses et diagnostics de terrain sont réalisés (environnement, sondages géotechniques, topographie, modèle hydraulique). L'AVP est prévu pour juin 2025, le PRO pour décembre 2025.

### Principales caractéristiques de l'aménagement envisagé :

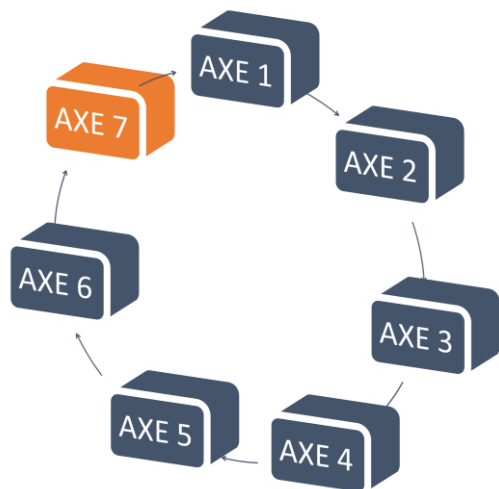
- Esquisse dimensionnée pour une crue centennale
- Ouvrage mixte génie civil (mur anti-crue, 1100 ml) et digue en terre (600 ml), longueur totale 1700 ml
- hauteur moyenne 1 m (max 1,8 m)



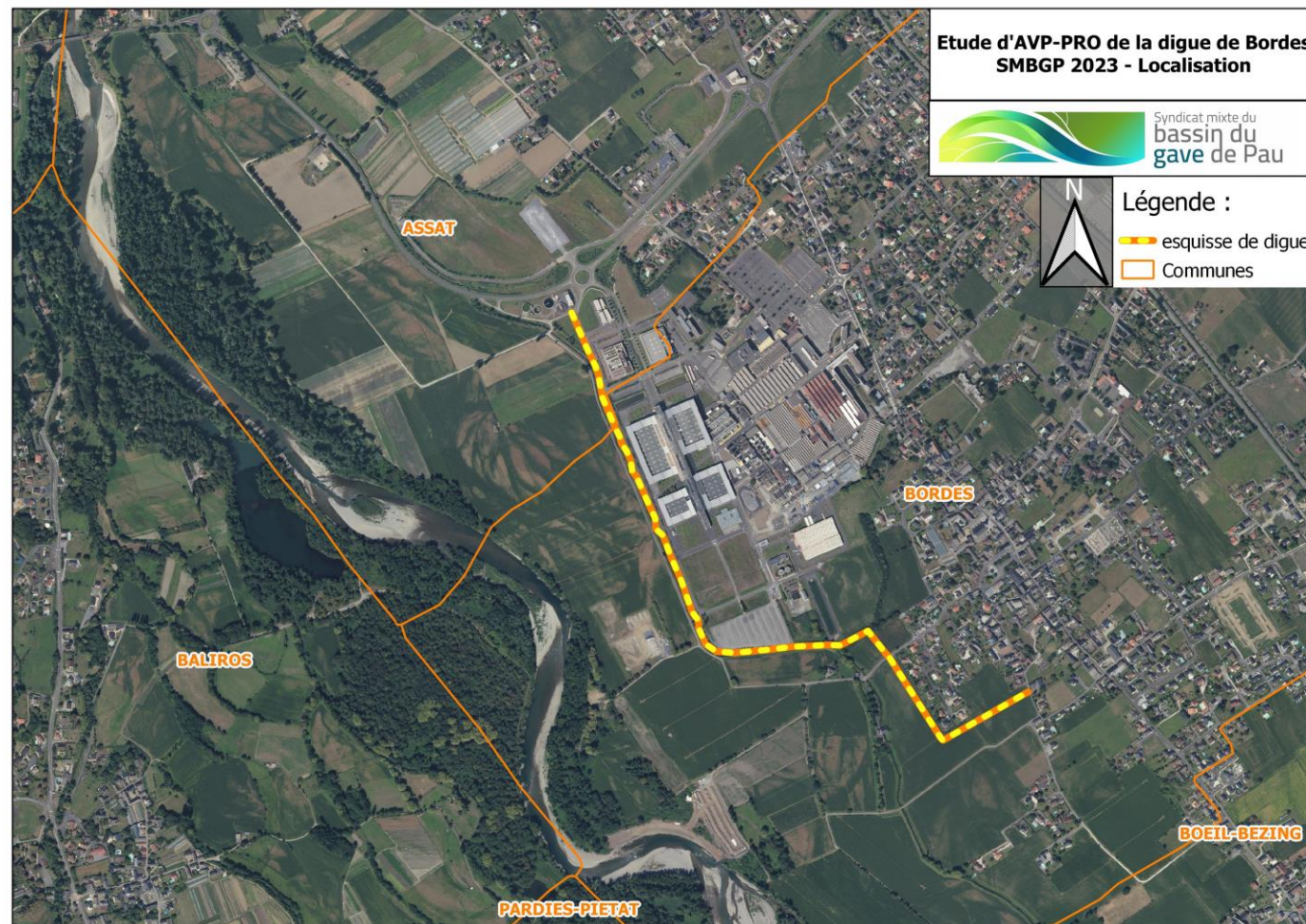
## AXE 7

# GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 7.10 : TRAVAUX DE REALISATION D'UNE DIGUE SUR LES COMMUNES DE BORDES ET ASSAT

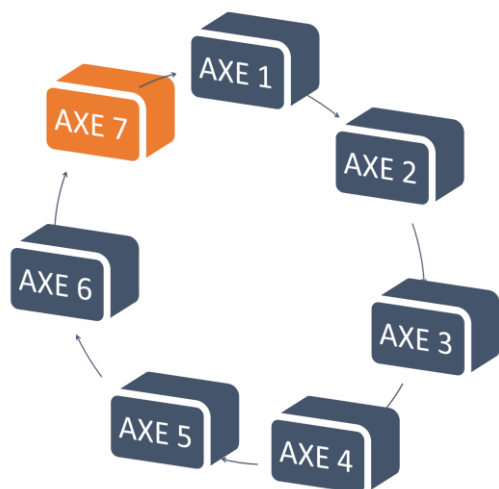


*Cartographie de l'emprise de l'aménagement*

## AXE 7

# GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 7.10 : TRAVAUX DE REALISATION D'UNE DIGUE SUR LES COMMUNES DE BORDES ET ASSAT

Les études complémentaires et/ou travaux à inscrire dans le PAPI :

- Marché de maîtrise d'œuvre : EXE – VISA – ACT – OPC – DET - AOR
- Acquisitions foncières
- Travaux et missions spécifiques de suivi de chantier (suivi géotechnique, suivi environnemental, ...)
- Procédures réglementaires
- Opération de communication

Les éléments techniques détaillant les travaux ainsi que l'analyse socio-économiques sont disponibles en annexe de ce dossier. *(Joindre l'AVP et les justifications socio-économiques)*

## Action 7.10 : TRAVAUX DE REALISATION D'UNE DIGUE SUR LES COMMUNES DE BORDES ET ASSAT

### Territoire concerné



Communes de BORDES et ASSAT

### Modalité de mise en œuvre



Maître d'ouvrage : SMBGP

Prestations externalisées : maîtrise d'œuvre et exécution des travaux

### Liens avec le PGRI et la SLGRI

PGRI : 6.1

SLGRI : 6.1



**Plan de financement : 3 546 000 € HT estimés (travaux + MOE + acquisitions + divers et aléas)**

FPRNM	40 %	1 418 400
SMBGP	60 %	2 127 600



**Calendrier :**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Finalisation études AVP-PRO						
Réalisation des travaux						

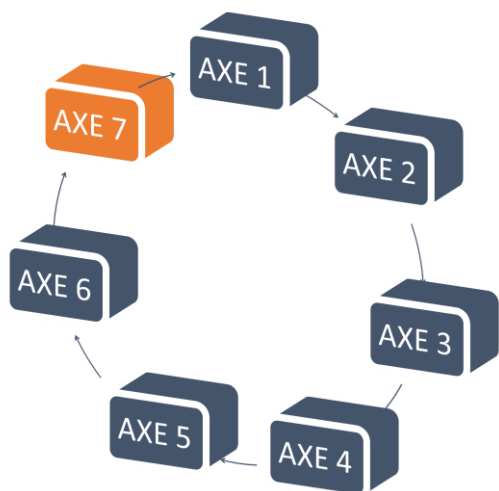


**Indicateur de suivi :** *Obtention des autorisations administratives et maîtrise foncière / respect du planning prévisionnel des travaux / PV de réception de l'ouvrage.*

## AXE 7

# GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 7.11 : REFECTON DE LA DIGUE DE NOGARO A PAU



### OBJECTIFS VISES :

- Réduire les risques d'inondations sur la rue Nogaro à Pau



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) regroupe 31 communes et 162 000 habitants. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, elle exerce la compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" (GEMAPI) sur les bassins versants des cours d'eau dits « urbains » de l'Ousse des bois et du Laü.

Afin de définir un programme de réduction du risque d'inondation sur ces bassins versants de l'Ousse des Bois et du Laü, la CAPBP a confié au bureau d'études ARTELIA la réalisation d'une étude hydraulique dans le cadre d'une démarche globale pour la gestion intégrée des cours d'eau et zones humides. Le recensement des enjeux, réalisé dans le cadre de cette étude, a mis en évidence la présence de 678 bâtiments, 1 713 habitants et 146 entreprises situés en zones inondables sur ce territoire considéré à enjeux.

Le rapport relatif à l'étude hydraulique et la définition d'un programme de réduction du risque d'inondation a été remis en avril 2021 et a permis d'identifier plusieurs scénarios dont un scénario 1 incluant :

- la création de 2 aménagements hydrauliques (bassins écrêteurs) sur les communes d'Idron et Sendets, en amont de la zone urbaine de Pau (stockage 380 000 m<sup>3</sup> en Q<sub>50</sub>) et sur la commune de Pau (stockage 60 000 m<sup>3</sup> en Q<sub>50</sub>) (fiche action 6.5) ;
- la reconstruction d'un système d'endiguement dans le quartier Nogaro à Pau (niveau de protection fixé à la Q<sub>50</sub>) (fiche action 7.11)

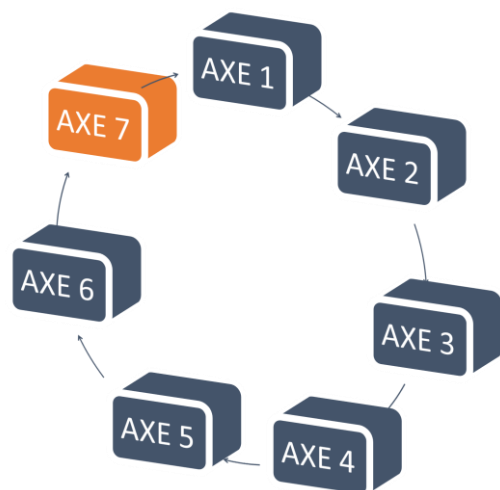
Une analyse coût-bénéfice globale a été établie pour l'ensemble du scénario. Le ratio B/C (bénéfices générés par le projet / surcoûts liés au projet) était positif avec une note égale à 1,35. Ainsi, le scénario établi et incluant ces aménagements a été validé en comité de pilotage le 19 mars 2021 et en bureau des Maires le 6 mai 2021.



## AXE 7

# GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI

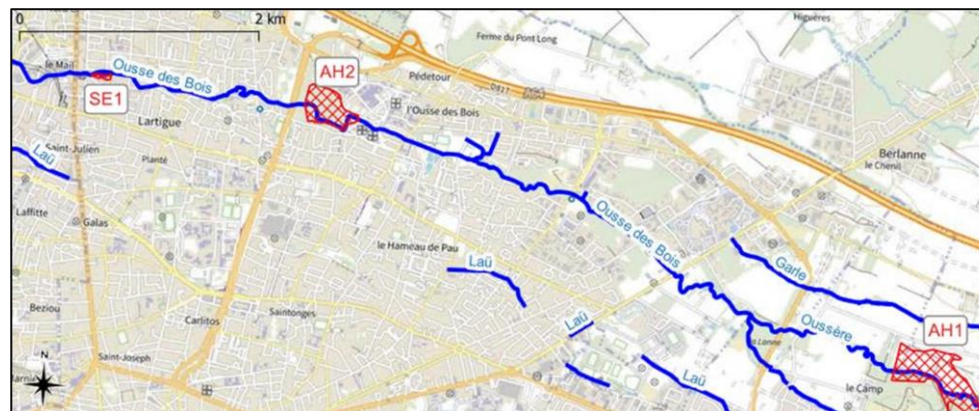


## Action 7.11 : REFECTION DE LA DIGUE DE NOGARO A PAU

Les actions 6.13, 6.14 et 7.4 du Programme d'études Préalables au PAPI ont ensuite permis de lancer les études de maîtrise d'œuvre pour le dimensionnement au stade PRO des 3 ouvrages incluant les études complémentaires (géotechniques, agricoles, foncières, topographiques). Les études permettront également d'engager les démarches réglementaires. Les études de dimensionnement seront finalisées en septembre 2025.

Les ouvrages pour la prévention des inondations sur le bassin de l'Ousse des bois auront pour objet de réduire les risques d'inondations principalement sur la zone urbaine du bassin sur les communes de Pau, Lons, Lescar, et Poey de Lescar :

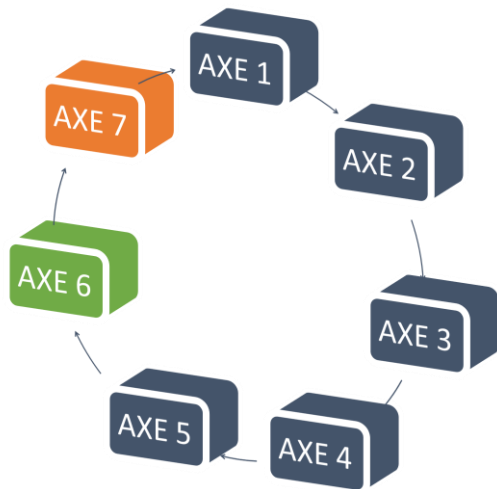
- Populations protégées après réalisation des travaux :
  - En  $Q_{50}$  : 188 personnes protégées par rapport à l'état actuel (diminution de 38% du nombre de personnes en zone inondable) ;
  - En  $Q_{100}$  : 477 personnes protégées par rapport à l'état actuel (diminution de 54% du nombre de personnes en zone inondable).
- Réduction des dommages aux biens après travaux :
  - En  $Q_{50}$  : 1 513 380 € économisés (diminution de 23% par rapport aux montants des dommages actuels en cas de crue) ;
  - En  $Q_{100}$  : 3 516 514 € économisés (diminution de 37% par rapport aux montants des dommages actuels en cas de crue).



## AXE 7

# GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

TRANSVERSALITE DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI



## Action 7.11 : REFECTION DE LA DIGUE DE NOGARO A PAU

Les caractéristiques de l'aménagement est détaillé ci-dessous :

### Système d'endiguement aval (SE1) :



Type :	Digue en rive droite de l'Ousse des bois
Localisation :	Commune de Pau (rue de Nogaro)
Cours d'eau :	Ousse des bois
Niveau de protection :	Q50
Niveau de sureté :	Q1000
Hauteur maximum :	1.30 m
Largeur maximum :	3.00 m
Longueur :	250 m
Caractéristiques du déversoir :	10 m de largeur
Emprise au sol de l'ouvrage :	0.2 ha

### Actions à inscrire dans le PAPI :

- Missions de maîtrise d'œuvre - Phase exécution (ACT – DET – VISA – AOR),
- Procédures réglementaires,
- Travaux et missions spécifiques de suivi de chantier (suivi du compactage, suivi environnemental...),
- Opérations d'information et de communication.



## Action 7.11 : REFECTION DE LA DIGUE DE NOGARO A PAU

<p><b>Territoire concerné</b></p>  <p>Commune de Pau</p>	<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>  <p>MOA : CAPBP</p> <p>Prestations externalisées : Maitrise d'œuvre et exécution des travaux</p>	<p><b>Liens avec le PGRI et la SLGRI</b></p> <p>PGRI : 6.1</p> <p>SLGRI : 6.1</p> <p>PAPI : 6.5</p>
---	---	---

 **Plan de financement : 230 000 € HT**

Fonds BARNIER	40 %	92 000 € HT
CAPBP	60 %	138 000 € HT



**Calendrier :**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réalisation des travaux						



**Indicateur de suivi :** *Obtention des autorisations administratives, maitrise foncière, respect du planning prévisionnel travaux, PV de réception de l'ouvrage*

# **1- ANNEXE 1 : Stratégie de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes (axe 5)**

---

## **1.1- Stratégie de réalisation des diagnostics**

Le diagnostic territorial a mis en évidence une forte hétérogénéité dans la répartition des enjeux en zone inondable pour lesquels la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de vulnérabilité du bâti, adossée ou non à la création d'ouvrages de protection structurants, semble nécessaire.

Ainsi, le SMBGP a élaboré une stratégie en adéquation avec ces résultats en définissant des secteurs d'interventions prioritaires. La stratégie de communication sera axée principalement sur ces derniers. En même temps, dans une démarche de solidarité et d'équité territoriale, le SMBGP s'engage à répondre à toutes les sollicitations situées dans le périmètre du PAPI se trouvant confrontées à des problématiques d'inondations, y compris si l'habitation se situe en dehors du zonage d'un PPRI et/ou d'une étude hydraulique.

Comme précisé dans le guide relatif à la mobilisation du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), les critères d'éligibilité des biens concernés (diagnostics et travaux) sont :

- Des biens à usage d'habitation, mixtes ou utilisés dans le cadre d'activités professionnelles relevant de personnes physiques ou morales employant moins de vingt salariés
- Situés dans le périmètre du PAPI
- Couvert par un contrat incluant la garantie catastrophes naturelles

Également mentionné dans le cahier des charges PAPI 3, des bâtiments publics (hors réseaux et infrastructures) situés sur des communes couvertes par un PPRN ou autres enjeux définis avec les services de l'état pourront bénéficier de subventions pour les travaux de réduction de vulnérabilité.

Le diagnostic de chaque bien s'appuiera donc sur une connaissance de l'aléa inondation définie selon différentes sources possibles :

- Une étude hydraulique
- Un zonage PPRI
- Une photo d'une inondation passée (débordement de cours d'eau et ruissellement) accompagnée d'une analyse sommaire de l'évènement à l'origine de l'inondation
- Un témoignage de propriétaire accompagnée d'une analyse sommaire de l'évènement à l'origine de l'inondation
- Rapport de sinistre d'un expert

L'analyse approfondie du diagnostic territorial et le retour d'expérience de la démarche initiée dans le Programme d'études préalables permettent de définir la nouvelle stratégie mise en œuvre dans ce PAPI :

- Concernant les biens à usage d'habitations, le SMBGP envisage de réaliser 850 diagnostics. La répartition varie entre EPCI-FP en fonction du nombre total de biens en zone inondable (cf tableau ci-dessous).
- Pour les bâtiments publics, la démarche sera proposée aux établissements scolaires et mairies en zone inondable, dans les communes couvertes et non couvertes par un PPRI, mais dont une

étude hydraulique justifie l'inondabilité du bâtiment (voir liste ci-dessous). Il s'agira donc au total d'un objectif de 54 diagnostics.

- Concernant les bâtiments d'entreprise, l'objectif est porté à 75 diagnostics.

EPCI-FP	CAPBP	CCLO	CCPN	CCNEB	CCVO	CCPOA	CCBG	CCHB	CATLP
Nombre de bâtiments d'habitations en zone inondable (Q100)	4223	717	961	528	62	5	26	16	109
Objectifs de diagnostics en nombre	500	100	150	50	10	2	6	4	20

Tableau 1 : Nombre de diagnostics de vulnérabilité sur des biens d'habitation envisagés dans le PAPI

33 Établissements scolaires en zone inondable		21 Mairies en zone inondable
<b>Structures publiques identifiées comme prioritaires pour bénéficier de la démarche ALABRI</b>	<p><b>5 crèches</b> (Mourenx, Poey-de-Lescar, Bizanos (2), Pontacq)</p> <p><b>1 école maternelle</b> (Livron)</p> <p><b>6 écoles élémentaires</b> (Bizanos, Bordères, Beuste, Ramous, Os-Marsillon, Gan)</p> <p><b>18 écoles primaires</b> (Lamarque-Pontacq, Barzun, Artigueloutan, Ousse, Bizanos, Beuste, Angais, Aressy, Gelos, Arbus, Tarsacq, Aussevielle, Uzons, Puyoo, Mourenx, Abos, Pardies-Piétat, Gan)</p> <p><b>1 collège</b> (Lestelle-Bétharram)</p> <p><b>2 lycées/SEGPA</b> (Jurançon, Lestelle-Bétharram)</p>	Loubajac, Uzons, Pardies-Piétat, Gan, Aussevielle, Lamarque-Pontacq, Puyoo, Os-Marsillon, Abos, Poey-de-Lescar, Gelos, Baliros, Arros-de-Nay, Lagos, Beuste, Angais, Lee, Ousse, Livron, Aressy, Tarsacq

Tableau 2: Nombre de diagnostics de vulnérabilité sur des bâtiments recevant du public envisagés dans le PAPI

La promotion de cette démarche sera effectuée par envoi de courriers aux propriétaires riverains des cours d'eau prioritaires. Toutefois, cette communication s'étendra à l'ensemble du périmètre, notamment à travers la présentation du dispositif lors de différentes réunions techniques ou de consultation du public. C'est la raison pour laquelle cette stratégie ne constitue en aucun cas un cadre restrictif quant à la réalisation des diagnostics ainsi qu'aux demandes de subventions pour la réalisation des travaux de protection.

En complément, des réunions publiques de présentation du dispositif pourront se tenir dans les secteurs non spécifiquement ciblés par la démarche.

## 1.2- Ambitions de protection

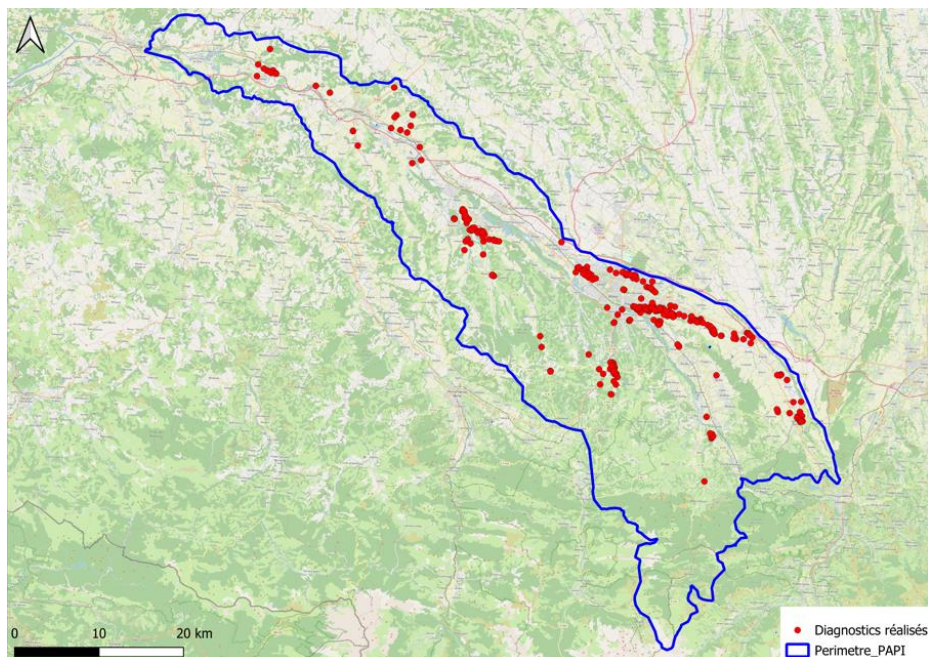
C'est la crue centennale qui a été retenue comme niveau de protection à considérer dans l'élaboration des diagnostics, lorsque la connaissance de l'aléa permet une telle approche. Cette ambition est motivée par les raisons suivantes :

- La possibilité technique de pouvoir répondre facilement aux exigences de protection : sur la majorité du territoire, les hauteurs d'eau rencontrées, même dans le cas d'une crue centennale, rendent possible l'utilisation de batardeaux ;
- Des événements récents ont particulièrement marqué les esprits, il est donc important que les recommandations puissent être mises en parallèle à un événement connu

En l'absence d'études hydrauliques sur la commune de l'habitation concernée, c'est le niveau d'eau atteint par la crue qui sera retenu (constat de l'inondation du propriétaire).

## 1.3- Secteurs priorités

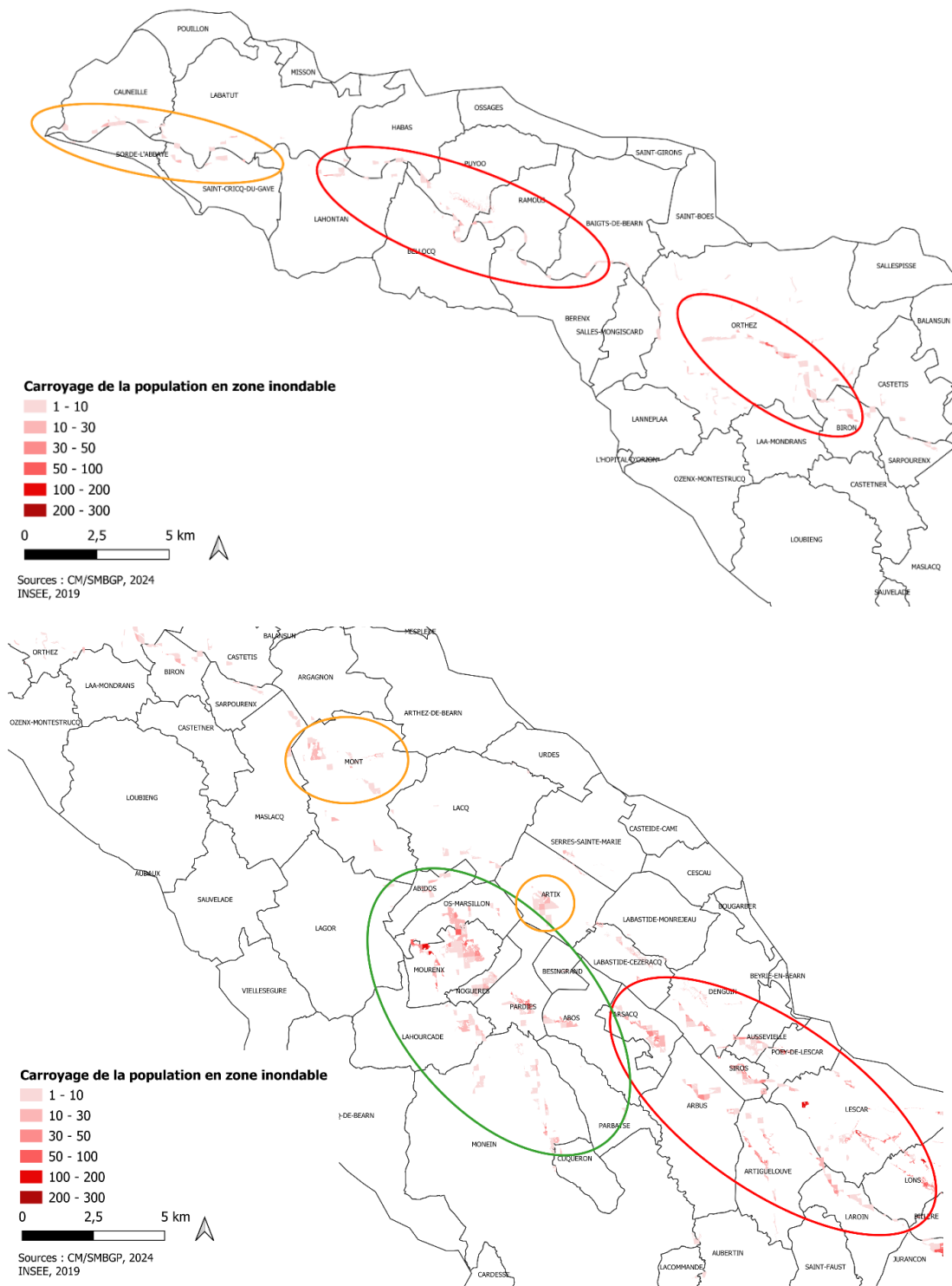
La cartographie ci-dessous présente les secteurs dans lesquels des diagnostics de vulnérabilités ont été réalisés dans le cadre du Programme d'études préalables au PAPI.

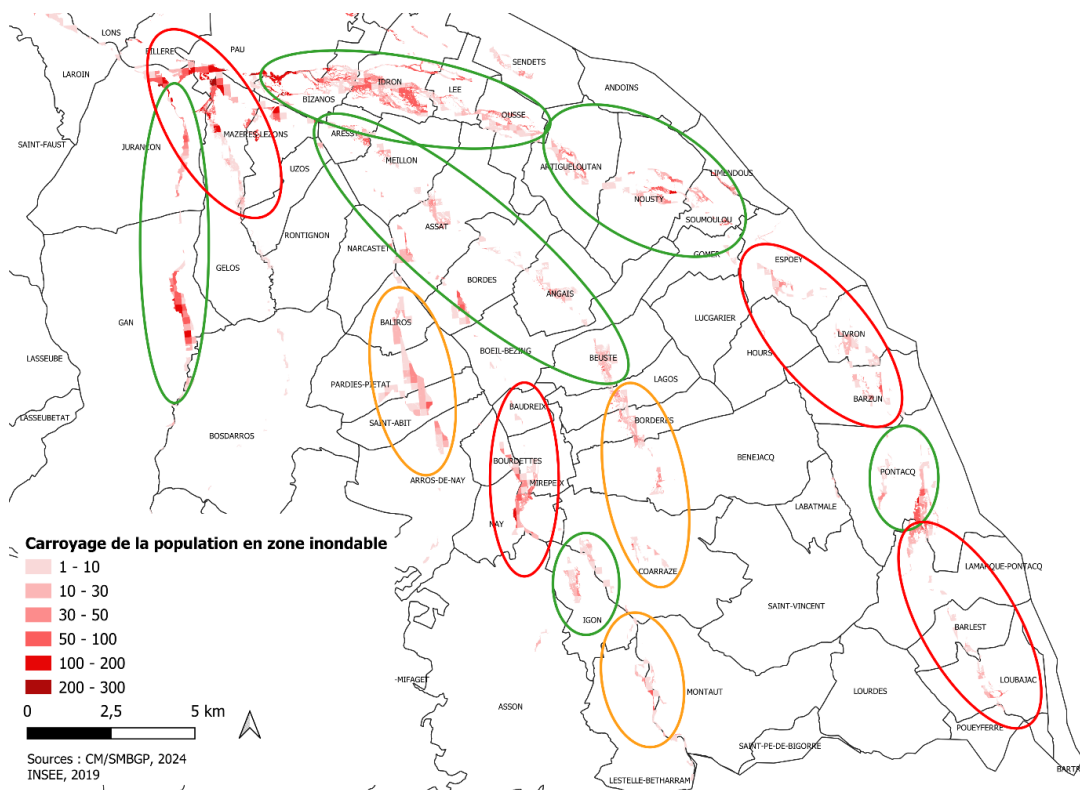


La cartographie du carroyage de la population située en zone inondable présentée dans le diagnostic permet d'identifier facilement les secteurs pour lesquels les enjeux sont les plus denses. Ainsi les cartographies suivantes montrent différents secteurs d'intervention à prioriser dans la stratégie de communication :

- Zone verte : secteurs ayant déjà eu une campagne de communication réalisée au cours du Programme d'études préalable ;
- Zone rouge : secteurs dans lesquels la communication doit être réalisée dans un premier temps ;

- Zone orange : secteurs dans lesquels la communication doit être réalisée dans un second temps.





Il n'a pas été choisi d'exclure les secteurs pour lesquels des solutions de protections collectives sont envisagées. En effet, compte tenu de la durée de réalisation de ce type d'ouvrage, il semble pertinent de protéger les biens en cas d'évènements avant que les travaux ne soient finalisés. En outre, chaque ouvrage étant dimensionné pour un certain type de crue, il est nécessaire d'envisager le dépassement de ce niveau de protection et donc l'inondation potentielle de ces habitations.

Comme mentionné précédemment, ces secteurs feront l'objet d'une communication ciblée par l'envoi de courriers individuels, mais la démarche sera proposée à l'ensemble des communes du périmètre du PAPI.

### 1.4- Rétroplanning de réalisation

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Nombre de diagnostics	150	150	150	150	150	150	900

### 1.5- Communes éligibles aux aides concernant les travaux de réduction de vulnérabilité

Le tableau suivant liste les communes pouvant être éligibles aux aides du FPRNM pour la réalisation de travaux de réduction de vulnérabilité. Les inondations pouvant être engendrées par tous types de cours d'eau du territoire.



	Nom des communes concernées
Communes éligibles au FPRNM pour la réalisation de travaux de réduction de vulnérabilité	<p>Abidos, Abos, Andoins, Angais , Arbeost, Arbus, Aressy, Aragnon, Arros-de-Nay, Arthez-d'Asson, Arthez-de-Béarn, Artigueloutan , Artiguelouve, Artix, Assat, Asson, Aubertin, Audaux, Aussevielle, Baigts-de-Béarn, Balansun, Baliros, Barlest, Bartres, Bellocq, Benejacq, Beost, Berenx, Bescat, Besingrand, Beuste, Beyris-enBéarn, Billère, Biron, Bizanos, Boeil-Bezing, Bordères, Bordes, Bosdarros, Bougarber, Bourdettes, Bruges-Capbis-Mifaget , Buzy, Cardesse, Casteide-Cami, Castetis, Castetner, Cauneille, Cescau, Coarraze, Cuqueron, Denguin, Espoey, Estialesq, Ferrières, Gan, Gelos, Goes, Gomer, Habas, Haut-de-Bosdarros, Hours, Idron, Igon, Jurançon, l'hôpital d'Orion, Laa-Mondrans, Lasbestide-Cézeracq, Labastide-Montrejeau, Labatmale, Labatut, Lacommande, Lacq, Lagor, Lagos, Lahontan, Lahourcade, Lamarque-Pontacq, Lanneplaa, Laroin, Lasseube, Lasseubetat, Ledeuix, Lee, Lescar, Lestelle-Betharram, Limendous, Livron, Lons, Loubajac, Loubieng, Lourdes, Louvie-Juzon, Louvie-Soubiron, Lucgarier, Licq-en-Béarn, Lys, Maslacq, Mazères-Lezons, meillon, Mesplède, Mirepeix, Misson, Monein, Mont, Montaut, Morlaas, Mourenx, Narcastet, Nay, Noguères, Nousty, Ogenne-Camptort, Ogeu-les-bains, Oloron-Sainte-Marie, Orthez, Os-Marsillon, Ossages, Ousse, Ozenx-Montestrucq, Parbayse, Pardies, Pardies-Piétat, Pau, Poey-de-Lescar, Pontacq, Poueyferre, Pouillon, Puyoo, Ramous, Rebenacq, Rontignon, Saint-Abit, Saint-Boes, Saint-Cricq-du-Gave, Saint-Faust, Saint-Girons, Saint-Pee-de-Bigorre, Saint-Vincent, Sainte-Collome, Salles-Mongiscard, Sallespisse, Sarpourenx, Sauvelade, Sendets, Serres-Sainte-Marie, Seignac-Meyracq, Siros, Sorde-l'Abbaye, Soumoulou, Tarsacq, Urdes, Uzoz, Vielleseure</p>